



DG - OSTBELGIEN LEBEN 2025
CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE
TOME 3



**VOUS VOYEZ DES CHOSES ET VOUS DEMANDEZ „POURQUOI ?“
MOI JE RÊVE DE CHOSES QUI N’EXISTENT PAS ENCORE,
ET JE DEMANDE „POURQUOI PAS ?“**

George Bernard Shaw (1856-1950), dramaturge et politicien irlandais

Pour une meilleure lisibilité, toutes les références aux personnes ont été mises au masculin.
Le contenu de cette publication concerne bien entendu les deux sexes.

INTRODUCTION

NAISSANCE DU CDR	04-10
MISE EN ŒUVRE DU CDR – LIGNES STRATÉGIQUES	11-12
PRÉSENTATION DES PROJETS D'AVENIR ET SOUS-PROJETS	13-25



LA DG COMME RÉGION FRONTALIÈRE

1. FRANCHIR LES FRONTIÈRES	28-41
2. VIVRE LES FRONTIÈRES	42-57
3. AGIR ENSEMBLE	58-71



LA DG COMME RÉGION ÉCONOMIQUE

4. UNE ÉCONOMIE EN ACCORD AVEC LA NATURE	76-93
5. STIMULER L'INNOVATION	94-109
6. PACTE POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI	110-127



LA DG COMME RÉGION DE FORMATION

7. ACCÈS ÉQUITABLE À LA FORMATION	132-147
8. SOUTIEN À L'ESSOR QUALITATIF DE L'ÉCOLE	148-165
9. ACCÈS À LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE	166-183
10. LA JEUNESSE EST L'AVENIR	184-197



LA DG COMME RÉGION SOLIDAIRE

11. GARANTIR LA SANTÉ	200-215
12. SERVICES SOCIAUX MAIN DANS LA MAIN	216-229
13. DIVERSITÉ SOUHAITÉE	230-247



LA DG COMME RÉGION DE VIE

14. VIVRE ENSEMBLE, MODE D'EMPLOI	252-267
15. PRÉSERVER LE PAYSAGE	268-283
16. UNE RÉGION DE SAVEURS ET DE BIEN-ÊTRE	284-299

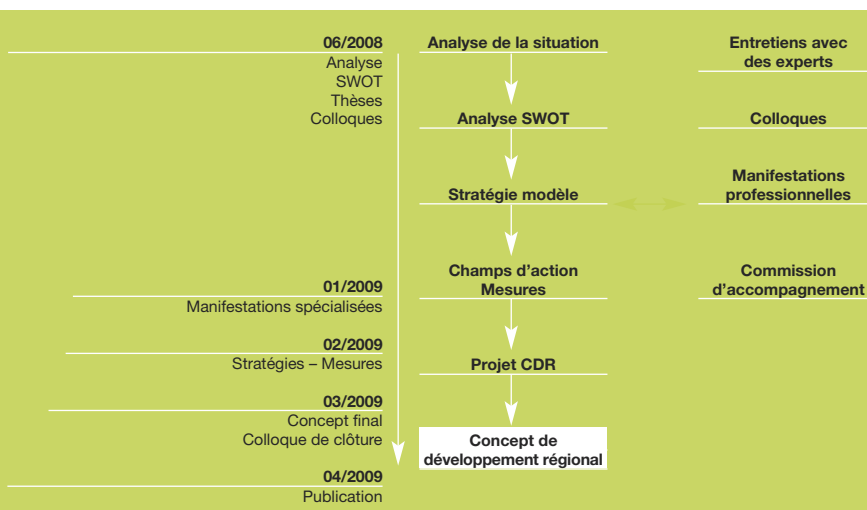
1. NAISSANCE DU CDR

En mai 2008, le Gouvernement de la Communauté Germanophone (DG) a lancé la mission visant à élaborer un „Concept de développement régional (CDR)“. Dès juin 2008 fut amorcé un vaste processus de participation à partir d'une analyse détaillée de la situation. Citoyens, entrepreneurs, représentants d'institutions, d'associations, de fédérations et d'administrations se penchèrent sur l'élaboration d'une vision d'avenir de la Communauté germanophone. Près de 350 personnes prirent ainsi part à 19 colloques ouverts à tous. Cette large implication de différents secteurs permit une approche interdisciplinaire de chaque thème.

Les deux premiers tomes consacrés à ce concept furent publiés dès avril 2009. Si le premier détaille l'analyse régionale, le second présente le modèle régional, la stratégie de développement et les premiers champs d'action avec les mesures à prendre. Ces éléments préfigurent le futur de notre Communauté.

Au printemps 2010, le Gouvernement s'est rendu dans toutes les communes de la DG afin d'y discuter de la mise en œuvre du CDR avec les citoyens. Une rencontre avec le collège et le conseil communal fut suivie, dans chaque commune, d'un échange avec la population. Le colloque du 10 juillet 2010 rendit compte devant plus de cent personnes des résultats de ce „tour des communes“. Des ateliers dédiés à chaque projet d'avenir donnèrent alors tout loisir aux citoyens de soumettre leurs idées quant aux différents thèmes traités. Ce colloque marqua la fin de la phase de planification et déclencha celle de la mise en œuvre. Toutes les suggestions formulées dans le tome 2, lors du „tour des communes“ et pendant ce colloque furent, dans la mesure du possible, intégrées dans le premier plan de mise en œuvre du CDR. Si l'exercice s'avéra prématuré pour certains projets, ces contributions peuvent néanmoins trouver leur utilité dans une deuxième phase.

Cette étroite collaboration avec les citoyens de la DG permit de développer les lignes stratégiques du tome 2 et de les convertir en 16 projets d'avenir et 48 sous-projets. Le présent tome détaille ces projets pour la première phase de mise en œuvre jusqu'à 2014.



1.1 LE MODÈLE RÉGIONAL

„DG - Ostbelgien leben 2025“ définit ce Concept de développement régional. Ce modèle régional doit formuler des „projections internes“ quant au futur de la DG qui offrent une orientation durable. Dans une perspective jusqu'en 2025, il décrit une vision d'avenir de la Communauté Germanophone, que ce soit en tant que région frontalière, région économique, région de formation ou encore de région solidaire. Les objectifs formulés dans le tome 2 du CDR seront rappelés dans l'introduction de chaque section/chapitre.

Depuis 2008, de nombreux acteurs participèrent à l'élaboration de ce modèle. Les exigences majeures alors formulées étaient : concevoir une Communauté apte à affronter l'avenir, promouvoir le bien-être commun et offrir une perspective interculturelle et intergénérationnelle.

En outre, le développement de la DG se poursuivra selon les trois axes fondamentaux : durabilité, innovation et coopération.

Cela fait longtemps que la DG applique le principe de durabilité. Consciente de ses responsabilités envers les générations à venir, elle doit maintenant envisager les aspects économiques, écologiques et sociaux sur un pied d'égalité.

L'innovation touchera quant à elle tous les domaines. Il faudra permettre et promouvoir de manière ciblée. L'économie et les sciences ne sont pas les seules à innover. Innover, c'est plutôt un état d'esprit.

Enfin, forte d'une vision d'ensemble, la DG cherchera à coopérer avec les régions voisines et leurs métropoles.

Par son application, le modèle régional deviendra un instrument dynamique continuellement réactualisé.

1.2 ANALYSE SWOT

L'analyse SWOT publiée dans le tome 2 du CDR met en évidence les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces de différents éléments et récapitule les résultats de l'analyse régionale figurant dans le premier tome. Ce sont essentiellement des travaux, documents et rapports existants du Gouvernement, du Ministère et d'autres services publics qui ont servi pour cette analyse. Celle-ci se réfère en outre à des informations tirées d'entretiens avec des responsables du Gouvernement, du Ministère, des communes, des partenaires sociaux et d'autres acteurs sociaux.

Les huit thèmes suivants ont été abordés dans le cadre de l'analyse SWOT :

- Situation géographique et délimitation territoriale
- Population et évolution démographique
- Culture et identité culturelle
- Enseignement et formation
- Structure économique et emploi
- Santé et affaires sociales
- Nature et environnement
- Mesures d'amélioration structurelle.

Cette analyse SWOT présente l'avantage de relier entre eux les différents thèmes et de présenter les résultats palpables de l'analyse régionale de façon plus transparente. Elle constitue le point de départ de la définition du modèle régional et de la stratégie de développement.

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DELIMITATION TERRITORIALE



ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
• Proximité de centres tels qu'Aix-la-Chapelle, Maastricht, Liège et Luxembourg • Interface entre les aires culturelles romane et germanique • Coopérations transfrontalières dans le cadre de l'Euregio Meuse-Rhin et de la Grande Région • Souveraineté législative • Trajets courts	• Situation en périphérie de la Belgique • Étendue limitée • Degré de notoriété limité	• Renforcement de la position grâce à un meilleur marketing national et international • Poursuite de l'extension de l'autonomie	• Futurs sites concurrents à proximité immédiate • Financements dépendant des dotations versées par l'État fédéral et par la Région wallonne et fortement influencés par la situation économique et l'évolution démographique

POPULATION ET ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE



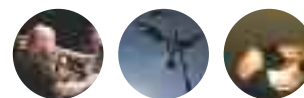
ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
• Croissance de la population escomptée jusqu'en 2030 • Immigration	• Faible densité de population • Faible taux de natalité • Solde migratoire négatif de la population belge • Vieillissement de la population active	• Potentiel de savoir-faire chez les citoyens plus âgés • Augmentation de l'attrait pour l'immigration • Main-d'œuvre hautement qualifiée par recrutement	• Proportion croissante de la population allemande • Régression démographique après 2030 • Diminution de la population active • Augmentation du taux de dépendance

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
• 96 % des personnes âgées vivent chez elles • Solidarité intrafamiliale et aide entre voisins • Ramification des services d'aide et de soins et mise en place d'un service de consultance centralisé • Large couverture par les services d'aide à domicile • Accompagnement généralisé des familles avec enfants de 0 à 3 ans et dans le cadre de la médecine scolaire préventive • Bon encadrement des enfants avant et après les cours • Hôpitaux de proximité • Structures spécialisées d'aide à la jeunesse • Structures spécialisées d'accompagnement des personnes handicapées • Grande implication de bénévoles	• Listes d'attente pour l'aide à domicile et les lits en maisons de soins • Isolement croissant des personnes âgées par manque de mobilité • Déficits ponctuels de l'encadrement de jour flexible proposé pour les enfants de 0 à 3 ans • Pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les hôpitaux et professions sanitaires • Médecins généralistes vieillissant • Absence de concept global en matière de médecine préventive par une multitude d'acteurs • Possibilités insuffisantes d'intégration professionnelle pour les malades mentaux • Augmentation du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'insertion • Absence de rapportage social global • Pénurie de logements à des prix abordables • Pénurie de logements adaptés aux personnes âgées et aux familles	• Soutien aux seniors actifs • Élaboration de concepts de logement et d'accompagnement alternatifs pour les seniors • Concepts intégrés de logements et de quartiers • Création de „maisons de rencontre“ pour les citoyens âgés • Soutien au bénévolat et à l'engagement social • Coopération entre hôpitaux • Formation du personnel soignant et paramédical • Évolution vers de brefs séjours avec prise en charge ambulatoire par les médecins généralistes • Construction et extension de maisons médicales • Coopération avec les régions voisines • Intégration durable des personnes handicapées • Prestations d'aide quotidienne pour les familles • Normes pour l'accessibilité des bâtiments aux familles et personnes âgées + primes à la construction et à la réhabilitation de logements	• Accompagnement déficitaire dans les petits villages et les hameaux • Besoins croissants en soins • Demande croissante de places en maison de repos et de soins • Taux de démence sénile en hausse • Perte de sites hospitaliers • Difficulté de recruter des nouvelles gardiennes d'enfants • Augmentation du nombre d'enfants et de mineurs en situation critique • Absence de concept d'intégration des immigrés • Émigration de jeunes adultes avec leurs familles

CULTURE ET IDENTITE CULTURELLE

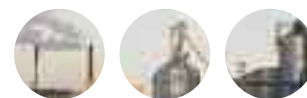


ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
- Interface entre les cultures européennes - Richesse du patrimoine culturel - Vie associative active - Vie culturelle attrayante et offres professionnelles - Fournisseurs médiatiques régionaux - Animation de jeunesse garantie de manière structurelle	- Demande interne trop limitée pour les offres culturelles professionnelles - Faible protection des prestataires culturels professionnels	- Renforcement des associations en vue du futur développement des communes - Motivation des jeunes pour les activités bénévoles - Intégration de toutes les générations aux offres culturelles - Ouverture des centres culturels régionaux à Saint-Vith et Eupen - Développement de la collaboration transfrontalière	- Nouvelle génération trop peu représentée au niveau des activités associatives bénévoles - Succession difficile de certains opérateurs culturels

NATURE ET ENVIRONNEMENT



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
- Diversité des paysages et qualité du milieu naturel et culturel - Compétitivité des exploitations agricoles - Taux de boisement important - Bonne qualité de l'air et de l'eau - Haute spécialisation dans le secteur de la construction en bois et de la transformation du bois - Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel	- Pas de documentation spécifique à la DG pour l'environnement et la nature - Absence de prise de conscience de la population concernant l'importance de l'agriculture - Trop faible éventail de produits agricoles - Pas de transformation du lait à grande échelle, faible diversification - Exploitation forestière sensible à la crise - Monoculture de conifères - Évolution trop lente vers une sylviculture écologique - Parc naturel trop peu présent - Faible identification - Centres villageois synonymes de personnes âgées, nouveaux arrivants et maisons de vacances - Absence ou désuétude des plans d'aménagement du territoire et d'urbanisation - Morcellement des lotissements, notamment en raison des contraintes des plans de secteur - Pénurie de zones constructibles au sud - Prix élevés des terrains à bâtir au nord de la DG compliquant l'acquisition de logements pour les jeunes familles belges - Absence ou exode des commerces de détail dans les villages	- Contrôle de la qualité de l'environnement - Grande qualité du cadre de vie en tant que caractéristique locale - Sensibilisation et renforcement de la prise de conscience environnementale - Promotion des produits régionaux de qualité - Commercialisation régionale des produits en tant que perspective d'avenir - Gestion de la forêt dans le respect de la nature et transformation des forêts à risques en forêts mixtes avec une forte diversification des essences - Utilisation de matières premières biologiques - DG, région pilote belge en termes d'efficacité énergétique - Exploitation et fonctionnement du parc naturel en tant que plate-forme et prestataire de services - Examen de la possibilité de créer une région écologique modèle - Nouvelle définition des schémas d'urbanisation - Actualisation des anciens plans de secteur et d'urbanisation - Initiative de logement pour les jeunes familles - Sauvegarde du bâti ancien et utilisation des logements vides - Actions concertées pour l'affectation de terrains à bâtir au cœur des villages - Initiatives de préservation des services de proximité	- Disparition des aspects caractéristiques du paysage, par exemple suppression des haies - Faible prise de conscience de la qualité actuelle du paysage - Perte d'exploitations agricoles - Transformation agro-structurelle - disparition de paysages culturels typiques - Perte de forêts instables en cas de changement climatique durable „Esprit de clocher“ – peu d'activités dépassant le cadre d'un village - Poursuite de l'éparpillement des constructions dans les villages - Risque de disparition des centres des villages - Manque d'attractivité de la vie villageoise pour les familles - Peu d'intérêt à utiliser comme habitations les anciennes constructions situées au cœur des villages



STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
• Bonnes liaisons routières avec l'ensemble de la région • Situation au cœur de régions dynamiques • Zones industrielles disponibles à des prix concurrentiels, mais avec différences entre le nord et le sud • Proximité de plusieurs universités, écoles supérieures et centres de recherche • Marchés de l'économie et de l'emploi centraux en Europe occidentale • Économie caractérisée par les petites et moyennes entreprises • Solide structure économique grâce à un important mélange sectoriel • Bonnes entreprises artisanales à prix concurrentiels • Entreprises novatrices de moyenne et haute technologie • Base stable d'évolution de l'emploi • Chiffres du chômage faibles • Mobilité de la main-d'œuvre (qui est aussi une faiblesse) • Faibles coûts de personnel, du point de vue des entreprises • Commercialisation et collaboration touristiques transfrontalières (GEIE) • La „Belgique de l'Est“ considérée comme vaste espace de destination et assimilée aux „Hautes Fagnes“ • Office du tourisme professionnel • Belles possibilités de randonnées pédestres et cyclistes ; offres touristiques destinées aux jeunes	• Manque de liaisons par transports en commun • Déficit en zones commerciales et industrielles au sud • Manque d'infrastructures dans les zones industrielles • Création de valeur ajoutée brute et PIB inférieurs à la moyenne nationale • Part trop restreinte des personnes très jeunes et âgées en activité professionnelle • Salaires bruts faibles et faible productivité du travail (d'un point de vue économique) • Nombre réduit de créations d'entreprises • Manque de main-d'œuvre et de personnel qualifié • Nombreux secteurs où le dynamisme de développement est globalement réduit • Trop peu de marketing régional distinctif • Absence de sensibilité touristique dans de nombreuses communes • Diminution du nombre de nuitées • Ostbelgien / Oostkantons/ Cantons de l'Est pas suffisamment connus à l'étranger	• Nouveau concept de surfaces d'activités économiques • Développement des zones d'activités économiques avec normes de qualité durable • Multilinguisme et compétences interculturelles en tant qu'avantages pour les entreprises internationales • Potentiel de mise en réseau et de stabilité • Solide situation de départ pour une croissance durable • Prémices de perspectives encourageantes en matière de collaborations suprarégionales et transfrontalières • Amélioration de l'accès aux innovations pour les petites et moyennes entreprises • Réseau de création et d'innovation, ainsi que de coopération avec les écoles supérieures • Offres immobilières pour créateurs d'entreprises • Développement de la construction durable (modèle régional) dans le secteur des nouvelles constructions et de la réhabilitation • Énergies renouvelables ainsi que transformations du bois et des matières synthétiques pris en secteurs de croissance • Nouvelle orientation du marketing régional en relation avec le marketing touristique • Augmentation du taux de recrutement des femmes – facilitation via des offres de services • Exploitation du potentiel de savoir-faire chez les citoyens plus âgés • Tourisme – nature – culture durable • La Belgique de l'Est, une région de saveurs • Offensive touristique qualitative	• Augmentation des coûts de personnel • Augmentation du chômage en particulier chez les plus de 50 ans et les moins de 25 ans • Exode des entreprises non ancrées localement • Exode des personnes qualifiées et plurilingues, augmentation de la „fuite des cerveaux“ • Pénurie en personnel qualifié, notamment en raison des navetteurs et de l'exode • Perte d'attrait touristique (recul de l'agriculture, dispersion des habitations, qualité des paysages et de l'environnement)

ENSEIGNEMENT ET FORMATION



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
• Début précoce de l'apprentissage d'une deuxième langue • Encouragement systématique du plurilinguisme • Résultats relativement bons dans la comparaison des systèmes et des écoles • Nouveaux référentiels de compétences offrant des perspectives d'avenir en matière de politique de formation • Bon système de formation professionnelle et structure efficace de formation artisanale • Taux élevé d'embauche des apprentis et accompagnement par des secrétaires d'apprentissage • Large éventail de formations continues • Aide et conseils pour la formation professionnelle	• Faiblesses au niveau des compétences de base • Part importante de retards scolaires dus à une sélection précoce et à un manque de compétences pour la gestion d'élèves au comportement difficile et présentant des difficultés d'apprentissage particulières • Pénurie d'enseignants, essentiellement en sciences naturelles, économie et langues • Manque de professionnalisme dans la gestion d'élèves au comportement difficile • Nécessité d'agrandir et de rénover de nombreuses écoles secondaires • Représentation trop peu importante des femmes dans la formation en alternance • Trop peu de souplesse à l'entrée et à la sortie de la formation des Classes moyennes	• Normes de formation axées uniformément sur les compétences • Accroissement de l'attrait du métier d'enseignant par l'application des réformes pécuniaires et statutaires • Gestion de la qualité dans les écoles par des inspections, des évaluations et des rapports comparatifs • Extension des compétences linguistiques (langue maternelle/français/anglais/néerlandais) • Compétences interculturelles • Coopération avec des sites scientifiques voisins • Consolidation de la DG en tant que lieu de formation grâce à l'extension de l'AHS (Haute école autonome) • Coopération transfrontalière en formation par alternance • Meilleure mise en réseau des offres de formation continue • Investissements en cours en infrastructures/coopérations avec des écoles supérieures	• Diminution de la compétence linguistique en français • Augmentation de l'écart entre les très bons élèves et les élèves très faibles

MESURES D'AMÉLIORATION STRUCTURELLE



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
• Participation à deux programmes INTERREG transfrontaliers (Euregio Meuse-Rhin et Grande Région) • Propre programme opérationnel dans le cadre du Fonds social européen • Coopération supracommunale dans le cadre du programme LEADER pour le sud de la DG • Adhésion en 2008 à l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel	• L'exploitation des programmes INTERREG s'avère parfois difficile en raison de la taille de la DG et de l'absence d'acteurs • L'application du Plan Marshall échoue souvent à cause d'un simple manque d'accès aux informations ou de l'organisation spatiale des pôles de compétitivité	• Pont lors de coopérations transfrontalières (compétences interculturelles et linguistiques) • Adaptation avec souplesse aux directives structurelles	• Les structures permettant une collaboration complète avec des partenaires de régions plus importantes ne sont pas toujours disponibles • Focalisation accrue des programmes de développement de l'UE sur des thèmes ne relevant pas des compétences de la DG

2. MISE EN ŒUVRE DU CDR – LIGNES STRATÉGIQUES

Les objectifs stratégiques du CDR et les étapes de transposition qui en découlent ne pourront se concrétiser que si est préservé le processus ouvert de collaboration avec les citoyens et les institutions, d'une part, pour actualiser en permanence ce „Concept de développement régional“ et, d'autre part, pour en évaluer les résultats mais aussi et surtout pour entretenir la réflexion fondamentale fondée sur l'esprit d'innovation, le développement durable et la coopération créative.

2.1 ÉTAT-MAJOR CDR

Une structure adéquate s'est avérée nécessaire pour réaliser tous les objectifs définis dans le modèle régional. Un état-major spécifique a ainsi été constitué au Ministère de la DG. Il a pour mission d'élaborer un plan opérationnel de mise en œuvre du CDR, d'accompagner les décideurs et responsables de projets, de consigner les progrès réalisés dans l'application du concept, et d'organiser la communication. Il faudra notamment réunir de manière récurrente un colloque en DG afin de vérifier les progrès réalisés, de présenter les nouveaux acquis et d'actualiser les objectifs. Tout cela permettra de fixer durablement l'attention sur le processus de développement à long terme.

2.2 SYSTÈME D'INDICATEURS ET COLLECTE DE DONNÉES

Pour mettre en œuvre ce Concept de développement régional, il faudra aussi concevoir un système d'indicateurs permettant de vérifier régulièrement les normes de qualité spécifiées, d'évaluer l'état d'avancement par rapport aux objectifs fixés et de garantir ainsi une transparence maximale. La collecte et l'analyse des données nécessaires devront être coordonnées par l'état-major susmentionné. Les résultats obtenus à ce jour sont décrits dans le chapitre „Indicateurs d'impact“ de la présente publication. Au-delà de l'approche statistique, il faudra encore des enquêtes pour compléter les informations démographiques.

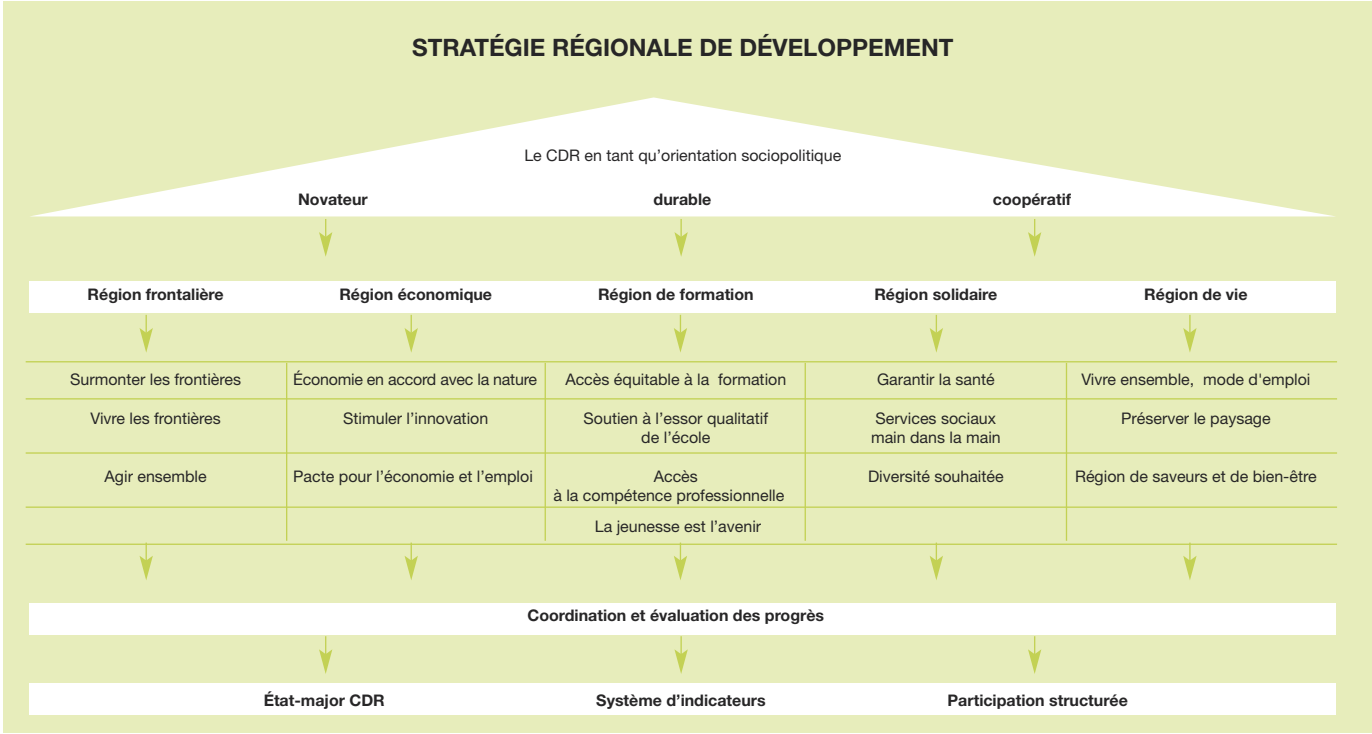
2.3 PARTICIPATION STRUCTURÉE

Le Concept de développement régional ne pourra être appliqué de manière efficace que si toutes les forces vives participent à ce processus. Cela signifie que les contenus de ce concept développé en commun doivent être déclinés au niveau des entreprises et des organismes concernés. Cette participation peut prendre différentes formes. On peut par exemple définir, dans le cadre d'accords conclus entre la Communauté et chaque commune distincte, quels doivent être les accents de la politique communale qu'il convient de privilégier dans le cadre du CDR et comment chaque commune peut contribuer à l'application de ce concept. Ce processus de coopération a d'ailleurs commencé avec „le tour des communes“ au printemps et en été 2010.

Sur la base du CDR, les partenaires sociaux ont, quant à eux, conclu un nouvel accord de formation et d'emploi avec le Gouvernement au sein du Conseil économique et social. D'autres partenaires peuvent aussi définir, dans le cadre de leurs contrats de gestion, comment le CDR peut soutenir leur travail et comment ils peuvent eux-mêmes contribuer à l'application concrète de ce concept. La participation structurée et différentes manifestations relatives au CDR doivent assurer que les objectifs du CDR seront bel et bien présents à tous les niveaux d'orientation stratégique.

QUI NE FAIT AUJOURD'HUI QUE CE QU'IL A DÉJÀ FAIT HIER
 RESTERA DEMAIN AUSSI CE QU'IL EST DÉJÀ AUJOURD'HUI.

Léonard de Vinci (1452-1519), artiste, architecte, ingénieur et philosophe de la nature



Le concept de développement régional s'apparente aux performances acrobatiques du cirque national russe : afin de ne pas tomber, les assiettes doivent continuellement tourner au bout des longues baguettes.

Karl-Heinz Lambertz,
Ministre-Président
de la Communauté germanophone,
lors du „tour des communes“
en avril 2010.

3. PRÉSENTATION DES PROJETS D'AVENIR

3.1 CONTEXTE D'ACTION, OBJECTIFS ET MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES (CHAPITRES 1 À 3)

Les chapitres 1 et 2 décrivent pour chaque projet d'avenir le contexte général et les objectifs concrets. En fait, beaucoup de projets se complètent mutuellement. Alors, dans un souci de coordination, les chefs de projets se rencontreront régulièrement, aussi bien pour une seule „Région CDR“ que tous thèmes confondus. Seul un concept d'ensemble cohérent, orienté résultat et qui met à profit les synergies, rendra possible des développements stratégiques optimaux, influençant alors positivement la situation sociale et économique de la DG.

Le troisième chapitre présente brièvement chaque sous-projet et liste les différentes étapes de sa réalisation. Chaque étape se voit allouer un semestre, au cours duquel ce palier devra être franchi. Pour les activités qui se déroulent pendant un laps de temps plus long, ce sera le semestre où les travaux débutent qui sera mentionné. Lors de la première phase, courant jusqu'à 2014, les étapes seront régulièrement adaptées et actualisées. Cette présentation est donc un arrêt sur image au moment de sa publication. Elle sera adaptée de façon dynamique au cours des prochaines années.

3.2 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE : DURABILITÉ ET INNOVATION (CHAPITRE 4)

Ce chapitre, traitant de l'orientation sociopolitique des projets d'avenir, est conçu en deux parties. L'une concerne la durabilité des projets, l'autre leur caractère novateur. Outre la collaboration avec les différents partenaires et la coopération transfrontalière, traitées dans les chapitres 6 à 8, ces deux aspects constituent les éléments les plus importants du CDR.

CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis de nombreuses années, le développement durable est inscrit parmi les priorités, et ce dans tous les projets et toutes les initiatives de la DG. Considérée comme un objectif transversal dans tous les domaines de la Communauté, cette démarche se verra consolidée et élargie grâce au CDR. Elle ne concerne donc pas seulement la „DG comme Région de vie“, où la durabilité entre d'évidence en jeu en raison de l'importance que revêt la nature dans notre Communauté, mais touche aussi d'autres domaines du CDR. Citons ainsi le renforcement du capital social, qui lui aussi est un objectif stratégique. Par ailleurs, dans la „DG comme Région économique“, la promotion d'une économie durable et l'augmentation de l'efficacité des ressources sont tout aussi importantes. Il s'agit aussi de mener des stratégies à long terme dans les domaines de la formation, de la culture et des affaires sociales, afin de consolider durablement la DG.

ENCOURAGER UNE MENTALITÉ AXÉE SUR L'INNOVATION

En tant que choix ayant fait ses preuves, l'encouragement à l'innovation doit également être intégré horizontalement dans tous les domaines de la Communauté. Le benchmarking et la prise en compte de „Best practices“ (bonnes pratiques) ne suffisent pas. En effet, se mesurer aux meilleurs revient finalement à seulement tenter d'accéder tardivement à leur ancienne position. La Communauté germanophone n'occupera une place de pointe tournée vers le succès et l'avenir que si elle parvient à remettre certains dogmes sectoriels en question, à accepter de façon parfaitement consciente des idées sortant des sentiers battus ou à les promouvoir de manière ciblée, à bousculer des principes économiques apparemment indéboulonnables et à créer l'environnement créatif et la confiance en soi nécessaires pour permettre cette innovation permanente. Ce qui paraît impossible correspond en effet souvent à ce qu'on n'ose pas tenter. L'objectif stratégique consistera par conséquent à promouvoir durablement une culture de la mutation permanente.

3.3 INDICATEURS D'IMPACT (CHAPITRE 5)

Pour certains domaines comme la jeunesse et la culture, la DG manque de données et de relevés chiffrés. Ceux-ci permettraient de mener une politique orientée sur les besoins qui serait encore meilleure, ainsi qu'une évaluation régulière au travers d'un système d'indicateurs restant à mettre au point. Il apparut en outre clairement que lorsque chiffres il y avait, ceux-ci provenaient de sources très différentes et n'étaient ni faciles à comparer ni faciles à utiliser.

Isabelle Weykmans, Ministre de la Culture, des Médias et du Tourisme de la Communauté germanophone de Belgique, lors d'une séance plénière au parlement de la DG en mai 2009.

Ce chapitre est déterminant pour la mise en œuvre du CDR. Il essaie de définir des unités de mesure concrètes pour chaque sous-projet, afin de pouvoir en apprécier la réussite. C'est aussi l'un des chapitres les plus compliqués. De nombreux projets requièrent en effet de nouvelles approches. Or manquent ici des données statistiques, donc des moyens de comparaison. Dès lors, les premières phases de mise en œuvre seront dédiées à la collecte de données. Celles-ci serviront ensuite de valeurs de référence. Il est important de souligner que l'atteinte ou non des objectifs chiffrés ne dépend pas uniquement du travail des chefs de projet et de leurs collègues. Les circonstances et les événements extérieurs peuvent aussi avoir une influence déterminante. Ces indicateurs continueront à évoluer avec le temps.

3.4 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES, COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET EXEMPLES PROBANTS PROVENANT D'AUTRES RÉGIONS (CHAPITRES 6 ET 7)

EXPLOITER LES COOPÉRATIONS

La Communauté germanophone mise depuis toujours sur la coopération car sans celle-ci, elle ne serait pas viable à terme. On peut distinguer en la matière trois objectifs stratégiques. La Communauté germanophone doit tout d'abord se positionner et être considérée et reconnue, à l'échelle nationale et internationale, comme une entité autonome car ce n'est qu'à cette condition qu'elle bénéficiera à long terme des fondements nécessaires à son existence. Les principaux éléments de ce positionnement sont l'identité linguistique et culturelle, l'autonomie institutionnelle, la situation frontalière et la compétence interculturelle. Deuxièmement, la coopération permet à la Communauté germanophone de compenser les ressources et les effets d'échelle qui lui font défaut et ainsi d'élargir son offre de services aux citoyens, aux entreprises et aux institutions. Troisièmement, l'État tout comme les entreprises et les institutions privées peuvent améliorer en permanence la qualité de leurs produits et de leurs services grâce aux échanges d'expériences continus et systématiques avec leurs partenaires de coopération.

À l'intérieur même de la DG, les communes sont des partenaires importants dans la mise en œuvre du CDR. C'est dans cette optique que le Gouvernement a entrepris le „tour des communes“ au printemps 2010. Il s'agissait de déceler les particularités et les priorités de chaque commune et de voir comment ces éléments essentiels seraient intégrables dans le CDR.

Le CDR est aussi un concept transrégional, comme explicité dans le septième chapitre de ce tome. Jeter un regard au-delà des frontières de la DG permettra de rechercher les bons exemples et les procédés qui ont fait leurs preuves dans d'autres Communautés, régions et Länder. La déclaration de politique générale du 19 septembre 2006 précise ainsi les objectifs stratégiques des relations extérieures de la DG. Elle cite pour l'échange d'expériences avec d'autres régions, outre celles situées en Belgique et dans la zone frontalière directe, les régions germanophones d'Europe. Elles y sont définies comme partenaires potentiels et prioritaires, mais pas exclusifs. Et parmi elles, les régions qui outre la langue allemande possèdent des caractéristiques structurelles similaires présentent un intérêt particulier.

Dans la recherche de régions comparables, deux approches différentes sont envisageables : un choix selon des caractéristiques structurelles comparables, soit selon des thèmes ou contenus.

RECHERCHE SELON DES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES COMPARABLES

La caractéristique distinctive de la DG réside dans le fait qu'elle soit en même temps région frontalière complexe, minorité nationale et petite entité fédérée. L'échange avec des régions qui possèdent un ou plusieurs de ces attributs est par principe intéressant, même si d'autres conditions-cadres peuvent être complètement différentes. Citons ci-après, quelques exemples illustrant les relations extérieures de la DG.

- **RÉGION FRONTALIÈRE COMPLEXE**

Prenons la région du Rhin supérieur. Nous collaborons avec elle dans son ensemble mais aussi avec les régions partenaires qui en font partie. Cette région revêt un intérêt particulier, en raison des réformes structurelles actuellement en cours dans l'Euregio Meuse-Rhin et de la Grande Région. Il faut souligner ici, le fait que la Conférence germano-franco-suisse du Rhin supérieur procède à un recensement systématique et tente d'éliminer les obstacles dans la vie, l'éducation et le travail transfrontaliers.

- **MINORITÉ NATIONALE**

Un partenariat lie depuis de nombreuses années la DG au Tyrol du Sud (Province autonome de Bolzano). Des Histoires parallèles ont fait de ces deux régions des minorités nationales. En outre, le Tyrol du Sud est comme la DG une région frontalière, avec toutefois un degré de complexité moindre. Parmi les nombreux exemples de thèmes spécifiques concrétisés dans cette collaboration, signalons la participation au „Réseau pour le plurilinguisme et la diversité linguistique en Europe“ (RML2futur). L'Académie européenne de Bolzano a, par une expertise pointue, aidé la DG à élaborer le CDR.

- **PETITE ENTITÉ FÉDÉRÉE**

La collaboration avec le Canton de Schaffhouse a débuté en 2003. Depuis, et au travers d'un accord de coopération, elle s'est concrétisée dans les formations de base et continues des enseignants. En outre, et dans l'optique du transfert de compétences envisagé pour l'aménagement du territoire, deux entretiens se sont déjà tenus sur ce thème.

RECHERCHE SELON DES THÈMES

Les caractéristiques structurelles sont ici secondaires. L'approche thématique répond toutefois à un questionnement très précis, restreint. Ici, il n'est pas possible de déterminer des critères. Il s'agira plutôt d'un travail de recherche global et sans objectifs bien définis. Les participations au sein d'organisations et de réseaux européens, comme le Comité des Régions de l'Union européenne, seront ainsi fort utiles.

Au cours de la mise en œuvre du CDR, des exemples comparables (bonnes pratiques) ayant fait leurs preuves en Belgique, dans les pays limitrophes et plus largement en Europe ont été recherchés pour tous les sous-projets. Ces bonnes pratiques ne sont toutefois données qu'à titre d'exemples et leur énumération n'a aucune vocation d'exhaustivité. Nul doute que de nombreuses autres initiatives intéressantes viendront s'ajouter lors de la première phase de mise en œuvre.

3.5 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC LES AUTRES PLANS STRATÉGIQUES : PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE, INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel, STRATÉGIE UE 2020 (CHAPITRE 8)

PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Pour affronter la crise économique et relever les défis écologiques, le Gouvernement wallon a élaboré le Plan Marshall 2. Vert. Il s'agit de six priorités ou axes destinés à assurer une utilisation intelligente des ressources budgétaires et humaines : le capital humain en tant qu'élément de valorisation ; les soutiens aux pôles de compétitivité et aux réseaux d'entreprises performants ; la recherche scientifique comme moteur d'avenir ; la création d'un cadre propice à la création d'activités et d'emplois de qualité ; l'emploi dans l'environnement, une stratégie d'avenir, ainsi que la compatibilité entre carrière et bien-être social.

L'ensemble du Plan Marshall 2. Vert se caractérise par deux dynamiques. Il encourage d'une part au développement durable dans tous les domaines de la politique. D'autre part, outre l'accroissement de l'efficacité des institutions publiques, il incite à l'éveil d'une „sensibilité wallonne“, dans l'optique d'un rôle mobilisateur. Ces dynamiques sont significatives dans la poursuite du développement économique wallon. Elles bénéficient de ce fait d'un budget spécifique et englobent une série de mesures ciblées.

APERÇU DES RELATIONS TRANSVERSALES DU CDR AVEC LE PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

CDR	PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE
Projet d'avenir 1 : Franchir les frontières	Axe II, mesure 1e : Développer le soutien aux exportations des pôles de compétitivité, Axe II, mesure 1f : Renforcer l'accueil des investisseurs étrangers, Axe III, mesure 3 : Favoriser la mise en réseau des chercheurs wallons avec les acteurs de la recherche à l'échelle internationale, Axe IV, mesure 1d : Positionner la Wallonie au niveau international
Projet d'avenir 4 : Une économie en accord avec la nature	Axe II, mesure 1 : Renforcer le concept de développement durable de manière transversale dans les pôles compétitivité existants, Axe III, mesure 1b : Définir des thèmes stratégiques transversaux, tels que le développement durable, les énergies renouvelables, les nouvelles technologies, [...] Axe II, mesure 3 : Améliorer la prise en compte de la dimension transversale „développement durable“ pour l'ensemble du réseau d'entreprises par la création d'une plate-forme des „écoclusters“ Axe V, mesure 1a : Plan pluriannuel d'économie d'énergie et d'amélioration environnementale lors de la rénovation du bâti existant, Axe V, mesures 3a et 3b : Renforcer l'attractivité des investissements, durables dans le domaine de l'habitat : amélioration de l'efficacité énergétique des logements, écorénovation, actions de communication et de sensibilisation à destination du grand public
Projet d'avenir 5 : Stimuler l'innovation	Axe II, mesure 1 : Poursuivre et amplifier la dynamique des cinq pôles de compétitivité existants, poursuivre et amplifier la participation des petites et moyennes entreprises, Axe II, mesure 1a : Investir dans la recherche et l'innovation, Axe II, mesure 3 : Contribuer au développement de réseaux d'entreprises Axe III, mesure 1b : Stratégie de développement et d'investissement dans la recherche, Axe III, mesure 4 : Stimuler l'intégration de la recherche dans la stratégie d'innovation des entreprises, Axe IV : Mise en place d'un cadre propice à la création d'activités et d'emplois de qualité
Projet d'avenir 6 : Pacte pour l'économie et l'emploi	Axe I : Un atout à valoriser, le capital humain : créer des emplois et multiplier les collaborations et les synergies entre les acteurs de l'éducation et de la formation pour faire de „l'apprentissage tout au long de la vie“ une réalité qui serve l'émancipation de chacun et le développement régional, Axe I, mesure 1b : Accroître les investissements dans la formation des demandeurs d'emploi, encourager l'insertion professionnelle, Axe I, mesure 1d : Améliorer et renforcer l'orientation sur le marché du travail, Axe I, mesure 3b : Adapter l'offre de formations aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi, Axe II, mesure 1b : Poursuivre le développement de la formation afin de répondre aux besoins exprimés par les entreprises
Projet d'avenir 7 : Accès équitable à la formation	Recoupement partiel avec la réforme de l'enseignement secondaire en DG Axe I, mesure 1a : Encourager la formation continue des futurs travailleurs, Axe I, mesure 1d : Améliorer l'orientation professionnelle et mesures pratiques d'orientation pour les jeunes

Projet d'avenir 8 : Soutien à l'essor qualitatif de l'école	Axe I, mesure 1b : Encourager l'enseignement des langues
Projet d'avenir 9 : Accès à la compétence professionnelle	Axe I, mesure 1a : Créer des pôles de formation et des partenariats entre les acteurs pour harmoniser l'offre Axe I, mesure 1b : Impliquer davantage les secteurs professionnels, Axe I, mesure 1e : Garantir l'accessibilité maximale des centres de formation, Axe I, mesure 3b : Adapter l'offre de formation qualifiante aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi, Axe I, mesure 3c : Développer la filière d'apprentissage en alternance et généraliser les stages professionnalisant
Projet d'avenir 12 : Services sociaux main dans la main	Axe VI, mesure 1d : Améliorer les conditions de vie des aînés, Axe VI, mesure 2b : Augmenter les investissements dans les maisons de repos
Projet d'avenir 13 : Diversité souhaitée	Axe VI, mesure 1c : Renforcer l'aide aux personnes handicapées, Axe VI, mesure 1e : Répondre aux besoins non encore satisfaits des „autres publics“ : favoriser l'accès à l'emploi et à l'insertion socioprofessionnelle des „exclus sociaux“, des personnes issues de l'immigration, etc.
Projet d'avenir 14 : Vivre ensemble, mode d'emploi	Axe IV, mesure 2a : Assainir les sites pollués et équiper les zones d'accueil des activités économiques Axe V, mesures 3a et 3b : Renforcer l'attractivité des investissements durables dans le domaine de l'habitat (privé et public)
Projet d'avenir 15 : Préserver le paysage	Axe IV, mesure 2b : Expériences pilotes d'écozonings, développement de micro-zones d'activités économiques en tissu urbanisé

INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

En signant le 5 septembre 2008 la déclaration „Vogelsang“, la DG a rejoint „L'Initiative pour l'avenir de l'Eifel“. De nouvelles opportunités d'approfondir sa collaboration avec les „Kreise“ allemands de l'Eifel s'ouvrent ainsi à elle. Les champs d'action de l'Initiative ont été largement pris en considération lors de l'élaboration du CDR. Il s'en suit une collaboration dans la mise en œuvre des projets d'avenir.

L'Initiative pour l'avenir de l'Eifel a pour finalité de développer conjointement l'ensemble des compétences régionales pour renforcer durablement l'espace économique de l'Eifel. Faisant fi des frontières des Länder de Rhénanie-Palatinat et Rhénanie-du-Nord-Westphalie, 10 régions de l'Eifel, 53 communes et 8 chambres économiques régionales se sont associées dans un esprit d'alliance. Cinq champs d'action sont au centre de cette Initiative : culture et tourisme, forêt et bois, agriculture, artisanat commerce et industrie, ainsi que technologie et innovation. À la tête de chaque réseau, l'on retrouve des responsables de projet, que les Allemands appellent „Kümmerer“. Ils se tiennent à la disposition des intéressés et sont leurs correspondants directs. Les résultats des travaux dans chaque domaine ainsi que les tâches restant à accomplir et les objectifs à atteindre sont rendus publics lors d'une conférence annuelle. La prochaine se tiendra à Saint-Vith en 2011 et revêtira une grande importance pour la première phase de mise en œuvre du CDR.

APERÇU DES RELATIONS TRANSVERSALES DU CDR AVEC L'INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

CDR	INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel
Projet d'avenir 1 : Franchir les frontières	
Sous-projet 3 : Consolidation de la collaboration entre la Communauté et les communes limitrophes	Approfondissement de la collaboration au sein de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel, développement commun de compétences régionales (surtout culture et tourisme, forêt et bois, agriculture artisanat et activités économiques, ainsi que technologie et innovation) Organisation par la DG de la conférence annuelle de l'Eifel à Saint-Vith en 2011 sur le thème „L'avenir de l'approvisionnement de l'Eifel en personnel qualifié“ Implication plus forte des communes de l'Eifel dans les travaux de l'initiative
Projet d'avenir 2 : Vivre les frontières	
Sous-projet 4 : Concept innovant de promotion culturelle	Affirmation de l'image de l'Eifel comme région parfaite pour découvrir la nature Présentation de l'Eifel avec son profil culturel spécifique dans les métropoles culturelles européennes que sont Aix-la-Chapelle, Cologne, Coblenz, Trèves et Luxembourg
Projet d'avenir 3 : Agir ensemble	
Sous-projet 9 : Promotion et reconnaissance du bénévolat	Réorientation des offices du tourisme, dont le travail est majoritairement assuré par des bénévoles

**Projet d'avenir 4 :
Économie en accord
avec la nature**

Sous-projet 10 :
Produits régionaux

Création et développement de l'appellation régionale EIFEL comme label de qualité pour des produits sélectionnés (alimentation, produits en bois et services touristiques)

Sous-projet 11 :
Région- modèle en matière
d'efficacité énergétique
et d'énergies renouvelables
– la DG autosuffisante
en énergie

Dans le cadre de l'initiative fédérale „Régions productrices de bioénergie“, mise en relation des acteurs locaux et développements de partenariats à valeur ajoutée dans les secteurs de l'énergie bois, l'efficacité du biogaz et des centres d'approvisionnement en biomasse combustible

Sous-projet 12 :
Construction et rénovation
durables

Reconversion de l'approvisionnement énergétique en énergies renouvelables, Instauration de fondements pour des possibilités durables d'investissements en projets de bioénergie, ancrées dans la région

**Projet d'avenir 5 :
Stimuler l'innovation**

Sous-projet 13 :
Sensibilisation et conseil

Création de réseaux entrepreneuriaux pour l'incitation aux transferts de l'innovation et des technologies aux petites et moyennes entreprises dans l'espace régional

Sous-projet 14 :
Création d'un réseau

Mise en pratique du projet INTERREG „TeTRRA – Technology Transfer & Recruiting in Rural Areas“ : coopération de grandes écoles avec de petites et moyennes entreprises dans les régions rurales et amélioration des conditions-cadres pour les jeunes qualifiés de la région

**Projet d'avenir 6 :
Pacte pour l'économie
et l'emploi**

Sous-projet 16 :
Faciliter les transitions
sur le marché du travail

Aide à la création d'entreprises, préparation à la transmission d'entreprises, formation professionnelle et continue pour petites et moyennes entreprises dans l'espace régional

Sous-projet 17 :
Adapter le marché du travail
à la structure changeante
de la population active

Organisation à Saint-Vith de la conférence Eifel 2011 sur le thème : l'avenir de l'approvisionnement de l'Eifel en personnel qualifié

**Projet d'avenir 9 :
Accès à la compétence
professionnelle**

Sous-projet 27 :
Harmonisation et
systématisation
de l'enseignement
technico-professionnel
et de la formation
en alternance

Assurer la relève dans l'artisanat et les activités économiques dans une région rurale : Création d'entreprises et garantie de pérennité, zones d'activités, infrastructures et conditions

**Projet d'avenir 14 :
Vivre ensemble,
mode d'emploi**

Sous-projets 40 à 42 :
Aménagement du territoire et logement

Collaboration avec les partenaires de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel et ceux de l'Euregio Meuse-Rhin dans le cadre du projet INTERREG IV concernant la conception durable des zones d'activités économiques :
Développement d'instruments transfrontaliers applicables pour la conception de zones d'activités durables ou spécialisées dans les énergies renouvelables

**Projet d'avenir 15 :
Préserver le paysage**

Sous-projet 43 :

Comprendre le paysage, l'apprécier et y sensibiliser
Établissement d'une charte paysagère pour la DG

Réalisation de projets et de manifestations d'information pour inciter à la collaboration entre agriculture et protection de la nature afin de conserver le paysage culturel

Sous-projet 44 :

Concevoir et aménager le paysage

Continuer à développer le paysage culturel traditionnel de l'Eifel en renforçant les petites et moyennes structures orientées sur la qualité, à l'aide du label régional EIFEL

**Projet d'avenir 16 :
Une région de saveurs
et bien-être**

Sous-projet 46 :

Restructuration de l'Office du tourisme des Cantons de l'Est avec instauration d'une communication uniforme

Donner à l'Eifel l'image d'une région parfaite pour découvrir la nature

Faire concorder les projets EWIV Eifel-Ardenne (GEIE Marketing Ardenne-Eifel) et le projet d'avenir „Une région de saveurs et de bien-être“

Sous-projet 48 :
Planification de sites touristiques

Échanges sur des stratégies touristiques partiellement régionales, par exemple „Stratégie touristique Rhénanie-Palatinat 2015“ ou „Tourisme en Rhénanie-du-Nord-Westphalie“

Sous-projet 47 :
Promouvoir la gestion de la qualité et la durabilité dans le tourisme

Collaboration à la sensibilisation et à l'information des entreprises, à l'organisation de qualifications et à l'introduction de la gestion de la qualité

UE 2020

Le chapitre UE 2020 du présent ouvrage fera le lien et montrera les recoupements du CDR avec la stratégie à long terme de l'Union européenne. L'Europe a décidé de tirer les leçons de la crise économique et de continuer à développer ses atouts. Ceux-ci se révèlent au travers d'une main-d'œuvre qualifiée, de bases technologiques et industrielles solides, d'un marché intérieur, de l'Euro comme monnaie unique et de l'économie sociale de marché. Par ces mesures, l'Europe est censée sortir plus forte de la crise et être mieux armée pour réagir aux défis du monde actuel. „L'Europe doit redresser la barre et maintenir le cap. C'est là l'objectif d'Europe 2020: davantage d'emplois et une meilleure qualité de vie. Ce programme montre que l'Europe est capable de générer une croissance durable, intelligente et accessible à tous, de trouver le moyen de créer de nouveaux emplois et d'imprimer une orientation claire à nos sociétés“.[1] Comme dans le CDR les objectifs de la stratégie 2020 sont ambitieux mais possibles à atteindre car reposant sur des propositions concrètes qui font progresser leur réalisation.

LE RENFORCEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE SE CONCENTRE SUR TROIS AXES

1. Une croissance intelligente – Une économie fondée sur la connaissance et l'innovation

Une croissance intelligente signifie renforcer le rôle de la connaissance et de l'innovation comme moteur de notre future croissance. Cela requiert une amélioration de la qualité de notre éducation, le renforcement de la performance de notre recherche, la promotion du transfert d'innovation et de connaissances à travers l'Union, l'utilisation pleine et entière des technologies de l'information et de la communication et cela nécessite de transformer les idées innovantes en nouveaux produits et services afin de créer de la croissance.

2. Une croissance durable – promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive

Une telle approche aidera l'UE à prospérer dans un monde pauvre en carbone disposant de ressources limitées tout en évitant la dégradation de l'environnement, la diminution de la biodiversité et une exploitation non durable des ressources. Cela soutiendra également la cohésion économique, sociale et territoriale.

3. Une croissance inclusive – une économie à fort taux d'emploi favorisant la cohésion économique, sociale et territoriale

Avoir une croissance inclusive, c'est donner aux citoyens les moyens d'anticiper puis de gérer les changements pour finalement renforcer la cohésion sociale. Ceci se fera grâce à un taux d'emploi élevé, l'investissement dans les compétences, la lutte contre la pauvreté, la modernisation des marchés du travail, de la formation professionnelle et des systèmes de protection sociale. Une politique de plus grande égalité des chances entre les sexes doit également contribuer à ce que les femmes soient mieux intégrées dans le marché du travail qu'elles ne le sont actuellement.

LA STRATÉGIE EUROPE 2020 SE SUBDIVISE EN OUTRE EN CINQ GRANDS OBJECTIFS MESURABLES

1. L'emploi :

L'Europe souhaite atteindre un taux d'emploi de 75 pour cent pour les femmes et les hommes de 20 à 64 ans en impliquant davantage les jeunes, les demandeurs d'emploi plus âgés, les peu qualifiés et en intégrant mieux les immigrants légaux. La dernière stratégie en date, celle de Lisbonne, prévoyait comme objectif maximal un taux d'emploi de 70 pour cent dans la tranche d'âge de 15 à 64 ans. L'indicateur gagne en puissance d'expression par le relèvement des limites d'âge et reflète mieux la réalité. En effet, ce sont souvent les jeunes de moins de 20 ans qui sont encore dans des établissements de formation et ne se retrouvent donc pas encore sur le marché du travail.

2. La recherche et l'innovation :

Les conditions en matière de recherche et de développement sont appelées à être améliorées. D'autant que le volume total en investissements privés et publics à atteindre dans ces domaines est estimé à trois pour cent du PIB. La Commission mettra au point un indicateur d'intensité pour la recherche, le développement et l'innovation.

3. La préservation du climat et l'énergie :

Les émissions de gaz à effet de serre devront être réduites de 20 pour cent par rapport aux niveaux de 1990. La part des sources d'énergie renouvelable devra par contre passer à 20 pour cent, accompagnée d'un accroissement de 20 pour cent de notre efficacité énergétique. En outre, l'Union européenne confirme vouloir adopter une résolution par laquelle elle veut, d'ici 2020, réduire de 30 pour cent les émissions de gaz à effets de serre. Cette proposition formulée dans le cadre d'un accord global pour la période après 2012 ne vaut que si les pays industrialisés s'engagent à respecter une réduction en émissions équivalente et que les pays en voie de développement y contribuent de même.

4. La formation :

Le niveau de formation devra être amélioré en visant particulièrement à ce que le taux d'abandon scolaire descende en dessous des dix pour cent et à ce que la part des 30 - 40 ans porteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent atteigne au moins les 40 pour cent.

5. L'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté :

La condition première de l'intégration sociale sera la réduction de la pauvreté. Il conviendrait de réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Sept initiatives phares, intégrées dans les domaines croissance intelligente, croissance durable et croissance inclusive, devraient permettre d'atteindre ces objectifs:

- Une Union pour l'innovation
- Jeunesse en mouvement
- Une stratégie numérique pour l'Europe
- Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources
- Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation
- Une stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois
- Une plateforme européenne contre la pauvreté

Pour ces sept initiatives phares, la Commission de l'Union européenne a formulé des propositions concrètes qui présentent des recoupements avec plusieurs projets d'avenir du CDR. Ceux-ci sont développés dans le chapitre „Relations transversales avec les autres plans stratégiques“ propre aux différents projets d'avenir.

*Victor Hugo a dit :
„L'avenir a plusieurs noms.
Pour les faibles, il se nomme l'inaccessible ;
pour les timides, il se nomme l'inconnu ;
pour les vaillants, il se nomme l'idéal !“
Chers convives, ne soyons ni faibles ni timides.
Soyons vaillants.*

Karl-Heinz Lambertz, Ministre-Président
de la Communauté germanophone
de Belgique, à l'occasion de la Fête
de la DG en novembre 2010.

APERÇU DES RELATIONS TRANSVERSALES DU CDR AVEC LA STRATÉGIE UE 2020

CDR	Stratégie UE 2020
Projet d'avenir 4 : Une économie en accord avec la nature	
Sous-projet 11 : Région modèle en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables – la DG autosuffisante en énergie et Sous-projet 12 : Construction et rénovation durables	Réforme des systèmes nationaux (et régionaux) de recherche, développement et innovation dans un esprit d'incitation à l'excellence et à une spécialisation intelligente. Renforcement de la collaboration entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises. Planification en commun de programmes, soutien à la collaboration transfrontalière, adaptation des procédures nationales d'encouragement, diffusion de la technologie dans l'espace de l'Union Utilisation de réglementations, de normes de construction et d'instruments d'économie de marché, afin de réduire la consommation d'énergie et de ressources. En même temps, investir des moyens du fonds structurel dans l'efficacité énergétique des bâtiments publics et dans un recyclage efficace Création d'incitants en matière d'économie d'énergie pour les secteurs gros consommateurs
Projet d'avenir 5 : Stimuler l'innovation	
Sous-projet 13 : Sensibilisation et conseil	Rendre prioritaires les dépenses encourues pour acquérir et diffuser des connaissances, ainsi que pour inciter le secteur privé à investir davantage dans la recherche et le développement Améliorer l'environnement pour les entreprises, en particulier pour les PME innovantes
Sous-projet 14 : Création d'un réseau	Étroite collaboration avec les autres acteurs dans les différents domaines, afin d'identifier les impasses et arriver à un état des lieux commun montrant comment conserver des bases industrielles et scientifiques fortes. Définir de quelle manière conduire l'Europe à jouer un rôle de locomotive mondiale en matière de développement durable
Projet d'avenir 6 : Pacte pour l'économie et l'emploi	
Sous-projet 16 : Faciliter les transitions sur le marché de l'emploi	Développement de partenariats entre l'enseignement, général et professionnel, et monde du travail. Ceci entre autre, en faisant participer les partenaires sociaux à l'élaboration des offres de formation
Sous-projet 17 : Adapter le marché du travail à la structure changeante de la population active	Transposition des concepts nationaux „Flexicurity“ afin d'éliminer la segmentation du marché du travail et faciliter les transitions ainsi que la compatibilité entre vie professionnelle et vie privée Promouvoir de nouvelles formes d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, prolonger la vie active et garantir davantage d'égalité entre les sexes
Sous-projet 19 : Poursuivre le développement des initiatives concernant l'apprentissage tout au long de la vie	Acquisition et reconnaissance des compétences requises dans l'enseignement, qu'il soit général, professionnel ou supérieur, et dans la formation des adultes

**Projet d'avenir 7 :
Accès équitable
à la formation**

Sous-projet 20 :
Réforme de l'enseignement
secondaire

Soutien aux diplômés de l'enseignement supérieur en sciences naturelles, mathématiques
et sciences de l'ingénieur

Orientation des programmes vers la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise

Sous-projet 21 :
Aides aux élèves
défavorisés

Amélioration des résultats des établissements d'enseignement par le développement d'un
concept intégré prenant en considération chaque étape individuellement et définissant des
compétences clés. Ceci permettra d'endiguer l'abandon scolaire précoce

**Projet d'avenir 8 :
Soutien à l'essor qualitatif
de l'école**

Sous-projet 23 :
Réforme de la qualification
pédagogique

S'assurer de l'efficacité des investissements à tous les niveaux de la formation

**Projet d'avenir 9 :
Accès à la compétence
professionnelle**

Sous-projet 28 :
Établissement d'un cadre
de qualification (NQF)

Incitation à la transparence et à l'importance des systèmes de formation en instaurant un cadre
national de qualification. Mieux répondre aux besoins du marché du travail par des formations
adaptées

Améliorer l'entrée dans le monde professionnel des jeunes, par des mesures d'intégration

Soutien à l'application du cadre de qualification européen par la réalisation d'un cadre de
qualification national

**Projet d'avenir 13 :
Diversité souhaitée**

Sous-projet 36 :
Renforcer la cohésion
sociale par la mise en place
d'un réseau

Élaboration et mise en œuvre de mesures qui tiennent compte de la situation de groupes
sociaux particulièrement vulnérables

et

Sous-projet 37 :
Distinguer les entreprises
et organisations qui
s'impliquent de façon
exemplaire dans l'insertion
des personnes handicapées

LA DG COMME RÉGION FRONTALIÈRE



PONT CULTUREL, IDENTITAIRE ET RÉGIONAL

Tout en préservant délibérément notre identité culturelle, nous souhaitons exploiter jusqu'en 2025 la situation exclusive de la DG au sein de l'Europe occidentale afin de transformer notre région et lui conférer une nouvelle fonction de passerelle active entre les territoires wallons et flamands ainsi que néerlandais, luxembourgeois et allemands.

Nous voulons par ailleurs exploiter de manière ciblée les vastes opportunités et possibilités „d'apprentissage sans frontière“ afin de développer cette position exclusive.

- Nous souhaitons considérer et présenter notre région de manière active comme un nouvel espace de diversité culturelle. Nous y voyons une nouvelle culture frontalière que nous vivons au quotidien.
- Nous positionnerons la Communauté germanophone en tant que région frontalière et nous continuerons à consolider sa position au sein des structures transfrontalières. Nous stimulerons toujours la coopération transfrontalière dans tous les domaines ainsi que dans le cadre des programmes européens de promotion et des réseaux régionaux.
- En collaboration avec d'autres régions européennes, nous participerons activement à la création de l'Europe des régions. Nous accorderons une attention toute particulière aux régions frontalières se trouvant au point d'intersection de plusieurs cultures.
- Nous ferons encore mieux connaître au public le remarquable travail fourni par les acteurs culturels et leurs offres, partie intégrante de notre identité et de notre qualité de vie, nous l'exploiterons également pour esquisser notre profil et nous continuerons à encourager ce travail culturel actif.
- Nous voulons permettre à tous les citoyens et citoyennes d'accéder de manière durable aux offres culturelles.
- Nous voulons consolider de manière durable la culture associative et ainsi permettre aux associations culturelles et sportives d'intégrer de manière active et passive toutes les générations.
- Nous voulons permettre aux jeunes d'accéder aux offres culturelles, promouvoir une culture jeune et inciter les jeunes à concevoir leur propre production culturelle.
- Nous offrirons à la jeunesse de vastes possibilités de participation et d'épanouissement social, tout en consolidant et développant les normes participatives existantes.
- Nous voulons consolider notre identité et nos compétences linguistiques en promouvant activement notre langue maternelle – langue policée et dialectes – tout en entretenant, cultivant et développant notre multilinguisme en tant qu'atout régional.
- D'une manière conséquente, nous continuerons à permettre l'accès de tous à une large gamme de médias et adopterons une approche responsable de ces médias dans la mesure où notre position d'interface entre plusieurs cultures rend évidente l'importance de la diversité d'opinions et des médias.
- Nous souhaitons faire rayonner notre patrimoine culturel afin qu'il apparaisse comme un élément essentiel de notre identité et ce, dans toutes les couches de la société, mais en particulier chez les jeunes et dans les populations immigrées.

LA DG COMME RÉGION FRONTALIÈRE – LIGNES STRATÉGIQUES POUR 2025

Le modèle insiste surtout sur la fonction de pont culturel et identitaire que remplit la région frontalière et démontre clairement comment exploiter au mieux une situation aussi particulière. Dans ce domaine, la promotion ciblée du co-aménagement actif de la vie sociale par les jeunes est considérée comme une mission future essentielle et pleine de responsabilités.

POSITIONNEMENT DANS LA RÉGION FRONTALIÈRE

L'objectif stratégique est de positionner la Communauté germanophone comme un partenaire essentiel dans la région frontalière située entre la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg. Cela implique sa participation active à des structures transfrontalières telles que l'Euregio Meuse-Rhin et la Grande Région Sarre-Lorraine-Luxembourg. Dans le cadre de cette collaboration, la Communauté germanophone a tout intérêt à ne pas perdre de vue, outre ses propres intérêts, ceux de ses partenaires et de l'ensemble de la structure. Ce positionnement implique également de formuler des offres claires et opérationnelles à ces mêmes partenaires, de façon à faire effectivement office de relais entre les territoires linguistiques et culturels. Outre l'ancrage dans la région frontalière, ses présences à Bruxelles et à Berlin jouent ici un rôle essentiel. Ajoutons enfin que le positionnement en tant que partenaire au sein de la région frontalière doit dépasser le cadre institutionnel. Les communes, les entreprises, les institutions et les organisations doivent y être intégrées davantage que ce n'est le cas actuellement.

VIVRE L'IDENTITÉ CULTURELLE

L'acceptation d'une nouvelle culture frontalière et le fait de ne pas considérer les frontières – nationales, administratives, linguistiques, culturelles – comme un élément de séparation mais bien comme un pont, confèrent une nouvelle signification à ces frontières et à la région frontalière. La culture frontalière ainsi définie représente cette culture créatrice d'interfaces et qui est propre aux Belges de langue allemande. L'objectif – si important pour le développement économique – que constituent la création et la coordination de réseaux prend également dans cette optique une signification toute particulière en termes de culture frontalière. L'objectif stratégique est de voir délibérément en la culture un fondement essentiel de la Communauté germanophone considérée en tant que communauté politique. Dans cette optique, la prochaine étape sera constituée par un concept culturel à long terme de la Communauté germanophone permettant de poser les jalons d'une politique culturelle considérant les défis de la zone frontalière, au sens d'une nouvelle culture frontalière, comme une véritable opportunité et la soutenant par des mesures et des projets clairs. Les nouveaux centres culturels régionaux auront pour mission de proposer une plate-forme efficace à toutes les institutions d'orientation culturelle. Ils constituent en la matière le point de jonction entre les différents réseaux culturels.

Au sein de la Communauté germanophone, l'un des éléments essentiels de l'identité régionale est constitué par les associations sur lesquelles repose un pilier central de la spécificité linguistique et culturelle. Le renforcement des associations ainsi que la promotion globale de leur travail et de leur structure contribuent également à l'intégration des jeunes ainsi qu'au dialogue inter-générationnel au sein des villages. C'est également pour cette raison que la Communauté germanophone continuera à considérer comme une priorité le subventionnement des associations de la Communauté germanophone.

LA JEUNESSE DONNE FORME À LA PARTICIPATION

La taille réduite de la Communauté germanophone a pour corollaire que la diversité de l'offre, la promotion intensive des mouvements de jeunesse et les structures participatives existantes transforment la Communauté germanophone en une région qui, comparative-ment aux régions voisines, conserve un certain attrait pour la population jeune, même dans les structures villageoises. C'est pour consolider et élargir ces normes que l'on actualise en permanence des instruments exemplaires et qui ont fait leurs preuves quant à la politique participative des jeunes. Les jeunes de la Communauté germanophone sont continuellement impliqués dans le développement de tous ces processus. Par ailleurs, les structures de l'animation pour la jeunesse qui ont fait leurs preuves sont préservées et élargies. Le but doit être d'y intégrer précocement les jeunes immigrés de la première et de la deuxième génération afin qu'eux aussi s'identifient fortement à la Communauté germanophone.



PROJET D'AVENIR FRANCHIR LES FRONTIÈRES



1.1	CONTEXTE D'ACTION	30
1.2	OBJECTIFS	31
1.3	MISE EN OEUVRE DES SOUS-PROJETS	32-35
	SOUS-PROJET 1 : RENFORCEMENT DE L'IDENTITE REGIONALE ET DES CONTACTS QUE LES CITOYENS DE LA DG ONT AVEC L'EXTÉRIEUR	
	SOUS-PROJET 2 : EXTENSION DU RESEAU „BELGES DE L'EST DANS LE MONDE“ PAR TROIS COMPOSANTES : „LES AMIS DE LA BELGIQUE DE L'EST“ „LE MONDE EN BELGIQUE DE L'EST“, „MULTIPLICATEURS“	
	SOUS-PROJET 3 : CONSOLIDATION DE LA COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES COMMUNES LIMITOPHES	
1.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	36
	1.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	1.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
1.5	INDICATEURS D'IMPACT	36-37
1.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	37
1.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	38-40
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
1.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	41
	1.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	1.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	1.8.3 UE 2020	

1.1 CONTEXTE D'ACTION

Le projet d'avenir „Franchir les frontières“ découle du constat suivant : la collaboration, la mise en réseau et l'échange d'expériences avec des partenaires extérieurs contribuent à relativiser les inconvénients liés à la petite taille de la DG. À ce titre, il est important que la population de notre Communauté fasse preuve d'ouverture d'esprit et qu'un lien fort l'unisse à sa „patrie“ DG.

Voilà de nombreuses années déjà que la DG a trouvé sa place dans la région frontalière entre la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Luxembourg. Cette stratégie de positionnement initiée en 2006 tend à organiser au mieux son offre de services par la coopération et l'échange. De surcroît, au travers de la perception d'une fonction de relais, voir de liaison, notre savoir-faire est mis à la disposition de nos partenaires, tant en Belgique qu'à l'étranger. Ce qui, en définitive, renforce notre position. Des partenariats bilatéraux existent aujourd'hui avec toutes les entités fédérées belges, de nombreuses collectivités locales et organismes publics ou privés, essentiellement en Europe de langue allemande. Même s'ils sont d'intensité variable, ces partenariats concernent toutes les compétences de la DG. L'Euregio Meuse-Rhin et la Grande Région sont ainsi des plateformes de coopération importantes en vue d'une collaboration concrète. Au niveau stratégique, mentionnons également, entre autres, le Comité des Régions de l'Union européenne, le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et le Groupe de travail des régions frontalières d'Europe.

L'ouverture des institutions doit aller de pair avec l'ouverture d'esprit des citoyens de la DG. Toutefois, un fort sentiment d'appartenance à sa patrie en sera la condition préalable : identité régionale et loyauté doivent cohabiter de façon complémentaire, voire interactive. Un rapport fort avec l'extérieur est important si l'on souhaite contrer d'éventuels aspects négatifs d'une identité régionale mal comprise.

Différents instruments favorisant l'échange sont déjà disponibles actuellement. Ils concernent par exemple la culture ou encore les programmes européens „Jeunesse en action“ et „Apprentissage tout au long de la vie“, programmes pour lesquelles la DG dispose de ses propres „agences nationales“.

**AU SENS STRICT DU TERME,
MOBILITÉ SIGNIFIE SE DÉPLACER D'UN ENDROIT À UN AUTRE.
AU SENS LARGE, C'EST LA DISPOSITION À FRANCHIR LA FRONTIÈRE.**

Gerhard Schulze (né en 1944), sociologue et professeur allemand

1.2 OBJECTIFS

L'objectif global du projet d'avenir „Franchir les frontières“ consiste à renforcer l'identité régionale, c'est-à-dire l'attachement de chacun à la DG, et à développer ainsi la solidarité des citoyens de notre Communauté. Ceci concerne la personne, tant dans son individualité que dans sa fonction sociale, par exemple dans la vie associative. Lorsque les institutions et les citoyens représentent ensemble la DG à l'extérieur, une réelle plus-value peut en découler à l'avantage de chacun. Ainsi, les personnes qui pour raisons professionnelles ou privées ont quitté la DG et n'y ont plus le centre de leur vie sont porteuses d'une mission importante. C'est vrai aussi pour les personnes vivant la situation inverse : les personnes d'origines diverses ayant décidé de vivre dans la DG. Tout aussi importants sont ceux qui, pour diverses raisons, éprouvent un attachement à la DG alors qu'ils n'en sont pas originaires et n'y sont pas domiciliés. Enfin, il est essentiel que les communes – en tant qu'institutions les plus proches de l'individu – adoptent une attitude aussi ouverte que les citoyens, collaborent avec les partenaires des environs immédiats et échangent leurs expériences.

Inga Klawitter:

Le projet d'avenir „Franchir les frontières“ concerne pour une large part la collaboration transfrontalière. Pourquoi les relations extérieures sont-elles si importantes pour la DG ?

Stephan Förster:

La DG se trouve dans une situation particulière : dans le cadre de l'organisation fédérale belge, elle dispose de compétences étendues. En tant que petite entité fédérée, il lui faut toutefois les assumer avec des ressources limitées. De ce fait, l'échange et la collaboration avec des partenaires extérieurs en Belgique, dans la région frontalière et dans l'ensemble de l'Europe de langue allemande revêtent une importance vitale pour la Communauté. L'accent sera mis sur l'intensification de la coopération avec nos voisins directs.

Inga Klawitter:

Pourquoi la DG souhaite-t-elle systématiquement mettre en avant sa propre histoire ?

Stephan Förster:

La confrontation à sa propre histoire fait partie des fondements de chaque communauté. Le projet d'avenir „Franchir les frontières“ porte tout autant sur les recherches historiques essentielles concernant le territoire qui constitue aujourd'hui la DG que sur la transmission des connaissances „de fond“ à l'école et à l'ensemble de la société. Ceux qui ont joué un rôle important avant et pendant l'instauration de notre autonomie constitueront une source particulièrement importante. Leurs souvenirs devront être conservés pour les générations suivantes sous forme d'interviews des témoins de l'époque.

1.3. MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ RÉGIONALE ET DES CONTACTS QUE LES CITOYENS DE LA DG ONT AVEC L'EXTÉRIEUR

L'identité régionale ne saurait simplement être créée. Il lui faut se développer. Les possibilités de l'autorité publique sont dans ce domaine limitées. Parallèlement à une offre de services de grande qualité et par des initiatives ciblées, elle peut toutefois mettre en route des processus favorisant cette identité. Ce sera par exemple, en incitant à l'étude systématique de sa propre histoire. Un intérêt particulier sera porté aux caractéristiques distinctives de la DG : son existence en tant que minorité nationale, petite entité fédérée et région frontalière.

Les relations extérieures de la DG ne peuvent se limiter en aucune façon à l'espace politico-administratif. Cette constatation en constitue d'ailleurs déjà le fil conducteur. Ces dernières années, citoyens, associations, entreprises et communes furent régulièrement impliqués dans les voyages, présentations et activités similaires à l'étranger. En outre, des opportunités furent régulièrement offertes à des acteurs de la représenter directement ou indirectement lors de manifestations à l'extérieur. Enfin, il existe de nombreuses possibilités d'échanges au sein des différentes attributions de la DG qu'il faut mieux faire connaître. À cette fin, du matériel adéquat d'aide à la promotion sera développé, et sur demande, mis à la disposition des citoyens pour leurs contacts à l'extérieur de la DG.

ÉTAPES

RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ RÉGIONALE

●●● Organisation, réalisation et suites de la conférence „Zoom 1920-2010 – Voisins, neuf décennies après Versailles“	●●●>	achevé
●●● Élaboration d'un concept de recherche et de présentation de l'histoire régionale du territoire de l'actuelle DG, en livre et exposition	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Manifestations portant sur des thèmes typiquement régionaux et concernant la caractéristique distinctive de la DG	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Parution d'une présentation globale avec premiers résultats des recherches sur l'histoire régionale	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●● Publication d'un essai La DG vue de l'extérieur	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

ENCOURAGEMENT DES ET SOUTIEN AUX CONTACTS QUE LES CITOYENS DE LA DG ONT AVEC L'EXTÉRIEUR

●●● Poursuite de l'implication des citoyens dans les contacts extérieurs menés par les institutions	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Accentuation de la publicité quant aux possibilités offertes par les échanges culturels et les programmes européens, entre autres par un toutes-boîtes	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Constitution d'une documentation sous forme de modules que les citoyens peuvent utiliser lors de leurs séjours à l'étranger	●●●>	2 ^e semestre 2011

SOUS-PROJET 2 :**EXTENSION DU RÉSEAU****„BELGES DE L'EST DANS LE MONDE“****PAR TROIS COMPOSANTES :****„LES AMIS DE LA BELGIQUE DE L'EST“****„LE MONDE EN BELGIQUE DE L'EST“****„MULTIPLICATEURS“**

Le réseau existant „Belges de l'Est dans le monde“ organise déjà une manifestation annuelle, publie une newsletter annuelle et dispose d'un onglet propre sur le site Internet www.dglive/ostbelgier. Ces activités demandent à être développées et le réseau étendu.

L'objectif est de lier des multiplicateurs à la DG par divers moyens de communication, que ce soit sous la forme classique de newsletters et de manifestations ou encore au travers de nouveaux médias. Ces multiplicateurs se répartissent en trois groupes : „Les Belges de l'Est dans le monde“, „Les amis de la Belgique de l'Est“ à l'extérieur de la DG, ainsi que „Le monde en Belgique de l'Est“, personnes qui s'identifient à leur „patrie“ de cœur. Un quatrième groupe se compose de personnes implantées dans la DG qui, de par leurs activités et leurs contacts, sont incontournables pour tous les réseaux. Soit parce qu'elles disposent d'informations utiles, soit parce qu'elles utilisent les réseaux.

Les attaches de ces multiplicateurs à la DG renforcent le rayonnement de celle-ci à l'extérieur, tout en encourageant à cultiver les partenariats. Étant une petite entité fédérée, la DG a besoin de partenariats et d'impulsions extérieures afin de trouver des solutions appropriées et novatrices. Ces trois réseaux sont hétérogènes. Ils nécessitent des canaux et des contenus différents, avec aussi leurs propres collectes et traitements de données.

Concernant la communication, le Web 2.0 offre des possibilités; elles sont déjà utilisées par les réseaux sociaux Facebook ou Twitter. L'élément déterminant sera ici la création d'une communication réciproque, où ce ne sera pas seulement la DG qui informera. Les expériences faites à ce jour avec les „Belges de L'Est dans le monde“ montrent que leur plus-value réside dans les questions pratiques du genre conseils quant aux écoles, à la recherche d'autres locataires pour poursuivre un bail, demandes de stages, recherches et offres d'emploi. La DG aménage la plateforme, l'anime et la complète en l'adaptant à la demande par de nouvelles informations émanant de la Communauté. Chaque membre peut déterminer librement la quantité d'informations qu'il livre, une condition importante pour l'adhésion.

ÉTAPES**„BELGES DE L'EST DANS LE MONDE“**

●●● Évaluation des activités menées jusqu'à ce jour, étude des bonnes pratiques et bilan	●●●>	achevé
●●● Actualisation du site existant www.dglive.be/ostbelgier	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Mise en place d'un groupe „Belges de l'Est dans le monde“ sur www.facebook.com	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Publicité via Facebook et la page Internet www.dglive.be/ostbelgier	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Lancement d'un questionnaire par Facebook et www.dglive.be/ostbelgier , pour évaluer les besoins et suggestions émis par les membres du réseau, ainsi que pour actualiser et exploiter les données des contacts	●●●>	2 ^e semestre 2011

„LES AMIS DE LA BELGIQUE DE L'EST“

●●● Collecte de données relatives au Gouvernement, au Ministère, aux ambassades belges et aux services publics de la DG : qui sont „Les Amis de la Belgique de l'Est“ ? Définition et sélection	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Récolte des réactions, entre autres via les commandes de matériel d'information concernant la DG, tant du point de vue politique que touristique	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Création d'une lettre d'information (électronique) avec appel à abonnement	●●●>	2 ^e semestre 2011

„LE MONDE EN BELGIQUE DE L'EST“

●●● Collecte de données concernant les médias, les contacts personnels, le Gouvernement, le Ministère, les communes et les services publics	●●●>	achevé
●●● Organisation d'une réception pour les membres du réseau „Le monde en Belgique de l'Est“, avec un programme d'accompagnement	●●●>	achevé
●●● Enquête personnalisée sur les besoins en types d'informations, moyens et canaux de communication	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Réalisation des moyens de communication suite à l'analyse des besoins	●●●>	1 ^{er} semestre 2011

MULTIPLICATEURS

●●● Invitation à la réception des membres du réseau „Le monde en Belgique de l'Est“	●●●>	achevé
●●● Saisie de données quant au gouvernement, au ministère et aux services publics	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Évaluation de l'offre et des besoins des multiplicateurs	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Réalisation des moyens de communication suite à l'analyse des besoins	●●●>	1 ^{er} semestre 2011

**SOUS-PROJET 3 :
CONSOLIDATION
DE LA COOPÉRATION
ENTRE LA COMMUNAUTÉ
ET LES COMMUNES
LIMITOPHES**

Un approfondissement de cette coopération avec les voisins directs doit se poursuivre. Déjà en 2008, la DG a rejoint la „Zukunftsinitiative Eifel“ (Initiative pour l’avenir de l’Eifel) et participe de façon active aux travaux des différents réseaux thématiques. En 2011, la DG sera organisatrice de la Conférence annuelle de l’Eifel. Organiser ce rassemblement, important pour cette région, permettra de fixer de nouvelles priorités.

Les possibilités d’intensifier la coopération communale transfrontalière devront être tout autant démontrées aux communes germanophones. En font partie, la création du Groupement européen pour la coopération territoriale „EVTZ Charlemagne“ auquel les partenaires allemands et hollandais ont invité la partie germanophone de Belgique à intervenir, ainsi que la coopération avec les organisations communales limitrophes de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, de Rhénanie-Palatinat et du nord du Luxembourg. Un concept spécifique sera élaboré afin d’y associer les neuf communes francophones voisines.

ÉTAPES

●●● Réalisation d’une structure commune, comprenant Communauté et communes, pour participer à des organisations de coopération de voisinage	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Début de la collaboration aux travaux du groupement transfrontalier GECT Charlemagne	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Renforcement de l’implication des communes dans les travaux de l’Initiative pour l’avenir de l’Eifel, en commençant par l’assemblée générale des bourgmestres de l’Eifel, qu’ils viennent de la DG ou des Länder de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ou Rhénanie-Palatinat	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Présentation d’un concept de coopération avec les Kreise et communes allemands frontaliers, ainsi qu’avec les communes au nord du Luxembourg	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Présentation d’un concept de coopération avec les communes francophones voisines	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Mise en œuvre des deux concepts	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2012

1.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

1.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

Au travers de ses grands axes, le projet d'avenir „Franchir les frontières“ se donne comme objectif de préserver durablement la collaboration transfrontalière. Pour atteindre cet objectif global, des instruments existants seront élargis et de nouveaux créés. Les citoyens, les communes et les organisations devront toutefois se mobiliser davantage et s'impliquer à long terme dans des activités de coopération. L'établissement et le suivi des réseaux ainsi créés permettent, si nécessaire, de faire appel à des professionnels extérieurs. Cela facilitera la recherche de partenaires adéquats lors du transfert de nouvelles compétences ou du recrutement de personnel.

1.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

La petite taille de la DG offre l'avantage d'élaborer, dans le contexte du premier sous-projet „Franchir les frontières“, des offres s'adressant à l'ensemble de la population. Celles-ci constitueront, en outre, un complément intéressant pour les acteurs les plus divers : services publics et communes, monde économique, secteurs de la culture et de la jeunesse.

Ceux qui s'intéressent à une collaboration transfrontalière disposent en général déjà d'un bon réseau. Les „Belges de l'Est dans le monde“ sont d'ailleurs depuis longtemps déjà des adeptes d'Internet, afin de garder un contact avec leur région d'origine. Dans ce registre, les réseaux sociaux et forums virtuels sont particulièrement intéressants pour la communication. Ce projet d'avenir offre ainsi une formidable opportunité aux institutions de la DG, de compléter leur communication par les instruments du Web 2.0 et de l'étendre plus tard à d'autres secteurs si cela s'avère nécessaire.

1.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT	UNITÉ DE MESURE
RENFORCEMENT DE L'IDENTITÉ RÉGIONALE ET DES CONTACTS QUE LES CITOYENS DE LA DG ONT AVEC L'EXTÉRIEUR	
Nombre de demandes par catégorie (par exemple services publics, communes comprises, monde économique, secteurs de la culture et de la jeunesse, etc.)	Accroissement des demandes et documentation annuelle (variations absolues et en pourcentage)
Nombre de contacts extérieurs réalisés par catégorie (par exemple services publics, communes comprises, monde économique, secteurs de la culture et de la jeunesse, etc.)	Accroissement des contacts extérieurs et documentation annuelle (variations absolues et en pourcentage) différenciés selon le type (contacts personnels, écrits, verbaux/ téléphoniques, congrès, séminaires), la durée, etc.

EXTENSION DU RÉSEAU „BELGES DE L'EST DANS LE MONDE“ PAR TROIS COMPOSANTES

Nombre de membres actifs dans le réseau „Belges de l'Est dans le monde“ (Projets de manifestations et présences effectives, participations à des forums virtuels, réponses aux questions, nouveaux membres, coopération avec les réseaux „Le monde en Belgique de l'Est“ et „Les amis de la Belgique de l'Est“)	Accroissement du nombre de membres : environ 50 d'ici fin 2011 et ensuite 10 pour cent par an; poursuite de l'enregistrement des données relatives à l'augmentation de l'importance des différentes activités. Tenue à jour des données de contact
Nombre de membres actifs dans le réseau „Le monde en Belgique de l'Est“ (Projets de manifestations et présences effectives, participations à des forums virtuels, réponses aux questions, nouveaux membres, coopération avec les réseaux „Les Belges de l'Est dans le monde“ et „Les amis de la Belgique de l'Est“)	Accroissement du nombre de membres : environ 30 d'ici fin 2011 et ensuite 10 pour cent par an; poursuite de l'enregistrement des données relatives à l'augmentation de l'importance des différentes activités. Tenue à jour des données de contact
Nombre de membres actifs dans le réseau „Le monde en Belgique de l'Est“ (Projets de manifestations et présences effectives, participations à des forums virtuels, réponses aux questions, nouveaux membres, coopération avec les réseaux „Les Belges de l'Est dans le monde“ et „Les amis de la Belgique de l'Est“)	Accroissement du nombre de membres : environ 30 d'ici fin 2011 et ensuite 10 pour cent par an; poursuite de l'enregistrement des données relatives à l'augmentation de l'importance des différentes activités. Tenue à jour des données de contact

CONSOLIDATION DE LA COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES COMMUNES LIMITOPHES

Participation des communes à l'ensemble de la structure de collaboration avec le voisinage	Participation de l'ensemble des communes
Nombre de projets concrets auxquels participent les communes	Participation de chaque commune à au moins un projet ; l'évolution du nombre de projets concrets par commune sera enregistrée

1.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les communes constituent le groupe-cible par excellence du premier sous-projet de „Franchir les frontières“. Une nette intensification des échanges et une collaboration plus étroite seront ici visées.

Dans le cadre du deuxième sous-projet, les communes pourraient jouer un rôle dans la sélection des personnes composant le groupe „Le monde en Belgique de l'Est“. L'utilité de ce réseau est identique pour les communes et les organismes de la DG. Les communes sont des acteurs privilégiés du troisième sous-projet. Différentes formes de collaboration communale multilatérale doivent en effet être développées puis intensifiées.

1.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

Pris dans son ensemble, le projet d'avenir „Franchir les frontières” traite des relations extérieures de la DG. Le deuxième sous-projet, qui traite dans „La Belgique de l'Est dans le monde” des relations par réseaux analyse des structures similaires existant dans d'autres régions, éventuellement aussi en Flandre et en Wallonie. Il s'agit de trouver de bons exemples dont il est possible de s'inspirer. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que dans d'autres régions, de telles activités sont souvent exercées par des associations proposant en partie des services payants, par exemple des conseils juridiques.

SOUS-PROJET 1 :
RENFORCEMENT DE
L'IDENTITÉ RÉGIONALE ET
DES CONTACTS QUE LES
CITOYENS DE LA DG ONT
AVEC L'EXTÉRIEUR



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

FARO EN FLANDRE, INSTITUT DESTREE EN WALLONIE

L'histoire locale est assidument étudiée dans les différentes entités belges. À titre d'exemple, nous citerons les travaux de recherche et les publications de l'Institut Destree et du „FARO. Vlaams steunpunt voor cultureel erfgoed vzw”.

www.institut-destree.eu/index.htm

et

www.faronet.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

LANDSCHAFTSVERBAND RHEINLAND EN ALLEMAGNE

Le groupement régional „Landschaftsverband Rheinland” est un bon exemple de vulgarisation de l'histoire de la Rhénanie. Son site Internet propose informations et sources concernant l'histoire de la région et du Land. Différents instruments de recherche et une base de données reprenant toutes les informations ayant trait à l'histoire rhénane complètent cette présentation.

www.rheinische-geschichte.lvr.de/seiten/home.aspx

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

SCHAFFHOUSE, SUISSE

Pour ses 500 ans en 2001, le canton de Schaffhouse a publié une histoire du canton en trois volumes. Que ce soit de par la méthode suivie ou du point de vue du contenu, cette publication constitue un excellent exemple de bonne pratique. Un échange technique est déjà en cours avec les archives cantonales de Schaffhouse.

www.historischerverein-sh.ch/

SOUS-PROJET 2 :

EXTENSION DU RÉSEAU
„BELGES DE L'EST DANS LE MONDE“
PAR TROIS COMPOSANTES
„LES AMIS DE LA BELGIQUE
DE L'EST“
„LE MONDE EN BELGIQUE DE L'EST“
„MULTIPLICATEURS“

**BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE****VLAMINGEN IN DE WERELD EN FLANDRE ET AMBASSADEURS DE LA PROVINCE DE LIÈGE EN WALLONIE**

L'association sans but lucratif „Vlamingen in de wereld“ publie une revue ainsi qu'une Newsletter. Elle anime aussi un site Internet avec une banque de données reprenant des Flamands du monde entier. Elle s'est créé un réseau de correspondants officiels bénévoles à l'étranger, des Flamands qui ont émigré. L'ASBL conseille en outre ceux qui s'expatrient et ceux qui rentrent au pays. „Vlamingen in de wereld“ s'adresse ainsi à un vaste public-cible.

www.viiv.be

Le „Bureau des relations extérieures de la Province de Liège“ (BREL) collabore depuis des années déjà avec une sorte d'ambassadeurs de la Province de Liège. Quiconque vit à Liège, y travaille, en est originaire et est amené à voyager régulièrement à l'étranger peut devenir un de ces ambassadeurs. Ceux-ci ont accès à une zone protégée sur le site Internet où, dans une valise diplomatique virtuelle, ils trouvent de la documentation et l'historique de personnes, d'entreprises, d'actions etc. ayant réussi. Ils y sont en outre informés de l'actualité. Liés par une charte, les ambassadeurs s'engagent entre autres à ne propager que du positif sur Liège.

www.brel.prov-liege.be sous l'onglet „Ambassadeurs“

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS**VŒUX DE NOËL POUR LES AIXOIS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER**

Depuis plus de 40 ans, le service de presse de la Ville d'Aix-la-Chapelle envoie chaque année ses vœux aux anciens concitoyens disséminés à travers le monde. Environ 1 000 „ex-Öcher“ (anciens Aixois) reçoivent ainsi, dans plus de 70 pays, un bonjour d'Aix-la-Chapelle. Cette attention comprend les vœux du bourgmestre, un calendrier de la Caisse d'Épargne, des cartes postales et des brochures touristiques. Plusieurs centaines de cartes et mots de remerciement arrivent chaque année en retour, prouvant ainsi l'intérêt témoigné à cette initiative.

www.aachen.de sous l'onglet „Stadt-Bürger“ > „Aachen Profil“ > „Aachener im Ausland“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES**SWISSCOMMUNITY DE L'OSE EN SUISSE, ONLY LYON ET MAISON DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER EN FRANCE**

Lors de son congrès annuel en août 2010, l'OSE (Organisation des Suisses de l'étranger) a fondé la Communauté suisse „SwissCommunity“. Elle a pour but l'entraide des Suisses résidant à l'étranger en les mettant en réseau. Comme ils sont informés de l'actualité et des manifestations en Suisse, leur lien avec la patrie est non seulement maintenu, mais renforcé. Sur le site Internet, des ambassadeurs plus ou moins connus font la promotion de cette action par des témoignages et des interviews. Signalons une initiative intéressante de l'OSE : la proposition d'un camp de vacances pour les enfants des expatriés.

www.aso.ch

Au travers de sa campagne „ONLY LYON“, la ville de Lyon a déjà recruté plus de 5 000 ambassadeurs. Chaque citoyen de la ville peut y prendre part. Il ne s'agit en effet pas seulement de créer un réseau ou d'attirer des touristes et des investisseurs, mais aussi de renforcer chez les Lyonnais la fierté de leur ville. Sa devise est : „Faire rayonner Lyon“. Outre des informations pour les touristes et les citoyens, le site propose aussi de l'aide pour des entreprises envisageant de s'installer à Lyon et pour des organisations souhaitant programmer des manifestations dans la ville.

www.onlylyon.org

La „Maison des Français de l'étranger“ (MFE) propose des conseils personnalisés aux candidats à l'expatriation et à ceux qui reviennent au pays. Elle gère un site et édite des guides sur différents sujets. Les Français peuvent échanger sur des forums, répartis par pays, continent ou thème. „MFE“ est un service du ministère des Affaires étrangères.

www.mfe.org

SOUS-PROJET 3 :
CONSOLIDATION
DE LA COOPERATION
ENTRE LA COMMUNAUTE
ET LES COMMUNES
LIMITOPHES



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

FLANDRE ET WALLONIE

Dans l'Eurométropole Lille – Courtrai – Tournai, tant Flamands que Wallons travaillent avec des partenaires français. Il s'agit du premier espace de coopération qui ait choisi la forme juridique du Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

www.lillemetropole.fr sous l'onglet „Relations avec la Belgique“ > „Eurometropole Lille-Kortrijk-Tournai“

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

Ce sous-projet traite de la collaboration avec les pays limitrophes.

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

RÉGION DU RHIN SUPÉRIEUR, PAYS DES TROIS FRONTIÈRES

Existant depuis 1975, la Conférence germano-franco-suisse du Rhin supérieur est l'organe de coopération englobant toute la zone entre Karlsruhe et Bâle. Retenons les démarches pour résoudre les difficultés de deuxième génération dans la collaboration transfrontalière. Ces problèmes sont apparus avec l'accroissement de la mobilité. Des contacts politiques et administratifs existent depuis de nombreuses années déjà dans la région du Rhin supérieur.

www.oerrheinkonferenz.org

1.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC LES AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

1.8.1 PLAN MARSHALL 2. VERT DE LA RÉGION WALLONNE

Le plan Marshall wallon définit entre autres les objectifs suivants : intensification de l'exportation par les pôles de compétitivité, développement de l'implantation d'entreprises étrangères, mise en réseau international des chercheurs wallons et un meilleur positionnement de la Wallonie sur la scène internationale. Sur la base de l'accord de coopération conclu entre la Région wallonne et la DG en matière de relations extérieures, de soutien à l'exportation et d'implantation d'entreprises, le projet „Franchir les frontières“ sera à même de renforcer le rôle de tête de pont que la DG peut jouer et de contribuer ainsi aux objectifs du Plan Marshall.

Ceci ouvre des perspectives extrêmement prometteuses pour les entreprises implantées en Belgique de l'Est.

1.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

Le sous-projet „Consolidation de la coopération entre la Communauté et les communes limitrophes“ vise clairement à approfondir la collaboration au sein de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel. En 2005, les 10 Kreise allemands de l'Eifel en Rhénanie-Palatinat et Rhénanie-du-Nord-Westphalie, 53 communes, 8 chambres régionales de commerce et d'industrie, d'artisanat et d'agriculture se sont associés dans l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel. Ils avaient pour objectif de continuer à développer en commun des compétences régionales. La DG rejoignit ce groupement en 2008. Les champs d'action majeurs sont les suivants : culture et tourisme, forêt et bois, agriculture, artisanat commerce et industrie, technologie et innovation. Une analyse de la situation existante avait dégagé ces thèmes. Ils couvrent les principaux objectifs de développement de la DG, notamment comme région économique et région de vie. De ce fait, ils offrent de nombreux points de repère pour la mise en œuvre du Concept de développement régional de la DG.

En 2011, ce sera au tour de la DG d'organiser la Conférence annuelle de l'Eifel. Elle aura pour thème : la formation professionnelle de base et continue dans l'artisanat, le commerce, le tourisme et l'industrie. D'ici à la tenue de cette conférence, des projets et initiatives transfrontaliers concrets devront être élaborés en étroite collaboration avec les chambres allemandes de commerce, d'industrie et d'artisanat et avec le réseau „artisanat et commerce“. En outre, la DG s'emploiera à faire participer plus intensément les communes de l'Eifel aux travaux de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel. Dans ce but, se tiendra chaque année et ceci à partir de février 2011, une assemblée générale des bourgmestres de toute l'Eifel.

1.8.3 UE 2020

Les thèmes du projet d'avenir „Franchir les frontières“ ne comportent aucun axe de travail marquant de la stratégie UE 2020.



PROJET D'AVENIR VIVRE LES FRONTIÈRES



2.1	CONTEXTE D'ACTION	44
2.2	OBJECTIFS	45
2.3	MISE EN OEUVRE : PRÉSENTATION DES SOUS-PROJETS	46-48
	SOUS-PROJET 1 : CONCEPT INNOVANT DE PROMOTION CULTURELLE	
	SOUS-PROJET 2 : PROMOTION DE LA CULTURE JEUNE	
	SOUS-PROJET 3 : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL	
2.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	49-50
	2.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	2.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
2.5	INDICATEURS D'IMPACT	51
2.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	52
2.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	52-56
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENES	
2.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	57
	2.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	2.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	2.8.3 UE 2020	

2.1 CONTEXTE D'ACTION

L'histoire de la Communauté Germanophone (DG), est l'histoire d'une région frontalière. Cette situation a marqué notre identité culturelle de façon déterminante et a une valeur inestimable pour notre Communauté. En effet, ce sont avant tout la langue et la culture qui constituent le fondement de notre existence en tant qu'entité politique dans la structure de l'État belge. C'est pourquoi le projet d'avenir „Vivre les frontières“ doit viser à encourager une culture frontalière dynamique et réfléchie. La déclaration de politique générale du 15 septembre 2009 signale : „La tentative de considérer les frontières nationales, administratives, linguistiques et culturelles non pas comme des séparations, mais comme une passerelle, confère aux frontières et aux espaces frontaliers un nouveau statut. Dans cet esprit, les frontières constituent un élément significatif de notre culture et de notre identité. L'objectif stratégique consiste à percevoir consciemment cette culture comme étant le fondement de l'existence de la DG en tant que communauté politique.“

Art et patrimoine culturel constituent les deux pôles essentiels de la promotion culturelle au sein de la DG. La vie culturelle dans la Communauté est caractérisée par un grand nombre d'associations. En 2007, la DG recensait quelque deux cents associations d'art amateur comptant ensemble près de sept mille cinq cents membres. En font partie, entre autres, les sociétés musicales, orchestres, chœurs, fanfares et cliques, ainsi que les troupes de théâtre et de danse. La DG subventionne les associations d'art amateur en intervenant dans leurs coûts de fonctionnement et d'équipement. En outre, le Ministère de la DG organise des concours d'évaluation dans les domaines musical et théâtral. Les associations lauréates bénéficient pendant quatre ans d'une aide financière pour un certain nombre de représentations.

Depuis 2009, une nouvelle base de subventionnement pour les associations d'art amateur est entrée en vigueur : les moyens pour les subsides de fonctionnement ont été transférés aux communes, avec pour elles l'obligation d'accorder ceux-ci en plus de leurs propres aides et selon des critères objectifs répondant aux exigences minimales posées par la Communauté. Ceci renforce l'autonomie de la Communauté et diminue aussi la charge administrative pour les associations. La Communauté continue néanmoins à gérer toutes les autres formes de soutien.

Outre les associations d'art amateur, il y a dans la DG plusieurs organisateurs et producteurs culturels professionnels. La DG a conclu avec eux des conventions, renouvelables chaque année, qui stipulent les objectifs et les devoirs pour les créateurs culturels et les organisateurs. En contrepartie, la DG s'engage à payer une aide que les organisations affectent, à leur convenance, à leurs frais de fonctionnement et/ou de personnel.

2.2 OBJECTIFS

Pour la législature 2004-2009, „le Concept global Culture“ fut introduit dans le cadre du projet visant à réformer la promotion culturelle. Il s'agit d'évaluer durant cette période les étapes de la réforme des subventions à la culture, puis de répertorier les mesures encore à prendre. Les résultats de la large concertation menée avec les acteurs culturels dans le cadre du Concept de développement régional (CDR) se retrouvent dans ce concept.

Parmi les importantes réformes entreprises durant cette législature 2004-2009, signalons l'adoption du décret relatif à la promotion des musées en 2007, celui sur la protection des monuments et sites en 2008 et, en 2009, le transfert aux communes des subventions de base destinées aux associations.

Des évaluations permirent d'inclure les objectifs stratégiques suivants dans le concept global :

- Consolidation du monde associatif
- Définition des normes de qualité pour un travail culturel professionnel
- Garantie durable du paysage culturel
- Amélioration de l'accès à la culture, en particulier pour les jeunes
- Sauvegarde du patrimoine culturel en vue de promouvoir l'identité culturelle

Inga Klawitter:
*Pourquoi intituler ce projet d'avenir
„Vivre les frontières“ ?*

Sabine Herzet:
Le titre à lui seul est tout un programme. Un processus créatif sera toujours une sorte de passage de frontière : la création de quelque chose de neuf, d'original, d'inconnu. Ensuite, l'art a souvent pour ambition de transmettre un message. Ceci ne réussit toutefois que si le spectateur est en mesure d'accueillir l'art. Cela signifie que l'art renforce son existence en s'étendant dans l'espace. Là aussi, une frontière est en quelque sorte franchie...

Inga Klawitter:
*Quels seront les grands défis à surmonter lors
de la mise en œuvre de ce projet d'avenir ?*

Sabine Herzet:
C'est la première fois depuis que la DG existe qu'un concept global de promotion culturelle est établi. Une telle réforme est en même temps une chance et un défi pour ce secteur. Les responsables culturels et les artistes de la DG nourrissent certains espoirs que ce nouveau concept de promotion culturelle doit faire concorder.

2.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : CONCEPT INNOVANT DE PROMOTION CULTURELLE

Ce premier sous-projet a pour objectifs de définir des normes qualitatives pour un travail culturel professionnel et de les garantir à long terme. Il en découlera une réforme posant les bases d'une professionnalisation accrue, ainsi qu'un renforcement du travail culturel exercé en activité principale. Il n'existe pour l'instant aucun concept global cohérent permettant de garantir la durabilité du paysage culturel. Les premiers concernés par cette promotion du travail culturel exercé en activité principale sont les centres culturels régionaux et les animateurs professionnels, avec lesquels la DG conclut déjà des conventions annuelles. Mais les artistes indépendants et les productions culturelles trouveront également leur place dans ce concept. Les conditions de mise en œuvre d'une telle réforme sont d'une part le maintien de la diversité et de la qualité de l'offre culturelle et, d'autre part, la garantie d'une certaine flexibilité dans l'application des instruments de subvention. Vu la qualité structurelle du secteur culturel, garantir la relève des créateurs constitue un véritable défi. La priorité sera de définir des critères d'efficacité pour ce concept.

ÉTAPES

●●● Analyses comparatives et recherches de bonnes pratiques	●●●>	achevé
●●● Établissement d'un concept innovant de promotion culturelle et concertation	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Établissement d'un projet de décret, lectures par le Gouvernement, débats au Parlement et adaptations éventuelles, adoption du décret, traduction et publication au Moniteur belge	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●● Mise en œuvre du concept	●●●>	1 ^{er} semestre 2013

DÉFINITION "PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL"

On entend par „patrimoine culturel immatériel“ les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.”[2]

SOUS-PROJET 2 : PROMOTION DE LA CULTURE JEUNE

La notion „culture jeune“ signifie que les jeunes peuvent intégrer leur propre culture, à côté de la „culture pour adultes“, dans la culture existante. Généralement, la „culture pour les adultes“ n'offre que peu d'opportunités aux jeunes talents d'exprimer leurs sensibilités. Il est donc impératif que cette subculture dispose dans la DG d'un lieu d'expression qui aide les jeunes à pratiquer leur art. Ce ne sera pas aux adultes de décider qui bénéficiera de cette aide. Cette décision sera pour une large part dévolue à un „cercle“ composé avant tout de jeunes. L'administration des affaires culturelles accompagnera ce projet, dont la teneur sera définie par les jeunes eux-mêmes. Le but de cette initiative est principalement d'encourager les jeunes à la créativité et de promouvoir chez eux confiance en soi et autonomie. Ces aides concerneront donc des projets émanant de tout secteur ou genre artistique.

Ce deuxième sous-projet fut donc conçu pour susciter davantage encore la passion pour la culture, particulièrement chez les jeunes. Son objectif est de les motiver à créer eux-mêmes. Le jeune n'est pas vu ici en consommateur, mais en créateur. Il ne s'agit donc pas d'attirer de jeunes spectateurs passifs, mais de leur donner la possibilité de s'exprimer.

ÉTAPES

●●● Établissement du concept	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Présentation aux multiplicateurs et partenaires potentiels	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Création du „cercle“ et établissement d'un corps de règles	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Appel à candidatures pour le „cercle“	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Préparation de la toute première mise en œuvre	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●● Travail de relations publiques	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●● Premier appel à projets	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●● Évaluation des candidatures	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●● Aide aux projets choisis	●●●>	1 ^{er} semestre 2013

**N'EST PAS PAUVRE CELUI QUI NE RÉALISE AUCUN DE SES RÊVES DE JEUNESSE,
MAIS CELUI QUI, JEUNE, NE RÊVE PAS.**

Jean Genet (1910-1986), écrivain français

SOUS-PROJET 3 : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Par la sauvegarde du patrimoine culturel, ce troisième sous-projet souhaite promouvoir l'identité culturelle. Le patrimoine culturel de la DG, une composante importante de notre identité, doit en effet être transmis à toutes les tranches de la population, et particulièrement aux jeunes et aux immigrés. Ce projet portera une attention particulière à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (comme les dialectes et les traditions) qui, contrairement au patrimoine culturel matériel, n'a jusqu'à présent été soutenu que par des initiatives individuelles. Il s'agit surtout de sensibiliser à ce bien culturel, de l'étayer par la documentation et de le promouvoir. Une première phase consistera à établir un inventaire. La documentation et la transmission ne pourront être réalisées qu'au travers de médias adéquats, en particulier par des films. Tout d'abord, il faudra voir dans quelle mesure le patrimoine culturel immatériel a déjà fait l'objet de reportages filmés. D'autre part, il faudra réaliser des films sur de nombreux sujets. Tous ces films seront alors numérisés et alimenteront une banque de données. En effet, il n'existe encore aucune application de ce genre dans la DG. Les organismes publics seront d'ailleurs conviés à utiliser le même système en vue d'une sauvegarde numérisée du matériel cinématographique.

ÉTAPES

RECENSEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

●●● Analyse comparative et recherche de bonnes pratiques	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Élaboration du cahier des charges pour la mission de recherche visant à établir l'inventaire du patrimoine culturel immatériel	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Planification de la numérisation de l'inventaire	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

SAUVEGARDE PAR NUMÉRISATION DES FILMS ENCORE À RÉALISER

●●● Recherches de bons exemples et d'opportunités de coopération avec des partenaires	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Appel à la sauvegarde de films non encore „retravaillés“ et à la réalisation de films, éventuellement collaboration avec les musées ou sociétés d'histoire	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Collaboration avec la chaîne ouverte („Offener Kanal“) et formation de groupes de travail pour le recensement systématique du patrimoine culturel immatériel	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

SAUVEGARDE PAR NUMÉRISATION DES FILMS EXISTANTS

●●● Recherche de possibilités et de partenaires pour la numérisation, l'archivage et l'indexation des émissions actuelles du BRF.		
Sécurisation, pour autant que possible, du matériel existant dans les archives	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●● Transmission au BRF des archives audiovisuelles du Centre des médias après s'être assuré que le BRF veillera à la sauvegarde des collections audiovisuelles du Centre des médias	●●●>	1 ^{er} semestre 2013

2.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

2.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

Le sous-titre provocateur „Imagine, il y a de la culture et personne n’y va...” donné par Armin Klein à son essai „Nachhaltigkeit als Ziel von Kulturpolitik und Kulturmanagement – ein Diskussionsvorschlag“^[3] (Durabilité en tant que but de la politique et de la gestion culturelles – proposition de débat) résume l’ensemble des enjeux d’une politique durable en matière de culture. La culture n’a pas à être encouragée pour elle-même, mais doit répondre à une demande et trouver un subventionnement structurel. Pour la DG, trois thématiques sensibles se dessinent dans la genèse d’une promotion durable de la culture : la relève des créateurs, la base du subventionnement et la sauvegarde de la diversité culturelle de la région de langue allemande.

ASSURER LA RELÈVE DES CRÉATEURS CULTURELS

Le subventionnement des frais de personnel pour le travail culturel exercé à titre principal commença au début des années nonante, et ce par la mise à disposition de plusieurs enseignants. Ceux-ci ont réalisé un travail de base significatif pour le paysage culturel de la DG. Et aujourd’hui encore, ils font partie des principaux créateurs et opérateurs du paysage culturel professionnel de la DG. Après des décennies de travail méritoire – en partie au-delà de la pension – se dessine à moyen terme un changement inéluctable de génération, posant alors la question de la relève. Entretemps est apparue une deuxième génération de créateurs culturels. Elle arrive sur le marché et pose ses exigences quant à un soutien structurel. Depuis le milieu des années nonante il existe de nouveaux instruments pour le subventionnement du personnel, comme les conventions annuelles et les mesures favorisant la création d’emplois. Ces instruments ne couvrent toutefois pas les besoins structurels de fond exprimés par le secteur professionnel de la culture.

BASE GLOBALE DE LA PROMOTION CULTURELLE

Bien qu’un tournant structurel important ait été opéré depuis les années quatre-vingt, l’aide à la culture dans la DG reste néanmoins fortement marquée par l’époque pionnière. Aux débuts de l’autonomie de la Communauté, l’art amateur constituait l’épine dorsale de la vie culturelle de la DG. Par ailleurs, une poignée de musées ont ouvert leurs portes dans les années soixante et septante. Puis, avec le temps, le paysage culturel s’est élargi et des organisations professionnelles ont vu le jour à côté de l’art amateur. Vu l’absence de règles adéquates, elles ont longtemps été subventionnées de la même manière que les artistes amateurs. Les producteurs culturels étaient soutenus comme des associations d’art amateur à haute valeur artistique. Beaucoup d’organismes de manifestations culturelles bénéficiaient d’un subventionnement sur la base de l’arrêté royal du 20.01.1956 réglant l’octroi de subventions aux associations de concerts.

En 2002 fut introduite la première mesure constituant le fondement des aides à la professionnalisation du secteur culturel dans la DG. Elle prévoyait la conclusion de conventions annuelles avec les responsables. La même année, une nouvelle étape importante fut la décision de construire deux centres culturels, l’un au nord et l’autre au sud de la DG. Le centre culturel du sud „Triangle“ a ouvert ses portes en été 2009. Avec le centre du nord, dont la date d’opérationnalité ne peut pas encore être fixée, le paysage culturel de la DG se verra durablement modifié.

[3] „Deutsches Jahrbuch für Kulturmanagement 2003/2004“ (Annuaire allemand de gestion culturelle 2003-2004, éditions Klein-Knubben, Baden-Baden 2005).

Aujourd'hui, le secteur culturel subit un profond remaniement structurel, qui dépendra aussi du concept de promotion culturelle décrit dans ce premier sous-projet. Dans l'esprit d'une promotion culturelle durable, l'époque est venue d'abandonner dans la DG les innombrables petites niches au profit d'un concept culturel global innovant.

SAUVEGARDE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE DE LA RÉGION DE LANGUE ALLEMANDE EN BELGIQUE

Définition de la promotion durable de la culture : „Valeurs culturelles fondamentales de la société, art de vie, comportements religieux et éthiques, niveau d'instruction et engagement social, développement des capacités intellectuelles et sociales aident l'individu à former ses facultés intellectuelles et sociales. (...) Images, modes culturelles et de consommation deviennent aujourd'hui des normes mondiales. L'uniformisation du style de vie mène souvent à une méconnaissance, voire à la disparition, des langues et idiomes ou du contexte écologique (...)“^[4]. L'adoption de mesures de sauvegarde systématique du patrimoine culturel immatériel renforcera la prise de conscience de la signification qu'a le patrimoine culturel en tant que facteur incontournable de l'identité d'une part et facteur d'attrait pour les visiteurs d'autre part.

2.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Ce nouveau concept de promotion culturelle qui, en raison de la diversité des défis, prendra et devra prendre de nouvelles voies, donnera naissance à une nouvelle conception du subventionnement du travail culturel professionnel. Actuellement, la promotion culturelle est encore et toujours fortement marquée par la domination de l'art amateur, comme c'était le cas à l'origine. Mais une nouvelle ère s'ouvrira avec la mise en place des centres culturels régionaux. Viendra alors la nécessité d'une sécurisation structurelle du travail culturel professionnel.

Autre nouveauté dans le domaine des aides à la culture : le subventionnement du travail culturel non structuré. Car il faut non seulement aider d'avantage les productions, mais aussi revoir le système d'attribution de bourses.

Le sous-projet „Promotion de la culture jeune“ est lui aussi innovant. Il y eut bien entendu déjà dans le passé des initiatives tendant à rapprocher les jeunes de la culture. Ceux-ci étaient toutefois considérés comme des consommateurs, c.à.d. surtout comme des spectateurs. Le présent sous-projet a par contre l'ambition d'encourager ses jeunes créateurs artistiques et culturels. Il les soutiendra dans la conception et la réalisation de leurs idées culturelles innovantes. Ainsi, le jeune en tant que créateur sera amené à construire lui-même le contenu, alors que l'administration des affaires culturelles devra surtout l'accompagner. Ceci permet de ne pas fausser l'évaluation de cette culture jeune et de garder autant que possible son authenticité à la création.

2.5 INDICATEURS D'IMPACT

Dans le domaine de la promotion culturelle, nous en sommes au tout début de la collecte et du traitement de données statistiques. Bien que le projet d'avenir „Vivre les frontières“ stipule une première approche de la formulation d'indicateurs d'impact et d'unités de mesure, il n'est pas encore possible de travailler avec des éléments chiffrés servant de point de départ. Il s'impose donc, dès la première phase de mise en œuvre, d'élaborer des instruments de collecte systématiques.

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

CONCEPT INNOVANT DE PROMOTION CULTURELLE

STABILITÉ FINANCIÈRE DES ORGANISMES PROFESSIONNELS

Organismes culturels avec convention^[5]: Réussir l'accomplissement des missions culturelles selon les objectifs convenus. Garantir la stabilité financière de l'organisme.

Élaboration puis application d'un instrument de collecte et de contrôle des données. Enregistrement des données et accroissement à moyen terme dans la première phase de mise en œuvre, et ce grâce aux valeurs calculées.

Centres culturels : gestion efficace et programmation de centres culturels régionaux en équilibre financier, l'un au sud, l'autre au nord de la DG, selon les objectifs convenus.

Élaboration puis application d'un instrument de collecte et de contrôle des données. Enregistrement des données et accroissement à moyen terme dans la première phase de mise en œuvre, et ce grâce aux valeurs calculées.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE CULTURELLE ET DE SON EXPLOITATION

Promotion culturelle avec ses facettes thématiques et régionales, en tant que caractéristique d'une culture propre à la DG.

Élaboration puis application d'un instrument de collecte et de contrôle des données. Enregistrement des données et accroissement à moyen terme dans la première phase de mise en œuvre, et ce grâce aux valeurs calculées.

Garantir une offre culturelle adaptée aux différents publics cibles :

- enfants et jeunes
- offre plurilingue
- expositions, représentations, etc. d'artistes locaux
- mélange de prestations éprouvées et expérimentales à destination de différents publics cibles.

EXPLOITATION DE L'OFFRE CULTURELLE

- en interne à la DG : nombre de visiteurs aux manifestations culturelles dans la DG
- en interne à la DG : nombre de représentations des producteurs culturels de la DG
- à l'extérieur de la DG : nombre de représentations en Belgique et à l'étranger des producteurs culturels de la DG.

Élaboration puis application d'un instrument de collecte et de contrôle des données. Enregistrement des données et accroissement à moyen terme dans la première phase de mise en œuvre, et ce grâce aux valeurs calculées.

[5] Dans ces conventions sont consignés les objectifs définis et les missions que doivent remplir les créateurs culturels et les organisateurs. En contrepartie, la DG s'engage à verser un subside que les organisations utiliseront, à leur gré, comme subside de fonctionnement et subside pour couvrir les frais de personnel.

CUTURE JEUNE

Accroissement de la participation des jeunes aux manifestations culturelles	Élaboration puis application d'un instrument de collecte et de contrôle des données ; enregistrement des données et accroissement à moyen terme dans la première phase de mise en œuvre, et ce grâce aux valeurs calculées
Accroissement chez les jeunes de la notoriété du projet de la DG en matière de culture jeune	Nombre de candidatures : Premier appel à projets (2011) : 5 Deuxième appel à projets (2012) : 10
Accroissement du nombre de jeunes sollicitant une bourse	Attribution d'au moins une bourse culturelle par an à un artiste de moins de 30 ans

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Accroissement du nombre de projets de films visant à assurer l'accès au patrimoine culturel immatériel	Présentation de deux projets de films en 2013
Accroissement du nombre de documents filmés „bruts“ en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	Création d'un groupe de travail „Patrimoine culturel immatériel“ auprès de la chaîne ouverte et réalisation d'au moins un document filmé brut par catégorie de l'inventaire
Accroissement de la part numérisée des émissions télévisées du BRF	Archivage systématique de toutes les émissions télévisées du BRF à partir de 2013

2.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les deux centres culturels régionaux implantés au nord et au sud de la DG occuperont une place centrale dans le concept innovant de promotion culturelle. Le centre culturel sud est placé sous la responsabilité administrative de la régie communale autonome „Triangle“. Au nord, c'est la régie communale autonome „Tilia“ qui est le partenaire de la DG pour la construction de l'autre centre. Les deux communes concernées, Eupen et Saint-Vith, deviennent ainsi les interlocutrices privilégiées pour élaborer le concept innovant de promotion culturelle, en particulier pour ce qui concerne ses aspects structurels.

Le „tour des communes“ au printemps 2010 a mis en exergue l'intérêt que les localités portent aux traditions. Les communes seront dès lors des „multiplicateurs“ privilégiés pour recenser le patrimoine culturel immatériel.

2.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PROVENANT D'AUTRES RÉGIONS

Qui dans la DG s'occupe de culture est, qu'il le veuille ou non, obligé de franchir les frontières. C'est quasiment dans la nature des choses. Un échange culturel très actif a d'ailleurs déjà lieu. Mais dans la plupart des cas, il ne s'agit pour l'essentiel que de représentations : des organisateurs de chez nous invitent des artistes de l'extérieur, alors que les nôtres se produisent dans d'autres pays européens, voire au-delà. Considérant la nouveauté des différentes mesures, il sera particulièrement instructif pour le présent projet d'avenir de se référer aux bonnes pratiques en matière de promotion culturelle :

Sur quelles bases conceptuelles repose ailleurs le subventionnement des organisations culturelles professionnelles ? Comment peut-on aider les jeunes créateurs ? Quelles sont, dans ce domaine, les valeurs empiriques ? Comment d'autres régions définissent-elles leur patrimoine culturel immatériel ?

SOUS-PROJET 1 :
CONCEPT
INNOVANT
DE PROMOTION
CULTURELLE



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

KUNSTENDECREET EN FLANDRE ET INSPECTION DE LA CULTURE EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En 2004, le Parlement flamand adopta le „Kunstendecreet“, un décret offrant un cadre juridique commun à toutes les formes de culture. Celui-ci permet davantage d’objectivité et une meilleure transparence dans l’attribution des aides. Outre une simplification administrative, il offre surtout une garantie légale à tous les domaines culturels, dont ceux qui jusqu’alors n’étaient pas couverts. Cette réglementation à large spectre du secteur a aussi pour but de garantir une égalité de traitement à tous les acteurs culturels. Le décret prévoit un label de qualité comme condition de subventionnement mais aussi une certaine flexibilité dans les aides attribuées.

www.kunstenenerfgoed.be

Les inspecteurs culturels de la Communauté française garantissent entre autres l’évaluation qualitative. Or, sachant qu’une expertise et une évaluation qualitative et non quantitative de l’art reste un exercice difficile dans la DG, un échange avec la Communauté française serait certainement intéressant.

www.2.cfwb.be/sgic

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

STIFTUNG FÜR KULTUR EN RHÉNANIE-PALATINAT (ALLEMAGNE)

La Fondation pour la culture en Rhénanie-Palatinat ne s’est pas assigné comme seul objectif la promotion artistique, mais bien la promotion de tous les domaines culturels. Cette fondation créée par le Land offre une autre approche de la promotion culturelle.

www.kulturstiftung-rlp.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENES

LA LOI SUR LA CULTURE DU CANTON D’ARGOVIE (SUISSE)

L’Argovie est un canton suisse de 600 000 habitants dont le paysage culturel présente des caractéristiques similaires à celles de la DG. Il s’agit en effet d’une région plurilingue, campagnarde et frontalière, sans grands centres urbains. Comme nous, elle est pourvue d’un gouvernement et d’un parlement. La nouvelle loi argovienne sur la culture, traitant à parts égales continuité et innovation, est entrée en vigueur le 01.01.2010.

www.ag.ch/kulturgesetz/de/pub/index.php

SOUS-PROJET 2 : PROMOTION DE LA CULTURE JEUNE



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

CANON CULTUURCEL EN FLANDRE ET SERVICE JEUNESSE EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Un exemple belge pour inciter les jeunes à la culture serait le projet du Ministère de la Communauté flamande „CANON CULTUURCEL“. Il est destiné à encourager les idées d'écoliers, voire d'écoles, et à leur apporter une aide.

La Communauté flamande poursuit ainsi son but de promouvoir la culture et la créativité auprès des jeunes.

www.canoncultuurcel.be

Le „Service jeunesse“ de la Communauté française aide quant à lui les projets conçus par les jeunes eux-mêmes. Sur la base de certains critères, ceux-ci peuvent introduire une demande de subvention pour leurs projets. Question intéressante pour la DG : selon quels critères obtient-on une aide ?

www.servicejeunesse.cfwb.be/sj_subventions

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

FEHLT WAS? MACH WAS, POTSDAM (ALLEMAGNE)

Le programme de promotion de la culture jeune proposé par la ville de Potsdam („Quelque chose manque ? – Fais quelque chose !“) leur offre l'opportunité de vivre l'expérience de projets. Ici, des jeunes évaluent des projets de jeunes. Questions intéressantes pour la DG : Quels sont les critères de subventionnement ? Comment le système est-il articulé ? Comment cela se déroule-t-il ?

www.potsdam.de sous l'onglet „Leben in Potsdam“ > „Kinder und Jugend“ > „Jugend und Soziokultur“ > „Förderung kultureller Jugendprojekte“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

COME ON, AUTRICHE

Un exemple de bon fonctionnement en matière de subventionnement de la culture jeune est le projet „Come on – Du bestimmst was Jugendkultur ist“ (Viens, c'est toi qui définis ce qu'est la culture jeune). Il nous vient de Basse-Autriche, où la DG s'est rendue en 2008.

www.come-on.at

SOUS-PROJET 3 : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

SYSTÈMES DE NUMÉRISATION ET D'ARCHIVAGE DE LA RTBF, DE TÉLÉVESDRE ET DE TV LIMBURG

Le BRF vise un archivage professionnel de ses émissions. En raison d'une longue collaboration avec la RTBF et Télévesdre, un transfert de savoir-faire en numérisation et archivage serait envisageable, d'autant que ces organismes diffusent mutuellement leurs émissions. L'objectif est d'intensifier cette collaboration et de la généraliser.

www.rtb.be et www.televesdre.eu

Prioritairement, le BRF cherche à nouer un partenariat plus étroit pour le domaine télévisuel, tant en Flandre que dans la région voisine de langue néerlandaise. Mentionnons ici en particulier les télévisions jumelles locales, voire régionales, de TV Limburg. Leurs émissions ont en effet, à l'instar de celles du BRF, une forte connotation locale.

www.tvl.nl ou www.tvl.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

NUMÉRISATION D'IMAGES PAR LE „LANDSCHAFTSVERBAND RHEINLAND“ (GROUPEMENT DE COMMUNES DE RHÉNANIE), ALLEMAGNE

La DG entretient depuis des années de bons contacts avec le groupement „Landschaftsverband“ de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Diverses actions de coopération ont également déjà eu lieu. Le Centre des médias de la DG peut donc compter sur ce partenaire de choix pour la sécurisation, la numérisation et l'indexation d'images. Un accord entre le centre des médias de Rhénanie et celui de la DG formalise cette aide à l'archivage et à la numérisation.

www.medienzentrum-rheinland.lvr.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

DIGITALISATION ET CONSTITUTION D'UNE FILMOTHÈQUE HISTORIQUE REPRÉSENTATIVE AUPRÈS DU GROUPEMENT DE COMMUNES WESTPHALIE-LIPPE, ALLEMAGNE

„Nous sécurisons le patrimoine audiovisuel de la région“ est une devise du groupement de communes „Westphalie-Lippe“. Ce n'est donc pas par hasard que cette institution est appelée à devenir un partenaire privilégié pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la DG, d'autant que de longues années de collaboration avec ce groupement ont permis d'entretenir d'excellents contacts et de recevoir des promesses d'assistance.

www.lwl.org.de

2.8. RELATIONS TRANSVERSALES AVEC LES AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

2.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

La promotion culturelle, la culture jeune et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ne font pas l'objet d'axes spécifiques dans le Plan Marshall wallon.

2.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'EIFEL

La mission essentielle du réseau „culture et tourisme“ de l'initiative désignée par l'acronyme ZIE (Zukunftsinitiative Eifel) est de profiler l'Eifel comme une région parfaite pour découvrir la nature, aussi bien auprès des touristes qu'auprès des amateurs de culture et de nature. Les points forts en sont : „Eifel - Ardennes : une région pour vivre la nature“, „Région de saveurs“ et „Actif et en bonne santé“. L'activité principale du réseau „Eifel : région culturelle“ (www.eifel-art.de) consiste à présenter le profil culturel spécifique de l'Eifel, région entourée des métropoles culturelles que sont Aix-la-Chapelle, Cologne, Coblenze, Trèves et Luxembourg.

Il y a des convergences avec le sous-projet „Concept innovant de promotion culturelle“.

2.8.3 UE 2020

Une prise en compte accrue des secteurs culturels et créatifs dans la stratégie „Europe 2020“ avait déjà été réclamée à l'occasion de la rencontre informelle des ministres de la Culture début 2010, pendant la présidence espagnole de l'Union européenne. Cette demande a été reformulée lors de la présidence belge du Conseil en automne 2010. Les États membres et la Commission européenne sont ainsi conviés à renforcer le rôle de la culture et de la créativité dans la mise en œuvre de la stratégie „Europe 2020“, de façon générale et surtout dans les initiatives phares. En outre, les ministres de l'Industrie et de la Recherche auront pour mission de donner à la culture la place qui lui revient dans leurs conclusions relatives à la politique européenne en matière d'innovation. De même, le Conseil européen sera tenu de reconnaître et d'exploiter le potentiel de l'économie culturelle et créative dans la future politique européenne en matière d'innovation.



3

PROJET D'AVENIR AGIR ENSEMBLE



3.1	CONTEXTE D'ACTION	60
3.2	OBJECTIFS	61
3.3	MISE EN ŒUVRE : PRÉSENTATION DES SOUS-PROJETS	62-64
	SOUS-PROJET 1 : CREATION D'UN GUICHET „BENEVOLAT“ AU SEIN DU MINISTERE ET ETUDE DE LA POSSIBILITE DE DESIGNER DES INTERLOCUTEURS COMMUNAUX	
	SOUS-PROJET 2 : FORMATIONS CONTINUES ET CERTIFICATIONS POUR LES ASSOCIATIONS ET LES BENEVOLES	
	SOUS-PROJET 3 : PROMOTION ET RECONNAISSANCE DU BENEVOLAT	
3.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	65
	3.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	3.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
3.5	INDICATEURS D'IMPACT	66
3.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	67
3.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	67-70
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENES	
3.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	71
	3.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	3.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	3.8.3 UE 2020	

3.1 CONTEXTE D'ACTION

Le bénévolat et la vie associative bénéficient d'un contexte privilégié en Communauté Germanophone (DG). Les bénévoles et les associations y font l'objet d'une attention particulière et sont soutenus dans leur action. De plus, l'engagement des jeunes est particulièrement encouragé. En raison de la participation élevée des citoyens dans le monde associatif, le projet d'avenir „Agir ensemble“ consiste entre autres à poursuivre les actions de soutien à la vie associative. Lors de la législature 2004-2009, le bénévolat et la vie associative avaient déjà été définis comme tâche transversale.

Durant cette période, des projets concrets ont vu le jour: une assurance complémentaire pour les bénévoles, plusieurs consultations de bénévoles, la mise en place d'un portail „Bénévolat et volontariat“ sur le site Internet du Ministère, l'encouragement à la formation de bénévoles, différents projets d'échanges pour les bénévoles, une banque de contacts sur la page „bénévolat“ du site www.dglive.be/ehrenamt, la réalisation d'une enquête concernant les personnes de contact (pilotes de bénévolat), la réalisation de manifestations dans le cadre de la „Journée du bénévolat“ et l'organisation d'un débat sur le bénévolat et les jeunes au Parlement de la jeunesse.

La Commission européenne a décidé que 2011 serait l'année européenne du volontariat. À cette occasion, des aides sont octroyées aux pays membres, aux administrations locales et régionales ainsi qu'à la société civile. Ces aides visent à créer les conditions propices au volontariat, à renforcer les organismes de volontariat et à améliorer la qualité du travail réalisé. Elles visent également à honorer et reconnaître ce travail, mais aussi à faire prendre conscience de sa valeur. Dans cette perspective, le projet d'avenir rejoint les objectifs et les thèmes de cette année européenne.

Inga Klawitter:
Quel est l'impact du bénévolat et du volontariat sur le développement régional de la DG ?

Dieter Gubbels:
L'activité bénévole doit indéniablement trouver un ancrage dans le concept de développement régional. De nombreuses études internationales montrent que le nombre de bénévoles et d'associations est un indicateur de bonne santé d'une société. Que l'on appelle cela capital social ou développement social n'a en soi aucune importance. En un mot : il n'y a pas de développement régional sans volontariat ! C'est clair et net.

Inga Klawitter:
Quels seront les grands défis à relever lors de la mise en œuvre du projet d'avenir „Agir ensemble“?

Dieter Gubbels:
L'un des grands défis sera d'établir une relation avec la nouvelle génération de bénévoles qui appréhende différemment son rôle. Aujourd'hui, les gens veulent concevoir des projets, ils exigent de la transparence, des résultats à moyen terme et ils souhaitent que leurs actions correspondent au vécu actuel des citoyens. Il s'agit là d'un point très important aux yeux des jeunes. En effet, les associations constatent que la charge administrative attire de moins en moins de membres. Dès lors, elles sont obligées de mener une réflexion sur l'attrait de leurs activités et de donner aux gens l'opportunité de s'impliquer davantage à ce niveau. Dans un second temps, elles peuvent voir si l'intérêt de ces personnes va plus loin et s'il est alors possible de leur confier des tâches de gestion, des postes à responsabilité.

3.2 OBJECTIFS

Les objectifs concrets du projet d'avenir „Agir ensemble“ seront définis en concertation avec les fédérations et les acteurs au niveau local. Le recrutement de nouveaux membres sera sans doute un sujet capital. Le projet d'avenir y contribuera grâce à une offre de formations continues, des présentations de bonnes pratiques et des échanges d'expériences. Ces formations continues s'adresseront en particulier aux personnes ayant des responsabilités dans une association ou dans un projet : membres du conseil d'administration ou responsables de projet. Ces formations et qualifications complémentaires seront officiellement reconnues et certifiées.

Le soutien à la vie associative ainsi que le renforcement du bénévolat font partie intégrante de l'identité de la Communauté. Contribuant aussi à l'intégration des jeunes et au dialogue intergénérationnel dans les villages et les quartiers, le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les communes. En effet, en raison de leur ancrage local, les associations jouent un rôle essentiel dans la promotion du bénévolat et dans l'attribution de subventions à la vie associative. Dans la mesure du possible, il est prévu de désigner en 2011, dans toutes les communes, un interlocuteur pour toutes les questions relatives au bénévolat et à la vie associative. Quant au Gouvernement, il prendra en charge les aspects supracommunaux : mise en place d'un guichet d'information, propositions de formations, promotion générale du bénévolat et de la vie associative. L'installation du guichet au sein du Ministère est prévue pour 2012. Ce guichet assurera le soutien, le conseil et la coordination pour toute question plus large relative au bénévolat.

Il apportera son aide pratique et assurera les tâches suivantes :

- mise en ligne de documentation : concepts, méthodes et bons exemples
- mise à disposition d'informations actualisées concernant la législation, la gestion financière et les questions fiscales
- publication d'un „guide de la vie associative“ contenant des conseils pratiques relatifs à la vie associative et au bénévolat
- organisation de manifestations d'information et de formations
- conseil aux interlocuteurs communaux

Les trois projets partiels sont élaborés en se basant sur :

- les conditions-cadres du travail bénévole, qui se modifient au cours du temps
- la volonté européenne de renforcer le travail volontaire
- la consultation d'acteurs incontournables dans le domaine du volontariat

Ces thématiques ont constitué des axes de travail importants dans la DG au cours de la législature 2004-2009

D'autres idées ont émergé des concertations avec les représentants des différents secteurs bénévoles à l'occasion du „tour des communes“ que le Gouvernement a réalisé au printemps 2010 ainsi que lors du forum de clôture du CDR en été de la même année.

3.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 :
CRÉATION D'UN GUICHET
„BÉNÉVOLAT“ AU SEIN DU
MINISTÈRE ET ÉTUDE DE LA
POSSIBILITÉ DE DÉSIGNER
DES INTERLOCUTEURS
COMMUNAUX

La présence de bénévoles concerne tous les domaines de la société. Bien que leurs activités diffèrent, on observe des similitudes et des défis communs à relever. Dans ce contexte, il est évident que l'aide au secteur associatif et au bénévolat constitue une tâche transversale qui devrait dépendre structurellement d'une personne de référence, tant au Ministère qu'au plan local. Le „guichet“ servira de point central et sera installé au Ministère où des tâches et des initiatives de portée plus globale pourront être élaborées et coordonnées.

ÉTAPES

●●● Conseil par téléphone et diffusion d'informations	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Prise en compte des questions souvent posées (F.A.Q) lors des manifestations d'information	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Mise en ligne d'une documentation relative au bénévolat actualisée en permanence	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Élaboration d'un ouvrage de référence „Asbl-Législation“ dans la série des publications du Ministère	●●●> 1 ^{er} semestre 2011
●●● Actualisation de la page „Bénévolat-Volontariat“ sur www.dglive.be	●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Publication d'un „guide de la vie associative“ portant sur des questions financières et fiscales, énumérant les sources de financement et reprenant des trucs et astuces pour un travail associatif réussi	●●●> 1 ^{er} semestre 2012
●●● Création d'un guichet „Bénévolat“	●●●> 2 ^e semestre 2012

**SOUS-PROJET 2 :
ORGANISATION
DE FORMATIONS
CONTINUES ET
CERTIFICATIONS POUR
LES ASSOCIATIONS ET
LES BÉNÉVOLES**

Le plus grand défi du bénévolat n'est pas de réagir face à la diminution du nombre de volontaires mais plutôt de résoudre le problème de la concurrence entre organisations, de répondre à ce qui est recherché dans les différentes formes d'engagement, et de réconcilier les attentes des volontaires actuels et l'offre des organisations à leur égard. Ceci revient finalement à des questions d'organisation et d'épanouissement personnel, qui seront abordées dans le cadre des formations continues en management du bénévolat. Ces formations concerneront les personnes occupant des postes de direction au sein d'organisations ou d'associations ainsi que les chefs de projets.

Le projet „Soutien au bénévolat en zone rurale – Accompagnement, conseil et formation continue des bénévoles“ constituera un autre aspect de l'aide au bénévolat. Ce projet sera mené dans les cinq communes de l'Eifel, dans le cadre du programme LEADER „100 villages – un avenir“. Une enquête permettra de formuler des propositions parfaitement adaptées aux bénévoles en zone rurale. De plus, le guichet du ministère organisera des manifestations d'information portant sur les droits et les responsabilités des bénévoles.

ÉTAPES

●●● Nouvelle édition du séminaire „Management du bénévolat“	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Organisation de manifestations d'information sur les finances et les assurances dans la vie associative et cela en regard des initiatives existantes	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Élaboration d'autres offres appropriées à l'initiative des interlocuteurs communaux, ou sur demande des organisations de bénévoles	●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2012
●●● Certification des formations continues par analogie à l'apprentissage non formel en partenariat stratégique avec le bureau de coordination de la formation continue et étude de l'opportunité d'une certification selon le „Système ProfilPASS“ en DG	●●●> 1 ^{er} semestre 2012

**QUAND SOUFFLE LE VENT DU CHANGEMENT,
LES UNS CONSTRUISENT DES MURS, LES AUTRES DES MOULINS.**

Proverbe chinois

SOUS-PROJET 3 : PROMOTION ET RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT

De manière générale, le marketing doit être optimisé à tous niveaux. Une telle mesure favorisera une prise de conscience de la valeur de l'engagement volontaire dans la société et entraînera une meilleure reconnaissance du travail bénévole. Il est impératif que la valeur du travail volontaire devienne une évidence pour tous, citoyens, organisations, société. Des volontaires ont dressé une longue liste de souhaits quant à la reconnaissance et l'appréciation de leur travail: meilleur financement des projets, mise à disposition de locaux, possibilité de formations continues et soutien de professionnels, remboursement simplifié des frais, et meilleure reconnaissance de la part des collègues exerçant leurs fonctions à titre principal. En outre, il ne faut pas négliger le fait qu'un grand nombre de compétences professionnelles et sociales interviennent dans le travail volontaire. En accord avec des initiatives européennes correspondantes et des concepts codifiés, il est nécessaire que ces compétences soient décrites et certifiées. Cela aura des répercussions concrètes dans d'autres domaines de la vie des bénévoles.

Même si les jeunes continuent à faire preuve d'un grand intérêt pour l'engagement, il faut s'attendre à ce que leur implication dans la vie associative soit organisée selon un système de gestion de projets et soit limitée dans le temps. En outre, leur engagement doit être compatible avec leurs conditions de vie. Dans cette perspective, il sera nécessaire d'adapter les concepts publicitaires et de mener une campagne mettant l'accent sur la collaboration avec les jeunes. Les nouveaux médias tels qu'Internet, le GSM et les réseaux sociaux, que les jeunes affectionnent tout particulièrement, devront être utilisés. La campagne axée sur la jeunesse sera conçue et menée en étroite collaboration avec les Centres d'information de la jeunesse, les fédérations d'organisations de jeunesse et d'animation en milieu ouvert. La Fondation Roi Baudouin a d'ores et déjà accordé son soutien de principe.

La DG organise tous les deux ans une journée du bénévolat afin d'honorer le travail hautement estimable des bénévoles. Auparavant, l'accent était surtout mis sur le volontariat social et culturel. Dorénavant, tous les secteurs du travail volontaire devraient faire l'objet d'une telle reconnaissance, de sorte qu'une manifestation unique ne suffira plus. L'on s'oriente dès lors vers l'organisation d'une „Semaine du bénévolat“. Chaque secteur y présentera une initiative remarquable et fera ainsi la publicité pour son propre bénévolat. En 2011, cette semaine a eu lieu dans le cadre de l'année européenne.

ÉTAPES

●●● Conception et mise en œuvre d'une campagne publicitaire axée sur la jeunesse et relative à l'engagement bénévole	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Renforcement du travail d'information sur le bénévolat et la vie associative : organisation de la „Semaine du bénévolat“, présentation de bons exemples dans les médias et réalisation de projets au niveau européen	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Nouvelle conception du „Jour du bénévolat“	●●●> 2 ^e semestre 2011
●●● Réalisation de la „Semaine du bénévolat“	●●●> 2 ^e semestre 2011

3.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

3.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

Le bénévolat et le travail volontaire sont les piliers du „capital social“ et constituent une orientation durable pour la société. Par „capital social“, l'on entend la cohésion sociale à l'intérieur d'une société. Il s'agit des relations de confiance que vivent des gens à des niveaux différents et de la capacité à s'organiser de manière autonome, à former des groupes et à mener des actions citoyennes. L'apparition et le renforcement du capital social sont impensables sans travail bénévole et vie associative engagée. La société dans son ensemble est concernée : de nombreux collaborateurs volontaires, des associations accompagnent régulièrement les pouvoirs publics dans la prise en charge des malades, les services de secours mobiles, les initiatives culturelles, le secteur de la jeunesse et les clubs sportifs. L'entretien et le développement du capital social d'une société sont les conditions nécessaires à son propre développement.

3.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

La mise en place d'un guichet au sein du Ministère et la désignation d'interlocuteurs communaux permettra au concept de développement du bénévolat de s'ancrer en DG. Le guichet et les interlocuteurs communaux collaboreront dans un souci de cohérence pour la diffusion d'informations et de conseils.

Le concept dont il est question concerne plus particulièrement les bénévoles qui assument des responsabilités de management et de direction dans les associations. Ces personnes doivent être soutenues davantage dans leurs tâches et obtenir une qualification. Les problèmes à résoudre concernent le recrutement et la qualification des bénévoles ainsi que l'élaboration de nouvelles formes de reconnaissance de leur travail.

Dans le cadre du projet d'avenir „Agir ensemble“, il est prévu de mener une campagne pour sensibiliser, renforcer et valoriser la jeunesse dans le bénévolat.. Des démarches innovantes et une nouvelle campagne de promotion devront ainsi être menées en partenariat avec le secteur de la jeunesse afin de favoriser l'engagement des jeunes.

Ce projet d'avenir devra être mis en œuvre en étroite collaboration avec les citoyens, les associations, les conseils et les fédérations. Des concertations ont déjà eu lieu avec bon nombre d'institutions et d'organisations auxquelles il avait été présenté, comme le Bureau du Conseil de la jeunesse, le Conseil pour la formation des adultes, le Bureau du Conseil du sport, le Conseil d'administration du „Föderkam“ (fédération musicale en DG), mais aussi lors des épreuves de classement des chorales.

3.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

MISE EN PLACE D'UN GUICHET „BÉNÉVOLAT“ AU SEIN DU MINISTÈRE
ET ÉTUDE DE LA POSSIBILITÉ DE DÉSIGNER DES INTERLOCUTEURS COMMUNAUX

Nombre d'associations implantées sur le territoire des neuf communes de la DG et dont les statuts ont été enregistrés auprès du Moniteur belge, ainsi que d'autres groupements associatifs	Constance du nombre d'associations ; accroissement du nombre de personnes actives dans les associations
Disposition à s'engager dans le bénévolat ; meilleure reconnaissance publique du bénévolat	Accroissement d'environ 50 % du nombre de personnes prêtes à s'engager dans le bénévolat
Analyse des utilisateurs de la sous-rubrique „Bénévolat/ volontariat“ sur le site www.dglive.be	Accroissement de près de 50 % des visiteurs de la page en 2011, par rapport à 2010
Interlocuteur (personne de contact) pour les questions relatives au bénévolat et à la vie associative	Mise à disposition d'une personne dans au moins une commune du nord et une du sud

FORMATIONS CONTINUES ET CERTIFICATIONS POUR LES ASSOCIATIONS ET LES BÉNÉVOLES

Retour sur l'expérience des participants par rapport aux formations continues proposées (questionnaires structurés)	Mesure du degré de satisfaction des participants : minimum 75 %
Analyse de l'opportunité d'une certification selon le système „ProfilPASS“ ou éventuellement selon le concept européen „European Qualification Framework – EQF“	Introduction généralisée du système „ProfilPASS“ ou de l'„EQF“ dans la DG

PROMOTION ET RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT

Concept pour la campagne publicitaire axée sur la jeunesse et relative à l'engagement bénévole	Conception et réalisation
--	---------------------------

3.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les communes et les villages sont les champs d'action centraux de la vie associative et du volontariat. Les besoins rapportés par les personnes de contact dans les communes, sont d'une importance capitale pour le guichet installé au sein du Ministère. Un échange d'expériences structuré entre ces personnes de contact et le guichet est incontournable. L'une des équipes en charge des projets s'en occupera dans le cadre du premier sous-projet.

La mise en œuvre des projets d'avenir devrait systématiquement faire partie des thèmes abordés lors de concertations entre les bourgmestres et le gouvernement. Il ne peut qu'en ressortir des idées intéressantes.

3.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

Toute une série de coopérations à des projets et initiatives existent déjà avec des partenaires à l'extérieur de la Belgique. Elles ont généralement une finalité pratique et concernent des questions spécifiques relatives à différents domaines du bénévolat. Des coopérations ciblées sur thèmes globaux qui touchent le bénévolat et la vie associative constituent un véritable atout pour ce projet d'avenir car elles mettent en évidence la dimension internationale du travail effectué :

- Fonction sociopolitique du bénévolat et du travail associatif (capital social)
- Nouvelles approches pour recruter des bénévoles
- Développement de nouvelles formes de reconnaissance (culture de la reconnaissance)
- Qualification des bénévoles qui assument des responsabilités et des fonctions de direction
- Création de réseaux

Les trois sous-projets d'„Agir ensemble“ répondent aux objectifs de l'année européenne du volontariat 2011. Lors de la présidence belge du Conseil européen au 2e semestre 2010, la DG a assumé le rôle de porte-parole dans le domaine „Jeunesse et Sport“. La Flandre en a assuré la présidence et organisé la conférence relative à l'animation de jeunesse, à laquelle ont participé des animateurs, des jeunes et des fonctionnaires de la DG. La conférence a mis en évidence l'importance de l'animation de jeunesse et a retenu certaines conditions-cadres. La question de l'acquisition des compétences y a également été abordée. Il a été noté que souvent, l'animation de jeunesse effectuée bénévolement ou contre rétribution se complètent. La conférence a également plaidé pour une reconnaissance de l'animation de jeunesse et des compétences acquises dans ce cadre tant par les bénévoles que par les personnes rémunérées.

La conférence des directeurs sportifs des 27 États membres, a permis un échange de bonnes pratiques mettant l'accent sur l'impact du bénévolat dans le sport.

Le volontariat étant un thème transversal au niveau européen, des manifestations communes sont prévues avec le portail d'information „Europe direct“ de l'Union européenne.

D'autres relations transversales existent avec le Service de volontariat européen et le programme „Jeunesse en action 2007-2013“ de L'Union européenne, qui sera coordonné dans la DG par l'Agence nationale „jeunesse“.

SOUS-PROJET 1 :
CRÉATION
D'UN GUICHET „BÉNÉVOLAT“
AU SEIN DU MINISTÈRE
ET ÉTUDE DE LA POSSIBILITÉ
DE DÉSIGNER DES
INTERLOCUTEURS
COMMUNAUX



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

POINT CONTACT CULTURE WALLONIE-BRUXELLES

ET VLAAMS STEUNPUNT VRIJWILLIGERSWERK VZW, FLANDRE

Le bureau „Point Contact Culture“ est le point de contact de l'Union européenne pour l'aide à la culture en Communauté française et en DG. Dans les 34 pays européens, des points de contact nationaux informent sur les aides culturelles de l'UE, conseillent quant aux projets européens de coopération et accompagnent les travaux culturels. En outre, le bureau soutient, via le programme „L'Europe pour les citoyens“, les initiatives dont le but est de promouvoir la société civile active en Europe.

[www.ec.europa.eu/citizenship](http://ec.europa.eu/citizenship)

En Flandre, le point de contact a pour objet de promouvoir et de soutenir le volontariat, notamment en informant les organisations sur des aspects juridiques et sociaux du volontariat, en représentant leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et en créant des réseaux.

www.vrijwilligersweb.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

PORTAIL DU BÉNÉVOLAT, LUXEMBOURG

ET LANDEARBEITSGEMEINSCHAFT PRO EHRENAMT, SARRE, ALLEMAGNE

Le „Portail du Bénévolat“ propose différents services. Ce site Internet comporte des informations variées telles qu'une bourse du bénévolat, la mise à disposition de matériel, des conseils et une charte du bénévolat. La coopération dans le domaine du bénévolat est prévue dans le but de dynamiser les relations extérieures du Luxembourg

www.benevolat.public.lu/de/index.html

Un autre bon exemple à l'étranger est le groupe de travail PRO EHRENAMT e.V. Volontaire et indépendant, il regroupe au niveau du Land de Sarre des organisations (associations, fédérations, initiatives, groupes d'entraide) et des personnes privées issues de tous les secteurs du bénévolat (social, culturel, confessionnel, sportif ou encore protection de l'environnement, de la nature et des animaux). Ce groupe de travail, organisation faîtière du bénévolat en Sarre, est un exemple de réseau fonctionnant correctement au profit des organisations bénévoles.

www.pro-ehrenamt.de

SOUS-PROJET 2 :
 FORMATIONS
 CONTINUES
 ET CERTIFICATIONS
 POUR LES ASSOCIATIONS
 ET LES BÉNÉVOLES



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

ASSOCIATION POUR LE VOLONTARIAT, WALLONIE

L'Association pour le volontariat propose aux bénévoles et organisations divers services relatifs au volontariat. En même temps, elle cherche à motiver davantage de gens à s'engager comme bénévoles. Elle propose entre autres des formations, des services d'information et une Newsletter.

www.volontariat.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

AKADEMIE FÜR EHRENAMTLICHKEIT, ALLEMAGNE

L'Académie nationale du bénévolat a pour mission d'assurer la qualification, le conseil et le développement d'organisations de volontaires. Dans l'optique du développement, l'Académie qualifie notamment les dirigeants d'organisations. Elle constitue, de ce point de vue, un bon exemple de démarche en formation permanente.

www.ehrenamt.de

**SOUS-PROJET 3 :
PROMOTION ET
RECONNAISSANCE
DU BÉNÉVOLAT**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

**PROJETS DE LA FONDATION ROI BAUDOUIN, CONSEIL SUPÉRIEUR DES VOLONTAIRES ET
PLATEFORME FRANCOPHONE DU VOLONTARIAT**

L'action de la Fondation Roi Baudouin en Communauté germanophone concerne des projets spécifiques à la Communauté. Deux projets y sont actuellement suivis : „Mit neuem Horizont zurück“ (incitation à l'échange d'expériences au-delà des frontières de la DG) et „Der Bürger, mein Nachbar“ (le citoyen, mon voisin), un projet qui concerne les initiatives bénévoles lancées par des citoyens dans leur village, leur quartier, leur rue.

www.kbs-frb.be

Le Conseil supérieur des volontaires est un conseil consultatif instauré par arrêté royal, qui rend des avis quant au volontariat et à ses problèmes et est un lieu de dialogue pour les différents organismes officiels.

www.socialsecurity.fgov.be

En tant qu'association indépendante, la Plateforme francophone du volontariat s'est donné comme objectif, de représenter les intérêts des bénévoles et de promouvoir le volontariat dans la partie francophone de Belgique.

www.levolontariat.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

NATURSCHUTZBUND DEUTSCHLAND E.V (NABU)

La NABU (fédération de protection de l'environnement) est l'une des principales organisations de défense de la nature et de l'environnement et de conscientisation à ces thèmes en Allemagne. Elle se distingue par son engagement exemplaire en ce qui concerne le recrutement de membres et leur guidance. L'idée est d'instaurer une coopération, au niveau de projets concrets, entre des associations de protection de la nature et de l'environnement actives dans la DG et la NABU de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et/ou celle d'Aix-la-Chapelle. Cette dernière s'associe depuis des années déjà à la „Semaine du bénévolat“ d'Aix-la-Chapelle, avec des projets concrets et des propositions pour les bénévoles.

www.NABU-Aachen.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

BÜRO FÜR ZUKUNFTSFRAGEN, VORARLBERG, AUTRICHE ET SÜDTIROLER BÜRGERNETZ, ITALIE

Le „Büro für Zukunftsfragen“ (Bureau pour les questions d'avenir) est une cellule au sein de l'administration provinciale du Vorarlberg et dépend directement du président de la province. Il a pour objectifs de détecter les possibilités de développement, de mettre en œuvre de bonnes idées et concepts et de promouvoir l'engagement bénévole.

www.vorarlberg.at sous l'onglet „Umwelt & Zukunft“ > „Büro für Zukunftsfragen“

Le „Südtiroler Bürgernetz“ (réseau citoyen du Tyrol du sud propose également toute une série de bonnes idées sous le mot-clé „Vereine, Ehrenämter“ (associations, bénévoles).

www.provinz.bz.it/vereine.htm

3.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

3.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Le bénévolat, la création de structures de soutien à l'engagement citoyen, la formation continue et la reconnaissance du travail effectué par les volontaires ne constituent pas des axes du Plan Marshall.

3.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

Par le réseau „Culture et Tourisme“ de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel s'installe une étroite coopération avec les initiatives touristiques de la Belgique de l'Est, particulièrement avec l'Office du tourisme des Cantons de l'Est. Les syndicats d'initiative, dont le travail est majoritairement assuré par des bénévoles, ont pris une nouvelle orientation et devront sans aucun doute relever des défis communs.

3.8.3 UE 2020

Les thématiques du projet d'avenir „Agir ensemble“ ne représentent pas d'axes de travail structurel de la stratégie UE 2020.

LA DG COMME RÉGION ÉCONOMIQUE

INNOVATION, COOPÉRATION ET RESPONSABILITÉ



D'ici 2025, nous souhaitons profiler la DG en tant que région d'artisanat et de services, et comme région encourageant et soutenant activement la diversité de ses petites entreprises grâce à de puissants réseaux.

Nous continuerons par ailleurs à consolider et à profiler la DG en tant que lieu exceptionnel de compétences créatives en termes d'entrepreneuriat, grâce à une coopération menée par nos soins et de manière proactive en direction à la fois des entreprises mais aussi de la science, de la recherche et de la promotion de l'esprit d'innovation.

- Nous voulons délibérément développer les atouts de notre région en tant que „marque“ en créant une région novatrice d'artisanat et de services.
- Nous visons un marketing régional exhaustif pour la DG afin de mieux sensibiliser le public aux attraits de notre région, de la culture d'entreprise, de la main-d'œuvre qualifiée et multilingue, de la qualité de vie et de la diversité culturelle vécue de façon concrète.
- Nous voulons soutenir la région économique de l'Est de la Belgique en promouvant activement l'implantation d'entreprises dans des secteurs clés clairement définis afin de consolider le mix sectoriel nécessaire à nos yeux et offrir ainsi aux entreprises davantage de synergies exploitables. Nous développerons dans cette optique et de manière ciblée les secteurs clés suivants sous forme de clusters : mécanique de précision et mécatronique, plastique et bois, bio-matières synthétiques et nanotechnologie, bois et construction, design mobilier et du bois, construction à haute efficacité énergétique, agriculture et transformation des produits alimentaires, services de nature économique et petites entreprises commerciales
- En vue d'une campagne proactive dans le secteur de la recherche, nous soutiendrons activement ces secteurs clés grâce à un réseau autonome d'innovation et de création d'entreprises exploitant notre proximité par rapport à des grands sites européens d'enseignement supérieur et de recherche, de façon à susciter l'essaimage et de relier ainsi à long terme les prestations de services scientifiques à la DG. Nous voulons exploiter ce réseau d'innovation et de création pour mieux intégrer, en qualité de partenaires, les différents secteurs et corps de métiers.
- Dans un environnement concurrentiel, nous allons lancer un nouveau concept de zones d'activités économiques au sein de la DG. Cette initiative visera à promouvoir, avec d'autres régions, des zones attrayantes à la fois pour les entreprises de la DG et pour les entreprises étrangères. Nous offrirons en la matière des normes durables et sociales et souhaitons promouvoir le recyclage.
- Nous considérons que la large diffusion des compétences des entreprises à tous les niveaux constitue un atout de la DG que nous souhaitons développer de manière ciblée et profiler en tant qu'atout local.
- Nous exploiterons les possibilités de renforcer les connexions déjà excellentes de la DG avec les réseaux de transport supra-régionaux et assurerons la jonction avec les réseaux haut débit dans le secteur des télécommunications.
- En collaboration avec les communes, nous souhaitons ouvrir de nouvelles perspectives afin de promouvoir de manière ciblée, à partir de nouveaux modèles d'approvisionnement en énergie ou d'audits énergétiques, un secteur de l'énergie reposant sur des ressources durables et faisant appel à des mesures de „contracting“.
- Nous souhaitons consolider et continuer à développer comme atout régional le taux d'emploi élevé par comparaison avec la moyenne européenne – notamment en faveur des personnes à capacité réduite.
- Nous considérons que les besoins en main-d'œuvre et la mutation démographique constituent les principaux défis des années à venir et que nous ne pourrions relever ceux-ci qu'en améliorant pour les salariés, de manière cohérente et durable, les conditions-cadre des entreprises et l'attractivité de notre région.

- Dans le cadre d'un pacte générationnel, nous considérons qu'il est de notre responsabilité de promouvoir activement une culture d'entreprise incitant les entreprises à exploiter davantage le recours à des salariés plus âgés et donc plus expérimentés.
- Afin d'améliorer nos conditions économiques cadres, nous visons un transfert des compétences en matière d'aménagement du territoire et de logement de la Région wallonne vers la DG afin de pouvoir mieux prendre en compte nos spécificités locales.
- Dans le cadre d'un futur aménagement du territoire, nous souhaitons tenir compte des défis démographiques, nous efforcer de créer davantage de structures d'habitat compact et lancer un concept apportant des solutions novatrices aux questions des services de proximité et de la garantie de la qualité de vie, tout en tenant compte des besoins des personnes handicapées ainsi que des perspectives d'évolution démographique.

LA DG COMME RÉGION ÉCONOMIQUE – LIGNES STRATÉGIQUES POUR 2025

UNE ECONOMIE EN ACCORD AVEC LA NATURE

La DG n'est pas seulement une puissante région économique dotée d'entreprises performantes, mais aussi un espace naturel, culturel et social assurant une grande qualité de vie. Cette spécificité régionale rend la DG particulièrement attrayante en comparaison à d'autres régions. Cette qualité est par ailleurs devenue, via le tourisme, un facteur économique essentiel qu'il convient dès lors de faire prospérer et conforter avec habileté. L'objectif est de faire prendre conscience de cet avantage régional, et de le conserver au travers d'un développement durable. Il faut davantage encore faire connaître cet atout de la DG comme région économique, et ce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci.

Dans le même ordre d'idée, un autre objectif consistera à façonner la DG en région modèle en matière d'efficacité énergétique. Les potentiels de production d'énergies renouvelables doivent davantage encore être mis en valeur, en surmontant vigoureusement les obstacles et les réticences actuels. Les potentiels énergétiques présents et leur capacité en termes de création de valeur doivent être mis en exergue dans le cadre d'un concept d'efficacité énergétique propre à la DG. Cette démarche n'atteindra son plein effet que si l'on exploite conjointement les possibilités offertes par la construction écologique et l'efficacité énergétique. Il s'agit d'un domaine supplémentaire où la DG peut se profiler et développer de nouvelles compétences. Ceci offre de remarquables perspectives de qualification pour les secteurs de la construction et les activités connexes. Les bâtiments publics revêtent ici une importance particulière. Une configuration de région modèle en efficacité énergétique gagnée à court et moyen termes peut ainsi engendrer dans le reste de la Belgique une demande allant dans le même sens et apporter une contribution positive à l'image de développement durable de la DG.

INITIATIVE REGIONALE EN MATIERE DE COMMUNICATION ET DE QUALITE

Le modèle concerné vise un marketing régional global pour la DG et exige parallèlement une orientation accrue sur les points forts, grâce à la constitution d'un cluster et d'un concept correspondant en matière de zones d'activités économiques. Un marketing régional s'inspirant de ce modèle exige tout d'abord que les forces techniques, naturelles, culturelles et régionales de la DG soient parfaitement perçues par les créateurs potentiels d'entreprises et les nouvelles unités de production des entreprises intéressées.

L'entité économique constituée par l'Est de la Belgique, au sens d'une filière globale de création de valeur, peut très bien intégrer des entreprises implantées dans des régions voisines. Cela exige toutefois une coopération proactive et axée sur le partenariat en matière de promotion économique avec les organismes correspondants de ces mêmes régions voisines. Ce chemin déjà amorcé doit donc être poursuivi de manière cohérente et proposer un profil régional clair de la DG. Ce n'est qu'à cette condition que les avantages spécifiques et l'importante fonction de relais de la région que constitue la DG pourront être mis en valeur parallèlement à sa culture frontalière ouverte.

Il s'avère nécessaire de poser un accent thématique sur le développement économique afin de positionner à long terme la DG entre les régions métropolitaines, en tant qu'espace vital et économique autonome et concurrentiel. Cet accent doit tenir compte des atouts particuliers mis en évidence dans le cadre du modèle et doit porter sur tous les secteurs où la DG dispose de compétences supérieures à la moyenne ainsi que des ressources correspondantes et ayant donc une influence positive sur les filières régionales de création de valeur.

Le fait de privilégier certains secteurs n'implique pas qu'on néglige le reste de l'économie. Cela signifie toutefois que ces secteurs seront traités de manière préférentielle en cas de nouvelles implantations. Pour ce faire, l'on mènera une politique active en la matière, procèdera à un transfert ciblé du savoir-faire ainsi qu'à une guidance par le réseau d'innovation et de création proposé et via la constitution de clusters. Cela signifie aussi qu'en cas de conflit d'objectifs et pour des bénéfices régionaux identiques, l'on accordera la priorité aux secteurs sélectionnés. Pour cette région qui sera de toute façon toujours de taille modeste, l'objectif principal doit être de créer des interfaces sectorielles sous forme de clusters. Cela permettra d'assurer une certaine flexibilité et de prendre telle ou telle direction en temps de crise. L'application proactive de priorités de production dans le cadre de la politique régionale de la DG exige que l'on édicte des normes via un nouveau concept communautaire de surfaces commerciales. On tiendra compte, d'une part, des besoins des petites entreprises artisanales locales souhaitant, avec leurs emplois de proximité, rester intégrées de manière harmonieuse dans le paysage communal et la vie communale. Cela devrait permettre de garantir, de manière durable et en accord avec la population, ces lieux d'implantation ainsi que l'acceptation locale du binôme „activité économique et logement“. Par ailleurs, ce nouveau concept de surfaces commerciales – destiné à de nouveaux sites commerciaux ou industriels centraux – devra répondre à des normes et des attentes complémentaires. Les accents thématiques imposés à ces sites viseront à assurer des synergies globales, une liaison avec les voies de communication suprarégionales et vicinales, l'intégration harmonieuse de ces zones au paysage et la prise en compte des exigences architectoniques en matière d'esthétisme des bâtiments commerciaux ou encore l'accompagnement social des salariés, y compris la mise en place d'offres attrayantes pour la prise en charge de leurs enfants.

CRÉATION DE RESEAUX ET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'une des exigences-clés de ce modèle réside dans l'établissement d'un réseau d'innovation et de création d'entreprises. Il faut non seulement créer une plate-forme de services efficace, avant tout destinée aux petites entreprises, mais aussi et surtout assurer un accès correct aux régions de connaissance voisines. Les écoles supérieures, les instituts de formation et de recherche implantés en DG se demandent comment le savoir-faire disponible peut être exploité de manière ciblée sans établir, à grand frais, ses propres institutions universitaires. On considère qu'il est nécessaire de lancer au sein de la DG une initiative propre en la matière. Les entreprises qui y sont installées devront définir elles mêmes quelles sont leurs attentes à long terme en matière de mise en place d'un réseau d'innovation et de création d'entreprises afin de pouvoir générer elles-mêmes les conditions-cadre structurelles nécessaires à la coopération avec des écoles supérieures et des instituts de recherche.

Pour fonctionner de manière efficace, un tel réseau devra collaborer étroitement avec le système de promotion économique de la DG. Sa mission consiste essentiellement à formuler des questions de nature économique du point de vue des entreprises ou de la région afin d'aboutir à des solutions axées sur la pratique via une coopération active, dans le cadre d'un réseau, avec des écoles supérieures et des instituts de recherche sélectionnés.

Une chaire professorale, des bourses de doctorat, de stage ou de thèse subsidiées par la DG rendraient l'institution encore plus attrayante pour les instituts de formation et de recherche avoisinants. Il convient ici d'exploiter les dispositions stratégiques similaires de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel.

La prise en charge de missions de consultance pour des entreprises situées en Wallonie, en France, en Flandre, aux Pays-Bas ou en Allemagne et souhaitant s'implanter dans l'un des pays voisins constitue par ailleurs une mission sur mesure pour la DG, grâce à ses compétences interculturelles. Pour les entreprises de la DG coopérant dans le cadre de clusters, le réseau d'innovation et de création offrira des services de consultance spécifiques, des consultations d'experts spécialement organisées à leur intention, un service de médiation et éventuellement d'accompagnement des programmes de l'UE. Ce centre constitue également l'endroit idéal pour la mise en réseau active des gestionnaires de clusters éventuellement présents et susceptibles d'initier de nouveaux développements technologiques. Le principal atout d'un tel réseau est qu'il vit de très près les problèmes des entreprises et est par conséquent en mesure de leur apporter une aide rapide, non bureaucratique et axée sur des solutions, grâce au fait-même d'agir en réseau et à son approche interdisciplinaire.



4

PROJET D'AVENIR UNE ÉCONOMIE EN ACCORD AVEC LA NATURE



4.1	CONTEXTE D'ACTION	78
4.2	OBJECTIFS	79
4.3	MISE EN ŒUVRE : PRÉSENTATION DES SOUS-PROJETS	80-82
	SOUS-PROJET 1 : PRODUITS RÉGIONAUX	
	SOUS-PROJET 2 : RÉGION MODÈLE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LA DG AUTOSUFFISANTE EN ÉNERGIE	
	SOUS-PROJET 3 : CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DURABLES	
4.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	83
	4.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	4.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
4.5	INDICATEURS D'IMPACT	84-86
4.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	87
4.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	87-91
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
4.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	91-93
	4.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	4.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	4.8.3 UE 2020	

4.1 CONTEXTE D'ACTION

Dans le domaine „Une économie en accord avec la nature“, le CDR a identifié comme atouts de la Communauté germanophone (DG) les entreprises artisanales performantes aux prix compétitifs, les grandes étendues forestières ainsi que la spécialisation élevée dans les secteurs de la construction en bois et de la transformation du bois. Le manque de prise de conscience de la population quant à l'importance de l'agriculture, l'absence quasi-totale de valorisation du lait et, globalement, un éventail plutôt restreint de produits ont été cités parmi les faiblesses. Les perspectives d'avenir résident dans l'encouragement et la commercialisation de produits régionaux de qualité avec maintien d'un approvisionnement de proximité. Dans le domaine des énergies renouvelables, il existe des opportunités pour faire de la DG une région modèle en matière d'efficacité énergétique. Par ailleurs, la DG a également été identifiée comme région modèle potentielle en ce qui concerne le développement de la construction durable, surtout dans les domaines des nouvelles constructions et de la réhabilitation.

La nature et la création de valeur qui en découle au niveau régional au sein de la DG offrent donc d'importants potentiels de développement. L'intérêt pour l'utilisation d'énergies durables est d'autant plus significatif dans la DG que l'agriculture et la sylviculture constituent à cet égard d'excellentes bioressources. Toutefois, les infrastructures nécessaires à une exploitation à grande échelle de matières premières biologiques comme source d'énergie et un modèle énergétique à long terme pour la DG font encore largement défaut.

Lors de l'élaboration du CDR, des mesures se sont avérées nécessaires pour la commercialisation des produits régionaux et l'élaboration d'une charte de qualité en vue de la sélection des produits et producteurs. Toutefois, comme des tentatives de commercialisation de produits agricoles régionaux ont échoué par le passé, il s'agit maintenant d'en tirer les leçons. Ainsi, producteurs et entreprises partenaires doivent être impliqués dès le départ au niveau du contenu et des finances, afin de dégager rapidement pour eux une valeur ajoutée pertinente. D'autres facteurs de succès sont la taille de la zone de chalandise, l'éventail des produits – allant au-delà des produits agricoles et proposant des volumes de production suffisants – de même qu'une stratégie commune avec des critères de qualité clairs et des objectifs quantifiables.

Dans le domaine de la construction et de la rénovation durables, il faut s'attendre à ce que des thèmes tels que l'efficacité énergétique et la construction écologique continuent à prendre de l'extension. La compétence de la DG dans ce domaine doit être élargie, pour faire de la DG une passerelle entre le reste de la Belgique et les pays étrangers germanophones qui, jusqu'à présent, ont souvent fait fonction de précurseurs dans le domaine de la construction et de la rénovation durables.

4.2 OBJECTIFS

L'objectif du projet d'avenir „Une économie en accord avec la nature“ consiste à utiliser durablement et à long terme le potentiel naturel de la DG et à accroître ainsi la création de valeur au niveau régional. À cet égard, il s'agit de considérer la nature comme élément important et global du paysage culturel diversifié, c'est-à-dire d'un paysage façonné par l'homme. Ceci suppose également, en dehors d'une planification à long terme, une consultation et une implication régulières, en temps utile, non seulement d'experts actifs dans l'industrie, les classes moyennes, les communes, l'agriculture, la sylviculture et le tourisme, mais aussi du reste de la population. Ces acteurs constitueront un moteur significatif pour la mise en œuvre des différents sous-projets. Le projet d'avenir „Une économie en accord avec la nature“ présente de nombreux points communs et synergies avec d'autres projets d'avenir du CDR, par exemple avec „La DG comme Région de saveurs et de bien-être“, „Préserver le paysage“, „Vivre ensemble, mode d'emploi“ et „Stimuler l'innovation“. Ces synergies seront utilisées de façon ciblée et les différentes mesures coordonnées de manière à se compléter mutuellement et à renforcer leurs effets.

Inga Klawitter:

Quels seront les plus grands défis à relever dans la mise en œuvre du projet d'avenir „Une économie en accord avec la nature“ ?

Gilbert Küpper:

Une participation la plus large possible des acteurs concernés est une condition sine qua non pour une mise en œuvre réussie. Si nos entreprises ont un rôle capital à jouer en ce qui concerne les produits régionaux, il est sûr et certain que les objectifs ambitieux définis dans les domaines des énergies renouvelables et de la construction durable ne pourront être atteints sans la collaboration de tous, du citoyen à l'expert.

Inga Klawitter:

L'objectif „La DG autosuffisante en énergie“ est-il vraiment réaliste ?

Gilbert Küpper:

Il y a, dans toute l'Europe, de plus en plus de communes et de régions qui tendent à l'autosuffisance énergétique. Bien entendu, tout comme ces régions, nous n'envisageons pas de déconnecter la DG du monde (énergétique) extérieur. Il s'agit davantage d'équilibrer „sur le papier“ la consommation régionale en énergie et la production régionale d'énergies renouvelables. Ceci nécessite une planification à long terme – que nous appelons modèle énergétique –, l'adhésion de tous les acteurs et une action simultanée sur trois tableaux : baisse de la consommation, augmentation de l'efficacité et promotion des énergies renouvelables.

4.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : PRODUITS RÉGIONAUX

L'objectif de ce sous-projet est de développer, ensemble avec des producteurs et entreprises régionaux de différents secteurs, une stratégie pour commercialiser des produits régionaux de grande qualité propres à la DG. Une première phase concernera les secteurs de l'alimentation, du bien-être et de l'HORECA. À long terme, cette campagne ne se limitera toutefois pas exclusivement à des „produits de la nature“, mais s'étendra également de manière ciblée à l'artisanat régional, aux entreprises de transformation du bois, à l'industrie ou au commerce de détail. Par ailleurs, il faudra voir dans quels domaines de nouveaux produits régionaux pourront être développés. Sensibiliser simultanément le grand public à acheter et consommer „régional“ renforcera l'identification de la population avec la région et ses produits de qualité; le commerce de détail local bénéficiera ainsi d'une perspective à long terme. Un autre objectif consiste à faire connaître et rayonner la DG au-delà de ses frontières, et ce au travers de ses produits de qualité.

ÉTAPES

●●● Concertation avec les producteurs et entreprises de la région : denrées alimentaires	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Concertation avec les producteurs et entreprises de la région : autres domaines tels que HORECA, artisanat, industrie etc.	●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Mise en réseau des entreprises partenaires	●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Développement et mise en œuvre communs d'une stratégie pour commercialiser des produits régionaux de grande qualité propres à la DG	●●●> 2 ^e semestre 2011
●●● Marketing commun	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2011
●●● Développement et mise en œuvre d'infrastructures et de produits communs	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2011
●●● Développement et réalisation d'une étude relative à l'approvisionnement de proximité	●●●> 1 ^{er} semestre 2012
●●● Sensibilisation du grand public pour l'amener à acheter et consommer „régional“, renforcement de l'identification à la région	●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2012

GASPILLER L'ÉNERGIE REVIENT À JETER DES MATIÈRES PREMIÈRES RARES.

Klaus Töpfer (né en 1938),
homme politique allemand et ancien Directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)

SOUS-PROJET 2 :
RÉGION MODÈLE
EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE
ET D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES – „LA DG
AUTOSUFFISANTE
EN ÉNERGIE“

À moyen, voire à long terme, ce sous-projet a pour objectif de faire de la DG une région modèle en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables en Belgique. Pour y parvenir, il faut que les pouvoirs publics, le monde économique et les ménages réduisent ensemble la consommation d'énergie dans la DG. L'objectif à long terme est une DG autosuffisante en énergie. Il s'agit de concevoir de manière équilibrée la relation globale entre la consommation régionale d'énergie (électricité, chauffage et carburant) et la production régionale d'énergies renouvelables (soleil, vent, eau et biomasse). Pour cela, il faut une vaste planification énergétique à long terme, avec des étapes et des sous-objectifs concrets et quantifiables. C'est pourquoi ce modèle énergétique régional, élaboré par un bureau d'études spécialisé en coopération avec les acteurs régionaux pertinents, tant publics que privés, servira de base pour toutes les autres étapes et mesures.

Le modèle énergétique portera sur les points suivants :

- état des lieux : enquête sur la situation effective en matière d'énergie dans la DG (énergie et consommation de ressources, structure d'approvisionnement etc.)
- analyse des potentialités : enquête sur les économies possibles, sur les chances d'une utilisation renforcée d'énergies renouvelables etc.
- développement d'une stratégie, y compris des objectifs et indicateurs clairs à court, moyen et long terme
- mesures et actions : plan de mise en œuvre et de financement pour atteindre les objectifs, étude de faisabilité avec tous les acteurs concernés

Lorsque les groupements et instances publics et privés (DG, communes, entreprises, organisations,...) auront adopté et signé la version définitive du modèle énergétique débutera la mise en œuvre concrète des mesures qu'il contient. L'élaboration, l'application et la diffusion du modèle énergétique pourraient d'ailleurs être coordonnées par un interlocuteur unique, une „Agence de la DG pour l'énergie“ restant à créer. Il faudra, en tant que mesure d'accompagnement, développer et réaliser un projet pilote, projet où une institution de la DG sera transformée de manière à être énergétiquement autonome

ÉTAPES

●●●	Élaboration d'un modèle énergétique à long terme pour la DG : recherche et documentation	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Mise sur pied d'un comité de suivi avec des partenaires pertinents, tant publics que privés, issus du Gouvernement, des communes, du secteur de l'énergie (en particulier des producteurs d'énergie et des gestionnaires de réseau), de l'Administration forestière, des entreprises, des institutions de recherche, des universités, des hautes écoles spécialisées, d'organisations, d'associations et autres	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Lancement et mise en œuvre d'une procédure pour l'attribution du marché à un bureau d'études spécialisé, y compris la réalisation d'un cahier des charges et le choix du bureau	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Élaboration d'un projet pilote en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans la DG	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Élaboration d'un modèle énergétique à long terme pour la DG, grâce à une étroite coopération entre le comité de suivi régional et le bureau d'études externe	●●●>	1 ^{er} semestre 2013

●●● Étude de faisabilité et garantie des conditions-cadres en matière de structures, de personnel et de finances	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●● Adoption et signature du modèle par les acteurs concernés (communes, entreprises, organisations,...)	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●● Mise en place d'une „Agence de la DG pour l'énergie“, en vue de coordonner, diffuser et mettre en œuvre le modèle et les objectifs et mesures à court, moyen et long terme qu'il contient	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2013
●●● Mise en œuvre coordonnée des mesures contenues dans le modèle, en étroite coopération avec les partenaires publics (Gouvernement, communes) et privés (entreprises, associations, population)	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2013
●●● Clôture des travaux réalisés au niveau du projet pilote en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans la DG et mise en service de cette institution énergétiquement autonome	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

SOUS-PROJET 3 : CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DURABLES

Outre les économies d'énergie susmentionnées, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables, le sous-projet „Construction et rénovation durables“ vise une approche globale durable dans le secteur du bâtiment. Il s'agit à cet égard de sensibiliser l'industrie du bâtiment, la population ainsi que les partenaires publics à la durabilité dans la construction neuve et la rénovation et de mettre en exergue des axes majeurs aussi différents que l'emplacement et l'orientation, le mode de construction, l'utilisation de matériaux régionaux respectueux de l'environnement et à faible teneur en polluants, l'isolation, le chauffage à faible consommation d'énergie, les énergies renouvelables et l'accessibilité. Le futur „Centre d'impulsion bois et construction durable“ aura assurément un rôle important à jouer.

ÉTAPES

●●● Mise en place du „Centre d'impulsion bois et construction durable“	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Activités impartiales de conseil et d'information pour la construction et la rénovation durables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Mise en place d'un cluster (pôle de compétence) regroupant des entreprises locales dans le domaine de la construction durable et mise en place de coopérations avec des pôles existant en Région wallonne et au-delà	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●● Élaboration de critères et de lignes directrices pour la construction et la rénovation durables	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●● Arrêté relatif à la construction durable	●●●>	1 ^{er} semestre 2013

4.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

4.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

Le principe de durabilité constitue le réel fondement de ce projet d'avenir et de ses sous-projets. Seule une utilisation durable concertée des ressources naturelles de la DG doit être recherchée. Elle tiendra compte, à parts égales et dans leur ensemble, des aspects et fonctions économiques, sociaux et écologiques de l'espace naturel. À long terme, elle créera des richesses régionales tout en les préservant pour les générations futures. Éviter la fuite des capitaux dans le secteur de l'énergie, créer et maintenir des emplois, utiliser le potentiel touristique ne sont là que quelques exemples d'aspects économiques. Du point de vue social, il s'agira surtout de conserver la qualité de vie pour la population locale. Au niveau écologique, citons la préservation des paysages culturels* et la réduction en émissions de CO₂.

4.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Il y a déjà eu de nombreuses tentatives visant à commercialiser des produits régionaux. Ce premier sous-projet innove en ne se limitant pas à l'alimentaire. Il inclut aussi, à parts égales, l'artisanat régional, l'HORECA, le commerce de détail et l'industrie. D'autres aspects sont également qualifiables d'inédits : les consultations et collaborations continues des entreprises et des producteurs entre eux, au sein d'un réseau ou d'un „pôle de compétitivité régional“. Les échanges réguliers entre les entreprises régionales membres du réseau laissent présager de nouvelles coopérations et de l'éclosion de projets communs.

Dans le domaine de l'énergie, l'ambitieux objectif „la DG autosuffisante en énergie“ est novateur en soi. Ce programme à long terme ne pourra toutefois être concrétisé qu'au moyen de mesures originales tournées vers l'avenir. La réalisation d'un modèle énergétique régional permettra de jeter les bases d'une planification à long terme de l'énergie pour la DG, aujourd'hui encore inexistante.

La création du „Centre d'impulsion bois et construction durable“ propose elle aussi plusieurs démarches innovantes. Associant informations et savoir-faire, ce centre de compétences encouragera les coopérations interentreprises, notamment en créant un „Pôle de la construction durable“. En collaboration avec les entreprises, le centre de compétences exercera aussi la fonction d'organisme d'innovation en construction et rénovation durables. La recherche appliquée y trouvera également sa place (laboratoire d'essais et contrôles, stages pour étudiants, développement de produits, „Spin off“, etc.). Tous ces projets ont un point commun : l'implication précoce de l'ensemble des acteurs pertinents. Une implication aussi large, c'est du jamais vu dans la DG !

**LA TERRE N'EST PAS UN DON DE NOS PARENTS.
CE SONT NOS ENFANTS QUI NOUS LA PRÊTENT.**

Vieil adage indien

* ndt : Un paysage culturel est, au sens de la terminologie de l'UNESCO, un paysage représentatif d'une région du monde : „Œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature, ils expriment une longue et intime relation des peuples avec leur environnement“.

4.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

PRODUITS RÉGIONAUX

Création d'une structure commune comprenant les différents partenaires publics et privés (DG, Office du tourisme des Cantons de l'Est, producteurs de denrées alimentaires, HORECA, artisanat, etc.)	Création d'un groupe de travail pour constituer cette structure : séance inaugurale en 2010, puis réunions au moins cinq fois par an pour présenter les progrès réalisés
Élaboration d'une stratégie commune, avec objectifs et lignes directrices, critères d'adhésion, charte de qualité, ainsi que plans d'action et de financement	Accord sur la stratégie et signature en 2012 de la charte de qualité par toutes les entreprises partenaires
Nombre des différents secteurs	Commencement par les secteurs alimentation et bien-être, puis extension chaque année à au moins un autre secteur (HORECA, artisanat...)
Nombre d'entreprises membres	Tout d'abord 6 entreprises, puis accroissement annuel de 3 entreprises adhérant à la charte
Nombre de participations à des salons et à des manifestations en Belgique et à l'étranger	Participation commune à une moyenne de 3 salons par an
Accroissement de la notoriété de la DG (spécificités et potentiels), des producteurs et de leurs produits de qualité, et ce tant dans la région qu'au-delà	Accroissement annuel de la présence dans les médias, en Belgique et à l'étranger, sur le thème „Produits régionaux de la DG“
Accroissement de l'attrait touristique	Accroissement des revenus issus du tourisme d'environ 5 % d'ici 2015 (p.ex. nuitées)
Renforcement de l'identification de la population à sa région et à ses produits	Enquêtes en 2012 et 2015 : Accroissement du nombre de points de vente de produits régionaux ; au moins un de plus chaque année
Accroissement du chiffre d'affaires des entreprises membres	Le choix détaillé des entreprises couvrant les différents secteurs doit encore être effectué.

RÉGION MODÈLE EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES,
LA DG AUTOSUFFISANTE EN ÉNERGIE^[6]

Création d'un comité de suivi composé de partenaires pertinents publics et privés (Gouvernement, communes, Division Nature et Forêts, universités, hautes écoles spécialisées, organisations et associations, etc.). Il aura pour mission d'analyser les potentiels et de développer des stratégies.	Séance inaugurale dans le courant du 2e semestre 2011 avec 20 partenaires, puis réunions régulières pour le suivi de projets
Élaboration du modèle énergétique par le bureau d'études, en étroite collaboration avec le comité de suivi : 10 réunions du comité de suivi entre l'attribution du marché et la réception du modèle énergétique	Adoption et signature du modèle énergétique par tous les partenaires au plus tard fin 2013
Accroissement appréciable de la prise de conscience, par la population, de l'importance d'économiser l'énergie	Enquêtes à mener lors de la publication du modèle énergétique en 2013 puis en 2015 ; signature du modèle énergétique par 100 ménages par an ; accroissement des campagnes de sensibilisation dans les écoles de 5 % par an
Abaissement de la consommation en énergie : chaleur	10 % tous les 5 ans (sur la base des relevés du modèle énergétique)
Abaissement de la consommation en énergie : Électricité	5 % tous les 5 ans (sur la base des relevés du modèle énergétique)
Abaissement de la consommation en énergie : carburant	10 % tous les 5 ans (sur la base des relevés du modèle énergétique)
Accroissement de la part des énergies renouvelables dans les secteurs privé et public	10 % tous les 5 ans (sur la base des relevés du modèle énergétique) ^[6]
Nombre de „Projets phares“ lancés au niveau des communes	Un projet par an
Création d'emplois dans le domaine des énergies renouvelables dans les secteurs publics et privés	3 entreprises par an (diversification dans des entreprises existantes et, autant que possible, accueil de nouvelles entreprises)
Région modèle en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique	Nombre de visites et de demandes d'information par an, en provenance de Belgique et de l'étranger ; accroissement annuel de 10 %

[6] Les indicateurs d'impact et les unités de mesure relatifs à l'abaissement de la consommation en énergie ne peuvent être appliqués avec succès que si, parallèlement, les modifications nécessaires sont apportées aux infrastructures.

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DURABLES

Prestations de conseil et d'information au sujet de la construction et de la rénovation durables (population, entreprises, pouvoirs publics, etc.)	Au moins 100 prestations de conseil par an
Accroissement appréciable de la prise de conscience, par la population et les entreprises, de l'importance de la construction et de la rénovation durables	Réalisation d'au moins 4 manifestations d'information et de 3 visites de maisons par an (maisons neuves et anciennes) ; Réalisation tous les 2 ans d'un week-end dédié à la construction et à la rénovation durables ; Accroissement du nombre de constructions neuves durables (maisons passives ou à énergie positive) : 20 % de toutes les constructions neuves sur la base des relevés en 2012 et 2015
Nombre de projets modèles lancés	Sensibilisation et aide à la conception et à la réalisation pour 5 projets d'ici 2015
Création du „Centre d'impulsion bois et construction durable“	Décision de principe dans le courant du 1er semestre 2011 ; Adhésion de 10 entreprises partenaires à ce centre d'impulsion dans le courant du 2e semestre 2011 ; Accroissement annuel de 20 % du nombre d'entreprises partenaires
Création d'un pôle de compétitivité pour les entreprises locales dans les domaines de la construction et de la rénovation durables	10 entreprises au début de 2011, puis accroissement de 20 % par an
Critères et lignes directrices pour la construction et la rénovation durables	Restent à définir

4.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Le rôle des communes est primordial dans la mise en œuvre des trois sous-projets. Ce n'est en effet qu'avec leur coopération active que les buts fixés dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pourront être atteints. Il s'agit tout autant de sensibiliser la population que d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés. Ce sont aussi les communes qui concrétiseront les projets pilotes en matière d'énergies renouvelables. Leur soutien étant indispensable à la réussite de ce projet d'avenir, elles seront impliquées dès le début, par exemple dans le comité de suivi.

4.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PROVENANT D'AUTRES RÉGIONS

Beaucoup de thèmes du projet d'avenir relèvent des compétences de la Région wallonne : les ressources naturelles, l'énergie, l'agriculture et la sylviculture. Une collaboration est donc incontournable, avec aussi en toile de fond de possibles mesures de soutien comme le plan Marshall. En outre, une collaboration avec les réseaux et les pôles de compétitivité de la Région wallonne est à envisager. Elle est d'ailleurs déjà engagée en matière de construction et rénovation durables, avec le cluster „Éco-construction“. Pour l'ensemble des projets, une coopération à l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel est programmée. Dans le domaine de l'énergie, il sera nécessaire de s'appuyer sur le savoir-faire d'experts et de s'inspirer de bons exemples ayant fait leurs preuves. Une étroite collaboration avec les instituts de recherche et les hautes écoles spécialisées est ainsi étudiée. Beaucoup de régions européennes se sont engagées sur le long chemin menant à l'autonomie énergétique. Il nous sera possible de suivre leurs traces et de nous inspirer de leurs expériences. Enfin, une adhésion et une participation à des réseaux européens apportent aussi souvent, outre un transfert de connaissances, des incitants financiers.

SOUS-PROJET 1 : PRODUITS RÉGIONAUX



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

PROMOTION RÉGIONALE EN PAYS DE HERVE, WALLONIE

Les communes d'Aubel, Herve, Olne, Thimister-Clermont et Welkenraedt se sont unies afin de mieux faire connaître leur région aux visiteurs. La promotion de la région (particulièrement en ce qui concerne le tourisme et les produits alimentaires régionaux) se fait conjointement sous l'appellation „Pays de Herve“.

www.paysdeherve.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

LABEL RÉGIONAL EIFEL, ALLEMAGNE

Avec le label régional EIFEL fut créé un logo permettant à l'utilisateur de rapidement reconnaître la qualité particulière des produits et services de l'Eifel. C'est ainsi qu'est assurée la promotion conjointe des multiples produits qualitatifs issus de l'agriculture, de la sylviculture, de l'artisanat et du tourisme.

www.regionalmarke-eifel.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

PROJET D'APPELLATION GÉNÉRIQUE AU TYROL DU SUD, ITALIE

Destination prisée, le Tyrol du Sud est en intense compétition avec d'autres régions et pays pour ses produits et services. Ce projet d'appellation générique poursuit l'objectif de rassembler les forces et d'en exploiter les synergies sous une appellation commune, sans perdre les identités respectives. Il ne s'agit nullement d'uniformisation, mais d'un transfert réciproque d'image, par un sigle visuel et un message commun.

www.provinz.bz.it/dachmarke/_std/home_de.html

SOUS-PROJET 2 :

RÉGION MODÈLE
EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE
ET D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES – „LA DG
AUTOSUFFISANTE
EN ÉNERGIE“

**BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE****ÉNERGIES RENOUVELABLES À ATTERT, BELGIQUE ET REDANGE, LUXEMBOURG**

Le but de ce projet est d'établir un centre de référence transfrontalier en énergies renouvelables et en utilisation rationnelle de l'énergie dans la vallée belgo-luxembourgeoise de l'Attert. Celle-ci regroupe la commune d'Attert (Belgique) et le syndicat intercommunal du canton de Redange (Luxembourg). Ce projet se subdivise en quatre domaines d'action :

- réalisation d'un inventaire transfrontalier
- développement pédagogique transfrontalier
- mise en place d'un service de conseil en énergie
- création d'une maison de l'énergie

www.polenergie.eu

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS**AUTOSUFFISANCE ÉNERGÉTIQUE À BECKERICH, LUXEMBOURG**

En 1995, les 2 100 habitants de Beckerich au Luxembourg ont décidé de prendre la voie de l'autosuffisance énergétique. Depuis, de nombreux projets ont été mis en œuvre (équipements pour biomasse, chauffage à copeaux de bois, installations solaires, etc.). Grâce à la mise en place d'un service professionnel de conseil en énergie et à une campagne d'économie d'énergie, la consommation d'électricité par habitant a pu être considérablement réduite, contrairement à la tendance luxembourgeoise. Avec ses propres sources régénératrices, Beckerich assure aujourd'hui 90 % de sa consommation en électricité et 40 % de ses besoins en chauffage.

www.beckerich.lu

Autre initiative intéressante en provenance des pays voisins : la région bioénergétique de l'Eifel en Allemagne.

www.bioenergie-eifel.de

Le village bioénergétique de Jühnde en Allemagne peut lui aussi être cité en exemple.

www.bioenergiedorf.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES**APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE À GÜSSING, AUTRICHE ET SAMSO, DANEMARK**

La ville de Güssing, 27 000 habitants, se situe dans la partie est de l'Autriche, dans l'État fédéré du Burgenland. Selon les statistiques, la région était la plus pauvre d'Autriche en 1988. La perte de capitaux s'accroissait d'autant plus que cette région dépendait de l'énergie fossile (pétrole, électricité, carburant). Les ressources régionales (plus de 40 % de sa superficie en forêts) étaient encore à peine valorisées, entraînant un grave défaut d'éclaircissement des forêts et une désertification des surfaces agricoles. En 1990, le conseil communal de Güssing prit la décision de principe de sortir complètement de la dépendance à l'énergie fossile.

www.eee-info.net/cms

Autre initiative intéressante provenant de pays européens : la commune de Samsø au Danemark.

www.energiakademiet.dk

SOUS-PROJET 3 : CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DURABLES



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

CENTRUM DUURZAAM BOUWEN, FLANDRE ET ÉCO-CONSTRUCTION, WALLONIE

Le „Centrum Duurzaam Bouwen“ (CeDuBo – Centre pour la construction durable) est un organisme d’information et de coordination situé à Heusden-Zolder. Son but est de promouvoir la construction durable. Il organise à cet effet différentes activités destinées à un large public (entreprises, maîtres d’œuvre, écoles, population, etc.)

www.cedubo.be

Le cluster wallon „Éco-construction“ est un réseau mettant en relation des architectes et entrepreneurs spécialisés avec des fournisseurs, des bureaux d’études, des universités et autres spécialistes du domaine de la construction durable et des énergies renouvelables.

www.clusters.wallonie.be sous l’onglet „Eco-construction“

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

DEMONSTRATIONSZENTRUM BAU UND ENERGIE, MÜNSTER

ARBEITSKREIS ÖKOLOGISCHER HOLZBAU ET PLUSENERGIEHAUS, ALLEMAGNE

Le „Centre de démonstration construction et énergie“ de la Chambre d’artisanat de Münster est dédié à l’information et à la sensibilisation. Son but premier est de transmettre les savoirs quant aux matériaux de construction naturels renouvelables. Il s’agit ainsi de contribuer à une meilleure connaissance de tels produits et d’en accroître l’utilisation. Ce centre s’adresse aux architectes, artisans, négociants en matériaux et utilisateurs, incluant aussi dans ses travaux des entreprises de fabrication.

www.demozentrum-bau.de

L’initiative allemande „Groupe de travail pour la construction bois écologique“ constitue une autre approche intéressante en matière de construction durable.

www.akoeh.de

La „Plusenergiehaus“ (maison à énergie positive), qui produit davantage d’énergie que ses habitants n’en consomment, propose un concept architectonique, écologique, social et économique à multiples facettes et offrant de nombreuses possibilités

www.plusenergiehaus.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

RÉSEAU CLUSTER BOIS, TYROL, AUTRICHE, MAISON CLIMATIQUE, TYROL DU SUD, ITALIE, MINERGIE, SUISSE

Se basant sur les travaux menés par „proHolz Tirol“ (probois Tyrol), le réseau tyrolien „cluster bois“, axé sur les entreprises, vise à tisser des liens verticaux et horizontaux au sein de l’économie sylvicole et de la filière bois. La création de richesses

locales en est le point de mire : projets de coopération tout au long de cette chaîne de valorisation, soutien à la prospection de nouveaux marchés, mesures de qualification et conseils. Outre ces thèmes majeurs, il facilite les transferts de connaissances et de technologies entre la recherche, l'enseignement et le monde économique.

www.holzcluster-tirol.at

La maison climatique au Tyrol du Sud est à citer dans le domaine de la labellisation qualitative et de la certification.

www.klimahausagentur.it

Autre exemple : „MINERGIE®“ en Suisse

www.minergie.ch

4.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

4.8.1 MARSHALLPLAN DER WALLONISCHEN REGION

Dans son Axe II, le plan Marshall wallon prévoit d'amplifier la dimension du „développement durable“ dans tous les réseaux d'entreprises et d'initier un pôle „technologies environnementales“. Ainsi, des axes similaires à ceux du CDR sont créés, et sont particulièrement mis en lumière dans l'Axe V : une mesure concerne l'élaboration d'un plan pluriannuel qui fixe des objectifs et des normes pour les économies d'énergie ainsi que pour l'amélioration écologique lors de l'assainissement de bâtiments existants. Alors que les mesures du plan Marshall mettent, en général, plutôt l'accent sur la création d'emplois dans des métiers verts, le projet d'avenir „Une économie en accord avec la nature“ aborde aussi la question des produits régionaux et détaille ensuite les thèmes des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la construction durable.

4.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

Les trois projets partiels correspondent à des thèmes déterminants dans l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel. Ainsi, le label régional Eifel fut créé pour distinguer des produits sélectionnés de la région (voir „Bonnes pratiques“). Il n'est attribué à des denrées alimentaires, à des produits en bois et à des services touristiques que si la qualité est contrôlée et que le consommateur peut déterminer directement comme origine garantie l'espace naturel de l'Eifel. Ces vérifications strictes ne garantissent pas seulement la qualité véritablement originaire de l'Eifel, mais contribuent aussi au maintien du paysage culturel de cette région.

Dans le cadre du concours fédéral „Bioenergie-Regionen“ (régions bioénergétiques), l'Eifel allemande se voit octroyer des aides pour la mise en réseau des acteurs locaux et la mise en valeur de partenariats en énergie-bois, efficacité du biogaz et des fours à biomasse (voir „Bonnes pratiques“). L'objectif de l'Eifel en tant que région bioénergétique est de passer à moyen terme à l'approvisionnement en énergies renouvelables tout en jetant les bases pour des opportunités d'investissements durables, à ancrage régional, dans des projets de bioénergie.

Notre collaboration ne concernera pas seulement l'échange d'expériences, mais aussi la mise en œuvre des sous-projets du CDR.

4.8.3 UE 2020

S'alignant sur la stratégie européenne 2020, le CDR devra faire de la DG une région modèle en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, avant qu'elle ne devienne „autosuffisante en énergie“. C'est dans cet esprit que fut développée l'initiative phare „Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources“. Celle-ci vise à découpler la croissance économique de l'utilisation des ressources, à favoriser le passage vers une économie à faible émission de carbone, à accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelable, à moderniser notre secteur des transports et à promouvoir l'efficacité énergétique.^[7] Les émissions en gaz à effet de serre devront, par rapport aux chiffres de 1990, être réduites d'au moins 20 %, voire 30 %. Ceci pour autant que les autres pays industrialisés se plient à des réductions équivalentes, et que les pays en voie de développement y contribuent selon leur implication et leurs possibilités du moment. En même temps, la part en énergie renouvelable devra – tout comme l'efficacité énergétique – s'accroître de 20 % par rapport à la consommation totale. De ces trois objectifs naquit la stratégie „20-20-20“.

L'incitation à la construction et à la rénovation durables, un autre projet d'avenir de la DG, rencontre également un écho auprès de l'Union européenne. La Commission s'engage en effet, dans le cadre de l'initiative „Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources“ : à utiliser la réglementation, les normes de performance énergétique des bâtiments et des instruments fondés sur le marché comme la fiscalité, les subventions et les appels d'offres pour réduire l'utilisation des ressources et de l'énergie et à se servir des fonds structurels pour investir dans la construction d'immeubles publics performants sur le plan énergétique et dans un recyclage plus efficace.^[8] „Puis, en relation avec l'initiative phare „Une politique industrielle à l'ère de la mondialisation“, les technologies et méthodes de production économes en ressources devront être encouragées, et les investissements dans le patrimoine naturel augmentés.

Quelques chiffres témoignent que ces efforts présentent des attraits politiques, économiques et financiers concrets : en atteignant les objectifs climatiques de la stratégie UE 2020, l'Europe économisera 60 milliards d'euros en importations de pétrole et de gaz. En portant à 20 % la part en énergies renouvelables, plus de 600 000 emplois seront créés dans l'Union européenne ; un accroissement de l'efficacité énergétique de 20 % porterait même ce chiffre à plus d'un million. Le rapport du groupe de réflexion du Conseil européen sur l'avenir de l'UE à l'horizon 2030 présente, en outre, d'autres valeurs intéressantes dans le domaine de la protection du climat : „Le coût annuel de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est estimé à environ 2 pour cent du PIB mondial, tandis que le coût de l'inaction serait équivalent à 5 pour cent au moins du PIB mondial chaque année. Dans le même temps, le développement d'une économie verte et durable présente de nombreux avantages technologiques, économiques et commerciaux dont il convient de tirer parti.“^[9]

L'accroissement de l'efficacité énergétique est l'un des aspects les plus importants des approches et des objectifs du CDR de la DG. Car l'énergie la moins chère et la plus écologique est bien celle qui n'est pas utilisée ! Le rapport du groupe de réflexion du Conseil européen sur l'avenir de l'UE à l'horizon 2030 propose ainsi de passer de 20 à 50 % d'ici 2030. L'Union européenne devrait contribuer à la réalisation de cet objectif en appliquant des normes d'efficacité plus strictes pour les appareils domestiques et les nouveaux bâtiments et en fixant des objectifs plus ambitieux pour les émissions des véhicules. Elle devrait également encourager des partenariats public-privé innovants pour des investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique, tout en définissant des objectifs d'efficacité et en veillant au respect de ces objectifs par les États membres.

[7] Communication de la Commission. Europa 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et intégrative. COM (2010) 2020 définitif. Page 6.

[8] Communication de la Commission. Europa 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et intégrative. COM (2010) 2020 définitif. Page 19.

[9] Communication de la Commission. Europa 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et intégrative. COM (2010) 2020 définitif. Page 32.



**C'EST UNE MÊME CHOSE
QUE VIVRE HEUREUX ET VIVRE SELON LA NATURE.**

Sénèque (Lucius Annaeus Seneca, 4 av. J.-C. – 65 apr. J.-C.), philosophe et poète romain



PROJET D'AVENIR STIMULER L'INNOVATION



5.1	CONTEXTE D'ACTION	96
5.2	OBJECTIFS	97
5.3	MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	98-100
	SOUS-PROJET 1 : SENSIBILISATION ET CONSEIL	
	SOUS-PROJET 2 : CREATION D'UN RESEAU	
	SOUS-PROJET 3 : CRÉATION D'UNE INITIATIVE DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE CRÉATIVE	
5.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	101
	5.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	5.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
5.5	INDICATEURS D'IMPACT	102-103
5.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	103
5.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	104-107
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
5.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	108-109
	5.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	5.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	5.8.3 UE 2020	

5.1 CONTEXTE D'ACTION

À notre époque, caractérisée par une mondialisation croissante, l'innovation est considérée comme la force motrice pour un développement performant. Des entreprises innovantes affichent souvent une bonne rentabilité et un bon niveau d'emploi. Les entreprises moins portées sur l'innovation risquent de stagner dans leur développement, et parfois même de reculer à long terme. Généralement, l'on associe la notion d'innovation à un nouveau produit hors du commun. En réalité, une innovation est quelque chose de bien plus vaste : elle est synonyme de renouvellement ou encore d'une idée appliquée avec succès et qui perce sur le marché. Elle est donc directement liée à la rentabilité des entreprises et peut avoir lieu à différents niveaux, tels que

- les produits : mise en œuvre de nouveaux produits et amélioration de produits existants
- les processus : mise en œuvre de nouveaux processus au sein de l'entreprise et amélioration de processus existants
- les services : l'entreprise propose aux tiers des services nouveaux et améliorés (modèles économiques, marketing)

L'innovation permet donc à l'entreprise non seulement d'accroître son chiffre d'affaires et de mieux se positionner sur le marché, mais aussi de procéder en son sein à des améliorations en termes de prix, de qualité et de logistique. Ces améliorations peuvent ainsi mener à des économies de coût, mais également à un professionnalisme accru axé sur les attentes des clients.

De nos jours, l'innovation est omniprésente et influence les programmes économiques de nombreuses nations ainsi que des régions limitrophes. À titre d'exemple : la stratégie à long terme de l'Union européenne (encouragement de la croissance et de l'emploi) ou le plan Marshall de la Région wallonne (différentes initiatives pour encourager l'innovation dans les PME). Mais aussi : l'initiative „SIGNO“ du ministère fédéral allemand de l'Économie et de la Technologie, qui aide les hautes écoles, entreprises et chercheurs indépendants à protéger juridiquement et à exploiter économiquement leurs idées innovantes, ou encore la province néerlandaise du Limbourg, qui libère des fonds significatifs pour la mise en œuvre du „Versnellingsagenda“ (programme d'accélération). Les rubriques „Coopération avec l'extérieur de la DG, collaboration internationale et bons exemples pris dans d'autres régions“ et „Relations transversales avec d'autres plans stratégiques“ détailleront entre autres ces initiatives.

Un autre aspect de ce projet d'avenir concerne l'innovation dans le domaine culturel, dans l'économie dite créative. L'économie culturelle et créative est caractérisée par un grand nombre de microentreprises et d'entreprises unipersonnelles présentant un potentiel économique important. Le ministère fédéral allemand de l'Économie et de la Technologie souligne ainsi sur son site

internet que le rôle économique de l'économie culturelle et créative ne saurait être assez mis en avant : „Depuis la fin des années 1980, elle s'est développée en termes de chiffre d'affaires et d'emploi pour devenir l'une des branches économiques les plus dynamiques. Rien qu'en 2008, elle a contribué pour quelque 65 milliards d'euros au produit national brut (valeur ajoutée brute) en Allemagne.“ En outre, le nombre d'entreprises de l'économie culturelle et créative augmente sans cesse^[10]. Cependant, ces entreprises ne sont généralement pas conscientes du fait qu'elles pourraient constituer une branche et donc un moteur important en termes d'innovation, de croissance économique et de cohésion sociale. Souvent, elles souffrent d'un déficit en compétences entrepreneuriales, ce qui les empêche d'utiliser pleinement ces potentialités.

DÉFINITION “ÉCONOMIE CULTURELLE ET CRÉATIVE”

L'économie culturelle et créative est la branche économique visant à réaliser des profits avec les biens artistiques et culturels (économie culturelle) et les idées artistiques en lien avec la créativité technologique, innovante et scientifique (économie créative). Le point de départ de la valeur ajoutée est l'acte de création de l'activité artistique créative. Cette branche économique trouve son origine dans le concept britannique des „creative industries“.

5.2 OBJECTIFS

Dans les régions limitrophes de la DG, il y a déjà de nombreuses actions menées pour encourager l'innovation. En théorie, des entreprises de l'Est de la Belgique pourraient profiter d'initiatives wallonnes et y participer. Mais les entreprises ne sont pas suffisamment informées sur ces programmes et possibilités. Tant l'éloignement géographique par rapport aux porteurs de projets et aux institutions de recherche que l'absence d'informations en langue allemande empêchent souvent le recours à l'offre wallonne. Grâce au guichet unique pour l'innovation prévu dans la DG, ces obstacles devraient pouvoir être surmontés. L'objectif du projet d'avenir „Stimuler l'innovation“ est donc de stimuler et de soutenir des activités innovantes dans les entreprises au moyen de différentes approches et instruments, et ce indépendamment du secteur ou de la taille de l'entreprise.

En outre, l'aspect artistique entre en jeu grâce à l'initiative lancée dans le domaine de l'économie créative par le biais du troisième sous-projet. Celui-ci vise plus particulièrement le caractère typiquement hétérogène et fractionné de l'économie culturelle et créative. Parallèlement, il examine les possibilités suprasectorielles sur le marché de l'économie culturelle et créative, tant sur le plan de la DG qu'au niveau transfrontalier.

Inga Klawitter:

Qu'attendez-vous de la mise en œuvre du projet d'avenir „Stimuler l'innovation“ ?

Christine Raaff:

Ce projet d'avenir prévoit d'aider les entreprises de la DG dans leurs initiatives d'innovation. Idées neuves, amélioration des procédés de fabrication, nouvelles offres aux clients, etc. sont très importantes pour leur prospérité. Le conseil en innovation saura devenir une aide concrète pour faciliter la concrétisation de leurs idées. En outre, l'économie créative doit être impliquée au titre de secteur en croissance ; il faut créer un véritable sentiment d'appartenance à ce secteur d'activité en reliant davantage ses acteurs.

Inga Klawitter:

Votre projet d'avenir fait continuellement référence à des réseaux. Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Christine Raaff:

Nos entreprises doivent s'intégrer davantage dans les réseaux existants, également au niveau transfrontalier. C'est ainsi que d'intéressants partenariats pourront se nouer avec des organismes de recherche, des groupements professionnels, des pôles de compétitivité et autres.

LES INNOVATIONS OFFRENT UN AVENIR AU FUTUR.

Professeur Hans-Jürgen Quadbeck-Seeger, chimiste allemand né en 1939

5.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : SENSIBILISATION ET CONSEIL

Le premier sous-projet vise à sensibiliser les entreprises à l'innovation et au conseil en innovation. Grâce à une campagne de sensibilisation, il s'agit d'abord de susciter l'intérêt des entrepreneurs, déjà bien établis et débutants, pour les multiples aspects de l'innovation et de souligner le fait qu'il est possible, dans la plupart des entreprises, d'innover et d'améliorer les produits, services, procédés et processus. Les entreprises doivent avoir le courage d'exprimer une mentalité créative tant au niveau interne que dans le cadre d'une coopération avec des partenaires potentiels. Les écoles et les centres de formation doivent être impliqués dans ce processus.

Pour mettre en œuvre l'innovation, les entreprises ont besoin d'une part des instruments adéquats, qui doivent être pratiques et aisément accessibles, et d'autre part d'un réseau qui fonctionne bien, afin de découvrir des partenaires potentiels, d'améliorer l'accès au savoir ou de permettre des transferts de technologie.

Le projet d'avenir prévoit ainsi une offre de conseil – en régie propre ou en coopération avec des partenaires – pour encourager et développer des innovations dans les entreprises et, globalement, pour générer une attitude créative. Le guichet unique pour l'innovation doit s'adresser aux entreprises de manière ciblée et proactive, et également réagir à leurs demandes.

ÉTAPES

●●● Initiation et recherches en matière de bonnes pratiques	●●●>	achevé
●●● Informations sur la situation effective dans l'Est de la Belgique	●●●>	achevé
●●● Recherche de personnel pour la mise en place d'un centre de conseil : détermination des profils, avis de recrutement, entretiens avec les candidats et embauche d'un conseiller	●●●>	achevé
●●● Initiation du nouveau membre du personnel, y compris la poursuite du développement du concept	●●●>	achevé
●●● Formulation du concept	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Mise sur pied d'un comité de suivi avec les institutions politiques, différents „représentants d'intérêts“, formateurs et entreprises de la DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Établissement d'une liste des petites et moyennes entreprises en vue de visites proactives	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Élaboration d'outils pour l'innovation, y compris recherches, analyses, adaptation à la situation de la DG et mise en œuvre	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Élaboration et détermination de la stratégie de communication	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Appel d'offres, choix d'une agence de publicité, élaboration de propositions pour la campagne de sensibilisation	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Mise en œuvre de la campagne	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Visites proactives d'entreprises	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Entretiens avec des clients, détermination et mise en œuvre des services dans les entreprises	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Brainstorming pour trouver des idées d'actions et de manifestations, ainsi que recherche de bonnes pratiques	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Organisation de séminaires et d'autres manifestations, y compris choix des thèmes, recherche des orateurs, publicité et organisation	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Organisation d'un concours de l'innovation, y compris la définition des conditions-cadres, la sélection du jury, l'établissement de critères d'évaluation et l'analyse des entreprises	●●●>	2 ^e semestre 2012

SOUS-PROJET 2 : CRÉATION D'UN RÉSEAU

Le deuxième sous-projet vise l'environnement nécessaire pour l'innovation et dépasse donc le cadre des entreprises. Il ressort clairement de différentes études que ce sont surtout les petites et moyennes entreprises qui appréhendent les activités d'innovation, que ce soit par manque de temps, de contacts ou de ressources. Pour faciliter le transfert technologique, l'accès au savoir et à de nouveaux marchés, il est important de créer un réseau qui fonctionne bien, notamment avec des partenaires potentiels dans les domaines de la recherche et du développement, des finances, de la propriété intellectuelle ...

Ce réseau doit également couvrir l'ensemble de la Grande Région et de l'Euregio Meuse-Rhin.

À un stade avancé de la mise en œuvre du projet, en raison de la centralisation des demandes, des synergies naîtront probablement entre les entreprises qui peuvent être reconnues et mises en réseau par le guichet unique. Un effet à long terme serait dès lors l'implication dans des pôles (clusters) ou réseaux, maillons de différentes chaînes de valeur ajoutée. En outre, si la demande est suffisante, l'on pourra songer à investir dans l'infrastructure correspondante. Un centre de l'innovation, avec de petits laboratoires, des locaux communs et des offres de services telles que formations, prestations de secrétariat et activités de conseil, est envisageable.

ÉTAPES

●●●	Prospection de contacts utiles dans les domaines de la recherche et du développement, de la propriété intellectuelle, des finances, des pôles etc. et détermination des priorités	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2010
●●●	Création d'un réseau moyennant prise de contact, entretiens et partenariats potentiels	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2010
●●●	Mise en réseau d'entreprises, par exemple par secteur ou le long d'une chaîne de valeur ajoutée, et organisation de rencontres ciblées pour l'échange de pratiques et de contenus	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Élaboration du concept et planification d'un centre de l'innovation avec une infrastructure de base, des laboratoires ainsi que des offres de services telles que formations et activités de conseil	●●●>	2 ^e semestre 2012

SOUS-PROJET 3 : MISE EN PLACE D'UNE INITIATIVE DANS LE DOMAINE DE L'ÉCONOMIE CRÉATIVE

Comme nous l'avons déjà dit, l'économie culturelle et créative présente un grand potentiel économique au niveau européen et affiche d'ailleurs une croissance permanente. Or, jusqu'ici, la population ne montre que peu d'intérêt pour cette branche économique. L'objectif de ce sous-projet consiste d'abord à accroître la visibilité de l'économie culturelle et créative dans la DG. L'étape suivante sera de renforcer la mise en réseau des acteurs de l'économie créative, jusqu'ici souvent isolés. Généralement, ces microentreprises ne disposent pas non plus des capacités ou compétences leur permettant de rendre leurs activités plus efficaces et compétitives, de sorte qu'il leur est fréquemment impossible de poursuivre le développement de ces activités. Un échange avec des collègues dans des „forums“ de l'innovation, la mise en place de réseaux pour des coopérations plus efficaces ainsi que des recommandations concrètes d'action, adressées au monde politique, doivent renforcer et développer l'économie culturelle et créative à long terme.

ÉTAPES

●●● Initiation du personnel à la thématique de l'économie culturelle et créative	●●●>	achevé
●●● Recensement des personnes et entreprises actives dans le domaine de l'économie culturelle et créative dans la DG et création d'une banque de données	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Recherche d'experts pour une analyse poussée des données, sélection et prise de contact	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Activités de conseil par des spécialistes pour les démarches futures dans la DG et organisation de premières activités de réseau	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Déclaration des acteurs de l'économie culturelle et créative au sujet de leurs besoins et élaboration de concepts relatifs aux besoins du secteur	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Organisation de forums annuels de l'innovation	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Mise en réseau transfrontalière des acteurs de l'économie culturelle et créative	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2011
●●● Dégagement des champs d'action les plus importants pour la DG dans l'économie culturelle et créative, par exemple activités de conseil pour les créateurs d'entreprise, rôle des offres de formation continue pour les acteurs de l'économie créative et développement d'instruments répondant aux besoins	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

**LA CRÉATIVITÉ EST LA SOURCE DE LA PERSONNALITÉ,
C'EST ELLE QUI FAIT RESSORTIR LA VEINE DU BONHEUR.**

Wilma Eudenbach (née en 1959), agente publicitaire allemande

5.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

5.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

L'innovation stimule la croissance des entreprises et assure ainsi leur pérennité. Il est en outre impératif que les projets innovants tiennent systématiquement compte de critères de durabilité, tels que protection de l'environnement, économie des ressources et efficacité énergétique. Il est courant que l'innovation demeure une réponse à un besoin ponctuel. Grâce aux propositions et aux instruments mis à disposition par le guichet, l'on cherchera dorénavant à implanter un état d'esprit créatif dans les entreprises. L'objectif sera donc aussi de stimuler un management durablement innovant.

Au travers du sous-projet „Économie créative“, la poursuite du développement et la professionnalisation de l'économie culturelle et créative, d'une part, et l'amélioration qui en découle au niveau de la création de richesses, d'autre part, auront un impact positif sur l'ensemble de la Belgique de l'Est en tant que place économique. Une stabilisation, voire un renforcement de la branche économique culture et créativité aura en outre une influence durablement constructive sur les autres secteurs. De plus, ces réseaux couvriront des champs d'action nouveaux, inconnus à ce jour ou non encore exploités. À long terme, ces nouvelles initiatives devraient accroître la qualité de l'offre culturelle en DG, attirant ainsi de nouveaux groupes de visiteurs et influençant positivement la perception de la DG au-delà des frontières.

5.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Jusqu'à présent, il n'y a eu dans la DG, ni campagnes pour l'innovation, ni guichet unique recueillant les questions et transmettant des informations. Aucune initiative de mise en réseau ne fut non plus lancée. Il faut y remédier. Cela ne signifie en aucun cas réinventer la roue par la DG. Nous nous orienterons selon de bons exemples pris dans notre pays ainsi que dans d'autres régions d'Europe. À partir de là, nous définirons notre propre politique d'innovation, une politique adaptée aux entreprises de la DG. Ceci sous-entend aussi qu'il faudra systématiquement mener des campagnes de sensibilisation et prodiguer des conseils aux entreprises.

La participation de nos entreprises à des réseaux ne s'arrêtera pas à nos frontières. Au contraire, le guichet sera partie prenante aux réseaux régionaux et internationaux, pour ouvrir des portes au tissu entrepreneurial local.

Dresser un état des lieux de l'économie créative constitue également une nouveauté pour la DG, permettant d'attirer l'attention sur ce secteur d'activité, puis de relier davantage encore notre région aux autres déjà engagées dans ce domaine. Les forums de l'innovation prévus lanceront eux aussi de nouvelles initiatives et révéleront de nouveaux potentiels. L'objectif à long terme de ce projet est donc d'éveiller un continuel intérêt pour l'économie culturelle et créative et leur offrir un ancrage durable sur la place économique que constitue la Belgique de l'Est.

5.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

SENSIBILISATION ET CONSEIL^[11]

Campagne de sensibilisation, tant auprès des entreprises que du public, par exemple dans les écoles	Spots radio, page Internet, nouveaux moyens de communication jusqu'à fin 2012 ; Établissement d'une documentation sur cette campagne
Conseils en innovation prodigués par le guichet aux petites et moyennes entreprises	Prises de contact avec au moins 100 entreprises d'ici fin 2012
Organisation de manifestations dans le domaine de l'innovation	Deux manifestations annuelles jusque fin 2012
Nombre d'entreprises ayant leur propre activité de recherche et développement	Situation 2010 révélée par le questionnaire „Reimer“ : 17 entreprises sur 35. Accroissement de 25 % d'ici 2025
Nombre de brevets déposés	Situation 2010 : 192 brevets (chiffre communiqué par le centre d'information brevet PICARRÉ) ; Accroissement de 5 % d'ici 2025
Nombre d'entreprises ayant de nouveaux produits, de nouveaux procédés, de nouveaux modèles d'entreprise, etc.	Objectif 2025 : 20 entreprises

CRÉATION D'UN RÉSEAU

Création d'un réseau Développement systématique selon les besoins concrets des entreprises et entretien des contacts jusqu'en 2025	20 contacts par an avec des universités, des instituts de recherche, les offices de brevets et d'autres organismes pouvant être utiles aux entreprises jusqu'en 2012
Intégration des entreprises dans les clusters et pôles de compétitivité de la Région wallonne	Objectif 2025 : contacts réguliers et échanges avec les 13 clusters et les 5 pôles de compétitivité wallons
Développement ou amélioration des contacts entre le monde économique local et les institutions scientifiques (universités, hautes écoles, instituts de recherche) en Belgique et à l'étranger	Situation 2010 révélée par le questionnaire „Reimer“ : 7 entreprises sur 35 Accroissement de 100 % d'ici 2025

[11] Du fait des nombreuses approches de l'innovation dans une même entreprise, il est quasiment impossible de l'estimer de manière uniforme à partir de chiffres et de résultats. Ici, il s'agit d'unités de mesure comme l'accroissement du chiffre d'affaires, la réduction des coûts ou la création d'emplois. Ces éléments sont difficilement chiffrables mais devraient toutefois, à un stade ultérieur, être collectés/révélsés par un questionnaire.

ÉLABORATION D'UNE INITIATIVE EN ÉCONOMIE CRÉATIVE

Banque de données relative à l'économie créative dans la DG	Établissement jusqu'à la mi-2011 puis alimentation continue et régulière en informations
Nombre d'acteurs de l'économie créative	Accroissement
Qualité de l'économie créative dans la DG	Amélioration
Chiffre d'affaires réalisé dans le secteur de l'économie créative	Accroissement après collecte de chiffres lors d'une première phase de mise en œuvre
Subventions des pouvoirs publics	Contrôles et réorganisations, ou adaptations éventuelles
Perception de la DG comme lieu d'activité créative pour les personnes extérieures à la DG	Accroissement de l'effet à l'extérieur en ce qui concerne la perception de la valeur de l'économie créative dans la DG
Considération réservée, dans d'autres régions, aux acteurs de l'économie créative de la DG	Sensibilisation, au sein de la DG, à l'économie créative, à ses potentiels économiques et à la plus-value qu'elle apporte à l'ensemble de la société

5.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

C'est surtout au plan de l'organisation de la campagne de sensibilisation que la collaboration avec les communes sera d'une importance majeure. Elles recevront des informations en matière de conseil en innovation, informations qu'elles pourront d'ailleurs publier sur leur site Internet. En outre, elles recevront des brochures présentant les services proposés par le guichet afin de les mettre à la disposition du public. Le guichet communiquera aussi aux communes des renseignements détaillés quant à ses travaux, aux séminaires et autres activités en relation avec l'innovation, renseignements qu'elles pourront transmettre aux entreprises locales afin d'établir un lien direct entre celles-ci et le guichet.

Il faudra aussi coopérer étroitement avec les acteurs économiques de la région, par exemple la Chambre de commerce et d'industrie, le syndicat patronal (Allgemeiner Arbeitgeberverband), l'Union des Classes moyennes, ainsi que l'Office de l'emploi de la DG, en ce qui concerne la sensibilisation et les conseils à prodiguer. Il sera également important de coordonner le travail du guichet avec l'initiative prise par la WFG (société de promotion économique), et Ostbelgieninvest (société de capital à risque).

5.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

Ce projet d'avenir incitera à une collaboration ou à des échanges avec plusieurs institutions.

Au niveau de la Région wallonne, une coopération est envisagée entre la WFG et „Innovatech“. Cette organisation a reçu de l'Agence de stimulation technologique la mission de soutenir des entreprises wallonnes innovantes. L'accord pourrait inclure des visites communes d'entreprises, des manifestations communes organisées dans la DG, ainsi qu'un échange actif d'expériences et de connaissances. D'autres partenaires importants en Région wallonne seraient le centre d'information brevet „PICARRÉ“, l'association de centres de recherche „ACCORD-WALLONIE“, le groupement des universités et hautes écoles wallonnes „LIEU“ et la „SPI+“, l'agence de développement économique de la Province de Liège.

La WFG est en outre partie prenante dans différents projets transfrontaliers :

TTC: TOP TECHNOLOGY CLUSTER

Cette initiative a pour but premier de susciter une étroite collaboration transfrontalière entre petites et moyennes entreprises de l'Euregio Meuse-Rhin actives dans les secteurs technologiques. Elle s'adresse aux domaines de la santé, des sciences de la vie, des systèmes de haute technologie (automobile, engineering, TIC), des nouveaux matériaux, de la chimie et de l'énergie. Les entrepreneurs de la DG auront ainsi un meilleur aperçu de ce qui se passe au-delà des frontières de la DG : entreprises susceptibles de les intéresser, organismes de recherche et développement, universités et réseaux professionnels. Ils en apprendront en outre davantage sur les aides disponibles hors de la DG pour le développement d'affaires et pourront en profiter.

SIS: SUSTAINABLE INDUSTRIAL SITES

Ce projet a pour objet de favoriser les parcs d'entreprises durables situés dans l'Euregio et de les promouvoir comme „zones d'activités économiques modèles“. Des instruments de contrôle à appliquer dès leur planification, puis lors de leur exploitation, seront mis au point et évalués en vue de généraliser leur utilisation. Des zones pilotes seront ainsi aménagées, avec des spécificités thématiques et dont le caractère modèle sera reproductible. Ceci concernera surtout des parcs autosuffisants en énergie. Mis en réseau avec des entreprises en pointe dans ce domaine, ils se feront ainsi remarquer dans l'Euregio et au-delà. Dans le cadre de ce projet, il est prévu qu'un centre de stimulation pour l'innovation en „construction durable, bois et énergies renouvelables“ voie le jour en DG. Vous trouverez de plus amples informations sous le projet d'avenir „Une économie en accord avec la nature“. Les instruments permettant d'évaluer la durabilité des zones d'activités économiques et évoqués plus haut pourront parfaitement être appliqués en DG par les exploitants de sites et les entreprises qui y sont implantées.

TETTRA : TECHNOLOGY TRANSFER & RECRUITING IN RURAL AREAS

Ce projet vise à améliorer les transferts de technologie d'une part et la coopération entre les hautes écoles et les PME innovantes des zones rurales de l'Euregio Meuse-Rhin. Il est ainsi prévu de renforcer les échanges entre science et économie, puis d'établir des contacts interentreprises par une mise en réseau des entreprises elles-mêmes. Ceci devrait conduire à une amélioration des performances économiques et technologiques des PME en milieu rural.

Des conditions-cadres et des structures seront en outre élaborées, tendant à améliorer le recrutement de personnel qualifié dans les zones rurales et à éviter ainsi sa migration vers les zones urbaines. Ce projet offre aux entreprises de la DG l'opportunité de découvrir les hautes écoles et les instituts de recherche de l'Euregio Meuse-Rhin, avec lesquels elles pourront alors nouer des liens de collaboration. Les mesures favorisant le recrutement devraient pallier le manque de personnel qualifié. Elles feraient aussi mieux connaître notre marché de l'emploi auprès des étudiants et le rendre plus attrayant à leurs yeux.

TIGRE: TECHNOLOGIETRANSFER UND INNOVATION IN DER GROSSREGION (MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DE LA RÉGION EUROPÉENNE TRANSFRONTALIÈRE)

Ce projet INTERREG a pour mission de faire connaître les offres et le savoir-faire des différents instituts de recherche et des pôles technologiques de la Grande-Région. Les entreprises innovantes seront accompagnées individuellement dans leur quête en matière de recherche et développement. Il est ainsi prévu de mettre en réseau les différents acteurs du droit de la propriété industrielle. Concrètement, cela permettra à la WFG d'épauler les entreprises de la DG dans leurs efforts d'innovation.

CREATIVE DRIVE: PLATE-FORME POUR L'ÉCONOMIE CULTURELLE ET CRÉATIVE DANS L'EUREGIO

Cette plate-forme développe des réseaux et des procédures afin de permettre aux acteurs de l'économie culturelle et créative d'accéder plus facilement à de nouveaux marchés. Les branches traditionnelles devraient ainsi améliorer leurs parts de marché par des idées créatives. Dans cet esprit, la plate-forme engage à rechercher les possibilités d'élaborer des produits avec d'autres secteurs des régions partenaires, ce qui devrait ouvrir de nouveaux marchés et de nouveaux modèles industriels au croisement d'autres secteurs comme la technologie, l'artisanat ou l'industrie chimique. Des données concernant l'économie culturelle et créative dans chaque région partenaire seront en outre rassemblées. Il s'agit par ce moyen, de hisser l'Euregio Meuse-Rhin au rang d'espace attrayant pour les compétences créatives.

La DG prévoit également un échange intensif avec le nouveau Bureau d'économie culturelle de Sarrebruck. Des entretiens menés fin 2010 prévoyaient d'élaborer des plans d'action propres à la DG en se basant sur cet exemple. Il faudra aussi examiner la possibilité d'intensifier notre participation à d'autres projets de la Grande-Région et d'intégrer l'ancien couvent du Heidberg dans les projets d'avenir de la Communauté.

**SOUS-PROJET 1 :
SENSIBILISATION
ET CONSEIL**

**SOUS-PROJET 2 :
CRÉATION
D'UN RÉSEAU**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

INNOVATIECENTRUM LIMBURG, FLANDRE ET INNOVATECH ASBL, WALLONIE

Le centre d'innovation du Limbourg a pour mission non seulement de fournir des informations aux entreprises, tous secteurs confondus, mais aussi de les aider à concevoir et concrétiser leurs projets innovants. Il s'adresse avant tout aux petites et moyennes entreprises. Les conseillers du centre proposent, entre autres, les services suivants : consultance quant aux subventions et autres modes de financement, appréciation du potentiel innovant des entreprises, développement d'idées innovantes, recherche de partenaires au travers de réseaux et accompagnement lors de diverses démarches.

www.limburg.innovatiecentrum.be

L'Asbl wallonne InnoVaTech est un centre de conseil en innovation pour les PME. Elle se concentre toutefois sur les projets technologiques en proposant un conseil doublé d'un accompagnement complet, que ce soit à la conception ou à la réalisation, en matière de protection de la propriété intellectuelle ou de communication des résultats atteints.

www.innovatech.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

AGIT, ALLEMAGNE ET LUXINNOVATION, LUXEMBOURG

Sous la devise „fonder, implanter, promouvoir“, l'AGIT propose des services complets ainsi que des mesures d'accompagnement. Des créateurs d'entreprises mettant l'accent sur la technologie et des entreprises innovantes se voient par exemple offrir des conseils personnalisés en création d'activités et en croissance. Les entreprises régionales bénéficient de réseaux dans des branches spécifiques. Des séminaires et des conférences spécialisées sont en outre régulièrement organisés. Dans ses deux centres technologiques TZA et MTZ, l'AGIT propose aux créateurs d'entreprises et aux investisseurs des bureaux, laboratoires et salles blanches à des conditions avantageuses.

www.signo-deutschland.de

Une initiative similaire et tout aussi intéressante existe au Luxembourg :

www.luxinnovation.lu

EUROPÄISCHE BEST PRACTICE:

PROJET J'INNOVE, NORD - PAS DE CALAIS, FRANCE

La région Nord - Pas de Calais a mis en réseau environ 70 postes de conseillers au travers de son projet „J'innove“. Rassemblant ainsi de nombreux experts, son objectif est non seulement de stimuler l'innovation dans les entreprises, d'accompagner et de faire avancer des projets concrets, mais aussi de rapprocher les entreprises des instituts de recherche et des résultats qu'ils engrangent.

www.jinnove.net

**SOUS-PROJET 3 :
MISE EN PLACE
D'UNE INITIATIVE
DANS LE DOMAINE
DE L'ÉCONOMIE
CRÉATIVE**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

WALLONIE-BRUXELLES DESIGN ET MODE (WBDM)

Le groupement WBDM soutient, à l'export, les créateurs de mode et les designers. Il lui incombe aussi de mener des actions destinées à attirer l'attention au niveau mondial, sur les designers de mode wallons et bruxellois. Il contribue ainsi à la réalisation de prototypes pour les foires d'échantillons, comme aussi à la participation à des salons internationaux. Par lui s'ouvrent les portes de présentations qui créent l'événement, par exemple le RedDot Design Museum d'Essen. Séparément, les acteurs du secteur n'attireraient pas autant l'attention.

www.wbdm.be/fr/index.html

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

GRÜNDERZENTRUM, AIX-LA-CHAPELLE ET IDEENLOTSEN, BRÈME, ALLEMAGNE

L'association „Kulturwirtschaftliches GründerZentrum e.V“ (Centre des créateurs d'économie culturelle) fut créée en décembre 2003 par la ville d'Aix-la-Chapelle. Ce centre a pour mission de lier culture et économie, et de faire ainsi connaître les potentiels de l'économie culturelle. Parmi ses fonctions, notons le conseil et le soutien aux entrepreneurs du secteur, sous forme d'entretiens individuels, d'ateliers et d'organisation d'une série de manifestations.

www.kulturunternehmen.info

Dans le cadre des bons exemples provenant d'Allemagne, signalons aussi les „Ideenlotsen“ (pilotes d'idées) de Brême. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, l'économie culturelle et créative se caractérise par son hétérogénéité et son morcellement, les entrepreneurs se concentrant essentiellement sur leurs activités de création. Ce qui concerne la gestion passe ainsi souvent au second plan. Les pilotes d'idées de Brême pallient cette situation par les conseils qu'ils prodiguent et le suivi qu'ils assurent.

www.ideenlotsen.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

ÉCONOMIE CRÉATIVE DANS LA CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2009 LINZ, AUTRICHE

Déjà avant d'être élue capitale européenne de la culture, la ville de Linz avait réalisé une étude sur la situation et les évolutions de l'économie créative dans sa région éponyme. Cette recherche se fit dans le cadre du programme INTERREG III B CADSES. L'économie créative s'y retrouve mise en lumière à l'intersection de l'art, de la culture et de l'économie tout en se référant aussi à la science, à la formation, à l'emploi et à l'aménagement régional.

www.linz.at

L'étude sert ensuite de base à la rubrique „Kreativwirtschaft“ (économie créative) du site Internet de la ville de Linz :

www.linz.at/wirtschaft/kreativwirtschaft.asp

On lira aussi le bilan des expériences de la ville de Linz, capitale européenne de la culture 2009, avec des recommandations importantes, sous :

www.linz09.at/de/ausblick.html

5.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

5.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Dans son Axe II, le plan Marshall prévoit de poursuivre et asseoir la dynamique des cinq pôles de compétitivité au moyen d'investissements dans la recherche et l'innovation. Ces approches se retrouvent également dans le projet „Stimuler l'innovation“. Dans les deux plans stratégiques, il est question de réseaux d'entreprises censés mettre en œuvre des projets innovants au moyen de partenariats entre les différents acteurs.

Les Axes III et IV du plan Marshall présentent également des points communs avec les objectifs du projet „Stimuler l'innovation“. Lors de la création de conditions-cadres avantageuses pour la fondation d'entreprises et des emplois de grande qualité, l'accent est mis sur les incitants pour stimuler la recherche dans la stratégie d'innovation des entreprises. Ce sont avant tout l'intensification de la mise en réseau des acteurs ainsi que le développement d'un plan stratégique pour l'innovation dans les entreprises wallonnes qui correspondent le plus aux approches du présent projet d'avenir.

5.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

Les transferts d'innovation et de technologie, surtout pour les petites et moyennes entreprises, sont au centre des travaux du réseau „Technologie et innovation“ de l'initiative pour l'avenir de l'Eifel. Différents réseaux d'entreprises, créés en liaison avec des „porteurs d'innovations“ de l'Eifel, présentent également un intérêt pour la DG. Dans les trois années à venir, le projet INTERREG TeTRRA, „Technology Transfer & Recruiting in Rural Areas“ (voir point 7 „Coopération“) sera réalisé conjointement avec la WFG. Outre la collaboration de hautes écoles avec les PME innovantes des régions rurales de l'Euregio, il s'agit aussi, dans ce projet, d'améliorer les conditions-cadres pour maintenir les jeunes qualifiés dans la région, voire d'en attirer d'autres.

5.8.3 UE 2020

L'un des axes les plus importants de la stratégie UE 2020 est lié à une croissance intelligente et à une économie reposant sur la connaissance et l'innovation.

„Une croissance intelligente signifie renforcer le rôle de la connaissance et de l'innovation comme moteur de notre future croissance. Cela requiert une amélioration de la qualité de notre éducation, le renforcement de la performance de notre recherche, la promotion du transfert d'innovation et de connaissances à travers l'Union, l'utilisation pleine et entière des technologies de l'information et de la communication et cela nécessite de transformer les idées innovantes en nouveaux produits et services afin de créer de la croissance, des emplois de qualité et de faire face aux défis sociétaux européens et mondiaux. Pour réussir, il conviendra de s'appuyer également sur l'entrepreneuriat et le monde de la finance ainsi que sur les besoins des utilisateurs et les opportunités du marché.“^[12] C'est pourquoi 3,621 milliards d'euros sont mis à disposition du programme-cadre de compétitivité et innovation en Europe pour la période 2007-2013. La sensibilisation, le conseil ainsi que la mise en place d'un réseau dans le cadre du projet d'avenir „Stimuler l'innovation“ pourront de ce fait être subventionnés dans le cadre de la stratégie UE 2020. L'Union européenne recommande aussi la collaboration avec des acteurs provenant de divers horizons, pour identifier les impasses et dresser ensemble un état des lieux. Elle cite les entreprises, les syndicats, les milieux scientifiques, les associations de défense

des consommateurs et les organisations non gouvernementales. Cette coopération a pour but de placer l'Union européenne en leader mondial du développement durable.

L'économie créative, traitée dans l'un des sous-projets de „Stimuler l'innovation“, se retrouve également parmi les thèmes essentiels abordés dans le rapport présenté au Conseil européen par le groupe de réflexion sur l'avenir de l'Europe UE 2030. Le constat fut fait que, durant les deux dernières décennies, les branches industrielles et les services fondés sur la connaissance et l'économie créative avaient gagné significativement en importance. Ils sont ainsi devenus les piliers essentiels de l'emploi et de la dynamique économique de l'Europe. „L'époque où l'avantage concurrentiel de l'UE pouvait se mesurer en coûts salariaux est révolue depuis longtemps. L'intelligence, l'innovation et la créativité constituent désormais les critères de référence pertinents.“^[13] Ici aussi, nous devons veiller à ce que des mesures soient introduites pour renforcer les marchés de capitaux à risque et la disponibilité des fonds de démarrage. Ce sont surtout les PME, souvent en pointe de l'innovation, qui ont besoin de mécanismes d'aide appropriés, afin de s'imposer sur le marché mondial. Le rapport prédit toutefois aussi, que l'économie créative continuera à se développer plus rapidement que les procédures politiques destinées à son aide ou à sa régulation. „Chaque jour, elle révèle de nouveaux horizons et des perspectives révolutionnaires. La souplesse et la créativité doivent par conséquent constituer la base de tout cadre réglementaire dans ce domaine. Faciliter une culture de la prise de risque et de l'esprit d'entreprise est encore plus important. Ce n'est que de cette manière que l'UE récoltera pleinement les fruits de la recherche et de l'expérimentation, et créera ainsi des emplois.“^[14]

Une étude commandée par la Commission européenne atteste en outre que l'économie culturelle et créative devrait également concerner les développements et les innovations dans d'autres secteurs.^[15]

[13] Projet pour l'Europe à l'horizon 2030 – Les défis à relever et les chances à saisir. Rapport du groupe de réflexion au Conseil européen sur l'avenir de l'UE à l'horizon 2030. Page 21.

[14] Idem, page 24.

[15] Cf. KEA. The impact of culture on creativity. June 2009; NESTA. Creating Innovation. March 2008.



PROJET D'AVENIR PACTE POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI



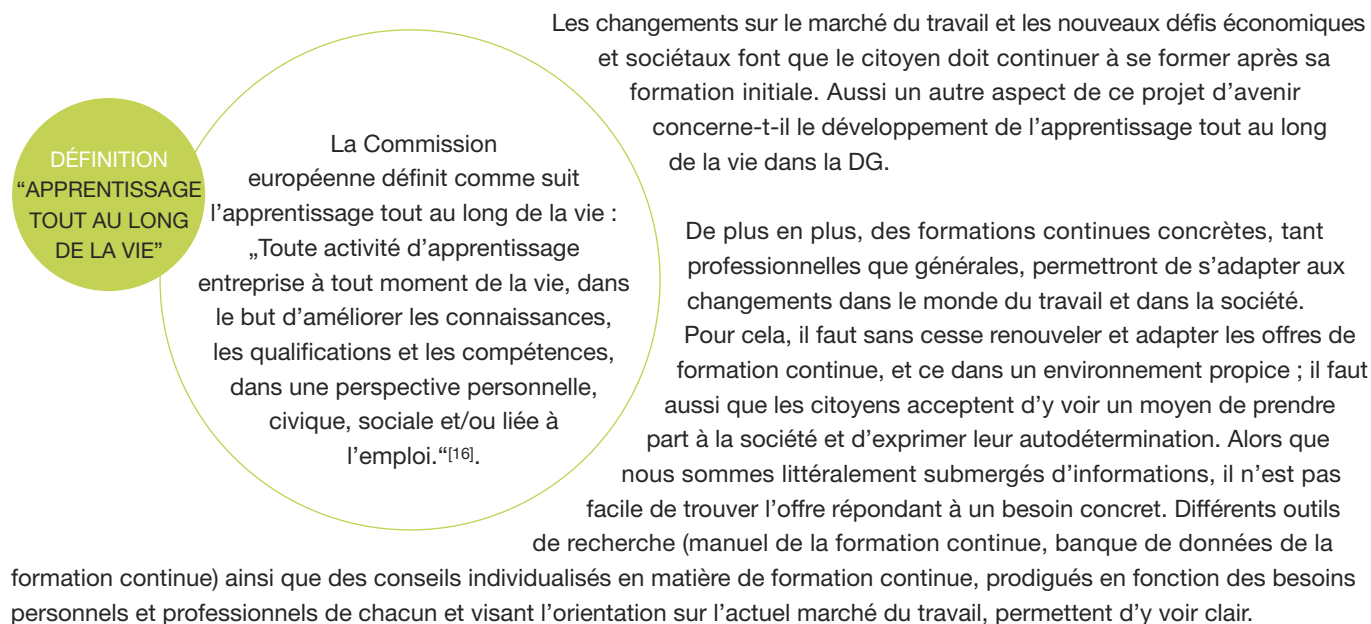
6.1	CONTEXTE D'ACTION	112
6.3	OBJECTIFS	114-118
	SOUS-PROJET 1 : FACILITER LES TRANSITIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL	
	SOUS-PROJET 2 : ADAPTER LE MARCHÉ DU TRAVAIL À LA STRUCTURE CHANGEANTE DE LA POPULATION ACTIVE	
	SOUS-PROJET 3 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI	
	SOUS-PROJET 4 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES CONCERNANT L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE	
6.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	118
	6.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	6.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
6.5	INDICATEURS D'IMPACT	118-120
6.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	121
6.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	121-125
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
6.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	126-127
	6.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	6.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	6.8.3 UE 2020	

6.1 CONTEXTE DU PLAN D'ACTION

La DG se caractérise par une structure de petites et moyennes entreprises. Dans le secteur privé, environ septante pour cent des travailleurs sont occupés dans des entreprises comptant moins de cent collaborateurs. Dans la DG, la plupart des employeurs du secteur privé se retrouvent dans l'industrie de fabrication, notamment l'industrie alimentaire, l'usinage des métaux, le bois, le bâtiment, le commerce, la réparation ainsi que dans le secteur des services aux personnes.

Le vieillissement de la population active, qui se traduit par exemple par des changements dans la disponibilité de la main-d'œuvre et la capacité d'innovation de même que par une augmentation des connaissances basées sur l'expérience, se fera sentir fortement à l'avenir. Dès à présent, il y a des premiers signes d'un déficit en main-d'œuvre qualifiée. Il faut s'attendre à une diminution massive de la population active, surtout à partir de 2025. Selon les prévisions, environ 25 pour cent de la main-d'œuvre actuelle manqueront en 2027.

D'un autre côté, la part des chômeurs peu qualifiés dans le nombre total des demandeurs d'emploi inoccupés dépasse les 43 pour cent dans la DG. Ces personnes disposent tout au plus d'un certificat de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur. Le taux des personnes restant plus de 12 mois sans emploi est de 49,2% (1.231 personnes, situation au 30/06/2010). Environ 52 pour cent des demandeurs d'emploi ont plus de 40 ans (1.296 personnes). Les futurs besoins en main-d'œuvre ne pourront donc être satisfaits que si une formation axée sur les besoins et la pratique est prodiguée dès l'école et la main-d'œuvre disponible – à savoir les demandeurs d'emploi inoccupés – activée avec détermination.



6.2 OBJECTIFS

Le projet d'avenir „Pacte pour l'économie et l'emploi“ souhaite contribuer à ce que la DG, en tant que place économique, dispose à long terme de suffisamment de main-d'œuvre appropriée et que ses habitants y trouvent un emploi rémunérateur. Les objectifs du projet ne se limitent pas à simplement adapter la main-d'œuvre disponible à la demande du monde économique. Le projet d'avenir „Pacte pour l'économie et l'emploi“ veut contribuer à assurer le bien-être individuel et collectif dans la DG. Ceci ne sera possible que si un maximum de citoyens jouent un rôle actif dans le monde du travail. Ce constat est le fondement du „Pacte pour l'économie et l'emploi“, un projet à long terme qui tient compte des défis que devra relever la politique de l'emploi.

La mutation démographique qui s'est amorcée, les risques de restrictions budgétaires dans le système de sécurité sociale et le passage à un approvisionnement durable en énergie et denrées alimentaires, ne sont que quelques uns des facteurs qui vont changer la réalité future du travail. Il est important d'être conscient des défis du futur, mais cela ne peut suffire à constituer une politique responsable en matière d'emploi. Une politique responsable doit identifier les futures opportunités, développer des concepts applicables et agir. Le présent projet d'avenir se veut un pas dans cette direction.

Afin de répondre à cette attente pointue, le projet d'avenir „Pacte pour l'économie et l'emploi“ repose sur quatre axes d'action faisant la part belle à des actions pratiques de grande portée :

- faciliter les transitions sur le marché du travail
- adapter le marché du travail à la structure démographique changeante de la population active
- poursuivre le développement des instruments de la politique de l'emploi
- poursuivre le développement des initiatives concernant l'apprentissage tout au long de la vie

Inga Klawitter:

Qu'attendez-vous de la mise en œuvre du projet d'avenir „Pacte pour l'économie et l'emploi“ ?

Norbert Schommers:

En politique de l'emploi, tout tourne finalement autour de l'unique question : qu'allons-nous faire pour que le plus de gens possible trouvent du travail ? En parallèle, il nous faut aussi veiller à ce que les entreprises implantées en Belgique de l'Est disposent de personnel qualifié pour rester compétitives. La clé du succès est et restera une solide formation. Il sera de plus en plus pertinent, si l'on veut conserver son employabilité, de continuer à se former. Selon moi, il est dès lors primordial que tous les acteurs collaborent correctement, que ce soient les employeurs, les syndicats, les formateurs, les écoles, les administrations, l'Office de l'emploi ou encore des agences de placement privées.

Inga Klawitter:

Quels seront les plus grands défis à relever ?

Norbert Schommers:

Pour le marché du travail, ce sera certainement la mutation démographique. Déjà en 2015, il y aura davantage de salariés qui quitteront le marché du travail que de jeunes qui y accéderont. Le drame se produira quand la génération du „baby-boom“ prendra sa retraite. En parlant de mutation démographique, beaucoup ne pensent qu'aux conséquences pour le système de sécurité- sociale. Celles qui toucheront le marché du travail sont encore sous-estimées.

6.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : FACILITER LES TRANSITIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans la DG, il est extrêmement important de permettre aux jeunes de passer aisément de l'école à la vie professionnelle. Cette phase de vie est en effet aussi sensible que décisive. Le présent projet contient des mesures qui encouragent activement les jeunes, tant lors de la préparation au choix d'une profession que lors de leur entrée dans la vie professionnelle.

Dès l'école primaire, il s'agit de préparer les enfants au monde du travail, et ce d'une manière qui leur convient. À cet égard, les visites d'entreprises et les phases pratiques dans la vie scolaire quotidienne jouent un rôle important. Les écoles et les élèves sont ainsi sensibilisés aux besoins du monde du travail. Les visites d'entreprises et les contacts avec les entreprises, organisés jusqu'à présent uniquement de manière ponctuelle, devront dorénavant être systématisés.

La notion de transition englobe aussi le passage du chômage à l'emploi. À ce niveau, il faut veiller à ce que les chômeurs qui ont gardé un lien étroit avec le marché du travail retrouvent le plus rapidement possible un emploi, étant donné qu'un chômage prolongé réduit sensiblement les possibilités de réinsertion. Pour cela, il faut un placement efficace. Les informations recueillies et les recommandations d'action formulées à l'occasion d'une analyse organisationnelle menée auprès de l'Office de l'emploi de la DG par des personnes extérieures seront concrétisées dans les limites des moyens budgétaires disponibles. La coopération entre les agences de placement privées et publiques sera optimisée au bénéfice des demandeurs d'emploi, par exemple en reliant entre elles les informations relatives aux vacances d'emploi. La coopération avec l'Office de la Communauté germanophone pour les personnes handicapées et les centres publics d'aide sociale sera elle aussi optimisée. La transition aisée entre les systèmes doit être assurée. Pour préserver l'employabilité par la formation et la formation continue, il faut étendre les possibilités de qualification. Il faudrait renforcer, avec l'aide des partenaires sociaux locaux, la coopération avec les différents fonds sectoriels. En outre, la réforme du plan national d'accompagnement des chômeurs va influencer de manière déterminante les futures activités de l'Office de l'emploi de la DG. Cette réforme est élaborée en coopération avec les autres entités du pays.

ÉTAPES

TRANSITIONS ÉCOLE – VIE PROFESSIONNELLE

●●● Actions de sensibilisation aux „métiers d'avenir“	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Adaptation du matériel didactique de la formation professionnelle aux exigences du monde du travail : analyse des besoins et plan d'investissement	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Extension des „stages d'exploration en entreprise“ à d'autres métiers d'avenir	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●● Programme d'accompagnement pour jeunes en décrochage scolaire	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●● Poursuite du développement de la présence Internet pour la préparation au choix d'une profession	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●● Application du référentiel „Préparation au choix d'une profession“	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●● Optimisation de l'accompagnement des jeunes diplômés	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●● Encouragement de phases pratiques pour élèves et enseignants : établissement d'un guide pratique	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

TRANSITIONS CHÔMAGE – TRAVAIL

●●● Mise en place d'un Job-Coach	●●●>	achevé
●●● Optimisation des procédures de placement au sein de l'Office de l'emploi de la DG	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Adaptation des stratégies de placement et de suivi des demandeurs d'emploi	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●● Séminaires d'intégration pour les chômeurs de longue durée	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●● Mise en œuvre du projet FRIDA visant à encourager le retour des femmes dans le monde du travail	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

**SOUS-PROJET 2 :
ADAPTER
LE MARCHE DU TRAVAIL
A LA STRUCTURE
CHANGEANTE
DE LA POPULATION
ACTIVE**

La mutation démographique est l'un des principaux défis sociétaux du futur. Dans les quinze années à venir, le profil d'âge des travailleurs va sensiblement évoluer et les clients exprimeront de nouveaux besoins. Il s'agit donc de réagir dès à présent, afin de demeurer compétitif et de conserver notre capacité d'action. Les mesures prévues concernent tant les entreprises que les travailleurs occupés ou demandeurs d'emploi. Les primo-arrivants et les migrants sont également appelés à jouer un rôle important. C'est surtout dans les petites et moyennes entreprises qu'il faut tenir compte de la pyramide des âges. D'une part, le renouvellement du personnel qui se trouve sur le point de quitter la vie active en dépend. D'autre part, cela permet d'organiser la transmission de l'expérience professionnelle des travailleurs âgés aux plus jeunes. Le changement du marché du travail exige une adaptation des offres, tant pour les demandeurs d'emploi que pour les employeurs. Pour les demandeurs d'emploi plus âgés, il s'agit de leur offrir des qualifications adaptées. En outre, les critères d'encouragement pour les mesures de création d'emploi doivent être adaptés en fonction des besoins. Il s'agit d'encadrer de manière spécifique des groupes particuliers de demandeurs d'emploi, comme par exemple les femmes qui font leur retour dans le monde du travail. Des offres adaptées doivent également être développées pour les primo-arrivants et les migrants. Après une phase de sensibilisation et de conseil, des offres de formation continue pourront également être développées pour les employeurs.

ÉTAPES

●●● Lancement du programme spécial pour l'emploi „Prime à l'emploi 50+“	●●●>	achevé
●●● Nouvelle édition de la brochure destinée aux entreprises „Prêt pour la mutation démographique ?“	●●●>	achevé
●●● „Quick check“ destiné aux entreprises pour déterminer leur évolution démographique (sur le site Internet du Ministère de la DG)	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Analyse de l'étude du Conseil économique et social relative à l'économie des seniors	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Séminaire pour multiplicateurs, destiné aux employeurs et consacré aux thèmes de la mutation démographique et de la transmission des connaissances dans l'entreprise	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●● Offre de formations adaptées aux demandeurs d'emploi et travailleurs plus âgés	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●● Optimisation de la stratégie de placement pour les demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans	●●●>	2 ^e semestre 2013

LE SUCCÈS CONSISTE À AVOIR LES CAPACITÉS REQUISES AU BON MOMENT.

Henry Ford (1863-1947), entrepreneur américain

**SOUS-PROJET 3 :
POURSUIVRE
LE DÉVELOPPEMENT
DES INSTRUMENTS
DE LA POLITIQUE
DE L'EMPLOI**

Jamais encore, la politique de l'emploi ne s'est trouvée face à de tels défis. Dorénavant, elle devra accomplir nettement plus avec des moyens qui restent inchangés. Il est clair que ceci ne saurait relever de l'unique responsabilité des partenaires sociaux. Il n'y a qu'une seule façon de faire : nos instruments doivent devenir encore plus efficaces. Une approche autocritique et des réformes sont nécessaires. Quel instrument va devoir être peaufiné ? Lequel devra être remplacé par un outil plus moderne ? Pour cela, il faut par exemple une administration du travail efficace qui, en ces temps de libéralisation du marché du travail, n'a pas peur de coopérer avec les acteurs privés. Poursuivre le développement des instruments de la politique de l'emploi exige autant de détermination que de réflexion. Pour réussir cet exercice périlleux, il est indispensable de coopérer avec des instituts spécialisés et d'agir en concertation avec les partenaires sociaux.

Les développements de l'économie ont également de fortes répercussions sur le marché du travail, lesquelles exigent de nouvelles méthodes de travail. Les exigences auxquelles doit répondre le placement ayant changé, il faut revoir son organisation. Une refonte du pacte pour la formation/le travail et l'emploi (GABB IV) conclu entre le Gouvernement de la DG et le Conseil économique et social pourrait donner des impulsions intéressantes en matière d'emploi et de formation continue. Des instruments existants, servant à observer et à analyser le marché du travail, pourraient être harmonisés et coordonnés. Actuellement, il est impossible de prévoir comment va évoluer le paysage institutionnel belge. Mais ce qui est certain, c'est qu'il va changer et que ce changement façonnera la future politique de l'emploi.

ÉTAPES

●●● Mise en place du groupe de travail pour l'encouragement de la coopération avec les agences de placement privées	●●●>	achevé
●●● Restructuration du groupe de travail DGstat/ABEO	●●●>	achevé
●●● Conclusion du Pacte communautaire pour la formation et l'emploi (GABB IV)	●●●>	achevé
●●● Analyse organisationnelle de l'Office de l'emploi de la DG et de ses interfaces	●●●>	achevé
●●● Mise en œuvre du pacte GABB IV	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'analyse organisationnelle	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Étude des besoins en formation professionnelle de base et continue, alignement de l'offre existante (hors scolarité obligatoire)	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●● Adoption du décret et de l'arrêté d'exécution visant l'emploi et la formation professionnelle au sein de l'Office de l'emploi de la DG	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●● Conseil aux demandeurs d'emploi : bilan de compétences et alignement du projet professionnel	●●●>	2 ^e semestre 2013

**SOUS-PROJET 4 :
POUR SUIVRE
LE DÉVELOPPEMENT
DES INITIATIVES
CONCERNANT
L'APPRENTISSAGE
TOUT AU LONG
DE LA VIE**

Le principal objectif de ce sous-projet consiste, d'une part, à coopérer avec les acteurs de l'éducation et de la formation continue, et d'autre part, à améliorer et assurer durablement l'apprentissage tout au long de la vie dans la DG, afin de proposer ainsi aux citoyens une offre en formation continue claire et axée sur leurs besoins. Une autre priorité du projet est de sensibiliser la population à la thématique de l'apprentissage tout au long de la vie, d'une part, et à celle plus spécifique de la formation continue, d'autre part.

Il s'agit tout d'abord d'améliorer les conseils personnalisés prodigués en matière de formation continue grâce à la qualification permanente des conseillers. En outre, il s'agit d'améliorer les outils de formation continue que sont le manuel et la banque de données. À l'avenir, ceci doit contribuer à informer encore mieux les citoyens.

Un deuxième aspect concerne l'accompagnement des opérateurs de formation continue. La mise à disposition d'informations spécialisées, l'organisation de cycles de formation gratuits pour le personnel d'instituts de formation continue et l'échange régulier entre tous les opérateurs de formation continue permettront d'améliorer continuellement la qualité du travail des institutions chargées de la formation continue et de mieux adapter l'offre à la demande.

En troisième lieu, il s'agit d'améliorer les relations publiques. L'utilisation de différentes méthodes proactives, des communiqués de presse réguliers, l'encouragement de la formation continue par le projet BRAWO et d'autres programmes (inter)nationaux ainsi que l'amélioration de différents instruments fournissant un aperçu de l'offre existant en matière de formation continue dans la DG permettront de sensibiliser les citoyens au thème de la formation continue, et ce aux différents stades de leur vie, qu'ils soient jeunes ou seniors. Les catégories défavorisées sur le plan de l'éducation et de la formation feront l'objet de mesures ciblées.

Seul un échange avec d'autres professionnels actifs dans le domaine de la formation continue permet de prodiguer des conseils de manière professionnelle et transfrontalière. Ce sous-projet met donc également l'accent sur l'amélioration des réseaux et la coopération avec des partenaires externes pour tout ce qui a trait à la thématique de la formation continue.

ÉTAPES

●●● Développement d'un modèle pour la plateforme de coordination de la formation continue/ le service de formation continue de la DG	●●●>	achevé
●●● Organisation régulière de réunions de travail avec les acteurs de la formation continue en DG	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Conseil en formation continue	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Publication régulière du manuel de la formation continue	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2010
●●● Création, sur le portail spécialisé de la DG „Bildungsserver“ d'une rubrique „Weiterbildung“ (Formation continue): www.weiterbildung.be	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
Amélioration, dans la banque de données des formations continues, des informations concernant les programmes des cours par un meilleur suivi des opérateurs de formation	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Organisation de cycles de formation spécialisés gratuits pour le personnel des organismes de formation continue en DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Soutien aux établissements de formation pour adultes lors de la mise en œuvre de l'autoévaluation exigée par décret	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Développement d'un service ambulant prodiguant des conseils en matière de formation continue dans la DG	●●●>	2 ^e semestre 2011

●●● Qualification permanente des conseillers en formation continue	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2011
●●● Faire mieux connaître le service de formation continue de la DG, y compris le projet BRAWO	●●●> 2 ^e semestre 2011
●●● Développement des réseaux de formation continue (entre conseillers en formation, mais aussi avec des organismes extérieurs de formation continue)	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2011
●●● Organisation d'une journée de la formation continue dans la DG	●●●> 1 ^{er} semestre 2012
●●● Évaluation des offres de formation continue dans la DG	●●●> 2 ^e semestre 2012
●●● Inventaire des locaux disponibles dans la DG pour la formation continue	●●●> 2 ^e semestre 2012

6.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

6.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

Le principe de durabilité se retrouve à plusieurs niveaux dans le „Pacte pour l'économie et l'emploi“. Pour les générations à venir, un emploi pour tous est l'assurance sociale la plus durable. En effet, ce n'est qu'en disposant de suffisamment de personnel qualifié que l'existence de la DG en tant que place économique sera assurée à long terme. Il est en outre indispensable pour la DG, comme région de formation, de disposer de suffisamment de personnel qualifié. C'est également impératif pour le maintien de services de soins et de santé proches des citoyens. Avec les changements climatiques naissent inéluctablement de nouveaux besoins en matière de qualification et de nouveaux emplois.

6.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

„De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois“, telle pourrait être la devise du „Pacte pour l'économie et l'emploi“. L'amélioration des capacités d'adaptation des collaborateurs aux exigences du marché du travail, lui-même sujet à de continuels changements, sera un genre de fil rouge tout au long de la mise en œuvre de ce projet. Une tendance se dessine toutefois dès maintenant : les besoins en compétences sur le marché des services, de plus en plus prédominant dans la DG, ne feront que croître.

6.5 INDICATEURS D'IMPACT

Le premier indicateur d'impact en politique de l'emploi sera, comme auparavant, la diminution relative du nombre de demandeurs d'emploi non occupés, particulièrement des chômeurs âgés et peu qualifiés. Un sous-indicateur sera la réduction du nombre de chômeurs de longue durée.

Du point de vue du développement démographique, il est également important d'accentuer la mobilisation de toutes les personnes qui, actuellement, ne recherchent pas activement un emploi parce que les conditions-cadres ne le leur permettent pas ou parce que, financièrement parlant, travailler s'avère inintéressant.

Un autre indicateur important concerne le manque de personnel qualifié et, en particulier, l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Afin de pouvoir contrôler les effets des mesures prises, il faudra définir de nouveaux instruments.

Les règles européennes définies dans le cadre de la stratégie UE 2020 serviront à quantifier les objectifs. L'une des principales ambitions européennes est que 75 % de la population entre 20 et 64 ans soient au travail.

Dans le sous-projet „Faciliter les transitions sur le marché du travail“, nous pouvons prendre comme indicateurs d’impact définis en pourcentages la diminution du taux de décrochage scolaire et la réduction de la période de chômage. Pour ce qui concerne les indicateurs se référant au chômage, nous veillerons toutefois à ce que le succès du projet d’avenir ne dépende pas seulement du travail des acteurs de la politique de l’emploi. Des facteurs extérieurs, comme la conjoncture économique et la création d’emplois doivent également jouer un rôle important.

Dans le sous-projet „Poursuivre le développement des instruments de la politique de l’emploi“, il s’avère nécessaire de mener systématiquement auprès des acteurs et des clients une enquête de satisfaction et de s’en servir comme unité de mesure. Dans le sous-projet relatif à l’apprentissage tout au long de la vie, c’est le nombre de participants à des formations et formations continues portant sur des métiers critiques et orientées sur les besoins qui reflétera le succès des différentes initiatives. L’augmentation du nombre de coopérations avec les fonds sectoriels servira éventuellement aussi à étayer la mise en œuvre de ce projet.

INDICATEUR D’IMPACT

UNITÉ DE MESURE

PACTE POUR L’ÉCONOMIE ET L’EMPLOI

Augmenter le taux d’emploi conformément aux règles européennes définies dans le cadre de la stratégie 2020	Taux d’emploi (taux d’activité) : 75 % de la population de 20 à 64 ans doivent être au travail. • Référence : 64,9 % en 2008
Réduire le chômage	Réduire de 200 le nombre des demandeurs d’emploi inoccupés • Référence : 2 501 personnes en juin 2010
Réduire le nombre de chômeurs de longue durée	Réduire de 5 % le nombre de chômeurs de longue durée (un an de recherche d’emploi) • Référence : 1 231 personnes en juin 2010
Empêcher le passage à un chômage de longue durée	Réduire le taux de passage en chômage de longue durée (Nombre de personnes qui, au mois n, passent au chômage de longue durée / Total des chômeurs de longue durée au mois n + x)

SOUS-PROJET 1 : FACILITER LES TRANSITIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Réduire le nombre de décrochages scolaires conformément aux règles européennes définies dans le cadre de la stratégie 2020	Introduction d’un instrument de mesure fiable et analyse des évolutions
Temps d’attente réduit pour l’entrée des jeunes dans la vie active	Statistiques relatives au placement des jeunes diplômés (SAVE) : les bons résultats actuels doivent être maintenus, voire améliorés
Accroître l’implication de l’Office de l’emploi de la DG dans la recherche de candidats	Accroissement du nombre d’offres d’emploi annoncées auprès de l’Office de l’emploi de la DG. • Référence : 39 %

SOUS-PROJET 2 : ADAPTER LE MARCHE DU TRAVAIL A LA STRUCTURE CHANGEANTE DE LA POPULATION ACTIVE

Chômage chez les plus de 50 ans	Réduction du taux de chômage chez les plus de 50 ans • Référence : 8,6 % en juin 2010
Mobilisation des plus de 50 ans	Accroissement du taux d'activité chez les plus de 50 ans • Référence : 59,2 % en 2008
Suivi des plus de 50 ans	Accroissement de la part des demandeurs d'emploi plus âgés bénéficiant de mesures d'intégration et de formation. • Référence : 2 % des bénéficiaires de mesures agréées en 2009

SOUS-PROJET 3 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Poursuite et systématisation de l'enregistrement du degré de satisfaction des bénéficiaires	Actualisation des instruments de saisie et réalisation systématique d'enquêtes
Satisfaction des bénéficiaires	Accroissement constant de la satisfaction des bénéficiaires
Mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'analyse organisationnelle menée au sein de l'Office de l'emploi de la DG	Mise en œuvre réussie, d'ici juin 2014, de toutes les recommandations contenues dans le contrat de gestion de l'Office de l'emploi de la DG

SOUS-PROJET 4 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES CONCERNANT L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Accroissement de l'intérêt pour la formation continue en DG	Augmentation régulière du nombre d'utilisateurs du portail de la formation continue Nombre de participants à la Journée de la formation continue : 200
Accroissement du nombre de participations à des formations continues en DG	Augmentation de 2 % des demandes de subsides BRAWO pendant la première phase de mise en œuvre Conception et mise en œuvre d'un instrument de saisie systématique Accroissement du nombre de participants à des formations continues
Amélioration de la qualité des formations continues proposées en DG	Nombre de participants par session de formation continue (Objectif : 20 participants)

6.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Dans le domaine de la politique de l'emploi, les communes auront un rôle important à jouer. Outre le personnel qu'elles affectent aux services proches des citoyens et à l'entretien des infrastructures communales, elles assument d'importantes responsabilités dans des organismes grands pourvoyeurs d'emplois, comme les hôpitaux, les maisons de repos et de soins pour personnes âgées, les écoles, les centres culturels.

En outre, du fait de leurs attributions dans le domaine de l'intégration sociale, elles sont directement impliquées dans la mise en œuvre de la politique active de l'emploi. Elles disposent, avec les centres publics d'aide sociale et les agences locales pour l'emploi, d'instruments adaptés pour s'impliquer activement en vue de relever les futurs défis de la politique de l'emploi.

Enfin, les communes contribuent pour une large part au soutien de l'économie locale par l'attribution de marchés publics. L'on pourrait d'ailleurs examiner avec elles s'il est possible d'inclure des clauses sociales dans ce type de marchés.

6.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

Dans la première phase de mise en œuvre du projet, il est impératif de rechercher ce que d'autres pays et régions d'Europe entreprennent pour affronter les problèmes liés à l'avenir. Les grands défis de la politique de l'emploi, tels que la mutation démographique, la demande accrue en personnel qualifié et la menace de voir se polariser le marché du travail, sont des thèmes chers à presque tous les pays occidentaux. Il s'agit donc de tirer les leçons des expériences faites par les autres et d'appliquer des pratiques éprouvées.

En raison des très importants flux de frontaliers en DG, il est absolument nécessaire de suivre de près l'évolution des marchés du travail dans la zone frontalière et en Région wallonne. Pour ce, la DG peut avoir recours à des réseaux existants.

Pour concevoir sa politique active de l'emploi, la DG ne dispose pas – en raison de sa petite taille – d'une liaison scientifique avec une université spécialisée. C'est pourquoi la DG souhaite, dans le cadre de ce projet, engager une coopération avec des institutions de ce type, en Belgique et à l'étranger.

**SOUS-PROJET 1 :
FACILITER
LES TRANSITIONS
SUR LE MARCHÉ
DU TRAVAIL**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

L'AGENCE DE SIMULATION ÉCONOMIQUE, WALLONIE

ET LE CONCEPT D'ACCOMPAGNEMENT POUR DEMANDEURS D'EMPLOI, FLANDRE

En ce qui concerne la sensibilisation des jeunes aux exigences du monde du travail, la DG peut se référer à différentes initiatives lancées par l'Agence de stimulation économique de la Région wallonne, comme „Notre commune“, „Cap'ten“ et „Mini-Entreprise“.

www.as-e.be

En Flandre, nous citerons le concept d'accompagnement des demandeurs d'emploi élaboré par le VDAB (office de l'emploi).

Sous la devise „de sluitende aanpak“ (approche totale), le VDAB a mis au point des accompagnements pour des groupes spécifiques de demandeurs d'emploi.

www.vdab.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

ARBEIT UND BILDUNG E.V., ALLEMAGNE

À Marbourg, en Hesse, l'association „Arbeit und Bildung“ (Emploi et Formation) propose des cycles de formation aux chômeurs de longue durée sans qualification professionnelle exploitable. Les participants analysent les exigences du marché du travail actuel, adaptent leurs objectifs professionnels et élaborent des stratégies de candidature. L'offre est complétée par des stages accompagnés dans des entreprises choisies dans le tissu économique local.

www.arbeit-und-bildung.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

SUISSE

En Suisse, la collaboration entre agences de placement publiques et privées est pratiquée avec succès au bénéfice des demandeurs d'emploi.

**SOUS-PROJET 2 :
ADAPTER
LE MARCHE DU TRAVAIL
A LA STRUCTURE
CHANGEANTE
DE LA POPULATION
ACTIVE**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

SAMEN OP DE BRES VOOR 50+, FLANDRE

La convention „Samen op de bres voor 50+“ (Tous sur la brèche pour les 50 ans et +), conclue par les partenaires sociaux flamands, comprend des lignes directrices élaborées conjointement pour l'emploi, voire le retour à l'emploi de travailleurs plus âgés.

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

KRASS PERSPEKTIVE 50PLUS, ALLEMAGNE

L'initiative „Krass“, menée à Aix-la-Chapelle dans le cadre du projet „Perspektive 50Plus“ (Perspective pour les plus de 50 ans), soutient les chômeurs de longue durée lors de leur retour à la vie active, et ce à partir de 47 ans.

www.aachen.de sous l'onglet „Wirtschaft“ > „Arbeitsmarkt“ > „Perspektive 50+“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

**ORGANISATION DU TRAVAIL EN FONCTION DE L'ÂGE EN AUTRICHE
ET DANS LA PROVINCE AUTONOME DE BOLZANO, TYROL DU SUD, ITALIE**

Le projet autrichien „Arbeit und Alter – Altersgerechte Arbeitsorganisation“ (Emploi et âge – Organisation du travail en fonction de l'âge) s'occupe exclusivement des travailleurs plus âgés. Vous souhaitez savoir de quoi il s'agit ?

www.arbeitundalter.at

Le plan pluriannuel élaboré par la Province autonome de Bolzano, au Tyrol du Sud, pour la politique de l'emploi prévoit une offre de service intégrée pour les plus de 50 ans qui ont perdu leur emploi : dans les 20 jours, des entretiens de groupe pour prodiguer des conseils et motiver, et dans les 40 jours, des conseils individuels. Des cours de formation continue et de qualification, pour remédier spécifiquement aux déficits identifiés, sont organisés à l'intention de groupes homogènes de demandeurs d'emploi.

www.provincia.bz.it sous Abteilung Arbeit > „Gesetze und Kollektivverträge“ > „Mehrjahresplan“

**SOUS-PROJET 3 :
POURSUIVRE
LE DÉVELOPPEMENT
DES INSTRUMENTS
DE LA POLITIQUE
DE L'EMPLOI**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

ORGANISATION DE L'EMPLOI EN FLANDRE ET FOREM EN WALLONIE

Signalons l'arrêté du Gouvernement flamand du 5 juin 2009 portant organisation de l'emploi et de la formation professionnelle. Il crée un cadre clair pour tous les aspects essentiels de la politique de l'emploi.

Le „Forem“, administration de l'emploi de la Région Wallonne, emprunte depuis quelques années déjà de nouvelles voies en vue de rapprocher demandeurs d'emploi et employeurs. Citons en exemple la Semaine de l'emploi, au cours de laquelle des salons de l'emploi se tiennent dans toutes les villes. Outre les employeurs, des représentants d'organismes de formation et de programmes de soutien sont également présents. Ces salons proposent aussi des tests linguistiques et une préparation aux entretiens d'embauche.

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

ADEM, LUXEMBOURG ET ARBEITSVERMITTLUNG (AGENCE POUR L'EMPLOI), ALLEMAGNE

Afin de mieux réagir aux exigences changeantes du marché du travail, les administrations s'occupant de l'emploi sont contraintes à adapter continuellement leurs structures et leurs modes d'intervention. L'ADEM, l'organisme de l'emploi au Luxembourg, a engagé une réforme structurelle interne en juillet 2010. Selon une nouvelle philosophie, les bénéficiaires seront dorénavant suivis et conseillés, au lieu d'être seulement placés et administrés.

www.adem-.public.lu/-publications/-communiques/reforme_interne_adem.pdf

„Kunden aktivieren – Integrationsleistung verbessern“ (Activer les clients – Améliorer la performance d'intégration) est un projet pilote par lequel, en mai 2007, le nombre des conseillers en placement a été augmenté dans 14 bureaux de l'Agence fédérale de l'emploi. Mis en place jusqu'à fin 2012, ce projet indiquera entre autres si cette manière de faire permet de diminuer le chômage.

www.doku.iab.de/kurzber/2010/kb0910.pdf

**SOUS-PROJET 4 :
POUR SUIVRE
LE DÉVELOPPEMENT
DES INITIATIVES
CONCERNANT
L'APPRENTISSAGE
TOUT AU LONG
DE LA VIE**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

CCARREFOUR EMPLOI-FORMATION, WALLONIE ET SEALLL, FLANDRE

„Carrefour Emploi-Formation“ : il s'agit d'un réseau de lieux de conseil, une initiative organisée sous la direction du Forem. Les partenaires en sont l'AWIPH (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées), les entreprises de formation par le travail, l'enseignement de promotion sociale, l'IFAPME (Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises), les MIRE (missions régionales pour l'emploi) et les organismes d'insertion socioprofessionnelle.

www.leforem.be/structures/carrefours-emploi-formation.html

Le projet „SEALLL“ mené en Flandre peut également être cité en bon exemple belge. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, d'une part et de l'organisation et de la gestion de l'apprentissage tout au long de la vie, d'autre part. Ce but sera atteint par l'introduction de l'autoévaluation et sa généralisation. Cette initiative prévoit de mettre à disposition des personnes impliquées, dans les établissements de formation pour adultes, le savoir-faire leur permettant de procéder à l'autoévaluation de leur enseignement, de leur apprentissage ou de leur gestion.

www.sealll.eu/index.php

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

LERNLADEN, ALLEMAGNE

Les „LernLäden“ (boutiques de l'apprentissage) proposent un service ambulant de conseil qui répond aux questions des intéressés. Il est ainsi possible d'atteindre de manière ciblée les catégories défavorisées sur le plan de l'éducation et de la formation. Au premier plan de ce projet se trouve la mise en réseau des acteurs locaux. Il est également proposé aux personnes qui cherchent des conseils de les accompagner dans leurs démarches auprès de services publics et d'administrations. Des solutions sont élaborées avec les « clients », tant en ce qui concerne les questions relatives aux formations que l'entremise pour trouver une formation continue, ou encore le soutien pour l'insertion sur le marché du travail.

www.lnbb.de sous „Lernnetz“ > „Projekte“ > „Mobile Beratung“
et

www.lernende-regionen.info

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

S'ORIENTER DANS LA FORMATION, FRANCE

Le projet „Orientation et formation“ est une initiative intéressante du gouvernement français, des régions et des partenaires sociaux en matière de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie.

www.orientation-formation.fr sous „S'orienter dans la formation“

6.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

6.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Tout comme c'est le cas pour les projets économiques et éducatifs contenus dans le CDR, le plan Marshall de la Région wallonne vise à mobiliser ensemble l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi. Il s'agit de créer des emplois et d'intensifier la coopération entre les acteurs de l'éducation et de la formation. À cet égard, l'apprentissage tout au long de la vie joue un rôle important, également abordé dans le quatrième sous-projet du „Pacte pour l'économie et l'emploi“. Dans le plan Marshall, la mesure 1b de l'Axe I traite des thèmes similaires à ceux du présent projet d'avenir, comme par exemple l'augmentation des investissements dans la formation des demandeurs d'emploi et l'encouragement de l'insertion professionnelle. La mesure 1d du même Axe vise quant à elle une meilleure orientation sur le marché du travail par une offre qui prend en compte les réalités du marché du travail et informe efficacement les personnes concernées. La mesure 3b a pour objet l'adaptation de l'offre en formation aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi – un thème également très important dans le „Pacte pour l'économie et l'emploi“. L'Axe II du plan Marshall reprend également cette thématique, car la formation est destinée à être développée de manière à ce qu'elle soit en mesure de couvrir les besoins en formation exprimés par les entreprises.

6.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'EIFEL

La disponibilité à long terme de travailleurs et la mutation démographique posent des défis importants à l'ensemble de la région de l'Eifel. D'autant plus qu'elle se caractérise essentiellement par de petites et moyennes entreprises. Le réseau „Handwerk und Gewerbe“ (artisanat et industrie) de l'initiative pour l'avenir de l'Eifel s'occupe en priorité des thèmes liés à la création et à la transmission d'entreprises, ainsi qu'à la formation professionnelle de base et continue. Les opportunités qui en découlent sont plus amplement abordées dans le projet d'avenir „Accès à la compétence professionnelle“.

6.8.3 EU 2020

La politique de l'emploi dans la DG est fortement influencée par l'Europe. Un grand nombre de directives européennes ne sortiront leur plein et entier effet qu'après l'adoption de décrets par la DG. Cela concerne par exemple les directives se rapportant aux services ou visant à lutter contre la discrimination sur les lieux de travail. Les moyens libérés par le Fonds social européen, constituent en outre une base importante pour la mise en œuvre des initiatives ayant pour but la réinsertion des chômeurs de longue durée dans la DG. Sans ces moyens, il nous faudrait nettement réduire la portée de nos projets d'inclusion, d'insertion des handicapés et nos mesures en faveur de la formation.

La stratégie Europe 2020 aura également une grande importance pour la DG. Ainsi, l'initiative phare intitulée „Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois“ sera concrétisée par la mise en œuvre du „Pacte pour l'économie et l'emploi“. Cette initiative vise avant tout à moderniser les marchés du travail et à permettre aux travailleurs d'acquérir de nouvelles qualifications. Ils seront ainsi en mesure de s'adapter aux réalités changeantes et, éventuellement, de se réorienter professionnellement. On devrait ainsi assister à une augmentation du taux d'emploi et faire mieux coïncider l'offre avec la demande, entre autres par la mobilité.

Lorsqu'ils préconisent de développer les partenariats de l'enseignement général et professionnel avec le monde du travail, les sous-projets du „Pacte pour l'économie et l'emploi“ reflètent les intentions de l'Union européenne. La stratégie Europe 2020 attache également une grande importance à l'adaptation du marché du travail à la structure de la population active.

Les objectifs de la stratégie UE 2020 furent en partie repris dans la définition des indicateurs d'impact de ce projet d'avenir. Ils ambitionnent de faire passer de 69% à au moins 75 % le taux d'emploi des 20 à 64 ans, entre autres en intégrant dans la population active davantage de femmes, de demandeurs d'emploi plus âgés et d'immigrants. „Il faut garantir à tous un accès et des perspectives tout au long de la vie. Pour relever les défis du vieillissement de la population et d'une concurrence mondiale toujours plus dure, l'Europe doit exploiter pleinement son potentiel de main-d'œuvre. Des mesures favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes seront nécessaires pour améliorer la participation au marché du travail et, ainsi, alimenter la croissance et la cohésion sociale^[17]“. De tels objectifs se retrouvent dans la DG, par exemple au travers du projet FRIDA et l'attention soutenue réservée à la problématique de la mutation démographique.

Le quatrième sous-projet, traitant de la poursuite du développement des initiatives concernant l'apprentissage tout au long de la vie, recoupe aussi les objectifs de l'Union européenne. Il prévoit de garantir en permanence dans l'enseignement, qu'il soit général, professionnel ou supérieur, et dans la formation des adultes l'acquisition et la reconnaissance des compétences requises, et ce par des mesures concernant la formation continue et le marché du travail. Ceci devra également inclure les apprentissages extrascolaires et informels. La Commission européenne constate à ce sujet que le nombre de personnes peu ou non qualifiées s'élève à près de 80 millions. Jusqu'à présent, ce sont surtout celles qui disposent d'une instruction ou d'une formation plutôt solide qui profitent d'un apprentissage tout au long de la vie. En outre, elle constate que d'ici à 2020, 16 millions de nouveaux emplois exigeront des qualifications élevées, tandis que la demande de compétences faibles diminuera d'environ 12 millions d'emplois et qu'en raison de l'allongement de la vie active, il sera également nécessaire de pouvoir acquérir et développer de nouvelles compétences tout au long de sa vie^[18].

Ce sous-projet, se rapportant à l'apprentissage tout au long de la vie, a tenu compte de ces tendances dans ses différentes phases et initiatives.

[17] Communication de la Commission. Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente durable et inclusive. COM(2010) 2020 final. Page 21.

[18] Idem.

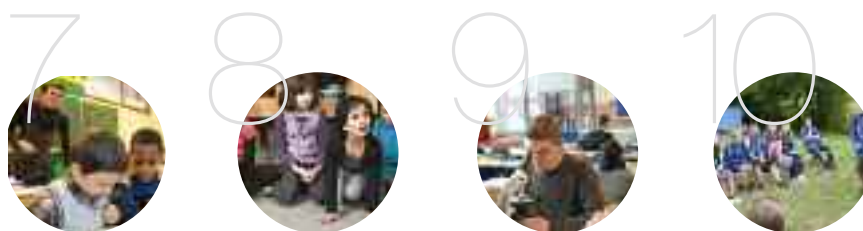
LA DG COMME RÉGION DE FORMATION

NOTRE CAPITAL D'AVENIR

D'ici 2025, nous souhaitons faire de l'égalité des chances en matière de formation, de la qualité de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la diversité des offres de formation non formelle un atout patent et reconnu de notre région.

Avec le français comme première langue étrangère, l'anglais et le néerlandais en tant qu'offres classiques complémentaires, nous exploiterons et développerons les offres de qualification tout au long de la vie, ainsi que notre multilinguisme, pour consolider notre position exclusive de région frontalière.

- Nous considérons que notre mission permanente consiste à assurer l'égalité des chances en matière de formation et à améliorer la qualité de la formation proprement dite. Nous atteindrons ces objectifs en développant et en appliquant des normes orientées sur les compétences. Dans cette optique, nous considérons comme piliers essentiels l'évaluation permanente (interne et externe) et les mesures visant à consolider la responsabilité directe des écoles. L'une de nos missions clés consiste à poursuivre l'application et le développement de notre „concept politique global en matière d'enseignement“.
- Nous considérons que la promotion accrue des formations non formelles constitue un atout régional décisif qu'il faut continuer à exploiter de manière ciblée.
- En matière d'enseignement, nous visons l'élaboration de normes homogènes et tentons d'aménager celui-ci de façon à garantir des transitions harmonieuses. Dans la mesure où nous ambitionnons une formation des enfants aussi homogène que possible jusqu'en huitième année, ce sera avant tout la transition du primaire au secondaire qu'il conviendra de faciliter.
- Nous avons pour objectif de définir et d'appliquer des normes d'enseignement orientées sur les compétences des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire.
- Nous visons de manière cohérente à établir un système efficace de diagnostic précoce des déficits d'apprentissage ainsi que de stimulation des surdoués. Nous pourrions ainsi aider les élèves concernés par des plans d'accompagnement individualisés et ciblés.
- Nous donnerons la possibilité d'une formation scolaire intégrative aux élèves nécessitant un soutien particulier.
- À tous les niveaux, nous souhaitons activement encourager la capacité de faire face aux conflits, afin de considérer „une culture constructive du conflit“ comme un enrichissement de nos dialogues quotidiens.
- Nous voulons, de façon ciblée, inciter les jeunes de tous niveaux de compétences à se passionner pour les sciences naturelles, les thèmes techniques et l'innovation, y compris non technique. Des incitants devront être créés pour motiver et encourager les jeunes, comme des concours et des contacts avec des entreprises et des instituts de recherche. Dans cette optique, nous créerons un réseau de sites d'apprentissage extrascolaire auquel les écoles pourront aussi avoir recours.
- Nous savons que, grâce à nos structures de taille restreinte, nous sommes en mesure d'évaluer continuellement et à fond la situation dans le secteur de l'enseignement, de prendre des mesures adaptées aux objectifs et de les appliquer efficacement. C'est dans cet esprit que nous allons continuer à exploiter notre petite taille puis, par une évaluation continue et une coopération avec le savoir-faire externe, développer la qualité de notre enseignement et de nos offres de formation pour en faire un atout qualité de la DG.
- Nous considérons que le large éventail des professions faisant l'objet d'une formation professionnelle et la forte orientation pratique de la formation en alternance constituent des atouts régionaux de la DG. Nous souhaitons continuer à développer les coopérations existantes ainsi que l'ouverture des systèmes de formation, de même que les possibilités de comparaison



des différents systèmes et à viser une certaine perméabilité par rapport aux études ultérieures. Nous lutterons contre les déficits d'apprentissage et la résiliation des contrats d'apprentissage et prendrons des mesures pour que tous les élèves de tous les niveaux de performances soient motivés par nos formations professionnelles ainsi que par les perspectives professionnelles au sein de nos entreprises.

- Nous souhaitons prendre des mesures visant à stimuler et développer nos compétences linguistiques de manière ciblée. Nous élaborerons des référentiels de compétences et des programmes de cours et définirons des matériels didactiques permettant d'assurer des niveaux de compétences uniformes. Il conviendrait par ailleurs de prendre des mesures permettant de standardiser le niveau de compétences des enseignants, surtout dans les années inférieures (écoles maternelles, écoles primaires) et d'exploiter les possibilités de coopération avec des personnes provenant des régions voisines et s'exprimant dans leur langue maternelle.
- Nous souhaitons renforcer la responsabilité propre des écoles et leur permettre d'affronter efficacement leurs nouvelles missions de développement qualitatif. Dans cette optique, nous voulons, grâce à la formation permanente, contribuer au développement au sein des écoles du travail en équipes et des structures d'encadrement intermédiaire.
- Nous voulons initier des concepts scolaires novateurs qui induiront de nouvelles formes de coopération et des normes de qualité tout en sortant de l'évaluation basée uniquement sur le nombre d'élèves.
- Nous ne voulons plus que le financement d'une école dépende directement du nombre d'élèves afin de permettre une plus grande stabilité en termes de travail pédagogique.
- Nous souhaitons améliorer la qualité et la transparence de notre offre de formation continuée pour les enseignants en mettant en place un partenaire central pour la mise en œuvre et la coordination.
- Nous considérons que l'un de nos principaux défis est de soutenir les jeunes dans le cadre de leur orientation et de leur recherche professionnelle ainsi que dans la transition entre études et vie professionnelle, tout en leur assurant un „job coaching“ (accompagnement individualisé) lors de la recherche d'un emploi.
- Nous souhaitons développer notre modèle de mesures graduelles de qualification et d'intégration destinées aux groupes défavorisés en termes de recrutement. Nous pourrions le faire grâce à des campagnes d'information, aux centres d'aide sociale, à des agents d'insertion (job coaches) ainsi que d'autres offres de nature socioéconomique.
- Nous allons développer pour la DG un concept intégré „d'apprentissage tout au long de la vie“ intégrant les compétences clés définies par l'UE. Le but est que chaque citoyen puisse, de la crèche à l'université des aînés et indépendamment de son niveau de formation, être accepté dans un cycle d'apprentissage permanent approprié et ainsi ne pas perdre le lien avec la vie sociale et le monde du travail.
- Nous ne voulons pas considérer „l'apprentissage tout au long de la vie“ comme un simple objectif social mais aussi comme un défi pour nos entreprises et leurs travailleurs; nous voulons encourager cette vision par des offres adaptées.

LA DG COMME RÉGION DE FORMATION – LIGNES STRATÉGIQUES POUR 2025

La région de formation que constitue la DG apportera une contribution essentielle à la future marque „DG“ et à sa qualité régionale. Égalité des chances, qualité de la formation et formation professionnelle axée sur la pratique sont autant de priorités liées aux futures mesures. Les thèmes directeurs que constituent la mentalité novatrice, le développement durable, la coopération, le multilinguisme, l'identité culturelle, l'apprentissage tout au long de la vie se refléteront également dans le système et dans le contenu de l'enseignement.

ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE DE FORMATION

La réussite scolaire ne peut pas dépendre de l'origine sociale de l'élève. L'un des buts stratégiques consiste donc à assurer une formation de base homogène jusqu'en huitième année dans le cadre de classes hétérogènes. Les modèles scolaires scandinaves démontrent qu'il s'agit de la clé du succès. On visera par ailleurs un accès réellement gratuit à l'enseignement.

STANDARDS DE FORMATION AXÉS SUR LES COMPÉTENCES ET DÉVELOPPEMENT PERMANENT DE LA QUALITÉ

Le niveau d'enseignement et de formation au sein de la DG continuera d'être développé. L'objectif stratégique est d'appliquer des critères de formation axés sur les compétences et d'assurer un développement qualitatif permanent au sein des écoles. L'éducation au plurilinguisme reste un objectif central de toute politique formative au sein de la DG. Un autre objectif stratégique consiste à développer l'apprentissage tout au long de la vie. La culture de la formation continue doit devenir une caractéristique régionale essentielle de la DG.

FORMATION PROFESSIONNELLE AXÉE SUR LA PRATIQUE

La formation professionnelle axée sur la pratique rencontre un grand succès. L'on continuera à la développer de manière ciblée, car ce n'est qu'à cette condition qu'on pourra répondre efficacement à la pénurie de main d'œuvre. L'objectif stratégique consiste à augmenter la perméabilité réciproque entre la formation professionnelle scolaire et celle des Classes moyennes et à instaurer une coopération maximale entre ces deux systèmes.



L'estime qu'une société accorde à ses écoles, à ses enseignants et à ses élèves se manifeste tout particulièrement par l'état de ses bâtiments scolaires.

Oliver Paasch, Ministre de l'Enseignement, de la Formation et de l'Emploi en Communauté Germanophone de Belgique, lors de la signature des contrats du projet PPP en décembre 2010.



PROJET D'AVENIR ACCÈS ÉQUITABLE À LA FORMATION



7.1	CONTEXTE D'ACTION	134
7.2	OBJECTIFS	135
7.3	MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	136-141
	SOUS-PROJET 1 : REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	
	SOUS-PROJET 2 : AIDE AUX DEFAVORISES	
	SOUS-PROJET 3 : MODERNISATION ET RESTRUCTURATION DES CENTRES PMS, DES CENTRES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX D'AIDE À LA JEUNESSE	
7.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	141
	7.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	7.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
7.5	INDICATEURS D'IMPACT	142-143
7.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	144
7.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	144-147
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
7.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	147
	7.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	7.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	7.8.3 UE 2020	

7.1 CONTEXTE D'ACTION

Déjà par le passé, des réformes fondamentales ont profondément modifié notre système éducatif. Tout en garantissant sa qualité et en l'améliorant encore, leur poursuite assurera dorénavant un accès équitable à l'enseignement.

Des objectifs d'éducation clairs et ambitieux furent ainsi définis par l'introduction de référentiels de compétences applicables à tous les établissements scolaires de la DG. Ceux dont l'autonomie fut entretemps renforcée travailleront dans ce sens, et feront l'objet d'une évaluation interne et externe.

Ces référentiels formulent des impératifs en apprentissage et en enseignement dans les écoles. Ils définissent ainsi les objectifs que les élèves devront avoir atteints à un certain âge. Les attentes deviendront ainsi transparentes et contrôlables par la société. Ces référentiels contribuent en outre grandement à assurer la qualité de la formation scolaire, à pouvoir comparer les diplômes de fin d'études et à garantir un accès équitable à l'enseignement. De plus amples informations se trouvent sur le site <http://www.bildungsserver.be>, sous le mot-clé „Rahmenpläne“.

La Haute école autonome, „AHS, Autonome Hochschule“ assure non seulement la formation initiale des futurs instituteurs maternels et primaires, mais également la formation continuée de tous les enseignants. L'institution est aidée en cela par une commission pédagogique pour la formation continuée, qui a développé dans ce sens un concept spécifique de formation continuée. De même, les activités du Centre de pédagogie de soutien et les différentes mesures visant à améliorer le soutien pédagogique dans les écoles ordinaires et spécialisées constituent des piliers importants d'une politique globale de l'éducation, en particulier dans l'optique d'un système éducatif offrant à tous leur chance.

Le projet d'équiper d'une médiathèque toutes les écoles secondaires, l'organisation d'un transport scolaire peu coûteux, des mesures particulières pour la scolarisation des élèves primo-arrivants et la réduction des effectifs dans les classes contribuent eux aussi à l'égalité des chances.

Ce niveau très élevé d'égalité des chances en DG est attesté par l'enquête „IGLU“ menée en Belgique. Celle-ci constate en effet une différence insignifiante au niveau des compétences en lecture selon l'origine sociale des élèves de quatrième année. Les enquêtes PISA 2006 et 2009 corroborèrent d'ailleurs ce constat.

Malgré les différents types d'enseignement et de formation et l'éventail des formations proposées, les enfants et les jeunes ne trouvent pas toujours ce qui conviendrait à leurs besoins. Des études commandées par les responsables de l'enseignement, de même que des concertations avec les communes et des groupements représentatifs, comme le Réseau Sud ou le Conseil économique et social, plaident pour une poursuite des réformes.

Le projet d'avenir „Accès équitable à la formation“ s'harmonise avec les autres projets du CDR se rapportant à „La DG comme région de formation“, ainsi qu'avec ceux traitant des aspects sociaux. Car seul un concept global cohérent et orienté objectif garantira des formations scolaires et en alternance de qualité. En outre, il intégrera la possibilité de poursuivre ses études, ce qui ne manquera pas d'influencer positivement la conjoncture sociale et économique de la DG.

L'ÉDUCATION DEVRAIT ÊTRE ACCESSIBLE À TOUS. ON N'A PAS LE DROIT DE FAIRE DES DIFFÉRENCES DE CONDITION.

Confucius (551-479 av. J.-C.) philosophe chinois

7.2 OBJECTIFS

L'éducation est la clé du bien-être d'une société et permet d'y participer. C'est pourquoi tous les citoyens doivent, autant que possible, pouvoir y accéder. Dans une société avancée, il ne devrait exister aucune relation entre le succès scolaire et l'origine sociale. Chaque enfant, chaque jeune a droit à l'éducation, indépendamment de sa situation personnelle du moment, de son sexe, de son domicile, de sa condition financière ou de sa langue maternelle. Le renforcement de l'égalité des chances sera, de ce fait, l'un des objectifs centraux de notre politique de l'éducation. N'oublions toutefois pas que chaque enfant, chaque jeune est unique dans ses capacités et ses perspectives d'avenir. Nos systèmes sociaux et éducatifs devront donc être conçus de manière à ce qu'aucun enfant ou jeune ne soit négligé. Au contraire, chacun sera encouragé individuellement et de la meilleure manière qui soit.

Notre finalité sera un système éducatif où chaque élève sera encouragé de la meilleure façon possible, en tenant compte de son niveau de développement, de ses capacités et de ses propres objectifs. Chaque élève, chaque apprenant sera ainsi aidé à trouver sa place dans la société, afin qu'il puisse s'y assumer par ses propres moyens. Nous avons donc avant tout besoin, dans notre Communauté, d'un système d'aide intégré qui permet aux écoles de garantir un développement global des enfants et des jeunes. Notre attention se portera particulièrement sur les enfants et les jeunes issus de familles peu instruites et sur ceux présentant des difficultés d'apprentissage.

Inga Klawitter:

Quels seront les plus grands défis à relever dans la mise en œuvre de ce projet d'avenir „Accès équitable à la formation“ ?

Carmen Gans:

Une modernisation de l'enseignement secondaire, des centres PMS et de santé, ainsi que des services sociaux d'aide à la jeunesse, changera considérablement notre paysage éducatif d'ici 2025. Nous souhaitons utiliser, dans tous les domaines, notre proximité avec les différents acteurs du système éducatif, afin d'atteindre au mieux nos objectifs communs, qui sont ambitieux. Nous voulons avoir un système éducatif qui propose des formations qualifiantes et donne à chacun sa chance !

Inga Klawitter:

Quels sont les points communs avec d'autres projets d'avenir ?

Carmen Gans:

La réforme de l'enseignement secondaire se fera en étroite liaison avec les projets d'avenir „Accès à la compétence professionnelle“ et „Soutien à l'essor qualitatif de l'école“. Il s'agit de faire converger les concepts de formation générale et professionnelle. L'objectif ultime doit être d'investir dans les cerveaux de nos enfants et de nos jeunes de manière à les préparer au mieux à une société hautement développée. Ils contribueront ainsi au développement de la région DG.

7.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Après les réformes que notre système éducatif a connues ces dernières années, d'autres ajustements se sont avérés indispensables. Néanmoins, il s'agira de ne jamais perdre de vue que le primaire constitue la fondation du secondaire.

Comme c'est déjà le cas pour l'école primaire, un soutien autant que possible individuel devra également être instauré dans l'enseignement secondaire. Ceci nécessitera l'élaboration d'offres spécifiques pour les élèves qui ont besoin de rattrapage ou présentent des difficultés d'apprentissage.

Ces aides particulières seraient davantage données au sein de l'école par du personnel enseignant qualifié. Sa mission sera de combler à temps les lacunes et de reconnecter ainsi les élèves concernés.

Dans ce registre, il est important de développer chez les professeurs, au travers de formations complémentaires, leurs capacités de diagnostic. Ils seront ainsi à même de détecter à temps d'éventuels problèmes, d'en reconnaître les origines, pour alors engager les mesures de soutien nécessaires. Afin de pouvoir prendre en charge des élèves ayant besoin d'un rattrapage, présentant des difficultés d'apprentissage, des problèmes sociaux et émotionnels, ou nécessitant un soutien pédagogique spécialisé, les écoles devront pouvoir compter sur une aide compétente, qu'elle soit pédagogique, psychologique, sociale ou médicale. Pour les élèves présentant de graves troubles du comportement et dont la participation aux cours normaux s'avérerait impossible, des projets de réinsertion sociale et pédagogique devront être proposés et appliqués. Ainsi, ces jeunes n'interrompront pas complètement leur scolarité mais pourront se „reconnecter“ après cette période de réinsertion.

Alors, pour mieux s'adapter aux circonstances actuelles et répondre aux nouveaux défis, l'organisation structurelle des établissements secondaires devra être repensée en se basant sur le schéma suivant.

Le tronc commun d'enseignement initié au primaire et par lequel les élèves acquièrent en classe des aptitudes de base sera poursuivi au premier degré du secondaire. À la fin de ce premier degré, chaque élève devrait alors être en mesure de choisir son parcours : soit il continue sa scolarité classique, soit il opte pour une formation professionnelle correspondant à ses centres d'intérêt et ses capacités. La condition préalable à une telle prise de décision sera une préparation effective pendant le premier degré du secondaire. Durant cette période, outre les enseignements de base, les élèves devront être informés des contenus et des exigences de futures orientations scolaires et professionnelles. Ceci pourra se faire par des modules d'orientation tels que „économie et gestion“, „langues et culture“, „sciences naturelles et techniques“, „affaires sociales et société“. Dans ce contexte, il est tout aussi important de conseiller systématiquement les parents.

Les élèves qui, à la fin du primaire, n'auraient pas obtenu leur certificat de fin d'études et suivraient un parcours différencié, auraient, grâce à des mesures de soutien adéquates, la possibilité d'obtenir une qualification correspondante ou d'accéder à un métier.

Au deuxième degré du secondaire, les cours seraient – comme jusqu'à présent – avant tout dispensés à l'ensemble de la classe, l'organisation par semestre ou trimestre permettant d'éviter un morcellement des unités de cours. Les cours qui, auparavant, étaient dispensés à raison d'une heure par semaine le seront sous forme de modules organisés par semestre ou trimestre, afin de leur accorder davantage de temps. Une réflexion quant à la durée de 50 minutes par cours devrait aussi être menée, afin de rendre possible un enseignement efficace et différencié. Pour les élèves qui auraient suivi un enseignement différencié dans le premier degré, la transition de l'enseignement commun de base à la formation technico-professionnelle devra être améliorée. Dans le cadre de ce projet, nous examinerons s'il est possible de mettre en place de nouvelles structures, comme l'introduction d'une année préparatoire professionnelle ou d'un préapprentissage.

Au troisième degré, l'enseignement sous forme de modules permettra une organisation flexible de la formation, comprenant des modules obligatoires, optionnels et approfondis. Cela induirait une réduction des redoublements, voire une obtention plus rapide du certificat de fin d'études secondaires. Le soutien aux élèves serait assuré par des enseignants appelés tuteurs. Ils deviendraient, leurs accompagnants et leurs conseillers individuels pendant tout le troisième degré.

Ici aussi, comme nous l'avons évoqué pour le deuxième degré, l'organisation des cours par tranches de 50 minutes et sur un rythme annuel doit être revue. En outre, il faudra examiner la faisabilité de blocs de 100 minutes et de modules complets dispensés par semestre.

Pour l'ensemble de ce concept, un contrôle judicieux des connaissances acquises devrait être conçu. Il s'agirait ainsi de définir à quelle période se dérouleraient les examens pour telle ou telle matière et si ceux-ci seraient organisés en interne ou non. En outre, il faut aussi veiller à ce qu'il soit possible de comparer les diplômes de fin d'études.

La création d'un pool de remplaçants permettrait d'assurer la continuité des cours même lorsque des titulaires sont absents pour maladie ou pour formation continuée. D'une façon générale, il ne faudra pas perdre de vue que les enseignants tiendront un rôle déterminant dans toutes ces réformes. La principale raison d'être d'une école étant de transmettre des enseignements, de constantes améliorations et évolutions de ceux-ci s'avèrent de ce fait indispensables. Les services de conseillers en développement scolaire et des consultants spécialisés apporteront ainsi une aide appréciable dans la concrétisation de ce projet.

Dans la première phase de mise en œuvre du CDR, ce sera tout d'abord au premier degré du secondaire à être réformé. Les expériences et les connaissances que nous en tirerons seront rassemblées et évaluées. Elles seront ensuite prises en compte et appliquées aux réformes des deuxième et troisième degrés. Pour d'autres mises en œuvre du concept „Vivre la Belgique de l'Est 2025“ l'on s'inspirerait de toute manière du modèle finlandais finnois.

ÉTAPES

●●●	État des lieux	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●●	Présentation d'un concept d'organisation pour l'enseignement secondaire	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●●	Établissement d'un projet de décret portant organisation du premier degré de l'enseignement secondaire	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●●	Adoption du décret portant organisation du premier degré de l'enseignement secondaire	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

SOUS-PROJET 2 : AIDE AUX DÉFAVORISÉS

Un plan visant la justice sociale dans l'enseignement engage à relever de grands défis, tant sur le plan pédagogique que matériel. Actuellement, les coûts liés à la scolarité, variables selon les établissements, sont supportés par les personnes chargées de l'éducation. L'accès à l'éducation étant toutefois réputé être gratuit, le Gouvernement soumettra au Parlement une liste de services et de moyens didactiques pour lesquels les écoles pourront demander une compensation à prix coûtant aux personnes chargées de l'éducation. Le financement de tous les autres frais restant à la charge des établissements devra en outre être garanti.

Ce projet portera aussi sur la garantie d'un encadrement pédagogique optimal pour les élèves se retrouvant temporairement en situation exceptionnelle et nécessitant un soutien adapté. Le Centre de pédagogie de soutien organise déjà des cours pour les enfants malades dont l'absence implique un rattrapage dans différentes matières. Il s'agit maintenant de voir comment de tels services pourraient être étendus au secondaire. Les élèves primo-arrivants, c'est-à-dire les enfants issus de l'immigration, présentent souvent des lacunes linguistiques et une méconnaissance de la culture du pays hôte. Pour eux aussi, des offres appropriées devront être élaborées. L'apprentissage de la langue d'enseignement est en effet la condition sine qua non de leur intégration, de leur réussite scolaire et sociale. Enfin, nous sommes régulièrement confrontés au problème d'élèves qui, pour des raisons comportementales, psychiques, émotionnelles ou sociales, ne sont temporairement plus en mesure de suivre une scolarité ou une formation normale. Pour ceux-ci, des mesures sociales et pédagogiques appropriées devront être prises. Il s'agira de les réinsérer dans le quotidien scolaire et de les aider à emprunter la voie qui leur convient. Tous ces projets devront être construits en partant des expériences faites à ce jour, puis élaborés et mis en œuvre conjointement par l'enseignement et l'aide à la jeunesse.

Lors de la législature 2004-2009, la question des devoirs à la maison et de leur supervision fut déjà partiellement abordée. Les réflexions sur ce thème complexe seront maintenant poursuivies dans l'optique de l'accès équitable à l'instruction. Actuellement, le fait de donner des devoirs est abordé différemment d'école à école et d'enseignant à enseignant. Ce sous-projet a pour but d'élaborer une ligne de conduite uniforme pour la pratique des devoirs, d'optimiser la qualité de leur supervision, et d'envisager le transfert de cette supervision vers les locaux scolaires. Ceci permettrait d'assurer des conditions de supervision identiques pour tous les élèves. Des enseignants prenant une retraite anticipée à temps partiel ou des étudiants de la Haute école autonome, dans le cadre de leurs heures de stage, pourraient ainsi donner des cours de rattrapage, voire superviser les devoirs. Si l'on souhaite optimiser la supervision des devoirs à l'école, il faut fixer des accords clairs dans le cadre du projet d'établissement.

Les écoles ont autant une mission d'éducation que d'enseignement. Aujourd'hui, le défi de toutes les écoles est d'offrir une aide adaptée aux possibilités et aux besoins de chaque élève, dans toutes les formes d'éducation et à tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle à la fin du secondaire. Dans cet esprit, chaque enseignement est un enseignement spécialisé ; dans cet esprit, chaque école est une école spécialisée.

Oliver Paasch, Ministre de l'Enseignement,
de la Formation et de l'Emploi
en Communauté germanophone de Belgique,
lors d'une conférence sur la pédagogie
de soutien en octobre 2010.

ÉTAPES

ÉTABLISSEMENT DES COÛTS DE SCOLARITÉ

●●●	Exploitation des données collectées à l'intérieur et à l'extérieur de la DG, quant aux coûts directs et indirects pour différents niveaux de scolarité	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Élaboration d'un projet de décret définissant les coûts que les parents n'auront plus à supporter à l'avenir	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●●	Adoption du décret	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

ENCADREMENT SOCIOPÉDAGOGIQUE TEMPORAIRE D'ENFANTS ET DE JEUNES VIVANT DES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

●●●	Élaboration d'un concept en matière d'absentéisme, de décrochage et d'exclusion scolaire	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Mise en œuvre du concept „Time-Out“ et publicité	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Élaboration de mesures adaptées en matière d'encadrement pédagogique des élèves malades en secondaire	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●●	Adaptation du décret visant la scolarisation des élèves primo-arrivants	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2014

PRATIQUE ET SUPERVISION DES DEVOIRS

●●●	Enquête sur la pratique des devoirs dans les écoles	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Présentation d'un concept relatif à la pratique et à la supervision des devoirs dans les écoles	●●●>	1 ^{er} semestre 2014
●●●	Mise en œuvre de ce nouveau concept et publicité	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2014

QUI EXIGE DES SOLUTIONS SIMPLES,
DOIT RENONCER À L'ÉGALITÉ.
QUI EXIGE L'ÉGALITÉ,
DOIT S'ATTENDRE À CE QUE CE SOIT PLUS COMPLIQUÉ.

Peter Hohl (né en 1941), écrivain, agent publicitaire et éditeur allemand

**SOUS-PROJET 3 :
MODERNISATION
ET RESTRUCTURATION
DES CENTRES PMS,
DES CENTRES DE SANTÉ
ET DES SERVICES
SOCIAUX D'AIDE
À LA JEUNESSE**

Les évolutions de la société ont grandement modifié les attentes que le public a des „centres d'encadrement“. En effet, aussi bien le nombre de personnes suivies que l'intensité et la durée de l'encadrement ont augmenté.

Différents acteurs financés par des fonds publics sont compétents pour l'encadrement psycho-médico-social des écoles : les centres de santé au nord et au sud de la Communauté, le centre PMS libre, les centres PMS de la Province et de la Communauté, le „Dienst für Kind und Familie“ (Service pour l'enfance et la famille), le Service d'aide à la jeunesse, le Ministère lui-même, ainsi que d'autres services avec lesquels les centres travaillent plus ou moins régulièrement. Au vu de cette énumération, il apparaît nettement que le risque d'éparpillement des énergies est grand. Dans sa mise en œuvre, ce sous-projet assurera pour tous

les enfants et jeunes, les personnes chargées de l'éducation, mais aussi les enseignants, les éducateurs et les directions d'écoles, un encadrement médical, sanitaire, psychosocial et pédagogique cohérent de haute qualité. Un encadrement global et multidisciplinaire sera ainsi assuré, dans l'esprit de ce que déclarait l'Organisation mondiale de la santé : „L'éducation garantit la santé et la santé garantit l'éducation“.

Les missions confiées aux services cités plus haut devront être réexaminées et, si nécessaire, redéfinies. Des besoins des enfants et des jeunes découleront d'importantes missions à assurer dans l'encadrement sanitaire, psycho-médico-social et pédagogique, à savoir :

- lancer des initiatives d'information et de soutien dans le domaine de la petite enfance (0-3 ans), notamment des activités variées, telles que les visites à l'hôpital et à la maison, les examens de dépistage pour nourrissons et jeunes enfants, l'accompagnement de familles nécessitant une aide particulière, la reconnaissance et le contrôle des compétences des gardiennes indépendantes ainsi que le conseil par téléphone
- l'inspection médicale scolaire
- la médecine scolaire préventive
- le suivi sociopsychologique des élèves et de leurs familles
- la remise d'avis constatant la nécessité d'un soutien pédagogique spécialisé
- Il apparaît en effet raisonnable que ces avis soient établis pour tous les élèves selon des critères homogènes, conformément à la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (ICF), c'est-à-dire en tenant compte autant de l'environnement social que de l'environnement scolaire
- l'aide assurée par un service d'intervention et de conseil lors de situations difficiles et de crise dans l'environnement scolaire, ainsi que la prévention de crises

Dans l'intérêt du système scolaire et formatif mais aussi de tous les enfants et jeunes, les ressources humaines et matérielles disponibles devront être combinées et déployées de telle manière que tous les intéressés puissent assumer ces tâches de la même manière, efficacement et en étant qualifiés pour le faire. Des synergies seront également recherchées, en vérifiant toutefois jusqu'à quel point les différents systèmes peuvent être mis en réseau. Ce serait aussi l'occasion d'étudier la possibilité de créer une nouvelle institution commune.

L'objectif est avant tout d'améliorer le suivi sociopsychologique et sanitaire des enfants, des jeunes et de leurs familles. Si l'on veut réussir, il faudra une collaboration très étroite entre écoles et enseignants, mais aussi avec d'autres organismes, comme les centres publics d'aide sociale. La mise en réseau de certains services a l'avantage que toutes les missions susvisées peuvent être assumées sous un même toit. Une telle initiative inclusive devrait conduire à de nouvelles démarches conceptuelles ayant un caractère inter- et multidisciplinaire encore plus marqué qu'aujourd'hui.

ÉTAPES

●●●	État des lieux par le recensement des acteurs actuels ; Analyse de leurs missions au niveau de l'encadrement psycho-médico-social et de la promotion de la santé	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Élaboration d'un concept de base	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Évaluation des aspects financiers et juridiques d'une restructuration	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Élaboration de textes règlementaires modificatifs, y compris un large projet de décret	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●●	Adoption du décret, mise en application et campagne de communication sur ce nouveau concept	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

7.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

7.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

La réforme de l'enseignement secondaire tend à une restructuration durable de l'éducation scolaire. Afin de construire au mieux un cursus individuel menant au succès, il faudra une solide préparation à la décision portant sur le choix des études et de la profession, de même qu'un soutien complémentaire adapté à chaque élève.

Une fois déterminés les services et moyens didactiques pour lesquels l'école pourra demander une compensation financière aux personnes chargées de l'éducation, et adopté le décret correspondant, les deux parties pourront planifier leurs dépenses. Ceci s'accompagnera de la recherche d'un emploi efficace des capacités existant en matière de supervision des devoirs, ce qui sous-entend aussi une amélioration de la qualité pédagogique de cette supervision.

Lors de la modernisation et de la restructuration des centres PMS, des synergies pourront être recherchées en redéfinissant et regroupant les missions. Ceci permettra de rencontrer largement les besoins de tous les acteurs de la formation et d'utiliser plus efficacement les ressources financières et humaines.

7.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Le premier sous-projet, élaboré en liaison avec d'autres projets du CDR, concerne la refonte de tout l'enseignement secondaire. Sa mise en œuvre se fera pas à pas. Ceci contribuera à mettre en place une nouvelle organisation innovante pour la transmission de compétences et de contenus d'apprentissage. L'organisation d'offres en pédagogie de soutien et d'une supervision des devoirs garantira ainsi un encadrement pédagogique optimal.

Dans le cadre du deuxième sous-projet, consacré à l'aide aux défavorisés, une initiative liant le système éducatif et l'aide à la jeunesse sera élaborée et testée pour la première fois. L'objectif en sera de récupérer les élèves au comportement particulièrement difficile.

Le troisième sous-projet est destiné à structurer les missions et le paysage institutionnel afin de garantir un encadrement psycho-médico-social optimal.

7.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

Accès équitable à l'enseignement dans la DG,
selon les directives de l'étude IGLU

Hisser la DG dans le groupe de tête mondial

Accès équitable à l'enseignement dans la DG,
selon les évaluations de l'enquête PISA

Hisser la DG dans le groupe de tête mondial

RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Retard d'apprentissage des adolescents à l'âge de 15 ans,
selon l'enquête PISA

Réduction, d'ici 2020, du nombre de retards, au moins à la
moyenne de l'OCDE

Performances selon les évaluations de l'enquête PISA

Réduction de l'écart entre la Flandre et la DG, par une
élévation du niveau

AIDE AUX DÉFAVORISÉS

Nombre de décrochages scolaires et de renvois de l'école,
même après une réintégration sociale et pédagogique

Évaluation et définition des valeurs cibles après achèvement
de la première phase de mise en projet

Objectif à long terme, après collationnement des données :
recul des décrochages et des renvois

Nombre d'élèves non germanophones et non francophones
porteurs d'un diplôme de fin d'études primaires et secondaires
ou d'un certificat de fin d'apprentissage

Pourcentage d'élèves non germanophones et non
francophones par rapport au nombre total des élèves
et apprentis diplômés en DG

Objectif à long terme après collecte des données au terme
de la première phase de mise en œuvre : augmentation du
pourcentage

Pratique et supervision des devoirs, en tant qu'axe principal
de développement dans le projet d'établissement, sur la
base du concept correspondant de la DG

Élaboration et application de règles propres à l'école quant
à la pratique et à la supervision des devoirs, dans trois
établissements par année scolaire (valeur moyenne)

MODERNISATION ET RESTRUCTURATION DES CENTRES PMS ET DE SANTÉ, AINSI QUE DES SERVICES SOCIAUX D'AIDE À LA JEUNESSE

Nombre d'organisations actives dans l'encadrement
psycho-médico-social en milieu scolaire (après restructuration)

Création d'une nouvelle institution d'encadrement

**PISA
ENQUÊTE
INTERNATIONALE
DE L'OCDE SUR LES
PERFORMANCES
SCOLAIRES**

PISA,
acronyme anglais pour
„Programme for International Student
Assessment“ (en français „Programme international
pour le suivi des acquis des élèves“) est l'enquête internationale
des performances scolaires menée par l'OCDE. L'étude évalue
l'étendue des acquisitions en savoir et savoir-faire d'élèves garçons et
filles, au terme de la scolarité obligatoire, en vue de leur pleine participation à
la société des connaissances. Les enquêtes PISA sont menées tous les trois ans
depuis l'an 2000, dans la majorité des pays membres de l'OCDE plus un nombre
croissant de pays partenaires. Elles ont pour but d'évaluer auprès de jeunes de 15 ans,
l'acquis des connaissances nécessaires dans leur vie quotidienne et professionnelle, ainsi
que leur aptitude à les appliquer. Chaque test comporte les trois disciplines suivantes :
lecture, mathématiques et culture scientifique. Lors de chaque session d'évaluation, un sujet
est privilégié par rapport aux autres. Ainsi, en 2000 ce fut la lecture, en 2003 les mathématiques
et en 2006 les sciences. Ce cycle est reconduit tous les 9 ans et a recommencé avec la lecture en 2009.

Les caractéristiques suivantes distinguent nettement l'enquête PISA des enquêtes précédentes
en matière d'évaluation scolaire :

- PISA est effectuée sur ordre des gouvernements
- PISA doit suivre un cycle régulier
- PISA évalue les élèves d'une tranche d'âge et non pas d'une année d'études
- PISA ne se concentre pas sur une seule matière, mais teste les connaissances de base acquises
dans les trois domaines que sont la lecture, les mathématiques et les sciences naturelles
 - les exercices sont insérés dans des „contextes personnels ou culturels significatifs“
- PISA ne s'oriente pas selon les convergences de curriculums nationaux, mais revendique un acquis
de connaissances propre, tel que désigné par le terme „littératie“ :
„Les connaissances, les savoir-faire, les compétences... qui sont pertinentes pour le bien-être
personnel, social et économique“ (OCDE 1999).
„Derrière ce concept se cache la volonté de dépasser l'évaluation des connaissances scolaires
et de saisir la capacité à appliquer des connaissances et des aptitudes spécifiques à certains
domaines pour résoudre d'authentiques problèmes.“

L'OCDE a contractuellement pour mission le conseil politique. PISA ne doit pas
se limiter à rendre un instantané, mais engendrer des améliorations.
Et dans la mesure où cette enquête pose les bases d'un concept de
formation qui lui est propre, elle prétend implicitement influencer
les programmes d'études nationaux.

Source : www.oecd.org; résumé sur <http://de.wikipedia.org>

IGLU
Acronyme allemand pour
„INTERNATIONALE GRUNDSCHUL-
LESE-UNTERSUCHUNG“
(Étude internationale de lecture au primaire).
PIRLS (Progress International Reading Literacy Study)
en est sa désignation internationale.

Cette étude permet de comparer au niveau international la
compréhension à la lecture des élèves de quatrième année. Savoir lire
est la condition sine qua non pour continuer à développer ses propres
capacités, ses propres connaissances et son aptitude à participer à la vie
en société. Avoir la compétence en lecture signifie donc bien davantage
que seulement savoir lire. C'est aussi comprendre l'énoncé de textes de
différentes natures, puis être capable de les appliquer à bon escient, pour
différents usages. L'étude internationale de lecture au primaire cerne ces
macro-compétences auprès des élèves en fin du primaire. Elle ne se
focalise pas uniquement sur leurs résultats scolaires, mais porte égale-
ment sur les facteurs scolaires et familiaux qui les déterminent. Les
exercices présentent des niveaux de difficulté variables en ce qui
concerne la compréhension de textes. Deux sortes d'écrits que
des enfants de cet âge lisent habituellement leur sont ainsi soumis :
littéraires (des histoires courtes par exemple) et informatifs
(des articles tirés du dictionnaire adapté à leur âge
ou des prospectus). En outre, un questionnaire
permet de voir ce que les enfants pensent
de la lecture, s'ils aiment lire et
à quelle fréquence.

Source : Ministère fédéral (allemand) pour l'enseignement et la recherche www.bmbf.de

**IGLU
ÉTUDE
INTERNATIONALE
DE LECTURE
AU PRIMAIRE**

7.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

En tant que pouvoirs organisateurs, les communes sont des partenaires de premier ordre pour ce projet d'avenir, en particulier pour les sous-projets 2 et 3. Le sous-projet 3 nécessitera, en outre, la collaboration avec les centres publics d'aide sociale, compétents entre autres pour l'aide aux familles défavorisées.

7.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONNS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

Il faudra examiner les projets de réforme de l'enseignement secondaire en Communauté flamande et en Communauté française et s'assurer que les réformes prévues à l'étranger et les réorganisations qui y ont été menées avec succès pourraient être transposées dans la DG. Nous porterons ainsi une attention toute particulière à la Scandinavie.

Pour tenir compte également des exigences que les universités, les hautes écoles et les entreprises imposent aux diplômés, l'on poursuivra systématiquement le dialogue avec ces établissements, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Quant à l'aide à apporter aux défavorisés, il s'agira surtout de rechercher la coopération avec des partenaires potentiels qui disposent déjà d'offres similaires, voire ont l'intention d'appliquer de telles mesures.

Pour la modernisation et la restructuration des centres PMS, des centres de santé et des services sociaux d'aide à la jeunesse, nous chercherons avant tout à collaborer avec d'éventuels partenaires qui disposent déjà d'un système d'accompagnement comparable, ou en planifient un.

SOUS-PROJET 1 :
RÉFORME DE
L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

PROJETS DE RÉFORME EN FLANDRE ET EN WALLONIE

Signalons dans les bonnes pratiques en Belgique même, les projets de réforme concernant les études secondaires en Communauté flamande et en Communauté française.

www.ond.vlaanderen.be/nieuws/2010/0913-hervorming-so.htm

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES**EURYDICE, SCANDINAVIE ET MOSAIK-MODELL, SUISSE**

Dans l'ensemble des pays européens, c'est surtout la Scandinavie qui nous propose de bons exemples de réformes organisationnelles ayant porté leurs fruits en politique de l'enseignement. Le réseau „Eurydice“ rassemble, établit et publie des informations ainsi que des analyses se rapportant aux systèmes et politiques européens d'enseignement.

www.eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index_de.php

Le concept suisse d'enseignement secondaire „Mosaik“, qui utilise intelligemment l'hétérogénéité des classes, ouvre également des pistes de réflexion pour l'élaboration d'une proposition de réforme dans la DG.

www.mosaik-sekundarschulen.ch/wb/

**SOUS-PROJET 2 :
AIDE AUX
DÉFAVORISÉS**

**BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE****AIDE AUX DÉFAVORISÉS EN FLANDRE ET SERVICE D'ACCROCHAGE SCOLAIRE EN WALLONIE**

En ce qui concerne l'aide aux défavorisés, le sous-projet 2.1 comporte des dispositions réglementaires comparables à celles des Communautés française et flamande.

Quant au sous-projet 2.2, relatif à l'encadrement pédagogique temporaire d'enfants et de jeunes vivant des situations exceptionnelles, mentionnons les „Services d'accrochage scolaire“ de la Communauté française.

www.enseignement.be/index.php?page=23721

Pour la supervision des devoirs abordée par le sous-projet 2.3, les „écoles de devoirs“ de la Communauté française constituent un bon exemple.

www.ffedd.be/edd.php

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS**THUISZITTERS, PAYS-BAS, MOTIVIA ET GRUNDSCHULE ICHOSTRASSE, ALLEMAGNE**

Les projets „Thuiszitters“ aux Pays-Bas (pour enfants présentant un léger handicap mental et des troubles du comportement et qui, temporairement, ne sont pas scolarisés) et „Motivia“ à Aix-la-Chapelle peuvent constituer de bons exemples pour le sous-projet 2.2, relatif à l'encadrement pédagogique temporaire d'enfants et de jeunes vivant des situations exceptionnelles.

www.onderwijsconsulent.nl sous „Projekt Thuiszitters“ > „Onderwijsconsulenten“ > „Schorsing en verwijdering“

pour le projet „Motivia“ à Aix-la-Chapelle :

www.invia-aachen.de sous „Motivia“ > „Kreis Aachen“

À Munich, l'école fondamentale „Grundschule Ichostrasse“ a développé un bon concept de supervision des devoirs assurée par des personnes qualifiées et comprenant également des consignes de supervision pour les parents.

www.ichoschule.de

Toujours à Munich, le „Staatsinstitut für Schulqualität und Bildungsforschung“, un institut de recherche pédagogique, montre aussi comment corriger la relation entre origine sociale et performances.

www.ganztagsschulen.bayern.de sous „Gebundene GTS“ > „Unterricht“ > „Hausaufgaben“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

MENTORING-SYSTEM, SUÈDE ET ANSÄTZE DER PÄDAGOGISCHEN HOCHSCHULE FRIBURG, ALLEMAGNE

Au niveau international, mentionnons dans le domaine de l'aide aux défavorisés, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, d'une part, et la Convention internationale des droits de l'enfant, d'autre part, les deux sous l'égide des Nations Unies.

Toujours au niveau international, le système suédois de « Mentoring » (parrainage, tutorat) est également à prendre en bon exemple. Des étudiants ou d'autres personnes parrainent, dans une certaine mesure et pendant une période déterminée, un élève qui en a besoin. Ce système est spécifiquement destiné aux écoliers issus de l'immigration. Il encourage ainsi leur intégration et celle de leur famille. Signalons, dans le même esprit, l'offre de formation pour les immigrés en Finlande.

www.oph.fi/download/121987_OPH_maahanmuu.ajaesite_devalmis.pdf

Une étude scientifique traitant d'importantes questions dans le domaine des devoirs a été réalisée par le département de recherche de la Haute école pédagogique de Fribourg-en-Brisgau. Elle livre des résultats et des informations utiles pour nos projets.

www.edudoc.ch/record/35342/files/Devoirs.pdf

SOUS-PROJET 3 :
MODERNISATION
ET RESTRUCTURATION
DES CENTRES PMS,
DES CENTRES DE SANTÉ
ET DES SERVICES
SOCIAUX D'AIDE
À LA JEUNESSE



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

CENTRA VOOR LEERLINGENBEGELEIDING, FLANDRE

Les missions centrales et l'organisation des „centra voor leerlingenbegeleiding“ (centres pour l'encadrement des élèves), en Communauté flamande, sont à prendre en bonnes pratiques pour le projet de modernisation et de restructuration des centres PMS, des centres de santé et des services sociaux d'aide à la jeunesse.

www.ond.vlaanderen.be/clb

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS**HAUS DER FAMILIE, RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE, ALLEMAGNE**

Le projet „Familienzentrum NRW“ (centre des familles) mené à l'échelle du Land, se propose d'ouvrir de nouvelles perspectives aux établissements accueillant les enfants pendant la journée et d'apporter un soutien complet aux familles. En reliant les offres proposées par différents opérateurs locaux, les secteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement qui, jusqu'à présent, œuvraient en partie chacun de leur côté seront regroupés avec les aides déjà proposées aux familles. L'accessibilité pour les parents sera ainsi facilitée, permettant aux familles de trouver plus rapidement les informations relatives aux aides et aux soutiens dont elles peuvent bénéficier.

www.familienzentrum.nrw.de/fileadmin/documents/pdf/handreichung.pdf

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES**ÉTAT DES LIEUX À LA HAUTE ÉCOLE INTERCANTONALE DE PÉDAGOGIE CURATIVE À ZÜRICH, SUISSE**

La DG saura également s'inspirer du rapport établi par C. Piller et M. Born de la Haute école intercantonale de pédagogie curative à Zurich. Leurs analyses et leurs propositions d'évolution à court, moyen et long terme regorgent de bonnes idées d'application dans la DG.

7.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES**7.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE**

Le projet d'avenir „Accès équitable à l'enseignement“, qui vise une profonde réforme structurelle de l'enseignement en DG, ne trouvera que des correspondances limitées dans le Plan Marshall de la Région wallonne. Toutefois, le renforcement et l'amélioration de l'orientation professionnelle, prévus à l'Axe I de ce Plan, donneront d'importantes impulsions à la réforme du secondaire.

7.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

Excepté la formation professionnelle de base et continue, l'enseignement en tant que tel n'entre pas dans les priorités de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel.

7.8.3 UE 2020

La „réforme de l'enseignement secondaire“, préconisée par le CDR, correspond aux intentions de l'Union européenne d'amener ses pays membres „à effectuer des investissements efficaces dans les systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur“. Dans ce projet d'avenir, la DG montre aussi son ambition de mettre à l'avant-plan l'aide aux défavorisés. Ceci converge avec les intentions présentées dans la Stratégie 2020 : „améliorer les résultats en matière d'éducation en traitant chaque maillon de la chaîne éducative (enseignement préscolaire, primaire, secondaire, continu et supérieur) dans le cadre d'une approche intégrée, englobant des compétences clés et visant à réduire l'abandon scolaire précoce.“



PROJET D'AVENIR SOUTIEN À L'ESSOR QUALITATIF DE L'ÉCOLE



8.1	CONTEXTE D'ACTION	150
8.2	OBJECTIFS	150
8.3	MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	151-155
	SOUS-PROJET 1 : REFORME DE LA QUALIFICATION PEDAGOGIQUE	
	SOUS-PROJET 2 : INTRODUCTION DE STRUCTURES DIRIGEANTES MODERNES	
	SOUS-PROJET 3 : COMPÉTENCES ATTENDUES DANS LES BRANCHES PRINCIPALES AUX DEUXIÈME ET TROISIÈME DEGRÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	
8.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	156-157
	8.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	8.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
8.5	INDICATEURS D'IMPACT	158
8.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	159
8.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	159-163
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
8.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	164
	8.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	8.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	8.8.3 UE 2020	

8.1 CONTEXTE D'ACTION

Par l'introduction d'évaluations externes et internes, l'élaboration puis l'instauration de référentiels et de macro-compétences, la mise en place de structures dirigeantes pédagogiques modernes ainsi que par la réforme des statuts, accordant aux écoles davantage d'autonomie pour la gestion du personnel, les responsables de l'enseignement ont, pendant la législature 2004-2009, jeté les bases d'une refonte globale du système éducatif. Le projet d'avenir „Soutien à l'essor qualitatif de l'école“ constitue l'une des priorités de cette réforme qui transformera le système actuel en un système moderne orienté résultat et laissant une plus grande marge de manœuvre aux écoles.

8.2 OBJECTIFS

Le projet d'avenir „Soutien à l'essor qualitatif de l'école“ contribue largement à une instruction fondamentale accessible à tous dans la DG. Une qualification de base et une aptitude à l'apprentissage tout au long de la vie sont des conditions déterminantes pour acquérir la faculté de participer activement à la société. La formation garantit, en outre, le bien-être individuel et collectif dans notre Communauté. Un haut niveau d'instruction pour tous n'augmente pas seulement le taux d'emploi, mais aide avant tout à juguler la pauvreté et à augmenter l'égalité des chances.

Seul un enseignement performant permettra de concrétiser ces objectifs. À cette fin, la réforme déjà engagée devra être poursuivie. L'amélioration de l'enseignement général et professionnel ne se concrétisera toutefois que par l'interaction de différents facteurs, notamment le fait que le management ne s'opère plus de manière centralisée mais bien au niveau de chaque école.

Afin de satisfaire aux exigences élevées de la réforme de l'enseignement, ce projet d'avenir se concentrera sur trois axes principaux, qui laissent beaucoup d'espace à des initiatives innovantes dans la région de formation DG.

8.3. MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : RÉFORME DE LA QUALIFICATION PÉDAGOGIQUE

Afin de renforcer la qualité de l'enseignement, il est impératif de disposer d'un corps enseignant hautement qualifié. Un déficit en enseignants est déjà apparu les années précédentes. À l'avenir, il touchera surtout le secondaire. Alors, afin de garantir le recrutement, l'on recourt depuis quelque temps déjà, au cas par cas, à des personnes remises au travail ou bénéficiant de passerelles. Or, souvent, les compétences pédagogiques nécessaires leur font défaut. Dans un souci de garantir la qualité de l'enseignement, ces personnes doivent avoir la possibilité d'obtenir rétrospectivement leur qualification, si elles souhaitent poursuivre dans cette activité.

Il existe encore d'importantes différences de qualification pédagogique chez les enseignants. Bien que les exigences du métier soient les mêmes sinon similaires, les formations qualifiantes proposées pour le secondaire sont différentes. Ce sous-projet s'emploiera donc surtout à harmoniser les différents titres pédagogiques. Il vise particulièrement la qualification pédagogique des enseignants bénéficiant de passerelles et comprend aussi des mesures pour une qualification ultérieure. Ces défis reposent sur une réforme fondamentale du statut en 2007. Qu'ils soient nouvellement engagés ou bénéficient de passerelles, les membres du personnel qui enseignent sans être porteurs du titre requis sont obligés, depuis l'entrée en vigueur du nouveau texte, d'obtenir un titre pédagogique. Ce sous-projet touchera donc aussi au statut du personnel enseignant.

L'élaboration d'un nouveau concept de formation continue constituera un autre point fort de la réforme des qualifications pédagogiques. La création de la commission pédagogique pour la formation continue a permis de proposer une offre cohérente de formations continues. La priorité est de déterminer les points forts des formations continues en concertation avec les acteurs de l'enseignement. Cette forme de prise de décision aboutit à une offre de formations continues sur mesure pour les personnes occupées dans l'enseignement. Quelle que soit leur formation pédagogique initiale, tous les membres du personnel devront avoir l'opportunité d'obtenir une qualification ultérieure leur permettant d'étendre leurs compétences disciplinaires et transversales. L'offre comprendra des formations propres à l'école, mais aussi des formations continues dans la discipline concernée et des formations complémentaires. Toutes ces formations seront déterminées régulièrement en concertation avec les acteurs de la formation, scolaire et en alternance, et avec les responsables de la politique de l'enseignement. L'offre tiendra compte tant des priorités de la politique de l'enseignement que des besoins exprimés par les écoles.

Le but essentiel sera de garantir que le personnel occupé dans l'enseignement puisse constamment se former et se perfectionner. Ceci constitue un élément essentiel de l'essor qualitatif des écoles et de l'enseignement en général. Actuellement toutefois, la participation aux sessions de formation continue engendre souvent soit des suppressions de cours, soit des problèmes organisationnels pour l'école, le personnel concerné devant être remplacé pendant ces heures de classe. L'élaboration d'un concept devra obligatoirement en tenir compte. Il devra tenter de définir le moment le plus approprié pour la tenue de ces formations. Les premiers résultats tirés de l'application des référentiels et des expériences faites dans d'autres pays seront à cet égard très instructifs. À l'étranger, les formations continues sont organisées de manière très variable : soit majoritairement pendant les périodes de classe, soit surtout en dehors, une voie médiane existant aussi.

Le dernier axe de ce sous-projet traite de l'allongement de la durée des études à la Haute école autonome (AHS). Une formation de qualité pour les enseignants du fondamental s'avère en effet nécessaire pour répondre aux nouvelles exigences de l'enseignement. Il apparaît néanmoins de plus en plus difficile de transmettre ces compétences essentielles dans le cadre d'études supérieures de trois ans, et de donner aux jeunes diplômés le bagage nécessaire à leur future vie professionnelle. D'un peu partout, des

voix se font d'ailleurs entendre en faveur de l'allongement des études. Une telle mesure contribuera à donner des compétences élargies à ces pédagogues qualifiés. Seront concernés l'approfondissement des connaissances didactico-méthodologiques, disciplinaires et surtout pratiques, mais aussi des compétences sociales et personnelles. Un coup de pouce supplémentaire en début de carrière ne peut être que profitable, pour d'une part satisfaire aux missions exigeantes du métier d'enseignant, et d'autre part, consolider la pratique professionnelle. Cet éventuel allongement de la formation initiale, couplé à un accompagnement (tutorat) en début de carrière, présente une perspective intéressante dans l'optique d'un plus grand professionnalisme des diplômés de l'AHS.

ÉTAPES

HARMONISATION DES DIFFÉRENTS TITRES PÉDAGOGIQUES ET DÉCRET RELATIF À L'OCTROI DE TITRES PÉDAGOGIQUES

●●●	Analyse et évaluation des qualifications pédagogiques en Belgique et à l'étranger	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Évolution du nombre d'enseignants entre 2009 et 2014, aperçu établi en collaboration avec l'Office de l'emploi de la DG	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●●	Élaboration d'une proposition d'harmonisation, en concertation avec les acteurs du milieu enseignant	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●●	Mise en œuvre d'adaptations légales allant dans ce sens	●●●>	1 ^{er} semestre 2014
●●●	Qualification pédagogique harmonisée et/ou qualification complémentaire en vue d'obtenir le titre pédagogique délivré par la Haute école autonome de la DG, en collaboration avec des universités et des institutions pédagogiques belges et étrangères	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2014

NOUVEAU CONCEPT DE FORMATION CONTINUÉE

●●●	Mise en place de la commission pédagogique pour la formation continuée	●●●>	achevé
●●●	Analyse et évaluation de modèles de formation continuée en Belgique et à l'étranger, pour les membres du personnel occupés dans l'enseignement	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Mise en œuvre de formations continuées sur mesure pour les membres du personnel occupés dans l'enseignement	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2011
●●●	Concertation avec les acteurs de l'enseignement au sujet d'éventuels nouveaux modèles globaux de formation continuée, sur la base de l'analyse évoquée plus haut	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Création de conditions-cadres garantissant des formations continuées plus ambitieuses encore pour tous les enseignants en DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

ALLONGEMENT DE LA DURÉE DES ÉTUDES À L'AHS

●●●	Analyse et évaluation des différents modèles de tutorat en début de carrière pour les enseignants du fondamental	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Concertation pour l'introduction d'un tutorat systématique en début de carrière pour les enseignants du fondamental en DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Mise en œuvre d'adaptations légales allant dans ce sens	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

**SOUS-PROJET 2 :
INTRODUCTION
DE STRUCTURES
DIRIGEANTES
MODERNES**

Le suivi et l'évaluation scientifiques des structures managériales moyennes (middle management) mises en place dans des écoles secondaires de la DG à titre expérimental confirment la plus value apportée par de telles structures dirigeantes modernes. Cela démontre que, du point de vue du corps enseignant, il est nécessaire de développer systématiquement l'école en se basant sur des concepts et que le tout doit être coordonné et géré. De plus, les études scientifiques font apparaître que la majorité du corps enseignant accepte qu'une activité de direction et de coordination diversifiée soit confiée à du personnel du cadre moyen dans les écoles.

Dans ce contexte, l'introduction structurelle d'une gestion par un cadre moyen influence positivement l'essor qualitatif de l'école, une structure dirigeante favorisant en principe la disposition à innover, le sens du consensus au sein de l'établissement à propos des objectifs à atteindre, le travail d'équipe obligatoire orienté sur les objectifs et l'amélioration de la qualité.

Ce sous-projet vise à mettre en place, dans les écoles importantes, une gestion adaptée à leurs besoins et assurée par des cadres moyens. Envisagé comme un soutien aux tâches d'organisation et de coordination que doit assurer la direction de l'école et comme un pilotage des processus de développement de l'école, ce type de management s'avère d'une urgente nécessité dans les grands établissements. Les expériences acquises dans le secondaire serviront de base pour envisager ultérieurement un tel système dans des écoles fondamentales importantes. Lors de l'élaboration de ce sous-projet, il faudra se demander s'il s'agit d'une reprise de tâches de direction déléguées ou d'une extension de la direction à des fonctions de coordination et de pilotage. Cette nouvelle structure de „middle management“ sera progressivement introduite sous forme de projet pilote. Elle ne concernera, dans un premier temps, que le secondaire. Elle sera ensuite étendue au primaire. Nous travaillerons aussi à des formations initiales et continuées sérieuses pour les cadres pédagogiques. L'une des conditions de réussite de ce processus de changement dans les écoles sera la solide qualification des cadres pédagogiques dans la DG, car ils auront à répondre aux nouveaux défis que doit relever l'enseignement. Tous les chefs d'établissement de la DG seront concernés. Sera visé le soutien qualitatif dans des domaines essentiels tels que : management scolaire, amélioration du travail d'équipe, communication, évolution de l'école, recherche en éducation, législation spécifiquement scolaire et organisation scolaire dans la DG.

L'objectif de ce sous-projet est de mettre à la disposition des chefs d'établissement, par des formations complémentaires, des instruments qui leur permettront de planifier des processus de changement, de les appliquer et de les intégrer, le tout de manière plus durable. Dès à présent il existe des profils de direction d'école. Ils ont été créés à partir d'analyses menées à des fins comparables, dans notre pays et à l'étranger, à propos de formations professionnelles modernes. Cette structuration modulaire ouvrira ainsi aux chefs d'établissement la possibilité de choisir l'opérateur de formation en fonction de leur propre emploi du temps. Cette flexibilité pour les chefs d'établissement de choisir la période et l'opérateur implique toutefois que la reconnaissance des formations soit elle aussi organisée dans le même esprit de flexibilité. Ceci sous-entend que les modules, séparés ou cumulés, seront reconnus comme formations professionnelles admissibles. De surcroît, cette façon de procéder permettra aux chefs d'établissement de faire reconnaître, partiellement ou complètement, certaines de leurs „réalisations“ (formations) récentes.

Dans l'enseignement, le passage à un système prioritairement orienté résultat n'entraîne pas seulement de nouvelles obligations pour les établissements et les enseignants, mais aussi pour les pouvoirs organisateurs, en particulier dans le fondamental. Le but est d'optimiser les systèmes existants en visant une mise en réseau renforcée dans les domaines organisationnel et administratif.

ÉTAPES

INTRODUCTION DE STRUCTURES DIRIGEANTES MODERNES :

INTRODUCTION DE STRUCTURES DE MIDDLE MANAGEMENT DANS LES ÉCOLES

●●●	Analyse scientifique et évaluation de la première phase expérimentale portant sur l'introduction d'une structure managériale assurée par des cadres moyens dans le secondaire en DG	●●●>	achevé
●●●	Extension systématique à d'autres écoles pilotes	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2011
●●●	Ancrage légal de la direction élargie	●●●>	2 ^e semestre 2013

FORMATIONS DE BASE ET CONTINUÉES POUR LES CADRES PÉDAGOGIQUES

●●●	Poursuite de la formation des directions d'écoles au moyen d'offres sur mesure, spécifiques à la DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Planification et mise en œuvre d'un soutien sur mesure pour les directions d'écoles dans la DG	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2011
●●●	Autres offres visant la qualification des directions d'écoles	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2012

COMMUNICATION ET MISE EN RÉSEAU

●●●	Analyse et évaluation de différents modèles en Belgique et à l'étranger	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Concertation avec les acteurs concernés de l'enseignement fondamental à propos des nouveaux modèles de structure pour l'enseignement officiel subventionné	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

CE QUI NE VA PAS JUSQU'AUX RACINES DES ARBRES NE VA PAS NON PLUS DANS LEUR COURONNE.

Friedrich Georg Jünger (1898-1977) écrivain, poète et essayiste allemand

**SOUS-PROJET 3 :
COMPÉTENCES
ATTENDUES DANS LES
BRANCHES PRINCIPALES
AUX DEUXIÈME ET
TROISIÈME DEGRÉS
DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE
GÉNÉRAL**

En DG, la détermination de macro-compétences et compétences attendues, appelés à l'étranger „standards de formation“, est depuis longtemps déjà au centre de la politique de l'enseignement. La fixation d'objectifs de formation pour le primaire et le secondaire, servant de base de développement et de référence pour la qualité de l'enseignement, constitue la pierre angulaire de la réforme de l'éducation. Par l'adoption du décret du 16 juin 2008 fixant les macro-compétences et les référentiels de compétences dans l'enseignement, un premier pas fut déjà fait vers une comparabilité des certificats de fin d'études et vers une transparence en matière d'exigences scolaires. En outre, la transition harmonieuse lors des passages critiques, tels que celui du primaire au secondaire, peut maintenant être mieux pilotée. Ce travail va être poursuivi par l'élaboration des compétences attendues dans les branches principales aux deuxième et troisième degrés du secondaire général. Ces mesures permettront d'acquérir les compétences disciplinaires et transversales nécessaires pour aborder sans problème des études supérieures dans de hautes écoles ou des universités en Belgique ou à l'étranger. La promotion du plurilinguisme tient là un rôle essentiel.

ÉTAPES

●●●	Poursuite d'enquêtes représentatives DELF, afin de suivre les progrès des élèves dans les compétences en langues étrangères	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2010
●●●	Réalisation de l'étude „SurveyLang“, afin de déterminer entre autres le niveau des élèves en anglais	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Élaboration de référentiels pour les branches principales aux deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire général	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Élaboration de référentiels pour le français (première langue étrangère), l'anglais, l'allemand (langue d'enseignement), mathématiques, sciences naturelles (biologie, chimie, physique), éducation physique, histoire et géographie	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Adoption par décret des projets de référentiels	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Mise en place de ces référentiels dans les deuxième et troisième degrés du secondaire, avec aide pédagogique en français (première langue étrangère), anglais, allemand (langue d'enseignement), mathématiques, sciences naturelles (biologie, chimie, physique), éducation physique, histoire et géographie	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2013

8.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

8.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

Comme le laisse clairement entendre le titre du projet „Soutien à l’essor qualitatif de l’école“, tous les sous-projets traitent de l’essor qualitatif durable de l’enseignement dans la DG. Ceci concerne en particulier les formations scolaires et dans les Classes moyennes. En outre, tous les sous-projets comportent d’autres approches durables selon des thèmes spécifiques. Celles-ci sont détaillées ci-après.

Dans le sous-projet relatif à l’harmonisation des différents titres pédagogiques et à l’ancrage décréteil de cette harmonisation, le soutien individuel approprié pour tous les élèves grâce à des enseignants mieux formés contribue lui aussi à la durabilité. Proposer, sur la base d’un concept concerté, que les formations continuées complémentaires pour les enseignants aient lieu pendant et en dehors des périodes de cours permettra d’avoir davantage d’espace et de temps pour l’enseignement pendant l’année. Autant cette initiative que l’intention de réduire le nombre d’heures de cours perdues, contribuent également à la durabilité du projet d’avenir.

Dans le sous-projet relatif à l’allongement de la durée des études à l’AHS, c’est en approfondissant le professionnalisme des enseignants par des mesures d’accompagnement en début de carrière, que l’on assurera durablement l’essor qualitatif de l’enseignement dans la DG.

À long terme, les formations initiales et continuées des chefs d’établissement induiront un soutien ciblé des différents élèves grâce à une meilleure qualification des directions d’écoles. De même, l’introduction de structures de „middle management“, voire un élargissement des directions d’écoles, contribuera à la durabilité du projet. Cela concernera avant tout le développement de l’école ainsi que la planification, la mise en œuvre et l’intégration des processus de changement dans les établissements.

Grâce à l’introduction de compétences attendues pour les deuxième et troisième degrés du secondaire général, la transparence, la comparabilité des certificats de fin d’études, ainsi que la possibilité de poursuivre ses études seront durablement garanties. Comme c’est le cas pour l’enseignement maternel et primaire, l’accent sera mis sur la promotion du plurilinguisme. À ce propos, des mesures innovantes promouvant l’apprentissage précoce des langues étrangères, comme les „sections maternelles bilingues“, permettront à long terme de garantir, voire d’augmenter, le niveau en langues étrangères chez nos élèves diplômés du secondaire supérieur.

8.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Étant donné que les groupes d'apprenants sont toujours plus hétérogènes, cette harmonisation apparaît être la condition sine qua non pour satisfaire aux nouvelles missions de l'école.

En ce qui concerne la formation continuée, qu'elle soit dispensée pendant ou en dehors des heures de cours, la DG a encore un modèle relativement traditionnel, tout comme beaucoup d'autres collectivités publiques et pays. Aussi, un renouvellement global de la formation continuée des enseignants constitue-t-il un pas de géant en direction d'un enseignement orienté résultat. L'allongement de la durée des études à l'AHS initiera une réforme globale de la formation pédagogique initiale des instituteurs maternels et primaires. Ceci correspond également au choix d'une démarche d'optimisation, nouvelle et innovante, de la qualité du système éducatif dans la DG.

Pour faire face aux nouveaux défis que doit relever l'école, il faut de nouvelles structures dirigeantes qui, dans leurs projets à moyen et à long terme, tiennent compte des évolutions au niveau de l'école, de l'enseignement, du personnel et de l'organisation. Ces nouvelles structures de direction des écoles entraîneront une réforme globale des tâches propres à l'école et relatives à l'organisation et la coordination, avec l'introduction d'un « middle management » dans les établissements importants de la DG.

En fixant des compétences attendues pour les deuxième et troisième degrés du secondaire, le troisième sous-projet détermine pour tous les élèves du secondaire des objectifs de formation généraux, ce qui n'existait pas encore dans la DG. Pour la promotion du plurilinguisme, de nouvelles méthodes pour l'apprentissage des langues étrangères devront être appliquées. Les plus récentes découvertes en neurosciences seront ainsi à prendre en compte. En outre, il faudra coopérer étroitement avec des partenaires de l'Euregio Meuse-Rhin et de la Grande Région.

**NOUS DEVONS LAISSER CALMEMENT POUSSER LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT
COMME UNE PLANTE.
NE LA SORTONS PAS DE TERRE TOUS LES QUINZE JOURS
POUR VOIR SI A ELLE FAIT DES RACINES.**

Werner Remmers (né en 1930), économiste et homme politique allemand

8.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

RÉFORME DE LA QUALIFICATION PÉDAGOGIQUE

Harmonisation des différents titres pédagogiques et décret relatif à l'octroi de titres pédagogiques	Garantie qu'à partir de 2014, tous les enseignants bénéficiant de passerelles pourront, après deux ans d'ancienneté, passer un examen pour obtenir le titre pédagogique
Obligation de suivre une formation continuée pendant et en dehors des heures de cours	À partir de 2014, obligation pour les enseignants de participer à plusieurs journées de formation continuée
Allongement de la durée des études à l'AHS	Proposition d'un tutorat d'une année pour tous les instituteurs qui débutent dans l'enseignement fondamental, à partir de 2014

INTRODUCTION DE NOUVELLES STRUCTURES DIRIGEANTES

Formations initiales et continuées des chefs d'établissement	Faire passer à une moyenne de 6 personnes par an le nombre de participants à la formation de chef d'établissement prévue par le décret de 2009
Introduction structurelle du „middle management“	Introduction chaque année de nouveaux cadres moyens dans une école de la DG, au moins à concurrence d'un emploi à mi-temps
Communication et mise en réseau	Essor qualitatif sur mesure pour les écoles de l'enseignement officiel subventionné, grâce à des mesures d'aide optimales prises par les pouvoirs organisateurs

OBJECTIFS DE FORMATION

Compétences attendues dans les branches principales aux deuxième et troisième degrés du secondaire	D'ici 2020, réduire à la moyenne de l'OCDE le nombre des retards scolaires chez les jeunes de 15 ans
	D'ici 2020, atteindre le niveau moyen B2 en français, première langue étrangère, pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur général

8.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Dans la mise en œuvre du sous-projet qui détermine les référentiels et les compétences attendues aux deuxième et troisième degrés du secondaire, la coopération avec les communes est moindre. En revanche, en ce qui concerne les sous-projets 1 et 2, les communes pourront s'impliquer dans les questions de communication, de mise en réseau et de qualification pédagogique des enseignants du fondamental. Les réflexions quant à des approches innovantes exigent, en effet, un travail concerté avec l'enseignement officiel subventionné.

8.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

Les exemples suivants représentent un éventail de mesures efficaces, qui ont prouvé avoir eu des effets positifs sur les différents systèmes éducatifs en Belgique et à l'étranger. C'est pourquoi leur analyse minutieuse sera intéressante pour la DG. Au cours de la mise en œuvre du projet d'avenir, d'autres bons exemples apparaîtront certainement encore.

**SOUS-PROJET 1 :
RÉFORME
DE LA
QUALIFICATION
PÉDAGOGIQUE**



**HARMONISATION DES DIFFÉRENTS TITRES PÉDAGOGIQUES
ET DÉCRET RELATIF À L'OCTROI DE TITRES PÉDAGOGIQUES**

BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

TITRES PÉDAGOGIQUES EN FLANDRE

Les responsables de la Communauté flamande ont déjà approfondi ce sujet.

www.ond.vlaanderen.be/bekwaamheidsbewijzen

et

www.ond.vlaanderen.be/dvo/lerarenopleiding/index.htm

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

**LEHRERAUSBILDUNGSGESETZ (LOI SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS) EN RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE
ET ÉTUDE DE LA FONDATION FRIEDRICH-EBERT, ALLEMAGNE**

L'analyse de la loi du 26 mai 2009 sur la formation des enseignants donne de premières pistes quant à l'élaboration d'une proposition de réforme pour la DG.

www.schulministerium.nrw.de/ZBL/Reform/index.html

En outre, l'étude de Monsieur J. Oelkers, réalisée pour le compte de la Fondation Friedrich-Ebert et intitulée „I wanted to be a good teacher“, permet d'alimenter la réflexion sur une stratégie novatrice dans la DG.

www.schulministerium.nrw.de/ZBL/Wege/Oelkers/Studie_Juergen_Oelkers.pdf

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

CONCEPTS DE FORMATION INITIALE ET DE QUALIFICATION ULTÉRIEURE EN SUISSE

La plupart des cantons suisses alémaniques ont revu leurs concepts de formation initiale et de qualification ultérieure.

L'objectif est d'engager des enseignants ayant une bonne formation pédagogique. Ils ont également prévu des cycles de cours pour les personnes bénéficiant de passerelles.

www.phsh.ch

OBLIGATION DE SUIVRE DES FORMATIONS CONTINUÉES EN DEHORS DES HEURES DE COURS

BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

CONCEPT DE FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE, EN WALLONIE

En 2002, la Communauté française de Belgique a adopté par décret un nouveau concept de formation en cours de carrière comprenant des formations obligatoires pour les membres du personnel de l'enseignement.

www.ifc.cfwb.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS EN RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE, ALLEMAGNE

La nouvelle réglementation relative à la formation continuée des enseignants en Rhénanie-du-Nord-Westphalie fait apparaître les nouveaux axes définis dans ce Land. Des parallèles pourront éventuellement être trouvés avec le projet de réforme en DG.

www.kompetenzteams.schulministerium.nrw.de

EUROPÄISCHE BEST PRACTICES:

FORMATION CONTINUÉE DES ENSEIGNANTS À SCHAFFHOUSE, SUISSE

En 2001, le Conseil d'État du canton suisse de Schaffhouse a établi un nouveau concept de formation continuée des enseignants.

www.phsh.ch

ALLONGEMENT DE LA DURÉE DES ÉTUDES À L'AHS

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

SERVICE PRÉPARATOIRE POUR CANDIDATS ENSEIGNANTS EN RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE, ALLEMAGNE

Le service préparatoire pour les candidats enseignants en Rhénanie-du-Nord-Westphalie aide à faire progresser notre réflexion.

www.bezreg-koeln.nrw.de sous „Organisation“ de la division 04 du département 47 > lien „Bewerbung für den Vorbereitungsdienst“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

PHASE D'INTRODUCTION À LA PROFESSION À SCHAFFHOUSE, SUISSE

Le canton suisse de Schaffhouse propose, depuis quelques années déjà, une phase d'introduction à la profession pour ceux qui embrassent cette carrière sans avoir suivi la filière classique. L'attention y est portée sur le soutien à la socialisation professionnelle des enseignants qui donnent des cours pour la première fois.

www.phsh.ch

**SOUS-PROJET 2 :
INTRODUCTION
DE STRUCTURES
DIRIGEANTES
MODERNES**



FORMATIONS INITIALES ET CONTINUÉES POUR LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

INSTITUT DE LA FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE, COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

En Communauté française, l'Institut de la formation en cours de carrière a créé une formation qualifiante spécifique pour les chefs d'établissement et forme de futurs chefs d'établissement pour l'enseignement fondamental et secondaire en Communauté française.

www.ifc.cfwb.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

DORTMUNDER AKADEMIE FÜR PÄDAGOGISCHE FÜHRUNGSKRÄFTE, RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE, ALLEMAGNE

En Allemagne, beaucoup d'institutions proposent des formations initiales et continuées pour les chefs d'établissement, notamment l'Académie pour les cadres pédagogiques, qui dépend de l'Université technique de Dortmund.

www.zfw.uni-dortmund.de sous „Lehrerfortbildung/DAPF“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

SUISSE ET ALLEMAGNE

Dans beaucoup de pays germanophones, dont la Suisse et l'Allemagne, l'accent est mis sur une formation approfondie, initiale et continuée, des chefs d'établissement, dont la tâche essentielle sera de gérer les processus de développement dans leurs écoles.

www.schulblatt-sh.ch/Schulleiterausbildung.10903.0.html

et

www.schulmanagement.nrw.de/Leitbild

INTRODUCTION STRUCTURELLE D'UN „MIDDLE MANAGEMENT“ DANS LES ÉCOLES

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

ÉCOLE AUTONOME, RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE, ALLEMAGNE

Des informations importantes pour l'instauration d'une direction d'école élargie pourraient être tirées du projet „École autonome“ de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. De nombreux facteurs se rapportant à l'école elle-même et à son développement y sont en effet mis en lumière. D'intéressantes déductions quant à l'amélioration qualitative de l'école et de l'enseignement seraient à tirer des différents champs d'action. Ne sont pas seulement concernées les formations initiales et continuées des chefs d'établissement, mais aussi les structures d'encadrement dans les écoles partiellement autonomes.

www.5comma7.com/bess/projektbeschreibung/index.htm

EUROPÄISCHE BEST PRACTICES:**AUTONOMIE DE L'ÉCOLE, TYROL DU SUD, ITALIE**

Des constatations tirées du projet pilote „Autonomie de l'école“ aideront à mieux concevoir le projet de réforme ayant trait à la création de structures dirigeantes dans les écoles en DG.

www.schule.suedtirol.it/pi/publikation/autonomie.htm

COMMUNICATION ET MISE EN RÉSEAU**BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS****COMMUNICATION EN RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE ET DANS LE BADE-WURTEMBERG, ALLEMAGNE**

La communication et la mise en réseau sont grandement encouragées dans l'espace frontalier d'Aix-la-Chapelle. L'instauration d'„Aix-la-Chapelle, Région de formation“, vise à améliorer les collaborations et la communication dans cette ville-région.

www.staedteregion-aachen.de sous le mot-clé „Bildung“

Il pourrait également être fort utile pour la mise en œuvre de ce sous-projet d'analyser la création de régions de formation dans le Bade-Wurtemberg, création envisagée pour aider les communes à atteindre les objectifs de la politique de l'enseignement.

www.schule-bw.de/entwicklung/bildungsregionen/grundgedanken/nutzen.pdf

SOUS-PROJET 3 :
COMPÉTENCES
ATTENDUES DANS LES
BRANCHES PRINCIPALES
AUX DEUXIÈME ET
TROISIÈME DEGRÉS
DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE
GÉNÉRAL

**OBJECTIFS DE FORMATION****BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE****OBJECTIFS DE FORMATION DANS LES COMMUNAUTÉS FLAMANDE ET FRANÇAISE**

Les objectifs de formation pour l'enseignement général ont été définis aussi bien en Communauté flamande qu'en Communauté française de Belgique. Vous trouverez des informations détaillées sous

www.enseignement.be/index.php?page=25189 (pour la Communauté française)

et

www.ond.vlaanderen.be/dvo/ (pour la Communauté flamande)

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

STANDARDS DE FORMATION EN ALLEMAGNE

En Allemagne, la Conférence des ministres de l'Éducation a commandé en 2007 l'établissement de standards de formation pour le secondaire supérieur.

www.kmk.org

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

UNIVERSITY TEACHER TRAINING SCHOOL DE LA JOENSUU UNIVERSITY EN FINLANDE

En matière d'objectifs de formation, l'approche de l'Université finlandaise de Joensuu peut être citée en exemple. Lors d'une visite sur place, des représentants de la DG ont eu un aperçu instructif de la formation au métier d'enseignant, de l'exercice de cette profession, ainsi que de l'enseignement fondamental.

www.jnor.joensuu.fi

8. RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

8.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Sauf en ce qui concerne la promotion de l'enseignement des langues étrangères, le Plan Marshall 2.Vert ne propose, dans sa version actuelle, aucun axe relatif aux thèmes abordés par le projet d'avenir „Soutien à l'essor qualitatif de l'école“.

8.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

Excepté la formation professionnelle de base et continue, l'enseignement en tant que tel n'entre pas dans les priorités de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel.

8.8.3 UE 2020

En accord avec la stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive, ce projet d'avenir vise, d'une part, à accroître l'efficacité du système éducatif en DG et, d'autre part, à faciliter le passage des jeunes vers le monde du travail.

Grâce à des référentiels concertés, ouvrant la voie à un cumul de compétences en spirale de la première année primaire au diplôme de fin d'études secondaires, les élèves devraient être en mesure d'acquérir le niveau nécessaire à la poursuite d'études ou de formations, ou pour leur entrée dans le monde du travail. Ceci va de pair avec une réduction du taux de décrochage scolaire, afin de rendre les élèves aptes à se qualifier toute leur vie durant et de leur ouvrir de nouvelles possibilités dans la société et sur le marché de l'emploi.

Inga Klawitter:

Qu'attendez-vous de la mise en œuvre de ce projet d'avenir „Soutien à l'essor qualitatif de l'école“ ?

Ruth de Sy:

Comme développement à long terme, je souhaiterais que les conditions de réussite soient créées et les jalons posés, pour que l'enseignement actuel se transforme en un système moderne, orienté résultat et laissant plus de marge de manœuvre aux écoles. L'un des plus grands défis sera d'embarquer tous les acteurs dans le même bateau, afin qu'ils soient tous inclus dans le processus de réforme. Ceci sous-entend une large concertation, de nombreuses réunions, beaucoup d'entretiens de coordination et de négociations. En même temps, nous devons rester ouverts aux propositions et remarques critiques venant de la base, des enseignants ainsi que des parents, chefs d'établissement et autres parties prenantes. Au fond, nous devons être présents pour répondre aux préoccupations de chacun.

Inga Klawitter:

En liaison avec la qualité de la formation, les pays scandinaves sont continuellement pris en référence. Jusqu'où leur modèle pourrait-il s'appliquer à la DG ? Où suivez-vous ces orientations ? Où chercherez-vous à faire quelque chose de totalement nouveau ?

Ruth de Sy:

Nous nous basons déjà très fort sur les modèles scandinaves, mais aussi sur d'autres systèmes de formation, comme le canadien ou l'écossais. Il n'est toutefois pas possible d'importer les systèmes tels quels, tout simplement parce que la culture est différente. Mais dans tous les cas, nous en tirons d'intéressants enseignements, ce qui nous permet de vérifier quelles approches novatrices pourraient s'intégrer au mieux dans notre système.

**LE VÉRITABLE BUT DE L'APPRENTISSAGE N'EST PAS LE SAVOIR,
MAIS L'ACTION.**

Hubert Spencer (1820-1903), philosophe anglais



PROJET D'AVENIR ACCÈS À LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE



9.1	CONTEXTE D'ACTION	168
9.2	OBJECTIFS	169-170
9.3	MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	171-174
	SOUS-PROJET 1 : PERMEABILITE DES SYSTEMES	
	SOUS-PROJET 2 : HARMONISATION ET SYSTEMATISATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNICO-PROFESSIONNEL ET DE LA FORMATION EN ALTERNANCE	
	SOUS-PROJET 3 : NATIONAL QUALIFICATION FRAMEWORK - NQF	
9.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	175
	9.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	9.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
9.5	INDICATEURS D'IMPACT	176-177
9.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	177
9.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	178-182
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
9.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	183
	9.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	9.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	9.8.3 UE 2020	

9.1 CONTEXTE D'ACTION

Si la politique de l'enseignement professionnel se distingue par sa relation directe avec l'innovation, l'économie et la politique de l'emploi, ce type d'enseignement couvre un large éventail de métiers, pour lesquels les cursus formatifs ont pour mission de transmettre les compétences correspondantes. Ces deux facteurs sont les conditions nécessaires pour atteindre un travail de haute qualité et une productivité élevée.

La formation professionnelle a pour but de transmettre aux jeunes les aptitudes permettant leur insertion socioprofessionnelle. Par des filières accessibles, elle veut leur transmettre – d'une manière efficace et proche de la pratique – des compétences d'action professionnelle et rendre possibles des carrières professionnelles attirantes. La qualification et l'acquisition de connaissances sont des processus couvrant toute la vie. La formation professionnelle contribue ainsi, de façon déterminante, à garantir la relève dans les entreprises de Belgique de l'Est, tout en leur assurant une position concurrentielle.

En DG, la formation professionnelle est proposée sous 2 formes : scolaire et en alternance. Les bases légales et les structures de l'enseignement secondaire technico-professionnel et de la formation en alternance des Classes moyennes sont complètement distinctes. Ceci a pour conséquence que deux filières de formation professionnelle coexistent qui, à ce jour, n'ont que peu de points communs. Actuellement, l'on compte en DG neuf écoles secondaires, deux centres d'enseignement à horaire réduit (TZU) et deux centres de formation et de formation continue dans les Classes moyennes et les PME (ZAWM). Chaque institution a sa propre infrastructure, son propre personnel enseignant et administratif, et ses propres offres de formation. Bien sûr, des initiatives de collaboration ont déjà existé pour des programmes de formation dans certaines branches professionnelles. C'était alors pour répondre aux demandes du marché du travail, ou pour partager des ateliers et des moyens didactiques. Toutefois, une collaboration systématique n'existe toujours pas. Il y a peu encore, la perméabilité permettant de passer d'un système à l'autre, avec une validation correspondante des acquis, n'était pas possible. À l'avenir cependant, les formations scolaires et en alternance devront se compléter davantage et interagir. Ainsi, pour quelqu'un dont le parcours de formation ne serait pas toujours linéaire, le système offrira suffisamment de perméabilité tout en permettant une validation des acquis.

La qualité de la formation professionnelle dans la DG jouit, dans son ensemble, d'une très bonne réputation. La part élevée de la formation en alternance, orientée entreprise pour plus de soixante métiers, constitue un caractère distinctif positif par rapport aux autres entités de Belgique. Néanmoins, il faut des conditions de départ concrètes et bien réfléchies, permettant d'amener la formation professionnelle à un niveau encore plus élevé et de la structurer avec cohérence. À cet effet, les élèves qui ne sont pas à même de répondre aux obligations d'une telle formation devront être qualifiés professionnellement au moyen d'offres adéquates. Quant aux bons éléments, futurs responsables, forces d'innovation et créateurs d'entreprises, ils seront incités à suivre une formation professionnelle par des perspectives de carrière. Face à la mutation démographique, il est particulièrement crucial, dans un paysage économique caractérisé par de petites et moyennes entreprises, de pouvoir disposer aussi à l'avenir, dans tous les secteurs professionnels, d'un nombre suffisant de jeunes qualifiés capables d'enthousiasme. Pour cela, il faut une formation professionnelle répondant aux talents de chacun, construite sur de solides compétences scolaires et sociales acquises précédemment, orientée sur l'action et les besoins et accordant une attention toute particulière à l'esprit d'entreprise.

9.2 OBJECTIFS

La vision de la future formation professionnelle en DG porte autant sur l'amélioration du système lui-même que sur l'apport d'une plus-value concrète pour les bénéficiaires. L'objectif est d'en élever encore le niveau qualitatif par une transmission de connaissances proche de la pratique, dans un système ouvert et efficace où les formations scolaires et en alternance sont harmonisées et coopèrent. Les jeunes atteindront ainsi une compétence professionnelle complète avec capacité d'action professionnelle. Ils auront dès lors les bases pour un apprentissage continu et une progression personnelle dans la vie active, et assureront la relève dans les entreprises, que ce soit comme travailleurs ou comme responsables.

La principale finalité du projet d'avenir „Accès à la compétence professionnelle“ est de favoriser la perméabilité entre l'enseignement technico-professionnel proposé par le secondaire et la formation en alternance.

La formation professionnelle peut s'articuler sur cinq niveaux :

- le passage de l'école à l'apprentissage ou de l'enseignement général à l'enseignement professionnel, pour atteindre une maturité tant scolaire que sociale
- la qualification d'entrée dans la vie active, donnant les bases pour poursuivre sa formation professionnelle et atteindre, le cas échéant, des qualifications partielles
- la qualification de base dans un profil professionnel donné, qui permet d'atteindre la qualification requise pour exercer ce métier ;
- l'approfondissement de la qualification via une spécialisation ou pour suivre une formation académique ou la formation de chef d'entreprise
- la formation de chef d'entreprise, une qualification ultérieure ou une formation continue, avec pour objectif d'acquérir de l'expertise, des capacités entrepreneuriales ou encore d'obtenir un grade académique, tout en continuant à développer ses compétences dans ladite profession

Au premier niveau, à savoir la préqualification à la maturité d'apprentissage, il faudra vérifier le passage de l'école à l'apprentissage et de l'enseignement général à l'enseignement professionnel. Il faudra aussi un concept innovant pour les jeunes défavorisés, que ce soit au niveau de l'apprentissage ou au niveau social. L'on pourra se référer aux modèles suisses ou autrichiens qui prévoient des passerelles de qualification ou une préparation à la formation professionnelle. Au troisième niveau de qualification, à savoir lors du passage de l'enseignement technico-professionnel à la formation en alternance, il s'agira de garantir la validation des acquis scolaires par la formation en alternance, sans nuire toutefois à son caractère professionnel proche de la pratique ni à la haute intégration dans le marché du travail qui en découle. Cela peu notamment se faire en institutionnalisant les règles „Konnex“^[19]. La reconnaissance de l'équivalence des formations scolaires et en entreprises, ainsi que l'ouverture aux filières académiques après l'apprentissage ou la formation de chef d'entreprise pourraient, en tant que quatrième passerelle, contribuer à augmenter grandement l'attrait de la formation professionnelle chez élèves moyens et forts mais aussi à augmenter le niveau d'expertise dans les entreprises. Sont également prévues une formation en cours de carrière préparant les apprentis à accéder à l'enseignement supérieur et la réévaluation, sous la forme de ce que l'on appellerait „Gesellen+“ (apprenti+), de l'offre différenciée proposée aux diplômés du secondaire supérieur qui suivent un apprentissage.

Plusieurs pays européens ont déjà mis sur pied des bachelors en alternance. Une formation professionnelle jusqu'au grade de bachelor et éventuellement une formation professionnelle tripartite (entreprise – centre de formation professionnelle – haute école), suppose qu'il est possible de passer de la formation professionnelle à la formation académique de base. La majorité des métiers techniques artisanaux permettent, à cet effet, un partenariat avec de hautes écoles spécialisées correspondantes. Pour les métiers propres à la DG, une collaboration entre l'AHS et la formation professionnelle devrait être étudiée et initiée, par exemple à propos du bachelor pour les métiers de la finance.

[19] Konnex : cadre légal relatif à la validation des acquis scolaires par la formation en alternance. Par cette réglementation, un élève porteur d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur technique a, par exemple, la possibilité de réduire d'un an son apprentissage s'il porte sur la même profession.

Grâce à une collaboration renforcée entre l'enseignement technico-professionnel et la formation en alternance, la qualité de la formation professionnelle dans la DG ne pourra que progresser. Les avantages se retrouveront d'une part dans la compétence professionnelle des jeunes, et d'autre part, dans l'assurance d'une relève pour les entreprises. Le fait est que les diplômés des deux systèmes sont, aujourd'hui déjà, des professionnels recherchés et que les deux filières de formation se complètent parfaitement.

En même temps, la formation professionnelle dans la DG devra être conçue de manière à coller à ce que souhaite l'Europe. L'élaboration d'un cadre de qualification national (NQF) sur la base du EQF, „European qualification Framework“, induira la mobilité tant au niveau de la formation que sur le marché du travail et la comparabilité des compétences acquises. L'harmonisation des formations professionnelles et l'élévation de leur qualité progresseront également.

Inga Klawitter:

Qu'attendez-vous de la mise en œuvre du projet d'avenir „Accès à la compétence professionnelle“ ?

Patrick Bonni:

Ce projet d'avenir doit servir de fil rouge dans la réforme des formations professionnelles de base et continues en DG. Il ne concerne pas seulement la formation en alternance, mais aussi les sections technico- professionnelles du secondaire. Il s'agit de transmettre aux jeunes les capacités d'action professionnelle et de garantir ainsi une relève qualifiée pour les entreprises. Ce sont là des objectifs communs qui seront poursuivis de différentes manières. C'est pourquoi tous les acteurs, qu'ils représentent les écoles, la formation ou les entreprises, doivent se rassembler dans un esprit de collaboration structurée.

Inga Klawitter:

Le terme „perméabilité“ revient continuellement dans votre projet. Qu'entendez-vous exactement par là ?

Patrick Bonni:

„Perméabilité“ signifie tout simplement absence de culs-de-sac dans la formation professionnelle. On doit pouvoir commencer par un apprentissage, poursuivre sa formation soit à l'école soit dans le monde technique, voire continuer dans le supérieur... Tout ceci sans aucune barrière ni cloisonnement, et si possible aussi, sans trop de perte de temps et d'énergie. Les exigences allant croissant dans beaucoup de métiers, il faut encourager plus intensément les bons élèves motivés à rejoindre la formation professionnelle. La nécessité de structurer de manière attrayante et flexible les filières professionnelles s'impose donc. Cette perméabilité doit en outre être valable aussi par delà les frontières. À cet effet, nous avons déjà mis en œuvre quelques „bonnes pratiques“, par exemple la formation tripartite certifiante pour les métiers de l'automobile. De façon générale, la collaboration transfrontalière doit continuer à être développée et encouragée.

9.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : PERMÉABILITÉ DES SYSTÈMES

En ce qui concerne la transition entre l'école et l'apprentissage, l'on constate que tous les jeunes n'atteignent pas le certificat d'études de base ou encore celui du secondaire inférieur. Ces élèves ne possèdent donc pas la maturité requise pour un apprentissage en milieu scolaire. D'autres ont des compétences sociales lacunaires ou seulement une vague idée quant à leur futur métier. Passer à l'apprentissage sera pour eux d'autant plus difficile que sont requises des connaissances scolaires de base suffisantes, une idée concrète du métier que l'on souhaite exercer, la motivation et la capacité de s'intégrer dans le milieu de l'apprentissage en entreprise. Des mesures d'encouragement adéquates devront de ce fait être proposées lors du passage de la formation générale à la formation professionnelle, tant pour ceux qui entrent en apprentissage que pour ceux qui passent dans la filière technico-professionnelle. Ce n'est pas seulement un devoir de la société, mais également une obligation économique que de qualifier – autant que faire se peut – tous les jeunes pour le marché de l'emploi. Dans le cadre de ce sous-projet, une analyse précise de la problématique de ce passage délicat mènera à l'élaboration puis à la concrétisation de nouvelles offres.

Par la coexistence en DG de formations professionnelles scolaires et en alternance, deux voies menant à la compétence professionnelle et sanctionnées par un diplôme s'offrent aux jeunes. Afin de rendre possible un passage sans accrocs d'un système à l'autre pendant la formation et d'éviter ainsi des pertes, les acquis scolaires et les compétences professionnelles doivent être mutuellement reconnus et validés. Comme entretemps, la plupart des métiers exigent une liaison entre de bonnes connaissances théoriques de base et une pratique en entreprise, l'enseignement technico-professionnel et la formation en alternance peuvent à juste titre se compléter. Les formations à une carrière ne sont pas obligatoirement linéaires et systématiques. De ce fait, des règles appelées „Konnex“ sont déjà applicables aujourd'hui. Elles permettent un raccourcissement de la formation, à condition d'apporter la preuve de pré-requis scolaires correspondants. L'élaboration de ces règles doit être poursuivie, afin de les étendre au passage de la formation scolaire à la formation de chef d'entreprise. Les premiers pas vers la perméabilité existent déjà. Pour preuve, la délivrance aux apprentis, par l'Institut pour la formation et la formation continue dans les Classes moyennes et les PME (IAWM), d'un certificat d'études de la 6e année B. Les apprentis peuvent ainsi, pour la première fois, obtenir un certificat de fin d'études secondaires supérieures ainsi qu'une reconnaissance de leurs acquis d'apprentissage en entreprise. Toutefois, en filière professionnelle, il faut avoir réussi la 7e année B pour obtenir le diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur. Une adaptation des offres en 7e année B aux contraintes des apprentis devra être prévue : des cours pendant toute la journée ne sont en effet pas compatibles avec la vie active qu'ils ont déjà entamée. En outre, ces offres ne peuvent se limiter aux compétences professionnelles. L'apprenti les possède déjà en grande partie. C'est pourquoi une offre spécifique de préparation au diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur devra être créée pour les porteurs d'un certificat d'apprentissage.

ÉTAPES

ANALYSE DU PASSAGE DE L'ÉCOLE À L'APPRENTISSAGE OU DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL À L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

●●●	Analyse du passage de l'école à l'apprentissage ou de l'enseignement général à l'enseignement professionnel et détermination des difficultés	●●●➤	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Recherche et échanges de bonnes pratiques en ce qui concerne la préparation à la formation et la préqualification, particulièrement dans des pays à solide formation professionnelle, comme la Suisse et l'Autriche	●●●➤	2 ^e semestre 2011

●●●	Analyse des ressources et des offres existant dans la DG	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Élaboration d'un concept pour un meilleur passage de l'école à l'apprentissage ou de l'enseignement général à l'enseignement professionnel	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Modifications structurelles et légales, ainsi qu'éléments de base pour la création de l'offre	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Mise en place de la nouvelle offre et communication	●●●>	1 ^{er} semestre 2013

VALIDATION DES ACQUIS DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE GRÂCE AUX RÈGLES KONNEX

●●●	Analyse précise des règles Konnex en vigueur visant la validation des acquis scolaires par l'apprentissage ; évaluation de la transposition de ces règles pendant une année de formation	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Actualisation des règles Konnex	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Adoption d'un arrêté du Gouvernement	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

ÉLABORATION D'UNE FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE PRÉPARANT LES APPRENTIS À ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

●●●	Analyse des connaissances transmises par la formation en alternance et par la 7 ^e année B actuelle de l'enseignement secondaire	●●●>	achevé
●●●	Alignement avec les connaissances nécessaires pour commencer des études supérieures et éventuellement aussi une formation de chef d'entreprise	●●●>	achevé
●●●	Élaboration, pour la formation en alternance, d'un concept de formation en cours de carrière préparant à accéder à l'enseignement supérieur et d'un programme avec des curriculums disciplinaires concrets	●●●>	achevé
●●●	Détermination du prestataire et de l'organisme payeur	●●●>	achevé
●●●	Lancement de l'offre, élaboration de la base décrétole pour l'offre, adaptation de la composition des jurys extrascolaires de la DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Organisation des jurys extrascolaires, examens et certification	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

POSSIBILITÉ DE PASSER DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LA DG À DES ÉTUDES DE BACHELORS EN ALTERNANCE ET, ÉVENTUELLEMENT, CRÉATION D'UNE OFFRE PROPRE

●●●	Analyse du projet pilote de formation tripartite de comptables (formation de chef d'entreprise et bachelor), évaluation des perspectives de coopération avec des établissements comparables de la Communauté française	●●●>	achevé
●●●	Établissement de contacts pour une collaboration transfrontalière avec de hautes écoles et pour la possibilité de passer de la formation professionnelle dans la DG à une formation technico-artisanale en alternance à l'étranger	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Adoption au Parlement de la base décrétole pour de nouveaux bachelors en DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Lancement de la nouvelle offre	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Établissement d'une coopération entre l'IAWM et l'AHS, en vue de proposer en DG une offre propre de bachelors en alternance pour les métiers de la finance et mise au point d'une procédure pour la reconnaissance internationale et l'attribution de crédits ECTS pour ces bachelors en alternance	●●●>	2 ^e semestre 2012

SOUS-PROJET 2
HARMONISATION
ET SYSTÉMATISATION
DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNICO-PROFESSIONNEL
ET DE LA FORMATION
EN ALTERNANCE

En DG, l'enseignement technico-professionnel constitue une part importante du secondaire avec le Robert-Schuman-Institut (RSI) au nord et l'Institut technique de Saint-Vith (TI) au sud, plus les centres d'enseignement à horaire réduit (TZU) associés. Beaucoup de matières proposées dans l'enseignement technico-professionnel se retrouvent dans la formation en alternance. Il existe donc de nombreuses offres parallèles qui, dans le contexte actuel de la perméabilité, devront être analysées. Leur raison d'être sera ainsi examinée puis ajustée, dans l'esprit du nouveau système global de formation professionnelle.

Les installations, les moyens didactiques et le savoir-faire des professeurs et des entreprises devront être plus fortement mis à contribution. Par le PPP, grand projet d'infrastructure lancé par le Gouvernement en partenariat avec le secteur privé, les centres de formation et de formation continue dans les Classes moyennes et les PME (ZAWM) et le secondaire technico-professionnel (RSI) seront regroupés pour former un campus commun à Eupen. Leurs bâtiments seront ainsi rapprochés. À Saint-Vith, les ateliers du TI et du ZAWM seront également équipés et utilisés en commun. Ces nouvelles conditions-cadres privilégieront les coopérations, sur le fond et en personnel, des deux systèmes de formation professionnelle. Suivra un examen de la structure et de l'organisation des différentes institutions afin, d'une part, d'utiliser ensemble et efficacement les ressources disponibles et, d'autre part, de créer de nouvelles synergies. Il faudra aussi déterminer qui sera responsable des concepts, nouveaux ou remaniés selon le cas.

ÉTAPES

●●●	Réalisation à Saint-Vith, des nouveaux ateliers du TI et organisation de leur utilisation commune par le TI et le ZAWM	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Comparaison des formations professionnelles scolaires et en alternance proposées et adaptation aux exigences du marché de l'emploi dans les différents secteurs	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Renforcement des échanges et de la collaboration entre les professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle, chefs d'atelier et professeurs-coordonateurs de l'enseignement technico-professionnel et de la formation des Classes moyennes	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●●	Actualisation des programmes de formation propres à une discipline, en apprentissage et dans l'enseignement technico-professionnel, ainsi que comparaison avec les profils professionnels visés	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2013
●●●	Mise en route du nouveau campus commun RSI et ZAWM à Eupen	●●●>	1 ^{er} semestre 2014
●●●	Mise en œuvre d'une utilisation en commun des ateliers RSI et ZAWM à Eupen	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

**LA COMPÉTENCE EST LA CAPACITÉ (SAVOIR) ET L'APTITUDE (POUVOIR)
À RÉGLER DES PROBLÈMES, AINSI QUE LA DISPOSITION À LE FAIRE.**

Wolfgang Klafki (né en 1927), pédagogue allemand

**SOUS-PROJET 3 :
NATIONAL
QUALIFICATION
FRAMEWORK – NQF**

Dans le cadre des processus de Bologne pour les hautes écoles et de Bruges-Copenhague pour la formation professionnelle, l'Union européenne a pris d'importantes décisions de principe pour réglementer la formation en Europe. Ces résolutions n'ont certes qu'un caractère de recommandation. À moyen terme toutefois, elles influenceront considérablement sur les systèmes éducatifs nationaux et marqueront la formation professionnelle. Les liens entre le processus Bruges-Copenhague et les objectifs de Lisbonne pour un espace économique de pointe fondé sur la connaissance, ainsi qu'avec l'OCDE en vue d'une formation efficace et orientée résultats, prennent alors une signification décisive.

Les cadres nationaux de qualification (NQF), élaborés à partir de l'„European Qualification Framework“ (EQF), doivent systématiquement répertorier les compétences, puis les rendre comparables au niveau européen. La DG est tenue d'établir un tel NQF d'ici 2012. Un NQF existe déjà en Irlande et en Communauté flamande. D'autres pays européens ont commencé les préparatifs et entamé les discussions. Il y sera surtout question de la hiérarchisation entre formation, expérience et compétence professionnelle.

ÉTAPES

●●●	Analyse de l'EQF et des NQF existants, du flamand en particulier, et évaluation en vue d'un NQF propre à la DG basé sur la compétence	●●●>	achevé
●●●	Élaboration d'une première structure pour un NQF propre à la DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Description des niveaux de compétences d'un NQF	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Concertations avec différents opérateurs de formation professionnelle en DG, avec les partenaires sociaux, les secteurs, les corporations et fédérations professionnelles, les acteurs du monde économique et de l'emploi	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Organisation d'une conférence NQF dans la DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Adoption, par le Parlement, d'un décret relatif au NQF	●●●>	2 ^e semestre 2012

**PLUS L'ENSEIGNEMENT POURRA LIER INTIMEMENT
DÉVELOPPEMENT DES FACULTÉS INTELLECTUELLES
ET DÉVELOPPEMENT DE L'HABILETÉ MANUELLE,
PLUS IL EST CERTAIN QUE LES FACULTÉS INTELLECTUELLES
SE DÉVELOPPERONT LIBREMENT.**

Georg Kerschensteiner (1854-1932), pédagogue allemand

9.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

9.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

Le projet d'avenir „Accès à la compétence professionnelle“ n'a pas seulement des répercussions directes sur la formation des élèves et des apprentis, mais aussi des répercussions indirectes sur notre marché de l'emploi. Les jeunes sont qualifiés durablement pour leur métier, s'intègrent dans le premier marché du travail, éventuellement le deuxième et le troisième et donc, de ce fait, dans la société. Il est clair que ceci vaut tant pour la formation professionnelle scolaire que pour celle en alternance. Grâce à une étroite coopération avec les entreprises, nous connaissons les exigences actuelles du marché de l'emploi. Elles seront alors intégrées dans une formation professionnelle efficace, orientée sur l'action et la pratique.

En même temps, la création de synergies matérielles et humaines entre la formation en alternance et l'enseignement secondaire, par exemple, permettra d'éviter la mise en place simultanée d'installations coûteuses à deux endroits différents. Des dépenses seront ainsi évitées et des ressources financières libérées. Celles-ci seront plus intelligemment employées pour accroître la qualité de la formation professionnelle et acquérir des équipements à la pointe du progrès.

Les enseignants et les formateurs en entreprise, de la formation scolaire et en alternance, devront collaborer plus intimement, voire intervenir dans les deux systèmes. On palliera ainsi le manque de professeurs de cours techniques et de pratique professionnelle, tout en atteignant une cohérence dans les formations professionnelles de base, ceci grâce à une collaboration plus concrète. L'amélioration de la perméabilité dans la formation professionnelle est fondamentale pour assurer la relève dans les entreprises, pour créer et pérenniser de nouvelles entreprises et aussi pour diversifier la société.

9.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Il est tout à fait novateur de considérer la formation professionnelle dans son ensemble et de l'évaluer selon les compétences professionnelles, indépendamment du système et du lieu où elle est dispensée. La mise en œuvre du projet est orientée résultat et vise, dans l'esprit des objectifs de Lisbonne de l'Union européenne et des recommandations de l'OCDE pour la formation professionnelle, l'efficacité du système dans l'intérêt des jeunes et de la société.

À cette fin, les formations en alternance et scolaires collaboreront étroitement, ce qui impliquera un haut degré de perméabilité entre les systèmes de formation, et ce de la préparation à la formation professionnelle jusqu'au bachelor en alternance. La formation des jeunes devra se calquer sur leur future carrière professionnelle. Cela ne signifie pas qu'elle sera linéaire et enfermée dans un système ; elle pourra aussi se dérouler en plusieurs phases, différents acquis pouvant être validés. À l'opposé de la mode actuelle d'une modularisation à l'extrême, la qualité et la complétude d'une formation professionnelle ne devront jamais être perdues de vue. Celles-ci représentent en effet les bases essentielles pour un emploi qualifié et diversifié, en particulier dans les PME et aussi, pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Certains sous-projets, comme l'accès aux études supérieures via l'apprentissage ou le bachelor ainsi que la création d'un campus commun (PPP), sont autant de concepts inédits pour la DG.

9.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

PERMÉABILITÉ DES SYSTÈMES

Passage de l'école à l'apprentissage, ou de l'enseignement général à l'enseignement professionnel	Vérification, amélioration et conception d'une nouvelle offre orientée formation
Validation des acquis de la qualification professionnelle	Élaboration des règles Konnex
Élaboration d'une formation en cours de carrière préparant les apprentis à accéder à l'enseignement supérieur	Participation de huit apprentis ou diplômés d'une 6e année B par cours
Obtention du certificat de fin d'études secondaires supérieures	Participation de six élèves sur 8 à l'épreuve externe
Possibilité de passer, en DG, de la formation professionnelle à un bachelor en alternance	Permettre à des apprentis et porteurs du certificat de chef d'entreprise d'accéder à des formations en alternance en Communauté française et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie
Bachelor en alternance pour les métiers de la finance	Lancement, dans la DG, d'une offre de formations en alternance reconnue, avec chaque fois six participants dans les sections comptabilité, assurances et banque
Études transfrontalières	Conclusion d'au moins deux accords de coopération avec des partenaires de l'Euregio Meuse-Rhin et de la Grande Région, pour organiser des formations transfrontalières
Obtention du diplôme de la formation tripartite bachelor-chef d'entreprise	Participation, à chaque fois, de quatre étudiants sur six aux examens de fin d'études

HARMONISATION ET SYSTÉMATISATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNICO- PROFESSIONNEL ET DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

Campus RSI-ZAWM Eupen	Réalisation du projet PPP et création de l'infrastructure correspondante sur un même site
Concept d'ateliers TI-ZAWM Saint-Vith	Réalisation du projet de construction et création de l'infrastructure en vue d'une utilisation par les deux parties
Concept d'utilisation des ateliers à Eupen et Saint-Vith	Élaboration de concepts coopératifs d'utilisation et utilisation commune des ateliers

Échanges et communication entre personnel enseignant des écoles et de la formation en alternance

Évaluation, développement et amélioration de la qualité, du degré de coopération et de l'efficacité des deux systèmes de formation professionnelle

Propositions cohérentes de formations professionnelles, objectifs et contenus de formation propres à une discipline, tenant compte du métier, basés sur la compétence et qui s'enchaînent

Comparaison entre offres de formations et programmes disciplinaires, développement et actualisation

ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE DE QUALIFICATION (NQF)

Création d'un NQF pour la DG, fondé sur la compétence

Élaboration et adoption d'un décret relatif au NQF

Comparabilité européenne : des certificats établis selon le modèle européen feront référence au NQF et donneront des explications

Transposition dans les diplômes et les certificats de l'enseignement technico-professionnel et de la formation en alternance

9.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Sont directement concernés par les réformes introduites les établissements d'enseignement secondaire. Il s'agit en particulier des deux écoles technico-professionnelles (RSI et TI), des centres d'enseignement à horaire réduit (TZU) y associés, ainsi que des deux centres de formation dans les Classes moyennes (ZAWM). Ces partenaires doivent être parties prenantes au processus de développement. En tant qu'opérateurs locaux de formation, ils représentent des éléments importants dans leurs communes respectives. Pour celles-ci, les aspects sociétaux et économiques régionaux d'une formation professionnelle performante et la présence d'un personnel qualifié sont loin d'être négligeables. Si une communauté dynamique offre les bases pour une activité économique, une formation professionnelle, du personnel bien qualifié et des entrepreneurs innovants contribuent au dynamisme d'une communauté.

Les entreprises doivent s'investir dans l'élaboration de ce projet d'avenir. Elles sont, en effet, les principaux recruteurs de jeunes qualifiés. Au centre de la formation professionnelle, elles témoignent de ce que l'on en attend actuellement.

9.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

D'autres pays européens ont déjà des approches intéressantes quant à la revalorisation de la formation professionnelle. Ils disposent de nombreuses années d'expérience, tant en formation scolaire qu'en alternance. Il est de ce fait très important d'avoir recours à leur savoir-faire. Alors, pour chaque sous-projet du projet d'avenir „Accès à la compétence professionnelle“, nous regarderons plus loin que le bout de notre nez. Notre concept spécifique de réforme ne s'appuiera donc pas seulement sur la concertation avec les acteurs de la formation dans la DG, mais aussi sur des idées lancées et des résultats engrangés par d'autres régions et pays. Au centre de nos observations se trouveront des pays où la formation professionnelle occupe traditionnellement une place importante, comme la Suisse, l'Autriche ou la Flandre, où une réforme globale a été mise en route.

SOUS-PROJET 1 : PERMÉABILITÉ DES SYSTÈMES



PASSAGE DE L'ÉCOLE À L'APPRENTISSAGE OU DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL À L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

VOORTRAJECT DE SYNTRA VLAANDEREN, FLANDRE ET CLASSES D'ACCUEIL DES IFAPME, WALLONIE

En Flandre, les candidats à la formation en alternance bénéficient d'une préparation à l'apprentissage pendant un à six mois. Ceci permet aux élèves présentant des faiblesses sociales ou scolaires de combler leurs lacunes et de s'intégrer dans le monde de l'entreprise.

www.syntra.be

En Région wallonne, les candidats à une formation en alternance bénéficient de cours pendant plusieurs semaines, destinés à combler leurs déficits d'apprentissage. Parallèlement, les participants sont soutenus dans leur recherche active d'une place d'apprentissage.

www.ifapme.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

BERUFSBILDUNGS- UND GEWERBEFÖRDERUNGSZENTRUM SIMMERATH, ALLEMAGNE

En coopération avec l'Agence fédérale de l'emploi et des groupements sociaux, le Centre de formation professionnelle et de promotion de l'artisanat (BGZ) et le Centre de formation de la chambre des métiers d'Aix-la-Chapelle (HWK) dispensent une préqualification axée sur la pratique. Elle prépare des jeunes présentant d'importantes lacunes sociales et scolaires à l'apprentissage de métiers de la construction.

www.bgzev.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES**APPRENTISSAGES RACCOURCIS ET QUALIFICATIONS PAR PASSERELLES EN SUISSE, FORMATION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION EN AUTRICHE**

En Suisse, il existe des „apprentissage raccourcis“. Il s'agit d'une qualification initiale de deux ans pour des élèves présentant des faiblesses scolaires et sanctionnée par des certificats de qualification professionnelle partielle. Après cette première étape, les élèves ont la possibilité de prétendre à la qualification complète.

www.bbt.admin.ch et www.sgv-usam.ch

Dans différents cantons suisses, il existe aussi des qualifications par passerelles. Il s'agit d'une transition entre l'école et le monde professionnel, pour des jeunes faiblement qualifiés. Ensuite, il leur est toujours possible de suivre une qualification complète.

www.berufsberatung.ch

En Autriche, la Chambre économique propose une qualification de base par formation professionnelle d'intégration. Cette transition entre école et formation mène à une qualification de base à l'issue de laquelle il est possible de suivre une qualification complète.

www.wko.at

VALIDATION DES ACQUIS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PRÉPARATION PERMETTANT D'ACCÉDER À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE****CQ6P EN WALLONIE, SYNTRA VLAANDEREN EN FLANDRE ET PROMOTIONS AU SEIN DE L'ARMÉE BELGE**

En Région wallonne, le „CQ6P“ (certificat de qualification de 6e professionnelle) fruit de la „Coopération IFAPME – Promotion sociale“, est un apprentissage menant au secondaire supérieur technique.

www.ifapme.be

De même, en Flandre, le „Syntra Vlaanderen“ offre la possibilité d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires par le biais d'un apprentissage. L'apprentissage menant à la fin des études secondaires supérieures technico-professionnelles est en préparation.

www.syntra.be

L'armée belge présente un autre exemple de „perméabilité“, et ce par la promotion et la qualification ultérieure : il est possible d'y obtenir des certificats de fin d'études, voire des grades académiques.

www.mil.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS**ÉTUDES DE BACHELIERS EN RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE, ALLEMAGNE**

En ce qui concerne les bachelors avec certificat d'apprentissage et de chef d'entreprise, l'on peut signaler qu'en Rhénanie-du-Nord-Westphalie tous les apprentis ont depuis 2010 libre accès à toutes les hautes écoles pour y poursuivre des études dans leur métier alors que les porteurs d'un certificat de formation de chef d'entreprise ont un accès généralisé à l'enseignement supérieur.

www.fh-aachen.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES**APPRENTISSAGE AVEC MATURITÉ PROFESSIONNELLE EN AUTRICHE ET PERMÉABILITÉ DES SYSTÈMES DE FORMATION EN ALLEMAGNE**

Dans le Burgenland autrichien, le „Lehre mit Berufsmatura“ (apprentissage avec maturité professionnelle) correspond au diplôme de fin d'études secondaires supérieures obtenu via la formation professionnelle en alternance.

www.ausbilder.at

En Allemagne, une déclaration commune fut signée par la conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie allemande et les recteurs des hautes écoles. Elle appelle à davantage de perméabilité entre la formation professionnelle et les études supérieures, afin de contrer les effets de la mutation démographique sur l'emploi.

www.hwk-aachen.de

et

www.arcuscollege.nl

et

www.iawm.be

POSSIBILITÉ DE PASSER DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE À UN BACHELOR EN ALTERNANCE

BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

BACHELIER EN COMPTABILITÉ DER WALLONISCHEN REGION

Avec le „bachelier en comptabilité“, l'IFAPME a donné naissance à une formation de chef d'entreprise pour la discipline „comptabilité“ sanctionnée par un bachelor.

www.esa-namur.be

et

www.iawm.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

ÉTUDES SUPÉRIEURES EN ALTERNANCE EN RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE, ALLEMAGNE

Le cursus en alternance „Techniques de l'énergie et du bâtiment“ de la Haute école spécialisée de Cologne combine cours académiques et formation pratique en entreprise. Cet enseignement supérieur en alternance résulte de l'initiative d'une haute école spécialisée et du centre de réadaptation professionnelle pour la construction (Berufsförderungswerk der Bauindustrie) de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

www.fh-koeln.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

MECHATRONIK TRINATIONAL AUX TROIS FRONTIÈRES

Le projet commun d'établissements de trois pays, à savoir la Haute école de formation en alternance du Bade-Wurtemberg, la Haute école spécialisée du Nord-ouest de la Suisse et l'Université de Haute-Alsace, propose des études supérieures en mécatronique, combinant cours académiques et formation professionnelle en entreprise.

www.dhbw-loerrach.de

SOUS-PROJET 2

HARMONISATION
ET SYSTÉMATISATION
DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNICO-PROFESSIONNEL
ET DE LA FORMATION
EN ALTERNANCE

**BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE****PERMÉABILITÉ DES SYSTÈMES DE FORMATION EN FLANDRE**

Le décret se rapportant à l'enseignement secondaire en Flandre comprend un rapprochement et une perméabilité des systèmes et secteurs de formation, ainsi qu'une validation des acquis obtenus dans les différentes filières de formation.

www.ond.vlaanderen.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS**MAASMODEL DE LA PROVINCE DU LIMBOURG, PAYS-BAS****ET FORMATION TRIPARTITE CERTIFIANTE DANS L'EUREGIO MEUSE-RHIN**

Le „Maasmodel“ constitue une nouvelle conception de la formation professionnelle dans la province du Limbourg néerlandais.

www.limburg.nl

Comme autre exemple, citons le programme „Border Competences – Lernen und Lehren in Grenzregionen“ (Apprendre et enseigner en région frontalière)“. Il s'agit d'un projet pilote de formation dans les régions frontalières sous la direction de l'IAWM.

www.iawm.be

La formation tripartite certifiante pour les métiers de l'automobile en Euregio Meuse-Rhin, menée en collaboration avec la Chambre d'artisanat d'Aix-la-Chapelle, l'Arcus College de Heerlen et l'IAWM peut aussi être citée. Les apprentis en mécanique automobile peuvent obtenir, grâce à ce programme, trois certificats d'apprentissage en n'ayant suivi qu'une seule et même formation.

www.hwk-aachen.de

et

www.arcuscollege.nl

et

www.iawm.be

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES**FORMATION PROFESSIONNELLE SCOLAIRE ET EN ALTERNANCE EN FINLANDE**

Dans le système de formation finlandais, les formations professionnelles scolaires et en alternance sont dispensées par un même pouvoir organisateur, les deux systèmes professionnels coopérant et étant compatibles.

www.oph.fi/english

**SOUS-PROJET 3 :
NATIONAL
QUALIFICATION
FRAMEWORK – NQF**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

CADRE DE QUALIFICATION EN FLANDRE

Le cadre national de qualification en Flandre est basé sur les compétences d'action professionnelle. Les formations scolaires et professionnelles y ont la même valeur.

www.ond.vlaanderen.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

**CREDIT POINT SYSTEM DE LA CHAMBRE D'ARTISANAT DE TRÈVES
ET VALUE LEARNING OUTCOMES DANS LA GRANDE RÉGION**

Le „Credit point system“, un projet Leonardo de la Chambre d'artisanat de Trèves, peut servir de modèle pour l'application de l'EQF et d'un système de crédits (unités de valeur) dans la formation professionnelle, par exemple dans la construction.

www.hwk-trier.de

Le „Value Learning Outcomes in the Grande Region“ (ValOReg) est une application de l'ECVET dans la formation automobile. Ce projet de la Grande Région n'est pas encore achevé.

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

CADRE DE QUALIFICATION EN IRLANDE

L'un des premiers cadres de qualification fut mis au point en Irlande.

www.nfq.ie/nfq/en

9.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

9.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

L'axe I du Plan Marshall de la Région wallonne comporte de nombreux points communs avec le projet d'avenir „Accès à la compétence professionnelle“. Ils concernent en particulier les mesures de création de clusters de formation, la création de partenariats entre les acteurs locaux afin d'harmoniser les offres, la plus forte implication des secteurs, l'amélioration de l'accès aux centres de formation, l'adaptation des formations aux besoins des entreprises, le développement de la formation en alternance et l'introduction généralisée de stages pratiques professionnels qualifiants. Il est de ce fait important d'échanger régulièrement les expériences dans ces domaines et d'examiner les possibilités d'une collaboration.

9.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

La garantie d'une relève pour l'artisanat et le commerce dans une région rurale est une préoccupation de premier plan de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel. Jusqu'à présent, création et pérennisation d'entreprises, infrastructures et conditions-cadres pour entreprises furent au centre des préoccupations. Aussi, à l'avenir, les formations professionnelles de base et continues devront-elles également être davantage prises en compte. Les formations de base et continues en artisanat, commerce et tourisme formeront d'ailleurs le thème central de la conférence de l'Eifel 2011, le 14 octobre de cette même année à Saint-Vith. Il s'agira de rassembler jusqu'à cette date, des initiatives et des projets transfrontaliers concrets. La DG serait prête à préparer ces initiatives en coopération avec les Chambres d'artisanat et les Chambres de commerce et d'industrie d'Aix-la-Chapelle, Coblence, Trèves, ainsi qu'avec le réseau „Artisanat et commerce“ de l'Initiative pour l'avenir.

9.8.3 UE 2020

Dans le cadre de sa stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois, la Commission européenne s'engage à élaborer le cadre stratégique pour la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation. Elle y inclut tous les acteurs de la formation, du marché de l'emploi et de l'économie. Il est également prévu de créer des passerelles souples entre les différents niveaux et sections des enseignements généraux et professionnels et de renforcer l'attrait des formations professionnelles de base et continues. Dans la Stratégie 2020, les États membres sont explicitement conviés à garantir en permanence, dans l'enseignement général, professionnel et supérieur, l'acquisition et la reconnaissance des compétences nécessaires au marché du travail. En outre, le monde du travail et les partenaires sociaux doivent être impliqués activement dans la planification des formations proposées par la formation générale et professionnelle. Ces objectifs, à savoir la perméabilité des systèmes, l'efficacité de la formation professionnelle, la participation des entreprises et une vue de l'enseignement basée sur la compétence, se retrouvent dans le présent projet d'avenir „Accès à la compétence professionnelle“. L'un de ses points primordiaux, la perméabilité des systèmes, est également abordé par le groupe de réflexion sur l'avenir de l'UE à l'horizon 2030 : „... corriger le décalage entre l'offre et la demande de compétences spécialisées doit devenir l'une des principales priorités du système éducatif. Pour cela, il faudra insister fortement sur l'amélioration des compétences afin de préparer chacun à des transitions dans sa vie professionnelle ainsi qu'à l'utilisation de nouvelles technologies et compétences. Cela nécessitera au préalable de créer une culture souple de l'éducation et de la formation tout au long de la vie...“^[20]

Le sous-projet relatif à l'établissement d'un cadre national de qualification pour la DG, correspond au projet de l'Union européenne : „... à renforcer l'ouverture et la pertinence des systèmes éducatifs en mettant en place des cadres nationaux des certifications et en ciblant mieux les acquis éducatifs en fonction des besoins du marché du travail ; à faciliter l'entrée des jeunes sur le marché du travail grâce à une action intégrée comprenant notamment des services d'orientation et de conseil et des contrats d'apprentissage“^[21].

[20] Projet pour l'Europe à l'horizon 2030 – Les défis à relever et les chances à saisir. Rapport du groupe de réflexion au Conseil européen sur l'avenir de l'UE à l'horizon 2030. Page 23.

[21] Communication de la Commission. Europe 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive. COM(2010) final. Page 16.



PROJET D'AVENIR LA JEUNESSE EST L'AVENIR



10.1	CONTEXTE D'ACTION	186
10.2	OBJECTIFS	187
10.3	MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	188-189
	SOUS-PROJET 1 : RÉFORME DES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES POUR LES JEUNES ET LES MONITEURS BÉNÉVOLES	
	SOUS-PROJET 2 : NOUVEAU CADRE POUR LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE	
10.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	190
	10.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	10.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
10.5	INDICATEURS D'IMPACT	190-191
10.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	192
10.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	192-194
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
10.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	195-196
	10.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	10.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	10.8.3 UE 2020	

10.1 CONTEXTE D'ACTION

DÉFINITION DE L'ANIMATION DE JEUNESSE

„L'expression animation socio-éducative [sic] est une notion générale, qui englobe un large éventail d'activités de nature sociale, culturelle, éducative ou politique organisées par les jeunes, avec les jeunes et pour les jeunes. De plus en plus souvent, ces activités comprennent aussi des activités sportives et des services destinés aux jeunes. L'animation socio-éducative est une forme d'éducation qui relève du domaine extra-scolaire et inclut des activités de loisirs spécifiques, organisées par des animateurs professionnels ou volontaires et par des responsables d'organisations de jeunesse, et est fondée sur des processus d'apprentissage non formels et sur la participation volontaire.“^[22]

Le décret de la DG visant à soutenir l'animation de jeunesse décrit celle-ci comme un domaine à part entière qui repose sur des processus d'apprentissage non formels et informels et sur la participation volontaire. Cette animation encourage, au travers de ses propres offres, le développement individuel, social et culturel de jeunes gens en tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins. De plus, elle contribue à leur transmettre la capacité d'agir de manière solidaire et durable et de déterminer leur façon de vivre. L'animation de jeunesse doit les rendre capables de prendre leurs responsabilités, de contribuer à la vie familiale et sociale, de participer de manière démocratique, de s'expliquer pacifiquement, d'être tolérant vis-à-vis de convictions philosophiques, cultures et façons de vivre différentes. Elle contribue au bien-être physique et psychique des jeunes gens et leur permet d'engranger des expériences d'auto-efficacité et d'acquérir des compétences organisationnelles.

L'animation dans les mouvements de jeunesse et l'animation en milieu ouvert tiennent une fonction importante dans la DG, aussi leurs structures doivent-elles être garanties pour l'avenir. Selon la déclaration gouvernementale du 15 septembre 2009, l'éventail des offres, le soutien intensif à l'animation en mouvement de jeunesse et en milieu ouvert, ainsi que les organisations existantes visant la participation des jeunes doivent contribuer à ce que la DG, jusque dans ses villages, conserve son attrait pour les jeunes. Afin de consolider ces standards et poursuivre leur extension, il faudra continuer à développer des instruments de politique participative de la jeunesse qui ont fait leurs preuves et peuvent servir d'exemples. Les jeunes de la DG devront participer constamment à la poursuite de ce processus. L'objectif sera aussi d'inclure très tôt les jeunes immigrés des première et deuxième générations, afin qu'eux aussi s'identifient à la DG. Il s'agira avant tout ici, de s'investir dans la réforme des formations initiales et continues pour les animateurs et les moniteurs bénévoles. Ce projet d'avenir a également pour but de créer un nouveau cadre pour la politique de la jeunesse, un cadre qui renforce la démarche participative en impliquant davantage les jeunes dans son élaboration et adapte les structures en vue de permettre une participation plus large.

La législation en vigueur soutient l'animation de jeunesse selon des critères essentiellement quantitatifs. Ces derniers temps toutefois, les conventions de prestations ont davantage prêté attention aux approches qualitatives pour l'attribution des subventions. Pour continuer à développer l'animation de jeunesse, la base légale pour le financement de l'animation en milieu ouvert devra dorénavant être revue à l'aune des informations fournies par les consultations et la coopération avec les parties concernées. L'évolution continue du monde des jeunes doit constamment être prise en compte. Les conclusions d'une consultation très complète du secteur de la jeunesse, ayant débouché sur l'étude P.R.I.M.A („P“ vient de „Partizipation“ [participation], „R“ de „Räume“ [locaux, espace], „I“ de „Information“ [information], „M“ de „Miteinander“ [ensemble] et „A“ de „Anerkennung“ [reconnaissance]), jouent ici un rôle important.

Cette étude fournit un ensemble de recommandations à appliquer transversalement pour l'élaboration de la politique de la jeunesse en DG.

La politique de la jeunesse sera également une mission transversale dans le Concept de développement régional. Elle englobera l'emploi, le volontariat et les médias, ainsi que les bonnes pratiques provenant d'autres régions et les approches européennes. De ce fait, il faut créer un instrument flexible qui répondra à la dynamique du secteur et pourra, à long terme, continuer à constituer le fondement d'une animation de jeunesse efficace.

10.2 OBJECTIFS

La possibilité d'engranger des expériences d'auto-efficacité et d'acquérir des compétences organisationnelles doit être donnée à chaque jeune. Les expériences d'auto-efficacité sont des expériences de maîtrise qui, par une évaluation, mènent à la confiance en ses propres capacités. La compétence organisationnelle est la capacité à déduire d'analyses du présent et d'études prospectives des conclusions à partir desquelles les jeunes peuvent alors prendre leurs décisions et les mettre en pratique. Pour en arriver là, l'accompagnement des jeunes vers l'âge adulte reste un aspect fondamental de l'animation de jeunesse. Comme jusqu'à présent, ceci se fera au travers d'un accompagnement par un animateur, ainsi que par des formations initiales et continues adéquates pour les bénévoles.

Les jeunes doivent aussi pouvoir acquérir d'autres valeurs, capacités et compétences que celles qui leur sont transmises par le système éducatif formel. Un soutien adapté leur confèrera des compétences personnelles et sociales telles qu'indépendance, responsabilité, capacité d'agir en groupe, aptitude à gérer les conflits et confiance en soi. Ce sont là les bases pour une vie sociale dynamique et critique. Ce projet d'avenir donne, de ce fait, la priorité à la reconnaissance des connaissances non formelles que les jeunes peuvent acquérir par leur engagement dans la société et en particulier dans l'animation de jeunesse.

En outre, ce projet d'avenir permettra d'ancrer légalement les évolutions qu'a connues l'animation de jeunesse et qui, jusqu'à présent, n'ont été transposées que de manière sporadique. La politique de la jeunesse de la DG mise sur des instruments flexibles et le développement d'une animation de jeunesse inspirée par le concept d'espace social^[23]. Ce concept se base sur le monde des enfants et des jeunes, ainsi que sur la recherche des besoins et des exigences en matière d'animation de jeunesse. Seront ainsi étudiés les espaces fréquentés par les enfants et les jeunes, leurs qualités, significations et fonctions. Les espaces de vie de groupes cibles spécifiques, de groupes scéniques particuliers et de bandes seront attentivement observés. Ce procédé se trouve à l'opposé d'une conception plutôt institutionnelle qui dépend, pour une large part, des conditions-cadres de l'institution, de ses équipements et de ses ressources en spécialistes. Une animation de jeunesse dans l'espace social dépasse de loin la „fonction de prise en charge“ classique et devient, en partie, une aide à la jeunesse orientée sur la communauté et le cadre de vie.

[23] Ulrich Deinet, „Grundlagen und Schritte sozialräumlicher Konzeptentwicklung“.

10.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : RÉFORME DES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES POUR LES JEUNES ET LES MONITEURS BÉNÉVOLES

Les bases servant à l'élaboration d'un nouveau décret relatif aux formations initiales et continues dans le secteur de la jeunesse ont été conçues et réalisées avec les acteurs de ce secteur. Des consultations menées en Belgique ont montré que les concepts appliqués dans d'autres régions n'étaient pas systématiquement transposables dans la DG. En effet, ils ne répondaient pas à sa situation particulière. Lors des consultations menées par la DG en matière de jeunesse et qui ont abouti aux recommandations P.R.I.M.A. évoquées plus haut, les trois domaines proposés pour l'élaboration d'un plan d'action central sur le thème des formations initiales et continues étaient la participation, l'acquisition de compétences par les bénévoles et les compétences des animateurs. Un groupe de travail a ainsi été constitué pour transposer ces propositions. Il était composé de représentants du Bureau de la jeunesse, du Conseil de la jeunesse d'expression allemande (RdJ), du Gouvernement et du Ministère de la DG. Par consensus, ils ont défini le soutien apporté par la DG aux formations initiales et continues, ainsi que les exigences auxquelles doit répondre la formation pour les moniteurs bénévoles. Pendant ce processus, le dialogue entre les acteurs chargés de l'animation de jeunesse s'est renforcé par le fait que tant les représentants du RdJ que ceux du Bureau de la Jeunesse étaient constamment en contact avec les organisations de jeunesse et centres pour jeunes qui y étaient associés.

ÉTAPES

●●●	Premier projet de décret réformant les formations initiales et continues pour les jeunes et les moniteurs bénévoles	●●●>	achevé
●●●	Adaptation du projet après différentes concertations et avis émis par les acteurs du secteur de la jeunesse	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Plusieurs lectures par le Gouvernement et débat au Parlement	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Publication au Moniteur belge	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Projet d'un nouveau titre reconnu en ce qui concerne les formations initiales et continues pour les jeunes bénévoles		2 ^e semestre 2011
●●●	Retrait des anciens titres et délivrance des nouveaux	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2012
●●●	Appel à candidatures et appel d'offres public	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

**LA JEUNESSE DOIT SUIVRE SA PROPRE ROUTE,
MAIS QUELQUES PANNEAUX INDICATEURS NE SAURAIENT NUIRE.**

Pearl S. Buck (1892-1973), écrivaine américaine, prix Nobel de littérature

SOUS-PROJET 2 : NOUVEAU CADRE DE LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE

L'objet de ce sous-projet est la création d'un concept global interdisciplinaire incluant les jeunes dans toutes les étapes de la vie : les jeunes eux-mêmes seront le point de départ du décret. La possibilité d'engranger des expériences d'auto-efficacité et d'acquérir des compétences organisationnelles dans la société doit leur être donnée grâce à des instruments flexibles et une attitude réfléchie et conceptuelle de la part des acteurs clés. L'arrêt d'application sera établi parallèlement à l'élaboration du „décret de soutien“.

La future politique de la jeunesse intégrera aussi bien des expériences tirées de programmes européens que les recommandations de l'enquête P.R.I.M.A. afin de garantir une réflexion et une action multidisciplinaires allant dans le sens d'une politique de la jeunesse au sens large. Après une large phase de consultations, cette politique sera convertie en un „décret de soutien“. La participation des jeunes à cette base légale est indispensable car ce sont eux qui connaissent le mieux les besoins et souhaits de leur groupe de référence. Conformément au vœu exprimé par les jeunes et le secteur de la jeunesse, le nouveau décret sera principalement caractérisé par une restructuration de l'information des jeunes, une implication plus large des jeunes et des communes et l'application d'une politique de la jeunesse fondée sur la connaissance.

Le groupe de travail „Information pour la jeunesse“ est un bon exemple de collaboration participative dans la politique de la jeunesse. Y sont représentés : le Ministère, le Gouvernement, les conseils d'administration et les collaborateurs des centres d'information pour la jeunesse qui exercent leurs fonctions à titre principal. Sa première réalisation a été de créer la page Internet commune aux deux centres d'information pour la jeunesse, www.jugendinfo.be, financée par la DG.

ÉTAPES

●●●	Premier projet de décret de soutien, avec calendrier et financement de projets	●●●>	achevé
●●●	Première lecture par le Gouvernement	●●●>	achevé
●●●	Rencontres avec des représentants du RdJ, du Bureau de la jeunesse, d'organisations de jeunesse et de centres pour jeunes, ainsi qu'avec les échevins de la jeunesse	●●●>	achevé
●●●	Réunion d'information avec le RdJ en assemblée plénière	●●●>	achevé
●●●	Rapport du RdJ et adaptation du projet de décret	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Deuxième projet intégrant les résultats des consultations et l'avis du RdJ	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Rapport du Conseil d'État	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Conférence sur la jeunesse abordant les points essentiels du nouveau décret de soutien	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Plusieurs lectures par le Gouvernement	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Débat au Parlement, adoption du décret, traduction et publication au Moniteur belge	●●●>	2 ^e semestre 2011

10.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

10.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

Ce projet d'avenir vise à élaborer un cadre flexible aussi bien pour les formations initiales et continues des jeunes que pour la politique. Il devra offrir suffisamment de latitude pour répondre à une situation en constante évolution, aux besoins et aux pré-occupations des jeunes. Cette conception flexible assurera parallèlement la durabilité des fondements légaux. En outre, nous tendrons à associer davantage les jeunes aux prises de décision, ceci en concordance avec le principe de subsidiarité. Celui-ci joue un rôle important dans la politique de la DG. Par lui, la responsabilité personnelle passe avant les actions gouvernementales et les pouvoirs subordonnés locaux comme les communes et les associations de jeunesse ont la possibilité de trouver eux-mêmes les solutions aux problèmes et aux missions. Il serait souhaitable qu'une participation active des jeunes les incite à s'impliquer dans la société.

10.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

L'objectif de ce projet d'avenir est de mettre au point des instruments et méthodes garantissant une politique de la jeunesse innovante, de haute qualité, basée sur la connaissance et multidisciplinaire. Utilisant les avantages d'une petite communauté comme l'est la DG, il faudra créer un concept global sur mesure, auquel les différents acteurs seront associés et où ils entretiennent des contacts directs. La démarche innovante se retrouve aussi dans le fait de développer une approche politique de la jeunesse reliant les différents domaines de gouvernance et créant des synergies. Ceci mène à plus d'efficacité et de durabilité. Ainsi, il est prévu de mettre au point, pour chaque législature, un plan stratégique interdisciplinaire. Pour sa transposition, le modèle flamand servira d'exemple. Afin de discuter des thèmes pertinents en matière de jeunesse, il y aura des rencontres régulières avec tous les ministres, le Conseil de la jeunesse d'expression allemande et aussi des responsables des communes, du Ministère et d'institutions actives dans des secteurs pertinentes pour la jeunesse, par exemple l'éducation, l'emploi et les médias.

10.5 INDICATEURS D'IMPACT

Une politique de la jeunesse fondée sur la connaissance requiert l'élaboration et la fixation d'indicateurs interdisciplinaires se rapportant au bien-être et aux perspectives d'avenir des jeunes. La large consultation des jeunes qui déboucha sur les recommandations P.R.I.M.A peut être considérée comme un premiers pas vers une étude d'opinion et une enquête statistique. La politique de la jeunesse nécessite toutefois davantage de recherche spécifique pour rassembler, coordonner et exploiter systématiquement des données concernant cette tranche de population. La DG ne disposant dans ce domaine que de peu de moyens, la coopération nationale et internationale, ainsi que la mise en réseau prennent ici toute leur importance. Des initiatives en recherches participatives sur la jeunesse ont été initiées ces dernières années : des jeunes, des experts en animation de jeunesse et politique de la jeunesse collaborent plus étroitement, afin de permettre une communication méthodique et durable d'informations relatives à la jeunesse dans la DG. L'évolution de la politique se fondera sur les résultats de cette mise en réseau, et son évaluation régulière permettra d'améliorer constamment la qualité et l'efficacité des offres destinées spécifiquement aux jeunes.

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

RÉFORME DES FORMATIONS INITIALES ET CONTINUES POUR LES JEUNES ET LES MONITEURS BÉNÉVOLES

Utilisation de l'offre de formation continue agréée par la commission „Jeunesse“	Mesurable à partir de 2012 : accroissement, en 2014, de 5 % du nombre de personnes utilisant l'offre de formation continue, et ce par rapport à la première année d'application de la réforme
Nombre de titres reconnus de „moniteur bénévole“ délivrés	Mesurable à partir de 2012 : accroissement de 5 % en 2014 par rapport aux chiffres de la première année d'application de la réforme

NOUVEAU CADRE DE LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE

Situation financière des opérateurs de jeunesse afin, entre autres, de pouvoir assurer le financement des animateurs engagés pour encadrer les jeunes et garantir la qualité	Assurance d'une base financière afin de maintenir la stabilité ; possibilité de soutiens supplémentaires si la qualité augmente
Accroissement de la participation des jeunes : dans les communes : par exemple, augmentation du nombre de conseils d'enfants et de jeunes, méthodes de participation dans l'aménagement du territoire, etc.	De 2012 à 2014, mise en place d'initiatives de participation pour les enfants et les jeunes dans au moins cinq des neuf communes
en DG : accroissement des participations au programme de l'UE „Jeunesse en action“ et à des initiatives pour la jeunesse ; participation active au Conseil de la jeunesse	Subventionnement d'au moins une initiative pour la jeunesse et d'un projet de démocratie pour la jeunesse par an dans la DG, par le biais du programme „Jeunesse en action“
dans les centres d'information pour la jeunesse : engagement dans la „peer information“^[24]	Concrétisation d'un projet en „peer information“ durant la période 2012-2014

NOUS AVONS BESOIN DU DÉFI DE LA JEUNE GÉNÉRATION POUR ÉVITER QUE NOS PIEDS NE S'ENDORMENT.

Willy Brandt (1913-1992), Chancelier fédéral allemand et Prix Nobel

[24] „Peer information“ : échange ou transmission d'informations entre personnes partageant les mêmes idées. L'information entre pairs se crée d'elle-même lorsque, dans des groupes de personnes de même génération ou partageant les mêmes valeurs „peer group“), une information considérée intéressante circule de bouche à oreille. Voir la brochure P.R.I.M.A. en langue allemande page 36.

10.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Le but de ce projet d'avenir est d'établir, dans chaque commune, un concept probant et cohérent couvrant le plus largement et le plus complètement possible, la vie des jeunes. À cet effet et en collaboration avec les municipalités, il faudra créer des opportunités et des perspectives afin que les jeunes soient davantage impliqués dans les décisions politiques aux niveaux local et communal. Sur le plan européen, cette participation est présentée comme une implication des jeunes dans la démocratie représentative, dans des organisations de jeunesse et autres groupements de la société civile. Il est impératif d'instaurer entre les différentes associations un partenariat transparent et emprunt de respect. C'est pourquoi le nouveau décret relatif à la politique de la jeunesse devra comporter des procédures à caractère contraignant pour les communes et le Gouvernement. Ainsi, les responsables communaux seront par exemple obligés d'impliquer des enfants et des jeunes lors de l'élaboration des plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il sera aussi tenu compte du point de vue des enfants et des jeunes lors de la réhabilitation d'espaces publics.

10.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

La politique de la jeunesse menée par la DG est marquée par des influences provenant de l'intérieur, mais aussi de l'extérieur. Il faut la voir dans un contexte belge et européen plus vaste où le programme européen „Jeunesse en action“ joue un rôle prépondérant. Les nombreuses et précieuses expériences, ainsi que les bons exemples pris chez nos partenaires belges et étrangers ne devront en aucun cas être omis lorsque nous réformerons les bases légales de la politique de la jeunesse en DG. Les opportunités de coopération en matière de recherche sur la jeunesse, d'échange de connaissances, mais aussi de développement et diffusion d'indicateurs et de normes relatifs à l'assurance de la qualité voire à son accroissement dans l'animation de jeunesse devront être étendues et plus largement utilisées. Le caractère transversal de cette ambition politique pourra être atteint en intensifiant les échanges, en structurant le dialogue entre jeunes et décideurs et en réfléchissant et agissant à un niveau multidisciplinaire. Cette politique de la jeunesse étendue repose sur les besoins exprimés à diverses reprises par les jeunes et sur la prise en compte de leurs différentes phases de développement et situations.

Sous la présidence belge de l'Union européenne au deuxième semestre 2010, le Conseil des ministres de la jeunesse adopta, le 19 novembre 2010, une résolution relative à l'animation de jeunesse. Afin d'atteindre les objectifs fixés dans la résolution, celle-ci convie également les États membres à adapter en conséquence une série de prescriptions et de règlements dans leur politique de la jeunesse.

**SOUS-PROJET 1 :
RÉFORME DES
FORMATIONS INITIALES
ET CONTINUES POUR
LES JEUNES ET
LES MONITEURS
BÉNÉVOLES**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 décrit le rôle des formateurs et coordinateurs dans différents domaines de l'animation de jeunesse. Il aborde aussi les formations initiales et continues. En DG, il est prévu que les missions de la commission formation de la Communauté française seront assumées par la commission „Jeunesse“. Celle-ci sera amenée à prendre en charge d'autres tâches que l'organisation et l'évaluation de formations continues pour les jeunes.

www.service-jeunesse.cfwb.be sous „Arrêté du Gouvernement de la Communauté française“ > document 34642

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

SCHLESWIG-HOLSTEIN, ALLEMAGNE

Au Schleswig-Holstein, le „Landjugendverband“ (association de jeunesse rurale) organise divers modules de formation continue en compétences personnelles, gestion de groupes, compétences professionnelles et engagement sociopolitique. Les jeunes qui ont suivi au moins un séminaire ou une formation continue de chacun de ces quatre modules se voient délivrer un certificat de formation. Celui-ci atteste de l'engagement bénévole et peut aussi servir de pièce justificative pour une candidature.

www.landjugend-sh.de sous „Seminare und Bildung“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

UNION EUROPÉENNE

Le certificat européen „Youthpass“ fut introduit afin de fournir aux participants à certaines initiatives du programme européen „Jeunesse“ une reconnaissance de leur participation et de leurs résultats d'apprentissage. Il s'agit ici de l'acquisition de capacités qui pourront servir aux jeunes dans leur vie future.

www.youthpass.eu/de/youthpass

SOUS-PROJET 2 : NOUVEAU CADRE DE LA POLITIQUE DE LA JEUNESSE



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE COMMUNAUTÉ FLAMANDE

Le décret du 18 juillet 2008 précise que c'est le ministère compétent qui coordonne les matières relatives à la jeunesse. Des accords sont ainsi conclus, sur fond de cette coordination, entre les responsables de secteurs touchant les jeunes, par exemple l'éducation et l'emploi.

www.sociaalcultureel.be/jeugd

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS LUXEMBOURG

Depuis le 4 juillet 2008, le Luxembourg a une nouvelle loi-cadre relative à la politique de la jeunesse. En se basant sur un „Observatoire de la jeunesse“ et le dialogue entre les jeunes et les responsables de la politique de la jeunesse, un rapport quinquennal établi au niveau national reflète la situation globale des jeunes au Luxembourg. Cette loi confirme, en outre, l'implication grandissante des communes dans le développement de la politique de jeunesse. Ainsi, le soutien des communes et du Ministère à l'élargissement du réseau des centres pour jeunes en tant que structures de l'animation jeunesse en milieu ouvert et de formation extrascolaire est un exemple de cette évolution. Parallèlement, le subventionnement par l'État d'opérateurs de jeunesse communaux est assujéti à l'établissement d'un plan-jeunes communal, afin de garantir une participation appropriée de ceux-ci dans toutes les communes du pays.

www.coe.int

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES UNION EUROPÉENNE

Le nouveau décret „jeunesse“ reprend également les points forts de la Commission européenne. Ce seront avant tout les quatre priorités récurrentes retenues dans les directives de l'UE : citoyenneté européenne, participation des jeunes, diversité culturelle et inclusion.

www.ec.europa.eu/youth/index_en.htm

10.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

10.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Les réformes de la politique de la jeunesse et des formations initiales et continues pour les moniteurs bénévoles ne trouvent aucun point de convergence avec le Plan Marshall 2.Vert.

10.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'EIFEL

La collaboration en politique de la jeunesse n'entre actuellement dans aucune des priorités de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel.

10.8.3 UE 2020

„Jeunesse en action“ est l'une des sept initiatives phares de la stratégie UE 2020. Son objectif essentiel est de rendre les systèmes éducatifs européens plus efficaces et de faciliter ainsi l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

Déoulant de la stratégie UE 2020, un cadre renouvelé pour la coopération européenne en politique de la jeunesse fut conclu à Bruxelles fin 2009. „Il faut renforcer la place des jeunes en encourageant leur autonomie et en valorisant leur potentiel pour contribuer au développement durable de la société et aux valeurs et objectifs européens. Cela nécessite également de tisser des liens plus étroits entre les actions menées dans le domaine de la jeunesse et dans des domaines d'actions pertinents, en particulier l'éducation, l'emploi, l'inclusion sociale, la culture et la santé.“

Avec la mobilité et le volontariat, la participation est l'une des priorités les plus importantes de la politique de la jeunesse européenne. Les faibles taux de participation et de représentation des jeunes dans le processus démocratique furent qualifiés de „problèmes“. Les initiatives des États membres et de la Commission européenne doivent, dans le cadre de leurs compétences respectives, „encourager la participation de jeunes plus nombreux et d'horizons plus divers à la démocratie représentative, aux organisations de jeunesse et à d'autres organisations de la société civile“ et „encourager différentes formes d'apprentissage de la participation dès leur plus jeune âge, par l'intermédiaire de l'éducation formelle et de l'apprentissage non formel“.[25]

[25] Résolution du Conseil relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018). Bruxelles, 6 novembre 2009 page 19.

Concrètement, le Conseil européen propose aux États membres et à la Commission d'adopter les initiatives suivantes dans leurs domaines de compétence respectifs :

- élaborer des mécanismes en vue d'entretenir un dialogue avec les jeunes et d'assurer la participation des jeunes aux politiques nationales menées en faveur de la jeunesse
- favoriser l'utilisation des lignes directrices existantes en matière de participation, d'information et de consultation des jeunes, ou en promouvoir l'élaboration, afin de garantir la qualité de ces activités
- soutenir les organisations de jeunesse sur les plans politique et financier, ainsi que les conseils locaux et nationaux de la jeunesse, et s'employer à ce que le rôle important qu'ils jouent dans la démocratie soit reconnu
- encourager la participation de jeunes plus nombreux et d'horizons plus divers à la démocratie représentative, aux organisations de jeunesse et à d'autres organisations de la société civile
- faire un usage effectif des technologies de l'information et de la communication afin d'élargir et d'approfondir la participation des jeunes
- encourager différentes formes d'apprentissage de la participation dès le plus jeune âge, par l'intermédiaire de l'éducation formelle et de l'apprentissage non formel
- multiplier les occasions de débat entre les institutions publiques et les jeunes

Afin de garantir une coopération plus efficace, la période allant jusqu'en 2018 a été divisée en cycles de trois ans, le premier couvrant les années 2010 à 2012. La coopération en matière de politique de la jeunesse doit avant tout être confortée par un renforcement des connaissances sur la jeunesse, par l'échange de bons exemples qui ont fait leurs preuves et par le rapport de l'UE sur la jeunesse. Le rapport de l'UE sur la jeunesse devra être établi par la Commission à la fin de chaque cycle de travail. Le rapport évaluera les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs généraux ainsi que ceux réalisés en ce qui concerne les priorités définies pour le cycle de travail et recensera les bonnes pratiques.

Des projets européens concrets, qui soutiennent les démarches évoquées ci-dessus, sont le „portfolio pour les travailleurs et animateurs de jeunesse“, ainsi que le „Youthpass“ émis dans le cadre de la stratégie européenne d'évaluation et de reconnaissance de l'apprentissage non formel dans le contexte du programme „Jeunesse“.

www.jugendbuero.be/de/downloads/jugend-in-aktion/gute-beispiele

Inga Klawitter:

Qu'attendez-vous de la mise en œuvre du projet d'avenir „La jeunesse est l'avenir“ ?

Christa Wintgens:

Notre ambition étant une politique de la jeunesse durable et à long terme, nous attendons de l'élaboration d'un plan stratégique en début de chaque législature, „une animation de jeunesse continue“. En plus, nous espérons que la priorité sera accordée à une méthodologie de soutien basée sur la qualité. Un dialogue constant doit garantir que les personnes actives dans l'animation de jeunesse seront accompagnées et recevront les encouragements nécessaires avec, aussi, des perspectives dépassant largement leur travail d'animation. En même temps, cela nous permettra de toujours savoir ce qui se passe réellement sur le terrain. Nous aurons ainsi une meilleure perception du travail de base.

Inga Klawitter:

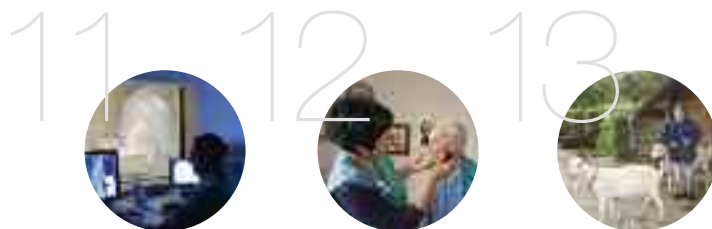
Quels seront les plus grands défis à relever dans la mise en œuvre du projet d'avenir ?

Christa Wintgens:

Le plus grand défi, je le vois dans l'élaboration des plans stratégiques. Celle-ci nécessitera en effet la prise en compte et la participation tant du secteur lui-même et des jeunes que celle des organismes sociaux, des écoles et d'autres partenaires. Concevoir concrètement ces projets tout en les rendant ouverts, afin que chaque responsable s'y retrouve et puisse y rechercher ce qui correspond à son travail, est une tâche très complexe.

LA DG COMME RÉGION SOLIDAIRE

LA SAUVEGARDE DURABLE DES PRESTATIONS SOCIALES



D'ici 2025, nous voulons transformer la DG en un lieu doté, d'une part, de soins médicaux de base proches des citoyens et, d'autre part, d'un réseau ambulatoire et de prise en charge active, extrêmement efficace et de grande qualité. Par ailleurs, dans l'optique de la mutation démographique, nous souhaitons faire de l'intégration des citoyens médicalement, socialement ou même économiquement défavorisés un critère de qualité de vie palpable et une caractéristique exclusive de notre société.

- Nous considérons que la part croissante de personnes âgées constitue une grande chance dans la mesure où nous reconnaissons, apprécions et exploitons de manière judicieuse leur potentiel intellectuel, leur riche expérience et leur propension croissante à assumer des missions bénévoles.
- Nous voulons remédier aux problèmes liés à l'accompagnement des personnes âgées, dépendantes ou handicapées grâce à la construction préventive de logements sociaux et à la prise des mesures permettant de sauvegarder des logements dans les zones urbaines ou rurales jusqu'alors habitées par ces personnes.
- Nous soutiendrons l'engagement des familles accompagnant et soignant activement leurs proches aussi longtemps que possible dans leur environnement familial.
- Nous relèverons les défis sociaux que représente la mutation démographique en augmentant l'aide ménagère et en garantissant les soins de santé préventifs grâce à de nouvelles offres d'accompagnement pour tous.
- Nous souhaitons relever le défi de l'intégration des personnes nécessitant une aide et une assistance pour remplir leurs tâches quotidiennes et/ou pour participer activement à la vie sociale. Cela signifie à nos yeux qu'il convient d'intégrer ces personnes de manière durable dans tous les aspects de la vie sociale.
- Nous souhaitons exploiter de nouveaux niveaux d'intégration du travail social grâce à l'implication coopérative d'autres partenaires.
- Nous encourageons toutes les possibilités de création de réseaux et d'accords de coopération destinés à préserver au sein de la DG des soins hospitaliers et médicaux de grande qualité et proches des citoyens. Nous soutiendrons activement les médecins, par exemple en développant des centres de prestations de soins de santé coopératifs et efficaces de type „maisons médicales“.
- Nous proposerons aux services de soins déjà solidement organisés en réseaux des plates-formes d'expérience et de coordination.
- Nous souhaitons réagir aux conséquences de la mutation démographique par de nouvelles formes de rencontre, de communication et d'assistance à un large niveau.
- En matière de construction de logements neufs et de rénovation, nous voulons élaborer et encourager activement des normes d'accessibilité détaillées, tout en garantissant par principe, en matière de logements sociaux, une norme d'accessibilité aux personnes handicapées.
- Nous lutterons contre l'isolement des personnes en favorisant l'attrait des centres de villages et de hameaux, la communication intergénérationnelle ainsi qu'une mobilité de qualité.
- Nous souhaitons favoriser la qualité de vie de toutes les familles vivant en DG, créer des concepts spécifiques et appliquer des mesures nous permettant d'être considérés comme une région ouverte et agréable pour les familles.
- Nous souhaitons proposer de manière active des conseils de médecine préventive afin d'éviter la surcharge pondérale et garantir durablement une alimentation saine au sein des familles.
- En matière de prise en charge des enfants, nous considérons qu'une offre flexible dans le temps constitue une norme de qualité que nous souhaitons garantir à long terme.
- Nous souhaitons réduire les comportements à risques des jeunes grâce à une offre d'accompagnement préventive pour toutes les familles intéressées.
- Dans le cadre d'une „région de solidarité et de bien-être“, nous souhaitons également utiliser la qualité de nos services de santé pour que ceux-ci soient considérés comme faisant partie de notre offre touristique.

LA DG COMME RÉGION SOLIDAIRE – LIGNES STRATÉGIQUES POUR 2025

Les normes sociales influencent de manière croissante l'attrait des diverses régions. La DG est consciente de sa responsabilité en matière sociale, avant tout parce qu'elle jouit depuis longtemps de compétences spécifiques dans ce domaine. Le modèle exprime l'exigence d'une région solidaire dont le niveau de qualité permettra également à la DG de se positionner clairement dans le futur.

CONSOLIDATION DES SITES HOSPITALIERS

La consolidation des deux sites hospitaliers de la DG, le recours aux contingents de lits prévus dans les régions voisines, la préservation de ses propres services de secours et d'urgence ainsi que le recours à ceux des régions voisines ou encore la garantie d'une prise en charge par des médecins généralistes couvrant l'ensemble de la région font partie des objectifs prioritaires de la politique de santé de la DG. On ne pourra en garantir le succès que moyennant une grande dose de flexibilité en matière de médecine préventive, surtout en zone rurale. La DG consolidera cette approche en réseau en œuvrant en faveur d'une prise de conscience plus large vis-à-vis des prestations de santé existantes et en élaborant d'autres prestations susceptibles d'évoluer.

CRÉATION D'UN VASTE RESEAU DE SERVICES

Les changements de société imposent à la DG de nouveaux défis et ceux-ci sont d'autant plus importants qu'ils ont en zone rurale des conséquences particulièrement durables. L'objectif stratégique est de continuer à garantir les conditions cadres souvent difficiles de maintien des prestations sociales globales là où, en raison de la taille modeste de la DG et de son caractère frontalier, la plupart de ces normes ne peuvent être maintenues que par des efforts supérieurs à la moyenne. Il faudra avant tout créer un vaste réseau et coordonner efficacement les prestations de services afin d'assurer un minimum d'effet d'échelle et éviter tout doublon au niveau des offres.

Cela vaut d'une part pour l'aide ménagère aux familles et la prise en charge des personnes âgées, de façon à les maintenir aussi longtemps que possible dans leur environnement familial et conserver leurs liens sociaux. En cas d'aide ménagère, il est tout particulièrement important qu'un interlocuteur coordonne les offres. Ce même objectif s'applique à la prise en charge des jeunes enfants, un domaine où la DG continuera d'appliquer et développer sa norme actuelle. L'un des objectifs-clés consistera à répondre à la forte demande de gardiennes et de places dans les crèches en élargissant les offres actuelles. Lors de la création des futures zones commerciales ou industrielles, un des éléments de la stratégie de la DG consistera à également prévoir d'office des offres adéquates en matière de prise en charge des enfants. Cet objectif de mise en réseau et de coordination s'applique également en matière de médecine préventive. Le travail du Service pour l'enfant et la famille, de la médecine scolaire préventive, des centres PMS, du ministère et des autres organismes doit être mieux coordonné qu'auparavant.

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE

En matière d'intégration sociale, la DG continuera à développer ses normes et veillera davantage à ce que l'intégration ne soit pas simplement considérée comme une mission de service public. Les associations et les entreprises doivent être en mesure de s'impliquer activement et de proposer des prestations intéressant l'ensemble de la société.

Compte tenu des succès déjà engrangés, l'intégration des personnes handicapées revêtira toujours une très grande importance. Comme auparavant, il faudra consentir des efforts afin de sensibiliser l'opinion publique et ainsi aboutir à des actions concrètes en termes d'efforts d'intégration à tous les niveaux. Il faudra aussi proposer des solutions sociopolitiques intéressantes aux problèmes rencontrés par les personnes souffrant d'autres difficultés d'intégration. Pour celles connaissant des problèmes économiques ou celles issues de l'immigration, pour ne citer que quelques exemples, il faudra viser des normes comparables, un modèle d'intégration globale s'avérant nécessaire pour surmonter ces difficultés. Ce modèle sera d'autant plus efficace à moyen et long termes qu'il sera conçu de commun accord avec les groupes concernés pour ensuite se transformer en ligne directrice de la politique d'intégration de la DG. Afin de remédier au problème de la pauvreté des enfants et des jeunes, il faudra tout d'abord s'attaquer objectivement à ce problème et y sensibiliser toute la société. C'est sur cette base qu'on pourra ensuite prendre des décisions permettant de combattre ce fléau. Pour améliorer la transparence des services publics et sociaux, il faut que la DG élabore régulièrement des rapports sociaux sur base d'indicateurs clairs et pertinents permettant une évaluation des objectifs fixés.

11



PROJET D'AVENIR GARANTIR LA SANTÉ



11.1 CONTEXTE D'ACTION	202-203
11.2 OBJECTIFS	204
11.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	205-207
SOUS-PROJET 1 : CONSOLIDATION DE L'IMPLANTATION DES HOPITAUX SOUS-PROJET 2 : COUVERTURE GENERALISEE EN MÉDECINS GÉNÉRALISTES SOUS-PROJET 3 : REVALORISATION DES PROFESSIONS SANITAIRES	
11.4 ORIENTATION SOCIO-POLITIQUE	208
11.4.1 DURABILITÉ DU PROJET 11.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
11.5 INDICATEURS D'IMPACT	209
11.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	210
11.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	210-214
BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
11.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	215
11.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE 11.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel 11.8.3 UE 2020	

11.1 CONTEXTE D'ACTION

Le projet d'avenir „Garantir la santé“ se rapporte à la couverture généralisée en soins de santé dispensés aux citoyens en DG. Les différents sous-projets traiteront respectivement des deux hôpitaux de la DG, du suivi par les médecins généralistes et des conditions d'exercice des professions sanitaires.

L'hôpital Saint-Nicolas d'Eupen est une fondation d'utilité publique dirigée par un conseil d'administration. Celui-ci compte six représentants du pouvoir organisateur (les quatre communes du Nord), deux du doyenné et deux du corps médical. La direction assiste aux délibérations avec voix consultative. L'établissement dispose actuellement de 192 lits agréés, répartis entre les services de chirurgie, médecine interne, soins intensifs, gynécologie obstétrique, pédiatrie, gériatrie, rééducation fonctionnelle et soins chroniques. Il propose en outre des services en radiologie, dialyse et urgences. Une clinique de jour, avec ou sans chirurgie, y est associée. Depuis 1998, l'hôpital est en cours de transformation et d'extension. La priorité est de terminer l'agrandissement en concentrant actuellement les travaux sur le nouveau bâtiment central.

La Clinique Saint-Joseph de Saint-Vith est une association sans but lucratif (VoG, Asbl). Son conseil d'administration compte cinq représentants des communes de l'Eifel (un par commune), quatre du doyenné de Saint-Vith, deux représentants des médecins et quatre de l'Asbl „Gesundheit und Solidarität“ (Santé et solidarité) de la Mutualité chrétienne. La direction et un représentant des médecins généralistes assistent aux réunions avec voix consultative. La clinique dispose de 156 lits agréés, répartis dans les services de chirurgie, médecine interne, soins intensifs, gynécologie obstétrique, psychiatrie (en hospitalisation et en clinique de jour), rééducation fonctionnelle et soins chroniques. Elle propose en outre des services de radiologie (dont I.R.M.) et d'urgences ainsi qu'une clinique de jour, avec et sans chirurgie. La zone technique du nouveau bâtiment fut inaugurée en 2003 et la „maison des lits“ en 2008. Restent ainsi encore à effectuer la démolition de l'aile est et la rénovation de l'ancienne aile.

Établissements privés, les deux hôpitaux disposent, outre de l'offre précitée, d'un laboratoire, d'une officine hospitalière, d'une banque du sang, d'une centrale d'achats, d'une cuisine, d'une commission d'hygiène, d'un service de médecins urgentistes, d'un département qualité, d'un médiateur et d'autres services. Courant 2009 et 2010, il y a eu une pénurie de personnel tant soignant que médical. Cette situation engendra des problèmes organisationnels et fonctionnels, allant jusqu'à inquiéter la population.

En Belgique, des regroupements donnent naissance à des structures hospitalières qui, par effet d'échelle, peuvent plus facilement s'imposer que les unités de taille inférieure. Afin que les petits hôpitaux isolés soient en mesure de couvrir l'ensemble des soins médicaux, il est vital pour eux de coopérer avec de grands établissements. Une collaboration plus étroite entre les deux établissements de la DG leur permettra, en outre, de bénéficier de leurs expériences mutuelles et d'acquérir une position plus forte vis-à-vis de tiers, par exemple en ce qui concerne les achats ou lors de négociations avec l'État fédéral.

Quant au réseau de médecins généralistes en DG, le „Fonds Impulseo“ cherche d'ores et déjà à motiver de jeunes praticiens à s'installer dans des zones où un manque se fait sentir. Selon une étude de ce Fonds, la densité des médecins généralistes apparaît préoccupante dans toutes les communes de la DG. De plus, la moyenne d'âge des praticiens, aussi bien au Nord qu'au Sud, dépasse la cinquantaine.

La DG n'est d'ailleurs pas la seule région à être confrontée à une telle situation. Une étude du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE)^[26] signale que le nombre d'étudiants des universités belges optant pour la médecine générale serait inférieur de 25 % aux quotas nationaux prévus. Et des études prouvent que les médecins généralistes changent souvent de carrière. Le taux de médecins de famille n'exerçant pas s'élevait ainsi, en 2005, à près de 12 %.

Lorsqu'ils choisissent leur lieu d'installation, les futurs généralistes mettent aussi en balance l'environnement pour leur famille, par exemple en ce qui concerne le métier, l'école et les loisirs. Toujours selon l'enquête KCE, les facteurs incitant ceux en activité à poursuivre seraient : les conditions de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, le niveau de revenus, le soutien par des spécialistes, la collaboration avec des hôpitaux ainsi que l'aide à la famille pour la culture, les activités scolaires et les loisirs. De l'opinion des généralistes ayant arrêté d'exercer, la promotion de pratiques de groupe, l'amélioration de l'organisation des tours de garde, le soutien financier des cabinets, la formation continue pendant le temps de travail et l'amélioration de la formation initiale motiveraient à ne pas renoncer.

Les deux projets partiels se rejoignent dans la collaboration entre généralistes et hôpitaux. D'un côté, les hôpitaux dépendent d'une certaine manière des généralistes qui leur envoient leurs patients, estimant que l'offre est d'un niveau qualitatif élevé. De l'autre, la proximité d'un hôpital fonctionnant bien garantit une certaine sécurité aux généralistes. Une coopération sans heurts entre les généralistes et les spécialistes hospitaliers incite un médecin généraliste à continuer d'exercer.

Dans le secteur des professions sanitaires, les hôpitaux, les maisons de repos et les services d'aide à domicile éprouvent, en DG, beaucoup de difficultés à recruter du personnel qualifié. Or, il est nécessaire de répondre aux besoins de la population en tenant compte de l'évolution démographique et des nécessités croissantes en soins hospitaliers. Ce problème ne résulte pas seulement de ce que trop peu de jeunes sont formés pour ces secteurs, mais aussi de l'abandon prématuré de leur profession par les soignants qualifiés. De plus, la DG subit la concurrence des propositions, souvent financièrement plus avantageuses, des zones frontalières allemandes et luxembourgeoises. Contrairement aux médecins, il n'existe encore aucun registre répertoriant tous les soignants actifs. Il est donc impossible pour les responsables de connaître le nombre de ceux quittant le métier et la durée de leur éloignement de la profession. En ce qui concerne les infirmiers, le Service public fédéral Santé publique a établi un registre ; celui-ci ne reprend toutefois, pour l'instant, que les soignants porteurs des nouveaux titres professionnels, comme en oncologie et gériatrie. Ce répertoire va progressivement s'étoffer pour aboutir à l'enregistrement de l'ensemble du corps infirmier. Conformément à la législation de 2006, un fichier équivalent concernera aussi les aides-soignants.

À la pénurie en personnel infirmier, s'ajoute celle en aides-soignants, aides familiaux et aides seniors. Retrouver les professionnels de ces groupes n'exerçant pas leur activité est actuellement impossible. Le plan d'action fédéral visant à accroître l'attrait des professions sanitaires comprend les points forts suivants :

la réduction de la charge de travail et du stress, la revalorisation du métier d'infirmier, une meilleure rémunération et la reconnaissance sociale, ainsi que l'inclusion du personnel infirmier dans la prise de décisions. Outre les thèmes régis par la législation fédérale, la DG peut agir en ce qui concerne la revalorisation et la reconnaissance sociale des professions sanitaires.

Un point de recoupement entre les deux premiers sous-projets de „Garantir la santé“ sera d'assurer que les normes fédérales relatives au maintien de services spécifiques dans les hôpitaux de la DG, dans les unités de soins intensifs par exemple, seront respectées.

[26] Lorant V, Geerts C, D'Hoore W, Sauwens D, Remmen R, Peremans L, et al. Médecine générale : comment promouvoir l'attraction et la rétention dans la profession ? Health Services Research (HSR) Bruxelles : Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE); 2008. KCE reports 90B (D/2008/10.273/64).

11.2 OBJECTIFS

La première fonction des deux implantations hospitalières en DG est d'assurer les soins primaires à proximité de la population et dans sa langue maternelle. Ne minimisons toutefois pas leur signification en tant que grandes entreprises régionales pourvoyeuses d'emplois. D'où le premier objectif défini, qui sera de garantir la santé de la population de la DG en consolidant l'implantation des hôpitaux à Eupen et Saint-Vith. Le rapprochement administratif des deux structures doit permettre une exploitation plus efficace des ressources disponibles. Concrètement, les responsables des deux établissements ont pour mission d'élaborer une coopération à différents niveaux, avec comme délai, la fin de cette législature.

Un manque préoccupant en médecins généralistes se dessine dans l'ensemble de la DG. C'est pourquoi un deuxième volet de ce projet d'avenir „Garantir la santé“ concernera le maintien à long terme, sur l'ensemble du territoire, d'un suivi médical assuré par les médecins de famille. Après une étude approfondie de la situation actuelle, un concept approprié sera élaboré en collaboration des généralistes. Celui-ci visera, entre autres, à promouvoir la région DG comme lieu d'implantation pour les généralistes.

Un autre volet important du projet d'avenir sera d'assurer les soins et les aides, aussi bien à domicile qu'à l'hôpital. En accord avec le plan fédéral pluriannuel, le Gouvernement de la DG arrêtera des mesures destinées à revaloriser les professions sanitaires. En complément à la démarche fédérale, des dispositions en faveur des aides-soignants, des aides familiaux et des aides seniors seront également mises au point dans le cadre de ce projet d'avenir.

Inga Klawitter:

Quel sera le plus grand défi à relever dans la mise en œuvre du projet d'avenir „Garantir la santé“ ?

Andrea Johnen:

Par rapport à une population constamment vieillissante, il y a de moins en moins de jeunes actifs. Dans le contexte de l'évolution démographique, le thème „manque de professionnels“ gagne en signification. Dans ce projet, beaucoup d'étapes et de dispositions visent, d'une part, à éveiller la passion des gens pour les professions sanitaires et, d'autre part, à soutenir la création de conditions de travail attrayantes non seulement pour ceux qui débutent mais aussi pour les nombreux soignants et médecins en activité.

Inga Klawitter:

Comment sont réparties les compétences entre l'État fédéral, les communautés et les régions quant aux hôpitaux ? Quelles sont les conséquences pour le sous-projet „Consolidation de l'implantation des hôpitaux“ ?

Andrea Johnen:

L'État fédéral finance les hôpitaux au travers de l'Inami et du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. En outre, il supervise l'accès aux métiers médicaux, définit des normes et réglemente par des programmes notamment le nombre de lits dans les différentes spécialités et celui des gros appareils médicaux.

Les communautés sont quant à elles compétentes pour la reconnaissance des services et fonctions hospitaliers, pour leur participation financière dans les bâtiments et équipements, ainsi que pour le respect du calendrier fédéral de construction. En raison de cette répartition des attributions, les responsables de la DG sont fortement concernés par les événements actuels. En tant que partenaires importants, ils peuvent assister les décideurs des hôpitaux dans le développement d'une structure orientée vers le futur, visant à apporter les meilleurs soins possibles à la population.

11.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : CONSOLIDATION DE L'IMPLANTATION DES HÔPITAUX

Les deux hôpitaux à Eupen et Saint-Vith jouent un rôle significatif dans la couverture globale de la DG en soins médicaux. Une étroite collaboration entre les deux établissements garantira ces implantations à long terme. Son but consiste à dispenser dans la DG, à proximité des patients, des soins orientés sur la qualité et économiquement rentables. Un dialogue renforcé entre médecins, personnel soignant et directions des hôpitaux à Eupen et Saint-Vith en constituerait un jalon. Un échange ciblé de médecins et de soignants, une optimisation de la rapidité des transferts réciproques d'informations, une amélioration de la gestion de la qualité, une synergie dans les achats et l'élimination de la lourdeur administrative contribueront à créer de meilleures conditions de travail pour tous. En vue d'une coopération réussie, les objectifs sont définis à long terme. La collaboration ne réussira toutefois que si tous les concernés sont prêts à dialoguer. Sans la nécessaire confiance réciproque et la volonté de travailler ensemble, le projet risque d'être retardé, voire à terme d'échouer.

ÉTAPES

●●●	Engagement des discussions entre les hôpitaux et des représentants du Gouvernement et du Ministère ; accord sur la composition des conseils d'administration et leurs fonctions	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	S'inspirer des bons exemples en Belgique et à l'étranger. Exploitation des possibilités de collaboration entre établissements hospitaliers, à partir d'exemples dans la Communauté française et au Luxembourg	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Réalisation d'une analyse SWOT par les deux hôpitaux	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Présentation d'un rapport actualisé quant à la conception, la stratégie et la planification relatives aux deux hôpitaux ; mise à contribution éventuelle d'experts externes pour établir ce document stratégique	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Établissement du bilan de départ en ce qui concerne la collaboration entre médecins généralistes et hospitaliers dans la DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Analyse des besoins et évaluation des attentes respectives des généralistes et des hôpitaux dans la DG	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Définition d'objectifs pour la collaboration entre généralistes et hôpitaux dans la DG	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Détermination de priorités pour la coopération entre généralistes et hôpitaux dans la DG	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Mise en œuvre de la coopération entre le Sankt Nikolaus-Hospital à Eupen et la clinique Sankt Josef de Saint-Vith, à partir de la stratégie élaborée et de l'analyse SWOT	●●●>	2 ^e semestre 2013

SOUS-PROJET 2 : COUVERTURE GÉNÉRALISÉE EN MÉDECINS GÉNÉRALISTES

La médecine générale est le fondement de tout système de santé ayant pour vocation de mettre à la disposition de tous les habitants une médecine de bonne qualité et à un prix raisonnable. Le nombre de généralistes en exercice est malheureusement en chute constante. Si cette évolution devait se poursuivre, la DG se trouverait confrontée, dans les années à venir, à une pénurie préoccupante. Une inversion de cette tendance s'impose. Un état des lieux sera tout d'abord dressé pour évaluer les besoins actuels en médecins généralistes et le nombre de candidats potentiels. Ceci implique une collaboration des généralistes actuellement en exercice dans la DG. À long terme, le programme d'incitation poursuit les objectifs suivants : une meilleure promotion de l'image de ce métier, des informations complètes pour les débutants, des mesures cohérentes pour concilier vie professionnelle et vie familiale et des aides à la création de centres médicaux (pratiques de groupe).

ÉTAPES

● ● ●	Élaboration d'un questionnaire en collaboration avec les généralistes	● ● ● >	1 ^{er} semestre 2011
● ● ●	Collecte de données relatives aux généralistes en exercice dans la région DG, y compris la localisation et l'âge	● ● ● >	2 ^e semestre 2011
● ● ●	Collecte de données relatives aux généralistes dans la région DG n'exerçant pas, y compris localisation et âge	● ● ● >	2 ^e semestre 2011
● ● ●	Collecte de données relatives aux étudiants germanophones, avant et après leur spécialisation en médecine générale.		
● ● ●	Les étudiants fréquentant les universités allemandes seront également répertoriés.	● ● ● >	2 ^e semestre 2011
● ● ●	Étude de concepts : des exemples à retenir pour des modèles seraient, entre autres, une infirmière communale, une prime allouée par les communes ou la DG, une maison ou une permanence médicale	● ● ● >	2 ^e semestre 2011
● ● ●	Transmission d'une image positive du métier, et ce par une campagne de communication ciblée et concertée avec les généralistes	● ● ● >	à partir du 2 ^e semestre 2011
● ● ●	Attirer l'attention sur les possibilités de formation comme généralistes, et ce dans les établissements nationaux et étrangers	● ● ● >	1 ^{er} semestre 2012
● ● ●	Analyse des possibilités de connexion et d'étroite coopération avec les services d'urgence des hôpitaux	● ● ● >	2 ^e semestre 2012
● ● ●	Développement d'un concept de promotion présentant la DG comme une région d'implantation pour les médecins	● ● ● >	2 ^e semestre 2012
● ● ●	Analyse de l'hypothèse d'accepter, à court terme, des médecins avec diplômes étrangers	● ● ● >	1 ^{er} semestre 2013
● ● ●	Promotion, dans les universités belges et allemandes, de la DG comme région d'implantation pour les médecins	● ● ● >	2 ^e semestre 2013
● ● ●	Campagne de communication sur le concept de promotion présentant la DG comme région d'implantation pour les médecins	● ● ● >	2 ^e semestre 2013

SOUS-PROJET 3 : REVALORISATION DES PROFESSIONS SANITAIRES

Le projet fédéral de revalorisation des professions sanitaires met l'accent sur les incitants financiers. Dans ce projet d'avenir, par contre, l'attention se porte avant tout sur les caractéristiques sociopsychologiques de la profession, qui incitent de nombreux soignants à la quitter. Jusqu'à présent, des données concernant la satisfaction professionnelle, la durée d'exercice et le retour au métier n'existent pas. Ces éléments doivent tout d'abord être rassemblés, pour servir ensuite de base à l'établissement d'un catalogue de mesures. Pour la société, très souvent, le métier de soignant donne encore l'image préconçue de service subalterne ou de simple assistance du médecin.

C'est pourquoi il est nécessaire de présenter la pratique de soins comme un métier à part entière, avec ses multiples facettes et ses grandes responsabilités, où chaque candidat trouvera un champ d'action correspondant à sa personnalité. Les formations initiales et complémentaires ne sont pas seulement nécessaires pour satisfaire aux exigences légales, mais aussi pour garantir la qualité des soins et contribuer à la satisfaction personnelle dans l'exercice de l'activité.

ÉTAPES

●●●	Élargissement continu des offres en formations initiales et continues	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2010
●●●	Sensibilisation du public à la possibilité de formation aux métiers d'aide-soignant, d'aide familial et d'aide seniors	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●●	Réalisation d'une enquête auprès des infirmiers, aides-soignants, aides familiaux et aides seniors en activité	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Réalisation d'une enquête auprès des infirmiers, aides-soignants, aides familiaux et aides seniors ayant actuellement cessé leur activité	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Élaboration d'un catalogue de mesures pour revaloriser les professions sanitaires, accroître leur reconnaissance par la société, intégrer le personnel soignant dans la prise de décisions, et ce à partir des résultats de l'enquête portant sur l'état des lieux, ainsi que de l'évolution d'autres facteurs dans le domaine de la santé (état de nos établissements hospitaliers, soins à domicile, santé mentale, etc.)	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Mise en application du catalogue de mesures	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2012

11.4 ORIENTATION SOCIO-POLITIQUE DE SOCIÉTÉ

11.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

Les responsables devront définir les termes de la coopération entre les deux hôpitaux au niveau de l'opérationnalité, puis adopter des mesures durables qui conforteront la DG en tant que lieu d'implantation pour des hôpitaux.

L'analyse des besoins en soins médicaux débouchera sur l'établissement d'un concept destiné à stabiliser le nombre des généralistes en exercice dans la DG et à promouvoir le travail interdisciplinaire. Il visera à garantir durablement le suivi de la population germanophone par les médecins généralistes.

L'ambition d'accroître l'attrait des professions sanitaires garantira durablement des soins de qualité dans les hôpitaux, les maisons de repos et de soins ou encore à domicile.

11.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Jusqu'à présent plutôt informelle, la coopération entre les hôpitaux sera, grâce au dialogue souhaité par le Gouvernement, formalisée et structurée avec un engagement des deux parties.

Les déclarations quant à la pénurie en médecins généralistes, acceptées comme telles jusqu'à présent, seront confirmées par des chiffres. Cet état des lieux établi spécifiquement pour la DG permettra d'élaborer un concept taillé sur mesure pour couvrir durablement les besoins en médecins généralistes.

L'élaboration du catalogue de mesures tiendra compte des résultats d'enquêtes et, par là, des expériences des professionnels. Avec la collaboration des principaux acteurs du secteur, la reconnaissance sociale et la revalorisation des professions sanitaires seront ainsi menées parallèlement aux efforts fédéraux.

11.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

CONSOLIDATION DE L'IMPLANTATION DES HÔPITAUX

Stratégie commune des conseils d'administration des hôpitaux pour renforcer la coopération et préserver la région de santé DG	Élaboration et mise en œuvre de la stratégie
Nombre d'accords de coopération conclus entre les deux hôpitaux	Collecte d'informations et si possible augmentation

COUVERTURE GÉNÉRALISÉE EN MÉDECINS DE FAMILLE

Concept de meilleur positionnement de la DG en tant que région d'implantation pour les médecins, établi en collaboration avec les généralistes	Élaboration et mise en œuvre du concept
Nombre de médecins généralistes par 10 000 habitants	Amélioration ou au moins stabilisation

REVALORISATION DES PROFESSIONS SANITAIRES

„État des lieux en matière de soins infirmiers“ via une nouvelle analyse SWOT menée par l'association des infirmiers germanophones de Belgique (KPVDB)	Réalisation et exploitation
Évolution des besoins en personnel infirmier, aides-soignants, aides familiaux et aides seniors	Relevé systématique
Propositions de formations initiales et continues pour le personnel soignant et participation	Accroissement des offres et des participations
Mesures destinées à accroître l'attrait des professions sanitaires en DG	Élaboration d'un concept et mise en œuvre

11.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

De par leurs représentants dans les instances dirigeantes des deux établissements hospitaliers de la DG, les communes participent de manière déterminante à l'élaboration des orientations stratégiques dans l'initiative de coopération.

Leur intérêt est en outre grand à ce que la couverture assurée par les médecins généralistes s'étende à l'ensemble de leur territoire. Les communes s'impliqueront ainsi dans l'élaboration d'un concept et, entre autres, dans les réflexions relatives à une infirmière communale faisant des visites à domicile, à l'instar de zones rurales en Allemagne, ou encore à l'introduction d'une promotion des soins par l'octroi de primes, comme le fait la commune de Rouvroy.

11.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

Pour concevoir une coopération entre les hôpitaux, un coup d'œil au-delà des frontières de la DG s'avère indispensable. Les responsables ont tout loisir de rechercher des informations, non seulement en Belgique, mais par exemple aussi au Luxembourg, où des rapprochements similaires existent déjà. Ces contacts les aideront à percevoir les avantages d'une telle collaboration et à planifier les démarches nécessaires.

Pour les professionnels de la DG aussi, il est intéressant de s'informer en Belgique et dans les zones rurales de pays européens sur d'éventuels éléments rendant une région attirante pour l'installation de médecins généralistes, puis d'en étudier la possible transposition à la DG.

L'État fédéral est compétent pour l'agrément des médecins généralistes et pour le remboursement de leurs prestations via l'Institut national d'assurance maladie invalidité (Inami). Le Gouvernement de la DG aura ainsi pour mission de sensibiliser les responsables de l'État fédéral et de l'Inami aux problèmes spécifiques à notre région.

Dans le cadre de ce sous-projet et particulièrement dans le domaine des soins, la DG défendra également auprès de l'État fédéral les intérêts des institutions et des services. Ceci concernera par exemple le sous-financement des services de soins intensifs, ou encore l'insuffisance de reconnaissance professionnelle dont souffrent les aides-soignants.

SOUS-PROJET 1 : CONSOLIDATION DE L'IMPLANTATION DES HÔPITAUX



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

PLAN MÉDICAL GLOBAL DANS LES HÔPITAUX WALLONS DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG ET ZORGNET VLAANDEREN EN FLANDRE

Dans la province du Luxembourg, les premières fusions eurent déjà lieu en 1988. À cette époque, trois établissements hospitaliers se trouvaient sous la responsabilité d'intercommunales : les Cliniques du Sud-Luxembourg, le Centre hospitalier des Ardennes et l'Intercommunale hospitalière Famenne-Ardenne-Condruz. Afin de garantir à long terme que les soins médicaux de base seraient dispensés à proximité, les responsables politiques engagèrent en 2004 les premières réflexions quant à une rationalisation de l'offre médicale. Un processus avec accompagnement d'experts aboutit, en 2009, à la création d'une intercommunale qui, depuis, gère les services de santé de la région. Outre l'établissement d'un plan médical détaillé, les objectifs étaient par exemple aussi une plus forte représentation face à l'Administration ou le développement de synergies en ce qui concerne l'informatisation des dossiers médicaux.

www.vivalia.info

„Zorgnet Vlaanderen“ est une organisation patronale qui réunit les hôpitaux et maisons de repos et de soins implantés sur l'ensemble du territoire flamand. Plus de 500 établissements y sont représentés, occupant près de 80 000 personnes.

„Zorgnet Vlaanderen“ est un réseau d'institutions, un organisme de référence et une plateforme de réflexion où s'échangent des informations, des connaissances et des propositions. Cette organisation défend les intérêts de ses membres dans les différentes commissions et auprès d'acteurs de la santé, tant au niveau flamand que fédéral et européen.

www.zorgnetvlaanderen.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

CENTRE HOSPITALIER DU NORD AU LUXEMBOURG

Début 2010 et sur décision du gouvernement luxembourgeois, entra en vigueur la fusion des deux hôpitaux „Saint Louis“ à Ettelbrück et „Saint Joseph“ à Wiltz. Les deux établissements fonctionnent désormais sous le nom de „Centre hospitalier du Nord“ et forment une structure unifiée. Il s'agissait avant tout de donner aux patients du Nord du grand-duché de Luxembourg l'assurance à long terme de soins de haute qualité. Une exploitation plus judicieuse des ressources financières et humaines constitue l'un des objectifs de cette nouvelle organisation. Par de nouvelles synergies, l'ambition est aussi d'atteindre un haut degré d'orientation des patients et une grande sécurité pour ceux-ci. L'association des deux établissements a demandé un large consensus : le projet a été décidé tous partis confondus et largement accepté par le personnel des deux institutions. Cet exemple de fusion démontre que, malgré des conditions-cadres difficiles, il existe des établissements médicaux qui, avec créativité, persévérance ou une bonne gestion, assurent un travail efficace orienté vers l'avenir. Le Centre hospitalier du Nord peut dès lors être considéré comme un exemple de fusion réussie dans le monde médical.

www.clw.lu

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

RÉFORME CLINIQUE DU SANITÄTSBETRIEB AU TYROL DU SUD

Le 18 juin 2010, la commission territoriale pour la réorganisation clinique a approuvé, à l'unanimité, le document de réforme clinique de l'agence sanitaire sud tyrolienne. Le document de base spécifie les principes régissant la réorganisation de la santé publique en milieu hospitalier. La réforme prévoit, entre autres, que tous les hôpitaux du Tyrol du Sud seront reliés au sein d'un réseau comprenant d'autres participants, comme les médecins généralistes, les aides seniors, etc., et continueront à dispenser l'ensemble de leurs services fondamentaux. Cette nouvelle organisation envisage aussi la création de centres de référence qui couvriront en tout ou en partie une spécialité.

www.sabes.it

**SOUS-PROJET 2 :
COUVERTURE
GÉNÉRALISÉE
EN MÉDECINS
GÉNÉRALISTES**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

CENTRES MÉDICAUX EN FLANDRE ET EN WALLONIE

Dans un centre médical, plusieurs médecins généralistes exercent sous un même toit. Les travaux de secrétariat peuvent ainsi être confiés à une seule et même personne. Le site Internet, permettant dans beaucoup de cas de prendre les rendez-vous, présente, outre les différents médecins, le personnel administratif et d'autres groupes professionnels dispensant un ensemble de soins aux patients. C'est ainsi que des conseillers en nutrition, des infirmiers ou des psychologues trouvent également leur place dans un centre médical.

www.hethuisartenhuis.be (exemple en Flandre)

et

www.thiermeredieu.be (exemple en Région wallonne)

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

CENTRALE DE GARDE EN RHÉNANIE-PALATINAT, ALLEMAGNE

Une initiative en matière de centrale de garde existe par exemple dans le Kreis allemand de la Vulkaneifel. Les médecins généralistes y assurent, en dehors de leurs consultations, un service aux malades dans les hôpitaux de Daun et Gerolstein, exception faite pour des maladies graves mettant la vie en danger. Si nécessaire, les patients sont acheminés vers la centrale de garde par un service de transport.

www.bdz-vulkaneifel.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

AGNES, MECKLEMBOURG-POMÉRANIE-OCCIDENTALE, ALLEMAGNE

„AGnES“ est l'acronyme de la désignation allemande pour „intervention généralisée, proche du citoyen et soulageant les médecins grâce à l'E-santé“. Dans ce projet pilote d'aide aux médecins, des infirmières spécialement qualifiées ou des auxiliaires médicales visitent à leur domicile les malades peu ou non mobiles. Elles conseillent et soignent les patients, surveillent les thérapies et contribuent à la prévention de maladies.

www.medizin.uni-greifswald.de/icm/index.php?id=347

SOUS-PROJET 3 : RÉVALORISATION DES PROFESSIONS SANITAIRES



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

CONSULTATION INFIRMIÈRE RÉMUNÉRÉE

Depuis le 1^{er} février 2009, les infirmiers à domicile ont le droit de facturer une visite par an et par patient au tarif de 22,95 euros. Cette visite est intégralement prise en charge par l'Inami. Elle est destinée à évaluer l'état de santé du patient du point de vue des soins, à identifier ses besoins et à fixer avec lui ses objectifs de soins. Cette prestation de service peut être rendue au patient sans autorisation préalable, pour autant que des soins d'hygiène aient été dispensés au moins deux fois par semaine pendant les 28 jours précédents. Cette règle de 28 jours ne s'applique pas aux soins palliatifs.

www.inami.fgov.be/care/fr/other/infirmiers/generalinformation/circulars/2008/pdf/200803annexe6.pdf

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

HÔPITAUX-AIMANTS EN ALLEMAGNE ET AUX PAYS-BAS

Les „hôpitaux-aimants“ ont pour but de recruter et de fidéliser du personnel soignant hautement qualifié en mettant l'accent sur le rôle des soins dans le processus de guérison. Ce type de gestion a pour résultats un meilleur suivi des patients et davantage de satisfaction professionnelle chez le personnel soignant. Ce concept, originaire des USA, a été le thème de colloques et de séminaires de management. Il est déjà appliqué dans quelques établissements allemands. Les responsables de tels hôpitaux privilégient la qualité dans la gestion des soins, le management participatif et l'exemplarité des soins, afin de fidéliser le personnel pendant de nombreuses années.

www.uni-duesseldorf.de/Intensivpflege/seiten/abstract_2010/feuchtinger.pdf

et

www.venvn.nl/Portals/20/dossiers/20081002%20Magneetverslag.pdf

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

ADVANCED NURSING PRACTICE (ANP) EN GRANDE-BRETAGNE

L'expression „Advanced Nursing Practice“ (pratique infirmière avancée) est employée pour désigner une certaine forme de soins „avancés“ dispensés avant tout dans les pays anglo-saxons. Le concept se caractérise par un haut degré de formation (académique) avec une spécialisation en soins comprenant des exercices pratiques. De ce fait, la base de la pratique infirmière avancée est le transfert des tâches fondamentales du médecin au personnel soignant, dans des domaines de compétences bien définis et sous de strictes conditions. Ce „nouveau“ rôle des soignants est surtout appliqué dans les soins primaires et en santé publique. Le personnel soignant jouit ainsi de davantage d'autonomie, que ce soit dans ses prises de décisions, dans l'application de ses compétences, voire dans une pratique encore plus indépendante.

www.pflegewiki.de/wiki/Advanced_nursing_practice

11.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

11.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Les thèmes du projet d'avenir „Garantir la santé“ ne trouvent actuellement aucun équivalent dans les axes du Plan Marshall de la Région wallonne.

11.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

Le domaine de la santé ne constitue actuellement aucun thème de travail essentiel dans l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel.

11.8.3 UE 2020

Dans l'initiative phare „Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale“ de la stratégie UE 2020, les pays membres sont invités à développer leurs systèmes de sécurité sociale et de retraite de manière à garantir une aide appropriée au revenu et l'accès aux soins de santé. Cette garantie de soins de santé reçoit également la plus haute priorité dans ce projet d'avenir.

*Je suis optimiste.
Avec le Concept de développement
régional, la Communauté germanophone fait
un bond en avant, particulièrement dans le domaine
de la santé. Une large offre en prestations sociales
et de santé veillera à assurer une protection fiable dans
les situations de vie difficiles.
J'en suis absolument convaincu.*

Harald Mollers, Ministre de la Famille,
de la Santé et des Affaires sociales
de la Communauté germanophone de Belgique,
dans le focus „Garantir l'accès à la santé“,
novembre 2010.

12



PROJET D'AVENIR SERVICES SOCIAUX MAIN DANS LA MAIN



12.1	CONTEXTE D'ACTION	218
12.2	OBJECTIFS	219
12.3	MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	220-221
	SOUS-PROJET 1 : POUR UNE PROMOTION DE LA SANTÉ ET UNE PRÉVENTION MÉDICALE EFFICACES ET CONCERTÉES	
	SOUS-PROJET 2 : AIDE À DOMICILE, SEMI-RÉSIDENTIELLE ET RÉSIDENTIELLE POUR LES PERSONNES ÂGÉES : OFFRES SUR MESURE	
12.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	222
	12.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	12.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
12.5	INDICATEURS D'IMPACT	223
12.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	224
12.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	225-228
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
12.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	229
	12.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	12.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	12.8.3 UE 2020	

12.1 CONTEXTE D'ACTION

Conformément au décret relatif à la promotion de la santé et à la prévention médicale, le Gouvernement a défini des objectifs et des recommandations d'actions prioritaires en se basant sur les propositions du conseil consultatif. Actuellement, les diverses organisations offrent des services variés en conseil, information, éducation et prévention. Cela risque de limiter l'efficacité de ces différentes initiatives, essentiellement par manque de mise en réseau et d'évaluation. En outre, il n'existe pour l'instant aucun interlocuteur en mesure de fournir informations et conseils sur la double problématique „environnement et santé“.

L'évolution démographique laisse présager un inversement radical de la pyramide des âges à partir de 2020 : les plus de soixante ans constitueront alors trente pour cent de la population. D'ailleurs, dès à présent, nous assistons à une augmentation constante du nombre des seniors actifs, ainsi que des personnes très âgées et potentiellement dépendantes. En même temps, une partie importante de la population n'a toujours pris conscience que le maintien en activité des seniors est salutaire pour leur santé morale et physique. Or, s'il est synonyme de qualité de vie, il contribue aussi, de manière significative, aux débats sur la société et la politique de l'emploi.

Outre l'augmentation constante du nombre des personnes âgées, l'étude démographique révèle aussi une diminution du nombre des actifs. Il en résulte une demande croissante en aides et soins, alors que les ressources en personnels soignants se réduisent. À une époque où les recettes sont en baisse et les besoins en hausse, il devient indispensable de combiner aides gouvernementales et engagement citoyen.

Inga Klawitter:

Quels seront les plus grands défis à relever dans la mise en œuvre du projet d'avenir „Services sociaux main dans la main“ ?

Karin Cormann:

Nous devons tout d'abord bien réfléchir à notre manière de définir le public cible des seniors. Quelles sont nos représentations de l'âge ? Comment éveillerons-nous la motivation des personnes avançant en âge à rester socialement actives, selon le dicton faute d'exercice on se rouille ? De même, la responsabilité personnelle pour sa propre santé est tout aussi importante que le devoir, pour la société, d'assister les personnes âgées dépendantes. Il y a traditionnellement en Belgique une attitude d'attente vis-à-vis de l'État. Beaucoup ont un certain droit à une protection. Ceci est sans aucun doute un autre défi que nous nous devons de relever.

Inga Klawitter:

Qu'attendez-vous de la mise en œuvre du projet d'avenir „Services sociaux main dans la main“ ?

Karin Cormann:

J'espère que les gens resteront longtemps en bonne santé et que nous pourrons y contribuer par une bonne information et la mise en œuvre réussie d'un concept de promotion de la santé. De nombreuses maladies résultent d'un mauvais style de vie et génèrent des coûts élevés. Elles signifient en outre, pour ceux qui en sont affectés, une très longue histoire de souffrances, liée souvent à une dépendance en soins. C'est pourquoi je souhaiterais que l'on prenne conscience plus tôt de sa santé et fasse davantage pour la conserver durablement.

12.2 OBJECTIFS

L'un des principaux objectifs du projet d'avenir „Services sociaux main dans la main“ sera d'établir une interconnexion plus forte des services sociaux proposés en Communauté germanophone (DG). L'offre de grande qualité en services sociaux pour les différentes situations de vie, de l'accueil des jeunes enfants à l'aide à domicile pour les concitoyens âgés, doit être maintenue et améliorée. Ceci implique la création de synergies et de formes organisationnelles optimisées. Le nombre d'interlocuteurs pour ceux qui y feraient appel serait ainsi réduit à un minimum, tout en conservant la transparence.

Il s'impose de réactualiser les objectifs en matière de promotion de la santé et de prévention médicale adoptés par le Gouvernement. Ils seront ensuite pondérés d'après leurs points forts, concrétisés de façon cohérente et efficace par le biais d'une mise en réseau. En outre, il apparaît nécessaire de vérifier, voire adapter les méthodes appliquées dans chaque organisation. Ceci exige une constante évaluation. Lors de la définition des priorités dans l'optique d'une restructuration, les principales étapes de la vie humaine serviront de base: enfance et adolescence, âge adulte puis troisième et quatrième âges. Il s'agira particulièrement d'atteindre aussi les familles défavorisées, autre groupe cible. En outre, il faudra trouver des réponses appropriées au regard de la dynamique de développement de la société en créant et garantissant des offres adaptées aux besoins des différentes périodes de la vie et notamment pour la vieillesse. Pour ce faire, il faudra garantir l'information et si possible l'accès à ces prestations lors de changements intervenant dans la vie des bénéficiaires, en particulier quant à leur santé. De plus, il sera nécessaire de veiller à un équilibre géographique et de donner à des partenaires privés la possibilité de proposer des prestations. Considérant les besoins accrus en matière d'assistance aux seniors, il est également important de développer dans la DG de nouvelles approches quant aux formes alternatives de logement et d'accompagnement.

La gériatrie dans les hôpitaux constitue ainsi un exemple d'interconnexion des prestations proposées. En effet, l'on veille de plus en plus à ce que la thérapie résidentielle tienne compte de la réalité du caractère casanier des seniors et des soins ambulatoires. Ceci garantit que l'offre en milieu hospitalier répond aux besoins d'assistance à domicile, et inversement. Il est dès lors important de fixer des critères clairs et facilement compréhensibles pour l'accès aux prestations d'assistance. Les seniors particulièrement dépendants pourront ainsi en bénéficier également.

La solidarité de tous les citoyens de la DG, et surtout celle des personnes ayant des membres dépendants dans leur famille, constitue une composante importante de la cohésion intergénérationnelle. Il faudra rechercher, dans cette optique, comment soutenir les membres de la famille qui s'impliquent intensément dans les soins aux seniors.

Un concept général sera élaboré, afin que ces objectifs puissent être mis en œuvre dans la DG. Il tiendra compte tant des connaissances actuelles en gérontologie que du point de vue des personnes âgées elles-mêmes, de leur famille, des professionnels et bénévoles des services et organisations, des décideurs politiques, ainsi que du personnel administratif de la DG et des communes. Un état des lieux sera entreprise, afin de permettre une planification et une mise en œuvre systématique des services et projets d'infrastructure nécessaires. Dans une deuxième phase, une analyse des groupes cibles mettra en évidence la répartition des personnes âgées dans la DG et l'évolution démographique prévisible.

Ces deux phases devraient permettre d'évaluer les besoins quant aux mesures organisationnelles à prendre dans les domaines d'action suivants : habitat, mode de vie, conseil et information, participation à la société, engagement citoyen, santé et soins, soutien aux membres soignants de la famille, propositions pour groupes cibles spécifiques, ainsi que structures de coopération et de mise en réseau.

12.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : POUR UNE PROMOTION DE LA SANTÉ ET UNE PRÉVENTION MÉDICALE EFFICACES ET CONCERTÉES

Dans ce sous-projet, le concept global de promotion de la santé sera développé à partir des défis esquissés plus haut. Il répond à une approche systématique de l'offre actuelle, avec identification des lacunes et des doubles emplois. Un plan de communication est prévu comme dernière phase du processus. Ce sera d'une part une campagne publicitaire sur les nouvelles prestations, et d'autre part, d'une information sur les attributions des différentes organisations.

ÉTAPES

●●●	Inventaire des acteurs, description des tâches actuellement réalisées, révélation des doubles emplois	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Collecte d'informations auprès d'autres collectivités d'intérêt public, par exemple en Communauté flamande et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Détermination puis classement selon les priorités des objectifs approuvés par le Gouvernement ; définition des tâches essentielles et concrètes, domaine par domaine	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Comparaison avec les activités actuelles des organisations	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Mise en évidence d'éventuelles lacunes et prestations erronées	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Mise en évidence des interconnexions et des synergies nécessaires	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Échanges quant au projet avec le comité consultatif pour la promotion de la santé	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Présentation du concept et discussion avec les communes	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Adoption du projet définitif par le Gouvernement	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Négociations avec les pouvoirs organisateurs en vue de la mise en œuvre	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Réalisation des modifications de la législation qui se sont avérées nécessaires	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Information sur les compétences des différentes organisations	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2013
●●●	Publicité pour les nouvelles offres	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2013

**RETIRE AU MONDE L'EXPÉRIENCE ET LA CAPACITÉ DE JUGEMENT
DES HOMMES AU-DELÀ DE LA CINQUANTAINE, ET IL N'EN RESTERA PLUS ASSEZ
POUR ASSURER SON EXISTENCE.**

Henry Ford (1863-1947), entrepreneur américain

**SOUS-PROJET 2 :
AIDE À DOMICILE,
SEMI-RÉSIDENTIELLE
ET RÉSIDENTIELLE POUR
LES PERSONNES ÂGÉES :
OFFRES SUR MESURE**

Ce deuxième sous-projet tente de faire le lien entre les domaines d'intervention actuels et futurs de la politique des seniors. Il faudra étendre les aides et soins proposés tout en les orientant davantage vers le groupe cible des seniors. Il s'agira aussi de développer les thèmes qui n'ont pas suffisamment été travaillés jusqu'ici, à savoir l'incitation à l'activité pendant la vieillesse et la solidarité intergénérationnelle. Un plan de communication est prévu comme dernière étape du processus. Il s'agira d'une part d'une campagne publicitaire sur le nouveau concept et sa philosophie, et d'autre part, d'une information sur les éventuels changements intervenus dans les attributions des organisations. Deux éléments importants se détachent ici : 2012 sera l'année européenne du vieillissement actif. Cet événement donnera ainsi la possibilité de présenter les mesures prises jusque-là dans le domaine de la promotion de la santé chez les seniors. Ensuite, l'on pourra à cette occasion intensifier la sensibilisation au défi que représente l'évolution démographique, avec un message sur la nécessité d'une solidarité intergénérationnelle.

ÉTAPES

●●●	Mise en place d'un atelier interne de deux jours. Il définira les objectifs du Gouvernement et du Ministère concernant les offres d'assistance aux seniors, ainsi que les critères de la solidarité interfamiliale, l'accès à celle-ci et son renforcement	●●●>	achevé
●●●	Visites d'information auprès d'autres collectivités d'intérêt public, comme en Communauté flamande et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, pour développer le concept	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Organisation de forums destinés aux responsables communaux, aux citoyens, aux professionnels et aux bénévoles. Sensibilisation à l'évolution démographique et clarification des attentes pour l'avenir	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Organisation d'un atelier interne de deux jours pour poursuivre l'élaboration du concept global en matière de politique des seniors	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Avis scientifique à propos du projet de concept	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Mouture définitive du concept, avec priorisation des mesures à prendre	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Adoption par le Gouvernement	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Présentation du projet et négociations avec les communes, les organisations concernées et Eudomos, service d'accompagnement à domicile	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Négociations avec les pouvoirs organisateurs	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Réalisation des modifications de la législation qui se sont avérées nécessaires	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●●	Modification éventuelle des attributions des différentes organisations	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●●	Campagne publicitaire sur le nouveau concept et sa philosophie	●●●>	1 ^{er} semestre 2013

12.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

12.4.1. DURABILITÉ DU PROJET

Une définition claire des compétences, liée à une convention pluriannuelle, augmente la sécurité juridique des organisations et de leurs projets. Des projets peuvent ainsi être conçus et expérimentés sur une longue durée. D'autre part, cela réduit la charge administrative pour le Ministère alors que la coordination permet d'accroître l'efficacité des mesures prises en matière de promotion de la santé. De plus, le projet permet de planifier à moyen et long terme l'aide accordée aux mesures prises en matière de politique des seniors et les coûts qu'elle génère pour la DG.

12.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Ce projet d'avenir „Services sociaux main dans la main“ innove par le fait qu'il donne un ancrage aux structures actives dans la promotion de la santé et la prévention médicale pour chaque étape de la vie. En outre, des concepts en communication pour les seniors seront développés en vue de promouvoir le vieillissement en bonne santé. Des critères d'accès et mécanismes clairs garantissant l'assistance et les soins durant la vieillesse donneront en outre au citoyen une bonne information et une sécurité juridique face à l'accroissement prévisible des besoins. La solidarité interfamiliale en tant que ciment social ne sera pas non plus négligée. Dans son ensemble, une telle politique progressiste des seniors se reflétant dans un concept global deviendra une marque distinctive importante de la région DG.

**PAR L'EXCLUSION DES VIEUX,
LA SOCIÉTÉ RENONCE À L'EXPÉRIENCE,
AUX SOUVENIRS ET À L'HISTOIRE.
ELLE EST OBLIGÉE DE COMPENSER LE DÉFICIT EN EXPÉRIENCE DE VIE
PAR L'APPEL À DES EXPERTS.**

Norbert Blüm (né en 1935), politicien, chansonnier et écrivain allemand

12.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

POUR UNE PROMOTION DE LA SANTÉ ET UNE PRÉVENTION MÉDICALE EFFICACES ET CONCERTÉES

Utilisation d'examens de dépistage	Accroissement continu
Mesures à prendre dans le domaine de la promotion de la santé	Rapport annuel
Mise en réseau, sur l'ensemble de la DG, des services sociaux proposés	Élaboration d'un concept, adoption et mise en œuvre Élaboration d'un concept, adoption et mise en œuvre
Offres orientées sur la qualité en matière de promotion de la santé chez les adultes et les seniors	Création d'une structure efficace, couvrant tous les âges et toutes les phases de la vie aide à domicile, semi-résidentielle et résidentielle pour les personnes âgées

AIDE À DOMICILE, SEMI-RÉSIDENTIELLE ET RÉSIDENTIELLE POUR LES PERSONNES ÂGÉES : OFFRES SUR MESURE

Engagement de la société et des bénévoles envers les seniors	Renforcement et développement des offres d'aide
Participation citoyenne à l'évolution du concept global	Nombre de citoyens participant aux forums et aux ateliers
Liste d'attente auprès des maisons de repos et de soins et des services d'aide à domicile	À réduire continuellement
Formes alternatives de logement et d'accompagnement dans les soins aux seniors	Élaboration d'un concept, adoption et mise en œuvre
Nombre de places en maisons de repos et de soins	Passer de 720 à 850 d'ici 2014
Concept global de politique des seniors	Élaboration du concept, adoption et mise en œuvre

12.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Dans le domaine de la promotion de la santé, les communes sont les pouvoirs organisateurs de différentes institutions, comme les hôpitaux et les centres de santé, ou en font partie. Leur collaboration dans les réflexions quant à une restructuration de la promotion de la santé est de ce fait primordiale. Elles sont également partenaires du programme „alimentation et activité physique“ et ainsi, les acteurs importants dans l'un des objectifs actuellement les plus marquants de la promotion de la santé : la prévention de l'obésité. En ce qui concerne la prise en charge des seniors, elles sont souvent impliquées dans les pouvoirs organisateurs d'établissements de soins et, par là, incontournables quand il s'agit de créer des formes alternatives d'accompagnement et de nouveaux concepts urbanistiques. Les maisons de repos pour personnes âgées permettent aux seniors d'échapper à la solitude et de s'occuper de manière constructive. Ces établissements ont les communes comme pouvoirs organisateurs ou sont gérés en partenariat avec elles.

Lors du Tour des communes, constatation fut faite que l'évolution démographique était prise très au sérieux dans la DG au niveau de la politique des seniors. C'est surtout dans le domaine des soins que le nombre sans cesse croissant des aînés se fait sentir alors même que la relève fait défaut. Aussi l'accent fut-il à nouveau mis sur la nécessité d'élargir les services existants et de combler les manques grâce à une mise en réseau améliorée. Les communes tiennent ici un rôle important. Elles peuvent en effet lancer de nouveaux projets, qui seront testés et optimisés avant que des initiatives similaires ne soient engagées ailleurs. Ce sont par exemple le „Seniorenwohnhaus Schönberg“ (la maison villageoise pour seniors à Schönberg), un centre de jour proche du citoyen intégré à la vie du village, ou encore les „quartiers d'entraide“ à Eupen, quartiers entiers de la ville conçus dans un esprit de respect des générations, afin de développer ainsi un concept s'insérant également dans le cadre urbain.

Par ailleurs, l'exposition „Jeunes et vieux sous un même toit“, présentée au Ministère de la DG en juin 2010, devint ensuite itinérante et passa de commune en commune. Tous ces projets démontrent l'existence de nombreuses étapes avant la maison de repos et de soins. C'est pourquoi des solutions intermédiaires comme la cohabitation de seniors ou des initiatives comme le concept „Abbeyfield“ doivent être développées. Pour ce qui est du projet d'avenir „Services sociaux main dans la main“, le bénévolat a lui aussi joué un rôle important lors du Tour des communes. Il sera en effet difficile de couvrir les besoins croissants uniquement avec des professionnels. Ainsi, des conducteurs ayant quitté la vie active peuvent proposer des services de voiturage à des personnes plus âgées ne pouvant plus conduire. Des jeunes peuvent quant à eux apprendre aux plus âgés à se servir d'ordinateurs et des nouvelles technologies. Cette dernière initiative encourage, en outre, le très important contact intergénérationnel.

**MON ÉTHIQUE ME DIT
QUE LES LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES
DOIVENT ÊTRE PLACÉS AU MILIEU DE LA VIE DE TOUS.**

Renzo Piano (né en 1937), architecte italien

12.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

Divers partenaires seront consultés dans le cadre des accords existants. Ainsi, une coopération sera engagée avec le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, qui a déjà élaboré un concept similaire de promotion de la santé. Par ailleurs, nous impliquerons le „Vlaams instituut voor gezondheidspromotie en ziektepreventie“ (VIGeZ) dans nos réflexions. En ce qui concerne les nouvelles formes de logement pour les seniors, nous nous rendrons en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, en Flandre, en Wallonie et aux Pays-Bas afin de nous inspirer d'initiatives réussies. Pour définir les critères d'accès aux services d'aide aux seniors, nous consulterons aussi les pays limitrophes et les autres entités belges. En outre, nous rechercherons également des concepts totalement nouveaux mis en place dans des pays européens avec lesquels nous n'avons, jusqu'à présent, encore aucun accord de coopération.

SOUS-PROJET 1 :
POUR UNE PROMOTION
DE LA SANTÉ ET UNE
PRÉVENTION MÉDICALE
EFFICACES
ET CONCERTÉES



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

VIGeZ, FLANDRE ET ATD QUART MONDE EN WALLONIE

Le „Vlaams instituut voor gezondheidspromotie en ziektepreventie“ (VIGeZ), guichet unique pour tous les organismes actifs dans la promotion de la santé, a trois missions essentielles. Il propose tout d'abord le savoir-faire et garantit la qualité conceptuelle de projets relatifs à la promotion de la santé. Ensuite, en tant qu'institut scientifique, il conseille le gouvernement et les organisations quant à la promotion de la santé et à la prévention médicale et communique les connaissances scientifiques les plus récentes, les méthodes et les mesures prises dans les domaines de sa compétence. Enfin, par l'intermédiaire de ses antennes locales, le VIGeZ assure aussi la mise en réseau des différentes structures et le transfert des connaissances entre les différents projets menés en Flandre.

www.vigez.be

Le mouvement „ATD Quart Monde“, implanté à Bruxelles, a abordé le thème de la promotion de la santé chez les immigrés avec originalité et peu de moyens financiers. Le Prix Jean Sonnet de l'UCL lui fut décerné en 2001 pour son projet destiné à „améliorer les conditions de vie, l'accès aux soins de santé, la perception du corps et du bien-être des plus démunis dans une optique participative“.

www.md.ucl.ac.be/ama-ucl/prix2001.htm

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

RÖDENTAL, ALLEMAGNE

Rödental en Haute-Franconie compte environ 14 000 habitants. Un quart a plus de 60 ans et 4,5 % dépassent les 85 ans. Pour son programme de prévention au slogan „En forme au quotidien“, la ville de Rödental a rassemblé des aides bénévoles qui, eux-mêmes, ont de 60 à 84 ans. Ils visitent à domicile des seniors susceptibles de tomber. Deux fois par semaine pendant dix semaines, ils leur font faire des exercices d'équilibre et de musculation. Ceci devrait permettre d'éviter les chutes et de préserver l'autonomie. À la fin de la session, les personnes âgées ont la possibilité de poursuivre les exercices en groupe grâce à un service de transport gratuit.

Un autre projet réalisé avec des aides bénévoles a pour objet de s'assurer régulièrement de la santé des 320 Roedentaliens très âgés habitant chez eux. Pour peu qu'ils le demandent, ces seniors reçoivent chaque semaine la visite d'aides formés en conséquence et qui, selon les instructions du médecin, mesurent la saturation en oxygène, la température, le pouls et la fréquence respiratoire, afin de déceler ainsi rapidement une dégradation de l'état de santé. Le but premier est d'éviter des séjours à l'hôpital et de retarder le placement en maison de repos.

www.roedental.de sous „Gesundheit & Soziales“ > „Seniorenarbeit“ > „Konzepte und Ziele“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

SUISSE

La Suisse mène une promotion de la santé et une prévention médicale efficaces et concertées pour les adultes et les seniors via une institution de la „Fondation Promotion Santé“. Une stratégie et un concept complet visant à promouvoir la santé définissent, jusqu'en 2018, des points forts qui ont également été retenus comme priorités par le Gouvernement de la DG : la double problématique „Psychisme et stress“ ainsi que la thématique „Poids corporel sain“. La promotion de la santé chez les personnes âgées est également traitée par la fondation elle-même.

www.gesundheitsfoerderung.ch

TOUS VEULENT DEVENIR VIEUX, MAIS AUCUN NE VEUT L'ÊTRE !

Gustav Knuth (1901-1987), acteur allemand

SOUS-PROJET 2 :
AIDE À DOMICILE,
SEMI-RÉSIDENTIELLE
ET RÉSIDENTIELLE POUR
LES PERSONNES ÂGÉES :
OFFRES SUR MESURE



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

FLANDRE ET RÉGION WALLONNE

Le „Woonzorgdecreet“, publié le 14 mai 2009 dans le Moniteur belge, pose de nouveaux jalons dans la structuration de l'aide et des soins apportés aux seniors de Flandre. Le décret unifie les bases légales qui, jusqu'à présent, étaient différentes pour les aides et soins à domicile, d'une part, et les soins et prises en charge dans les institutions, d'autre part. Son but premier reste de créer un circuit d'aides et soins de grande qualité. En outre, des incitants stimulent la collaboration des différents acteurs.

www.vvsg.be sous „Welzijnsvoorzieningen“ > Woonzorg > Woonzorgdecreet

Le concept wallon d'accueil en milieu familial concerne les personnes âgées qui nécessitent de petits soins ou présentent un handicap mental léger, ne peuvent rester seules chez elles ou ne le veulent pas, et de plus ne souhaitent pas être placées en centres d'accueil. Le principe est d'assurer le suivi, pour une durée limitée ou non, de deux à trois personnes placées dans une famille sous la devise „comme à la maison“.

www.gouvernement.wallonie.be/accueil-des-personnes-agees

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE, ALLEMAGNE

Les ressources et les capacités des personnes âgées peuvent nous aider à surmonter les défis qui se présentent à notre société. De cette constatation découlent les lignes directrices de la politique des seniors appliquée en Rhénanie-du-Nord-Westphalie : „Ensemble dans une société de longue vie“. Neuf objectifs qui montrent clairement l'ampleur de la tâche président à ces lignes directrices. Ils prouvent une fois de plus le caractère transversal de la politique des seniors, avec ses multiples facettes et implications : savoir quelle image nous avons de la vieillesse, l'éducation, l'égalité des sexes, ou encore les liens avec une politique s'adressant à toutes les générations.

www.forum-seniorenarbeit

www.forum-seniorenarbeit

et

www.services.nordrheinwestfalendirekt.de/broschuerenservice sous „Seniorenpolitik in ländlichen Regionen“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

MODÈLE POUR SENIORS DANS LE BURGENLAND, AUTRICHE

Un symposium ayant trait aux seniors, tenu au parlement du Burgenland en février 2007, a débouché lors d'un vaste processus d'échange sur l'élaboration d'un „modèle pour la génération plus âgée du Burgenland“. Des groupes de travail thématiques identifièrent les éléments actuels et futurs de la politique des seniors. Ils élaborèrent ensuite des stratégies, des mesures et des recommandations d'action. Furent ainsi traités les champs d'action que sont la santé et la prévoyance : structures de suivi et d'accompagnement, soins, associations et défense d'intérêts, politique, loisirs et culture, formation, sport, mobilité et accessibilité, revenus et système de sécurité sociale, logement et environnement de vie, communication et accès aux informations pertinentes.

www.burgenland.at/gesundheit-soziales/-seniorenfoerderung

12.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

12.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Dans l'axe VI du plan Marshall wallon apparaissent des éléments se rattachant au projet d'avenir „Services sociaux main dans la main“. Ils se rapportent en particulier à l'amélioration des conditions de vie pour les seniors et aux investissements prévus dans les maisons de repos pour personnes âgées. Un échange d'expériences devrait ici être engagé.

12.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

La promotion de la santé et la politique des seniors ne font actuellement l'objet d'aucun axe de travail dans l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel.

12.8.3 UE 2020

L'initiative phare de la Stratégie UE 2020 „Une plateforme européenne contre la pauvreté“ engage les États membres européens à „mobiliser pleinement leurs systèmes de sécurité sociale et de retraite, afin de garantir une aide au revenu et un accès aux soins adéquats“. Dans le projet d'avenir „Services sociaux main dans la main“, l'accent est mis sur les systèmes de prévoyance vieillesse évoqués ici, afin de faire face aux défis présents et futurs grâce à un concept cohérent et durable. La santé est également un facteur important dans ce projet, en particulier sous ses aspects prévoyance et prévention.



PROJET D'AVENIR DIVERSITÉ SOUHAITÉE



13.1 CONTEXTE D'ACTION	232
13.2 OBJECTIFS	233
13.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	234-237
SOUS-PROJET 1 : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE EN STRUCTURANT LES MESURES EXISTANTES ET ENVISAGÉES, PUIS EN METTANT EN PLACE UN RÉSEAU SOUS-PROJET 2 : DISTINGUER LES ENTREPRISES ET ORGANISATIONS QUI S'IMPLIQUENT DE FAÇON EXEMPLAIRE DANS L'INSERTION DE PERSONNES HANDICAPÉES SOUS-PROJET 3 : SENSIBILISER, PAR LA FORMATION CONTINUE, AUX DROITS ET DEVOIRS DES PERSONNES HANDICAPÉES SOUS-PROJET 4 : GARANTIR LES VOIES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE, DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE PLURIELLE	
13.4 ORIENTATION SOCIO	238
13.4.1 DURABILITÉ DU PROJET 13.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
13.5 INDICATEURS D'IMPACT	239-240
13.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	241
13.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	241-246
BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
13.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	247
13.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE 13.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel 13.8.3 UE 2020	

13.1 CONTEXTE D'ACTION

La Constitution belge fait explicitement référence au droit de chaque citoyen à épanouir librement sa personnalité et à bénéficier concrètement de l'égalité de traitement et de l'égalité des droits. La diversité de la société abordée ici se subdivise en âge, sexe, handicap, orientation sexuelle et conviction religieuse. À l'intérieur même de ces groupes, d'autres différenciations sont également prévues selon des couches spécifiques de la population. Le présent projet d'avenir traite de cette diversité de la société. Il veut contribuer à éviter l'exclusion de minorités et à promouvoir une insertion structurelle juridiquement garantie.

L'ensemble des mesures qui garantissent la justice sociale et, par conséquent, l'accès aux droits fondamentaux définit la „cohésion sociale“ d'une société. Promouvoir cette cohésion sociale est une mission transversale de la société. Les personnes touchées par l'exclusion seront donc partie prenante à l'élaboration du projet. Il s'agit essentiellement des personnes issues de l'émigration, des personnes handicapées, des bénéficiaires de l'aide sociale, des chômeurs, des enfants et des jeunes en danger, des familles monoparentales, des personnes âgées qui perçoivent une petite pension, et d'autres citoyens précarisés.

Dans le cadre d'accords nationaux et internationaux, comme „l'Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de la pauvreté“, „l'Accord de coopération relatif à l'économie plurielle“ ou encore „la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées“, la DG s'est engagée à promouvoir la cohésion sociale dans différents secteurs. De nombreux organismes de la DG œuvrent déjà intensément à son renforcement et ce travail se fait déjà partiellement en réseaux.^[27] Le présent projet d'avenir a pour tâche d'identifier les différents acteurs et réseaux, de les amener à se concerter, puis de coordonner leurs stratégies, leurs instruments et leurs actions. Ils contribueront ainsi davantage à la diversité de notre Communauté.

Un autre facteur important d'intégration dans la société, traité dans le quatrième sous-projet de „Diversité souhaitée“, est l'insertion professionnelle. Pour beaucoup, l'entrée ou le retour dans la vie professionnelle sont liés à des difficultés, surtout lorsqu'il existe des entraves au placement, telles que chômage de longue durée, problèmes familiaux, sociaux ou médicaux, voire un bas niveau de formation. La DG exerce la compétence „Emploi“ depuis dix ans déjà et a ainsi engrangé des expériences en matière d'insertion socioprofessionnelle. Elle fut, entre autres, à l'origine d'initiatives pilotes, en partie aidées par le Fonds social européen. Mais à ce jour, aucun cadre réglementaire structurel n'existe au niveau de la DG. Le parcours d'insertion socioprofessionnelle qu'elle a présenté en 2007 définit un premier modèle de cadre soutenu par le Fonds social européen. Ce modèle présente toutefois des lacunes et doit être amélioré en conséquence. En outre, les acteurs de terrain soulignent encore et toujours que le troisième marché du travail dans la DG est insuffisant, qu'il faut continuer à le développer.

[27] Par exemple : le Réseau Sud, le réseau pour surmonter la pauvreté et l'exclusion sociale (NÜASA), le Conseil pour la coopération au développement, la solidarité et l'intégration (RESI), le groupe de travail pour l'économie sociale (AKSÖ), la plateforme d'accompagnement pour l'intégration socioprofessionnelle dans la DG, le conseil d'administration de l'Office pour les personnes handicapées, le Comité d'accompagnement pour l'Aide à la jeunesse.

13.2 OBJECTIFS

L'insertion sociale de tous les citoyens constitue l'objectif commun des stratégies et des mesures en relation avec le projet d'avenir „Diversité souhaitée“. Chaque être doit pouvoir participer pleinement à la vie sociale. Il faudra établir des stratégies entre les instruments existants de toutes les organisations compétentes, afin de mettre au point une stratégie commune pour une approche globale. Les défis et les chances de la diversité devront être mis en lumière, et un modèle transversal commun de l'insertion développé. Des réglementations sont à créer dans tous les domaines qui définissent la cohésion sociale. Des mesures d'aide structurées et coordonnées devront contribuer efficacement à lutter contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité. Des travaux sectoriels auront une fonction transversale et des ébauches de solution en réseau seront élaborées par le biais de concertations.

Les médias jouent un rôle important dans les processus d'intégration et d'insertion. Leur effet sur l'humeur politique dans la société doit être pris en compte et utilisé pour ce travail de cohésion sociale. Le public doit être sensibilisé aux chances de la diversité d'une société et à la nécessité de promouvoir la cohésion sociale, mais aussi être convaincu. Sur ce point, les médias devront exprimer clairement une même compréhension de la diversité et de la cohésion. Les déclarations officielles devront ainsi constituer le fil conducteur de toute publication. La participation active et la solidarité des citoyens devront être encouragées à partir de thèmes simples.

Inga Klawitter:

Qu'attendez-vous de la mise en œuvre du projet d'avenir „Diversité souhaitée“ ?

Michael Fryns:

J'attends essentiellement que l'idée de cohésion sociale soit perçue et vécue comme une mission transversale et qu'elle se retrouve automatiquement dans toutes les mesures à prendre. L'ensemble des secteurs de la société doit être associé à son renforcement. Ce serait bien qu'un certain automatisme s'instaure avec le temps. Dès qu'un projet ou une mesure est lancé, l'on se demandera : est-ce que j'inclus tout le monde ou est-ce que j'exclus automatiquement des groupes de personnes ? La diversité de notre société doit être vue comme une chance et le public doit y être sensibilisé.

Inga Klawitter:

Et qu'attendez-vous à long terme de votre projet d'avenir, dans l'esprit de „Vivre la Belgique de l'Est 2025“ ?

Michael Fryns:

D'un côté, j'espère que les projets concerneront chaque citoyen, de sorte que tous puissent réellement affirmer : j'ai contribué à l'élaboration de ce projet, j'ai effectivement été associé à sa naissance. En outre, j'espère que d'ici 2025 une valeur plus grande sera attribuée à la cohésion sociale et qu'elle sera alors ancrée dans les textes légaux concernés. Ces textes présenteront uniformément les objectifs de la cohésion sociale, ainsi que les missions fondamentales et les aides de base des organismes intéressés. Pour atteindre la cohésion sociale, nous aurons besoin de prescriptions qui mettront l'accent sur les composants dépassant le cadre de la cohésion sociale. Nous ne serons sur la bonne voie que lorsque chaque citoyen sera respecté dans sa diversité et que cette diversité des chances sera reconnue et exploitée par tous les responsables.

13.3 MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PARTIELS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE EN STRUCTURANT LES MESURES EXISTANTES ET ENVISAGÉES PUIS EN METTANT EN PLACE UN RÉSEAU

2010 fut l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Année significative et exemplaire, elle a permis d'entamer l'uniformisation des stratégies mises en place jusque-là, la structuration des mesures existantes et la mise en réseau des acteurs qui contribuent au renforcement de la cohésion sociale. Le premier sous-projet identifiera en premier lieu les services, les stratégies et les mesures qui contribuent à promouvoir la cohésion sociale dans la DG. Les stratégies seront analysées toutes ensemble et les besoins définis. Puis, le travail en réseau permettra d'établir un plan d'action commun pour la DG afin de favoriser l'accès de tous les citoyens aux droits fondamentaux. Il est important d'établir un état des lieux et de définir les besoins tant du point de vue des responsables prenant des mesures pour promouvoir la cohésion sociale, que de celui de la Communauté et des pouvoirs locaux. Les instruments permettant d'analyser la situation existante et les besoins pourront faire l'objet d'un questionnaire, comme aussi d'interviews pertinentes des organisations, en incluant les intéressés. Ici aussi, des ateliers ou une combinaison des instruments énumérés sont à envisager. Des études existantes compléteront également l'état des lieux.

Les dispositions de ce plan d'action seront élaborées en concordance avec le „Plan d'action national pour l'insertion sociale“ d'une part et le „Plan wallon de cohésion sociale“ d'autre part. La mise en place d'un réseau pour promouvoir la cohésion sociale permettra une concertation structurée des acteurs et une application coordonnée de la stratégie globale. Les acteurs collaboreront à la définition du modèle, de la stratégie globale et de la mission fondamentale de ce réseau.

Un autre objectif important de ce sous-projet est une mise en réseau efficace des différents acteurs, afin que se construisent entre eux des relations fructueuses et durables. Un réseau vit de l'engagement de ses participants à échanger informations, conseils et contacts, mais aussi à faire preuve de la plus grande franchise entre eux. À l'issue des analyses portant sur l'existant et les besoins, un tel réseau unira les organisations qui aident à la cohésion sociale et assumera les tâches suivantes :

- élaboration d'une stratégie commune avec une approche globale
- développement d'un modèle d'insertion
- concertation et coordination des dispositions existantes
- élaboration et évaluation d'un plan d'action
- conclusion d'accords contraignants
- clarification de la collaboration des acteurs quant aux besoins identifiés mais non traités
- identification continue des besoins auprès des différents groupes cibles
- échanges quant aux méthodes et instruments appropriés ainsi qu'élaboration de nouveaux concepts et méthodes
- mise à disposition d'informations concernant les interlocuteurs et les offres ainsi que tenue à jour de la banque de données
- élaboration d'un plan d'action de la DG en vue de promouvoir la cohésion sociale
- élaboration d'indicateurs permettant d'évaluer l'accès aux droits fondamentaux

ÉTAPES

●●●	Clarification du concept de cohésion sociale et élaboration d'un fil conducteur	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Détermination des indicateurs afin d'évaluer l'accès des citoyens aux droits fondamentaux	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Analyse de la situation de départ : quels organismes dans la DG favorisent l'accès aux droits fondamentaux et par là, la cohésion sociale et avec quelles offres	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Concertation par-delà les secteurs spécifiques avec des représentants du Gouvernement et du Ministère	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●●	Concertation avec les organisations et parachèvement de l'état des lieux	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Collecte de données et d'indicateurs pour mesurer la cohésion sociale	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Collecte des données manquantes dans la DG	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2012
●●●	Définition d'une mission fondamentale homogène à partir de l'état des lieux et de l'analyse des besoins avec, si nécessaire, adaptation, élargissement ou création d'offres	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

SOUS-PROJET 2 :
DISTINGUER LES
ENTREPRISES
ET ORGANISATIONS
QUI S'IMPLIQUENT
DE FAÇON EXEMPLAIRE
DANS L'INSERTION DE
PERSONNES
HANDICAPÉES

Ces dispositions permettront de récompenser des entreprises et des organisations qui s'engagent de façon exemplaire dans l'insertion de personnes handicapées. Des projets et des actions qui favorisent la cohabitation de personnes avec ou sans handicap dans différents domaines comme le travail, l'habitat, les loisirs, le tourisme, la formation, l'accès et la mobilité, méritent d'être présentés à la population. De même, toute forme de participation comme contribuer à organiser, prendre part aux décisions et partager la responsabilité sont dignes d'intérêt. Un jury international visitera et évaluera les projets déposés. Par domaine de vie, trois projets seront nominés et un sera récompensé. Le jury sera composé de membres du conseil d'administration de l'„Office pour personnes handicapées“ et d'experts des régions voisines.

Leur tâche consistera à fixer les critères d'évaluation puis, sur cette base, à sélectionner les entreprises et les organisations à primer et à décerner la distinction lors d'un gala. Cette démarche et cette distinction seront ensuite reconduites régulièrement, à une fréquence restant à définir.

ÉTAPES

●●●	Établissement du formulaire pour la description du projet et sa remise, avec toutes les explications nécessaires	●●●>	achevé
●●●	Élaboration d'un dépliant présentant le but, l'objet et le contenu du concours	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Élaboration des critères d'évaluation et appel à projets	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Rédaction d'une lettre de motivation à adresser aux entreprises et organisations	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Campagne médiatique avec implication des médias locaux	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●●	Remise des prix, publication et remise des distinctions aux gagnants	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

**SOUS-PROJET 3 :
SENSIBILISATION,
PAR LA FORMATION
CONTINUE, AUX
DROITS ET DEVOIRS
DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

La sensibilisation, par la formation continue, aux droits et aux devoirs des personnes handicapées constitue une avancée importante dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies du 13 décembre 2006, spécifiant que leur pleine et effective participation à la société fait explicitement partie de ses principes. Elle permettra aux personnes handicapées de mieux faire valoir leurs droits et leurs devoirs tout en aidant leur environnement à mieux cerner les besoins en soutien et accompagnement, afin qu'il puisse s'engager davantage pour eux.

En 2010, des séminaires ayant pour thème la gestion de conflits se sont tenus dans le cadre de cette formation continue. Des sessions complémentaires auront lieu les années suivantes. Le besoin en formation continue sera formulé par le groupe cible lui-même ou les collaborateurs puis transmis à l'Office pour les personnes handicapées. Dans le cadre des propositions de formation pour responsables d'associations, une première rencontre a déjà eu lieu au cours de laquelle les participants ont entre autres mis en exergue les secteurs où les droits des handicapés ne sont pas encore suffisamment respectés. Ces conclusions aidant, des formations spécifiques destinées aux responsables des associations sont depuis lors en projet.

Une manifestation regroupant les responsables et les représentants d'associations s'occupant de personnes handicapées a eu lieu en avril 2010. Elle avait pour thèmes essentiels les nouveaux défis de la société et l'élaboration d'un modèle homogène d'association. En novembre 2010 s'est tenu un séminaire sur la „Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées“ à l'occasion duquel un groupe de travail, interlocuteur des personnes handicapées, a vu le jour.

Un programme pluriannuel est prévu. Il sera revu au début de chaque année pour être adapté aux besoins. La sensibilisation de la société à ses rapports avec les personnes handicapées reste un thème important. De plus en plus d'actions du genre coaching et formations devraient être assurées par des personnes elles-mêmes handicapées. Les formations continues se dérouleront toujours selon le même schéma : une évaluation aura lieu à la fin de chaque journée pour éventuellement adapter le contenu ou le déroulement de la prochaine session. En outre, les participants intéressés recevront une attestation de présence.

ÉTAPES

●●●	Élaboration de critères d'évaluation selon le nombre de formations et de participants	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Élaboration des contenus et de la forme des formations continues	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Réalisation d'une brochure annuelle reprenant tous les séminaires de l'Office	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Publication annuelle, sur le site Internet de l'Office, des formations continues proposées	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2011

SOUS-PROJET 4 :
GARANTIR
LES VOIES D'INSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE,
DÉVELOPPER
ET AMÉLIORER LES
POSSIBILITÉS D'EMPLOI
DANS L'ÉCONOMIE
PLURIELLE

Ce quatrième sous-projet de „Diversité souhaitée“ a pour objet d'adapter et de garantir les voies d'insertion socioprofessionnelle en élaborant une base légale et structurelle. La nécessité d'offres et d'emplois supplémentaires dans l'économie plurielle doit être déterminée au niveau de la DG. Afin d'atteindre ces objectifs, il s'agira de clarifier puis de définir précisément, avec les partenaires et sur la base d'analyses déjà disponibles, les besoins des personnes confrontées à des difficultés particulières quant à leur insertion socioprofessionnelle. Une fois les besoins identifiés, l'on décrira en conséquence les manques et lacunes des actuelles voies d'insertion socioprofessionnelle.

À partir des besoins identifiés, des mesures adéquates à prendre pour ce groupe cible et des expériences de „bonnes pratiques“, il faudra définir avec les partenaires et les représentants des bénéficiaires le contenu d'un décret. Les aspects suivants peuvent par exemple en constituer l'objet : la définition de l'économie plurielle dans la DG ou une charte y relative, les voies d'insertion socioprofessionnelle – avec les paliers que sont les mesures de préparation, d'intégration et autres –, la définition de la „clientèle“ concernée, la possibilité de créer un troisième marché du travail, mise en place – à partir de mesures remarquables expérimentées dans le pays et à l'étranger – d'accompagnateurs (job coaches) ou d'assistants au placement, d'une commission consultative, d'une commission d'agrément ou d'une plateforme d'accompagnement. L'adoption de cet instrument juridique par le Parlement permettra surtout de définir le cadre et le financement, ce qui constituera une sécurité pour les projets des organisations concernées.

ÉTAPES

●●●	État des lieux et analyse des besoins via l'évaluation externe de projets du Fonds Social Européen (FSE)	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Établissement de la liste complète avec désignation des lacunes dans la voie d'insertion socioprofessionnelle, en complément du chapitre 7 de l'avis remis par le groupe de travail „Plateforme d'accompagnement“	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Étude quantitative et qualitative des besoins identifiés avec estimation des coûts	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Consultations et éventuellement visites de mesures d'insertion socio-professionnelle dans le pays et à l'étranger	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Détermination du contenu du décret, élaboration d'un projet de décret, organisation de lectures en incluant les partenaires et représentants des bénéficiaires, puis vote au Parlement	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Établissement d'une liste de priorités sur la base des besoins identifiés et en tenant compte des coûts estimés	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Identification des secteurs où de nouveaux postes de travail sont possibles, en coopération avec les partenaires et organisations à consulter	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Reconnaissance des différentes mesures en application du décret	●●●>	1 ^{er} semestre 2013

13.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

13.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

La durabilité du projet d'avenir „Diversité souhaitée“ sera garantie par la recherche continue des offres nécessaires à la cohésion sociale. L'implication des personnes concernées dans ce processus et la prise en compte de leurs besoins contribueront aussi à la continuité. Une analyse détaillée des conditions permettant de couvrir les besoins, une collecte constante de données sur la base des indicateurs déterminés auparavant, un plan d'action global fondé sur l'analyse des besoins et le modèle de cohésion sociale visé contribuent également à l'approche durable de ce projet d'avenir.

À long terme, une base décrétable est prévue pour fixer la mission fondamentale, les critères de soutien et les conditions-cadres pour l'interconnexion des acteurs qui participent à la cohésion sociale.

Distinguer des entreprises et des organisations qui s'impliquent avec exemplarité dans la promotion de la cohésion sociale contribue aussi à la durabilité. Une telle initiative et d'autres encore, menées dans le cadre de formations continues ou de manifestations publiques, développent une sensibilisation durable de la population aux thèmes de la cohésion sociale.

De plus, l'adoption d'un décret visant à garantir les voies d'insertion socioprofessionnelle dans la DG offrira à long terme aux organisations reconnues une certaine sécurité pour leurs projets. L'ambition est de créer des emplois stables, dans un environnement professionnel protégé ou sur le marché du travail classique, pour des personnes qui n'ont accès ni au premier ni au deuxième marché du travail.

13.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

La définition d'une mission fondamentale homogène pour le renforcement de la cohésion sociale et une mise en réseau structurée des acteurs doivent donner une orientation ciblée aux offres existantes. La sensibilisation du public doit se faire structurellement dans le cadre de différents projets, afin de renforcer la perception de la signification de la cohésion sociale dans tous les secteurs de la société.

En matière d'insertion socioprofessionnelle, c'est la première fois que la DG adoptera son propre instrument réglementaire. Le modèle par paliers, sur lequel se fonde l'actuelle voie d'insertion socioprofessionnelle, sera certainement complété par de nouveaux aspects, inspirés de mesures exemplaires prises par d'autres entités fédérées de Belgique ou des organisations étrangères.

13.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE EN STRUCTURANT LES MESURES EXISTANTES
ET ENVISAGÉS ET EN METTANT EN PLACE UN RÉSEAU

Nombre de personnes exclues de la cohésion sociale	Conception et application régulière d'un instrument de mesure
Harmonisation de l'offre et de la demande en ce qui concerne la promotion de la cohésion sociale	Réalisation ou réorientation d'offres selon les besoins identifiés et en tenant compte des synergies constatées
Participation active des citoyens touchés par l'exclusion sociale, au processus de renforcement de la cohésion sociale	Accroissement de la participation des groupes cibles concernés, notamment par le biais de forums et de manifestations
Clarification de la mission des services concernés et information complète quant à leurs offres	Réalisation d'une banque de données utilisable facilement et nombre de consultations
Création d'un réseau pour renforcer la cohésion sociale	Participation au réseau d'au moins dix organisations et de deux centres publics d'action sociale (CPAS)
Coopération entre le réseau et le Gouvernement	Élaboration et adoption d'un accord y relatif
Renforcement de la cohésion sociale	Mission fondamentale plus homogène fixée par décret et critères de soutien pour les organisations
Travail de relations publiques quant aux questions relatives à la cohésion sociale	Organisation de manifestations de sensibilisation
Soutien aux acteurs professionnels et bénévoles qui s'occupent de questions de cohésion sociale	Organisation de formations continues

DISTINGUER LES ENTREPRISES ET ORGANISATIONS QUI S'IMPLIQUENT DE FAÇON EXEMPLAIRE DANS L'INSERTION DE PERSONNES HANDICAPÉES

Nombre de candidats à un appel public	Dix candidats
Nombre de distinctions attribuées	Trois distinctions
Traitement de l'événement dans les médias	Mention dans la presse écrite, parlée et télévisuelle de la soirée de gala organisée régulièrement pour attribuer les distinctions
Degré de connaissance, par les organisations et les entreprises, de l'existence d'une distinction annuelle	Accroissement du nombre de candidats répondant à l'appel public, et ce par rapport à l'appel précédent

SENSIBILISER, PAR LA FORMATION CONTINUE, AUX DROITS ET DEVOIRS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Création d'offres de formations continues	Trois offres par an
Nombre de participants handicapés ou non	Une moyenne de vingt personnes
Sensibilisation accrue de la population aux droits des handicapés	Accroissement du nombre de participants aux manifestations publiques de sensibilisation
Formation continue de collaborateurs professionnels et surtout de bénévoles qui s'occupent de l'accompagnement de handicapés	Accroissement des participants professionnels et bénévoles aux séminaires de formation continue

GARANTIR LES VOIES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE, DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES POSSIBILITÉS D'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE PLURIELLE

Dénombrement et définition, par les partenaires concernés, des groupes cibles pour lesquels il manque des possibilités d'insertion adaptée, qu'il s'agisse d'initiatives de stabilisation, de formation ou d'emploi	Saisie statistique régulière des groupes cibles par croisement des données des trois partenaires (Office de l'emploi de la DG, Office pour les personnes handicapées et centres publics d'action sociale)
Garantie des voies d'insertion socioprofessionnelle	Adoption d'un décret relatif à la reconnaissance d'initiatives, avec le mécanisme de subventionnement qui en découle
Recensement des domaines d'emploi possibles pour ces groupes cibles	Création éventuelle de nouveaux emplois additionnels sur le troisième marché du travail, ou encore adaptation flexible des offres existantes dans des domaines où des besoins de la société ont été détectés

13.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

En ce qui concerne la promotion de la cohésion sociale en tant que tâche transversale, les pouvoirs locaux, les communes et les centres publics d'action sociale (CPAS) sont fortement sollicités. L'application des mesures destinées à renforcer cette cohésion, leur offre la possibilité d'élaborer des projets supracommunaux et de les mettre en œuvre. Tous les niveaux décisionnaires doivent contribuer à concrétiser l'égalité des chances pour tous les citoyens, avec une attention spécifique pour ceux en situation d'exclusion sociale.

Quant à l'élaboration d'un décret relatif aux voies d'insertion socioprofessionnelle dans la DG, les CPAS s'avèrent également être des interlocuteurs privilégiés. En collaboration avec leurs partenaires de la plateforme d'accompagnement restant à créer, ils définiront avec précision les groupes cibles et les mesures nécessaires.

Par ailleurs, les pouvoirs locaux sont appelés à devenir d'importants porteurs de projet et à prendre ainsi le statut d'employeur. C'est particulièrement dans la création d'emplois où les besoins ne sont pas suffisamment couverts et pour les personnes à employabilité limitée, comme les chômeurs de longue durée, les handicapés et les bénéficiaires de revenus d'insertion ou d'aide sociale, que les pouvoirs locaux peuvent contribuer à une entrée ou à un retour sur le marché du travail.

13.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

Le renforcement de la cohésion sociale constitue également un thème majeur dans d'autres entités de Belgique et à l'étranger. C'est pourquoi il est judicieux de coopérer avec des partenaires qui ont déjà déclenché un tel processus.

SOUS-PROJET 1 :
RENFORCER LA
COHÉSION SOCIALE
EN STRUCTURANT LES
MESURES EXISTANTES
ET ENVISAGÉES PUIS
EN METTANT EN
PLACE UN RÉSEAU



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

PROJETS SOCIAUX EN WALLONIE ET EN FLANDRE

En Région wallonne, les communes qui encouragent à la cohésion sociale sur leur territoire ont droit à une aide. Le décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et les communes de Wallonie en constitue la base légale. Depuis le 21 mars 2003, la Flandre s'est pourvue d'un décret relatif à la lutte contre la pauvreté, qui recommande les axes suivants pour cette politique :

- libre accès pour toute personne aux droits économiques, sociaux et culturels, tels que définis dans l'article 23 de la Constitution
- prévention et réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale et lutte contre celles-ci
- encouragement à la participation des administrations et des intéressés à la définition, au développement et à l'évaluation de la politique de lutte contre la pauvreté. Les personnes concernées seront directement impliquées et participent à des projets via les organisations.

www.cohesionsociale.wallonie.be/spip/
et

www.4.vlaanderen.be/wvg/armoede/Pages/default.aspx

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

AIDE COMMUNALE EN RHÉNANIE-DU-NORD-WESTPHALIE, ALLEMAGNE

Le programme KOMM-IN NRW organisé par le Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie est un élément de l'aide communale globale. Il a pour but d'initier des processus innovants dans le travail d'intégration mené par les communes. Les lignes directrices et les éléments clés de ce programme sont la transparence, la mise en réseau, la coordination et la conduite stratégique. Un projet de la ville de Bad Salzuflen concerne l'élaboration de lignes directrices pour la politique et le travail d'intégration, en y incluant tous les domaines de la société urbaine.

www.integration.nrw.de sous „Projekte und Konzepte“ > „Integration Allgemein“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

PLAN DE COHÉSION SOCIALE EN FRANCE

Le 24 juin 2004, Jean-Louis Borloo, ministre du Travail, de la Cohésion sociale et du Logement a présenté le „Plan de cohésion sociale“ au Conseil des ministres. Ce plan comprend 20 programmes et 107 mesures. Il s'articule autour de trois axes : droit au travail, droit au logement et droit à l'égalité des chances.

www.cohesionsociale.gouv.fr

SOUS-PROJET 2 :
DISTINGUER LES
ENTREPRISES
ET ORGANISATIONS
QUI S'IMPLIQUENT
DE FAÇON EXEMPLAIRE
DANS L'INSERTION DE
PERSONNES
HANDICAPÉES



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

PROJET FÉDÉRAL FONDS ELIA

Le fonds ELIA „Activités de loisirs pour personnes à mobilité réduite“ soutient des projets dans les domaines touristiques, culturels ou sportifs pour les personnes à mobilité réduite. Le fonds est géré en partenariat avec la Fondation Roi Baudouin et met un total de 250 000 euros à disposition, chaque projet sélectionné pouvant prétendre à une aide jusqu'à 15 000 euros.

www.kbs-frb.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

EUREGIO MEUSE-RHIN ET ALLEMAGNE

Le but du projet „Euregio for all“ était d'améliorer la participation des personnes handicapées à tous les domaines de la vie en société. Ce projet se termina avec la remise du prix au lauréat, lors de la manifestation de clôture, le 12 juin 2008.

www.dpb.be/abisz/e/euregio_for_all.php

En bonnes pratiques, signalons aussi le concours „Chances pour tous dans la vie professionnelle“ organisé par le Ministère pour la justice, l'emploi, la santé et les affaires sociales du Land de Sarre, ou le Prix d'intégration décerné par l'Office pour la santé et les affaires sociales de Berlin aux employeurs qui forment et engagent de manière remarquable des personnes lourdement handicapées.

www.bizawards.de sous „Wettbewerbe“ > „Engagement“ > „Integrationspreis des Saarlandes: Chancen für alle im Arbeitsleben“

ON N'EST PAS HANDICAPÉ, ON LE DEVIENT.

Aktion Mensch

**SOUS-PROJET 3 :
SENSIBILISATION,
PAR LA FORMATION
CONTINUE, AUX
DROITS ET DEVOIRS
DES PERSONNES
HANDICAPÉES**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES EN WALLONIE

Certaines activités de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH), telles que la conférence tenue pour son dixième anniversaire et intitulée „Le droit à l'égalité des personnes ayant un handicap“, sont à relever en exemples de bonnes pratiques. L'Agence subventionne en outre 14 centres de formation professionnelle qui ont pour mission d'amener les personnes handicapées, par le biais de formations continues, à réaliser leur projet socioprofessionnel et de les former selon leurs capacités et leurs besoins.

www.awiph.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX PAYS-BAS ET EN ALLEMAGNE

La fondation néerlandaise „GIPS“ soutient l'intégration des personnes handicapées en sensibilisant et en éduquant la société à leurs intérêts et besoins, par des séances d'information et des formations pour différents groupements, organisations, associations et services. La fondation organise des séminaires pendant lesquels les participants simulent des situations concrètes et proches du réel, afin de mieux se mettre à la place d'une personne handicapée.

L'Office de l'intégration, dépendant du groupement communal pour la jeunesse et les affaires sociales en Bade-Wurtemberg (KVJS), propose chaque année des manifestations d'information et des séminaires. Ceux-ci concernent les personnes de confiance de handicapés lourds, les délégués d'employeurs, les conseils d'entreprise et les autres personnes s'occupant de la réinsertion ou de la participation des personnes lourdement handicapées.

www.kvjs.de

SOUS-PROJET 4 :
GARANTIR
LES VOIES D'INSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE,
DÉVELOPPER
ET AMÉLIORER LES
POSSIBILITÉS D'EMPLOI
DANS L'ÉCONOMIE
PLURIELLE



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

ENTREPRISES D'INSERTION EN FLANDRE ET EN WALLONIE

En Flandre, les „invoegbedrijven“, dites entreprises d'insertion, sont des ateliers sociaux „sociale werkplaatsen“. L'analyse des textes légaux en la matière peut constituer une aide importante à la réflexion pour l'élaboration d'un décret en DG. Il faut prévoir des entretiens avec les fonctionnaires responsables afin de voir quels sont les avantages et les inconvénients de cette base légale. Le subventionnement, le barème d'assistance et le revenu minimum sont des éléments qui méritent l'attention.

www.socialeconomie.be/ oder <http://www.werk.be/wse>

En Région wallonne, il existe des „entreprises d'insertion“, des „entreprises de formation par le travail“ (EFT), des „organisations d'insertion socioprofessionnelle“ (OISP), des „entreprises de travail adapté“ ou „ateliers protégés“ ainsi que des projets agréés, portés par les CPAS. L'analyse des textes légaux y relatifs peut constituer une aide importante à la réflexion pour l'élaboration d'un décret en DG. Ici aussi, il faut prévoir des entretiens avec les fonctionnaires responsables afin de voir quels sont les avantages et les inconvénients de cette base légale. Il est important de consulter la Région wallonne car sa compétence s'étend aussi à la DG étant donné que sa compétence économique englobe partiellement l'économie sociale.

www.emploi.wallonie.be/themes/-/ECO-SOCIALE/-information.htm

La Région de Bruxelles-Capitale est dotée quant à elle de l'„Initiative locale de développement de l'emploi“ et des „entreprises d'insertion“. L'analyse des textes légaux peut constituer une aide importante à la réflexion pour l'élaboration d'un décret en DG. Ici aussi, il faudra mener des entretiens avec les fonctionnaires responsables pour voir quels sont les avantages et les inconvénients de cette base légale. Ces contacts seront d'autant plus intéressants que la Région de Bruxelles-Capitale s'emploie à la retravailler.

www.bruxelles.irisnet.be sous „Ministerium der Region Bruxelles-Capital“ > „Direction de la Politique de l'Emploi“

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

ENTREPRISES AVEC DÉPARTEMENTS D'INSERTION AUPRÈS DU LANDSCHFTSVERBAND RHEINLAND, ALLEMAGNE

Le „Landschaftsverband“ (groupement régional) de Rhénanie a décidé de subventionner une nouvelle initiative d'insertion par laquelle les entreprises, outre leurs activités économiques, assurent une mission sociale en employant des personnes lourdement handicapées. Il serait intéressant de voir si une telle disposition est applicable sous la même forme en DG et peut éventuellement être réalisée avec des personnes confrontées à des handicaps sociaux, scolaires ou psychiques.

www.soziales.lvr.de

Afin de profiter au mieux de bons exemples des pays voisins, un atelier est prévu sur le thème „Recrutement des personnes à employabilité limitée sur le marché classique de l'emploi“. Cet atelier s'adressera aux placeurs de demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail, le placement concernant les stages mais aussi les emplois stables. Cet atelier sera combiné à un échange sur le thème „Supported Employment – Assistance à l'emploi“.

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

AUTRICHE ET SUISSE

Une autre initiative pour la réinsertion de personnes à employabilité limitée dans les pays européens se trouve à Schaffhouse en Suisse, avec le programme de qualification „boa“ pour les jeunes sans emploi.

www.sah.sh.ch

Dans l'arrondissement autrichien d'Oberpullendorf, le projet „Jeunes à employabilité limitée – besoins, obstacles, aide nécessaire“ a été lancé dans le cadre du pacte pour l'emploi du Burgenland.

13.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

13.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

L'axe VI du Plan Marshall de la Région wallonne prévoit une aide renforcée aux personnes handicapées et l'insertion socio-professionnelle des „exclus de la société“.

Il y a là des points de convergence avec le projet d'avenir „Diversité souhaitée“ qui méritent des échanges réguliers.

13.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'EIFEL

Le renforcement de la cohésion sociale ne fait actuellement l'objet d'aucun axe de travail prioritaire dans l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel.

13.8.3 UE 2020

Le renforcement de la cohésion sociale par l'établissement d'un réseau, prévu dans le Concept de développement régional, figure également dans la Stratégie de l'Union européenne. Celle-ci prévoit de concevoir et de mettre en œuvre des mesures qui répondront à l'attente de groupes particulièrement vulnérables dans la société, comme les parents isolés, les femmes âgées, les minorités, les Roms, les handicapés ou encore les sans-abris. La stratégie UE 2020 réserve une attention toute particulière aux personnes souffrant de pauvreté et d'exclusion sociale. Alors, afin que ces gens puissent vivre dans la dignité et participer pleinement à la société, a été créée la „Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale“. Elle doit garantir la cohésion sociale et territoriale afin que tous puissent bénéficier des avantages de la croissance et de l'emploi. En liaison avec cette initiative phare, la Commission européenne se donne pour mission „d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes, afin d'encourager l'innovation sociale à destination des populations les plus vulnérables, notamment en proposant aux communautés défavorisées des solutions innovantes en matière d'éducation, de formation et d'emploi, de lutter contre les discriminations (par exemple à l'égard des handicapés) et de mettre sur pied une nouvelle stratégie pour l'intégration des immigrants pour leur permettre de bénéficier pleinement de leurs capacités“^[28]. Il est attendu des pays membres européens qu'ils prennent leurs responsabilités quant à ces thèmes et conçoivent des mesures idoines. C'est exactement ce qui se passe avec le projet d'avenir „Diversité souhaitée“, qui présente des modèles pour l'inclusion de défavorisés, des modèles diversifiés qui concernent la vie quotidienne et professionnelle.

[28] Communication de la Commission „Europe 2020 : Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive. COM(2010) 2020“ page 23.

LA DG COMME RÉGION DE VIE

LA QUALITÉ DE VIE, C'EST NOTRE NATURE



D'ici 2025, nous souhaitons continuer à développer la DG en tant que région à très haute qualité de vie. Dans cette optique, nous intégrerons et développerons la diversité des paysages culturels, le cadre naturel, l'harmonie de nos villages et de nos villes, la mobilité durable, les structures liées aux services de proximité et à l'élimination des déchets ainsi que la culture quotidienne.

À cette fin, nous soutiendrons l'agriculture et la sylviculture – qui occupent de grandes superficies – afin de garantir un vécu touristique de qualité grâce à de nouveaux produits ou services et à des coopérations créatives. Nous exploiterons les compétences nouvellement acquises en matière d'aménagement du territoire et de logement pour appliquer une politique d'implantation industrielle et commerciale et de préservation de la nature qui soit socialement et écologiquement responsable.

- Être une „région de solidarité et de bien-être“ et une „région de saveurs et de bien-être“ représente pour nous une mission transversale et des défis interdisciplinaires nous permettant de revaloriser notre région pour notre propre population et de la rendre plus attrayante pour nos hôtes. Il s'agit là d'une future mission tant pour notre économie, notre agriculture, notre sylviculture que pour notre tourisme.
- Dans le cadre de notre agriculture, nous souhaitons exploiter la forte concentration de pâturages pour élaborer des concepts novateurs et coopératifs en vue de valoriser nos produits et ainsi préserver durablement le caractère concurrentiel de nos entreprises.
- Nous proposerons aux propriétaires de forêts, dans le cadre du remplacement de leurs essences actuelles par des essences et des structures de peuplement forestier moins sensibles à la crise, un soutien actif qui permettra de créer des forêts et donc des paysages plus attrayants, offrant une valeur ajoutée sur le plan touristique.
- Nous considérons que nos forêts, nos pâturages et le paysage de haies unique en Europe constituent un capital touristique majeur et nous souhaitons aider les propriétaires fonciers à intégrer et à exploiter ces perspectives.
- Nous souhaitons exploiter la diversité de nos entreprises dans le secteur de l'artisanat alimentaire pour générer de nouvelles filières de création de valeur dignes d'une „région de saveurs et de bien-être“ et initier le développement de nouveaux produits de qualité.
- Nous souhaitons soutenir activement la qualité de vie en zone rurale grâce à un service universel en ce qui concerne les nouvelles technologies, aux services publics et à un approvisionnement de proximité durablement garanti.
- Nous considérons que la diversité de la vie associative en zone rurale constitue une forme de qualité de vie que nous soutenons en incitant toutes les générations, avec ou sans handicap, ainsi que les populations immigrées à s'engager activement.
- Nous proposerons l'exploitation des anciens logements situés au cœur de nos villages dans le cadre d'alternatives de logement dédiées aux jeunes familles ou à de nouvelles formes de cohabitation des personnes âgées.
- Afin de continuer à garantir la construction de logements sociaux, nous souhaitons promouvoir la disponibilité des terrains à bâtir en lançant des programmes ciblés de promotion de construction de logements ainsi que des activités spécifiques sur le marché immobilier.

- Nous consoliderons le réseau de transport et les bonnes liaisons actuelles avec les villes voisines et nous mettrons cet atout en exergue dans le cadre de notre marketing régional.
- Nous considérons qu'un accès global aux offres de transport de proximité dans l'ensemble de la zone rurale constitue une mission prioritaire et nous souhaitons à cet effet optimiser des systèmes de mobilité flexibles et abordables, garantir des liaisons de transport public dans l'ensemble de la DG et proposer des conseils en matière de mobilité.
- Nous souhaitons sensibiliser davantage l'opinion publique à l'importance du tourisme pour la qualité des espaces de découverte et de délasserment attractifs, situés à proximité, ainsi que pour l'économie régionale.
- Nous allons lancer une offensive de qualité pour le tourisme, l'artisanat et le commerce afin de renforcer la compétitivité des entreprises.
- Nous considérons que la grande qualité des prestations sociales proposées par des établissements sanitaires implantés à proximité de localités telles que Spa et Aix-la-Chapelle nous offre l'opportunité de présenter la Belgique de l'Est comme une „région de solidarité et de bien-être“ et d'adopter ainsi une nouvelle position sur le marché florissant du tourisme de santé, plus spécialement pour les personnes souffrant d'un handicap.
- Nous allons renforcer la destination touristique que constitue la Belgique de l'Est afin de compléter son offre en tant que région écologique attrayante, de lui donner de nouveaux accents et de la développer grâce à la poursuite de collaborations au-delà des frontières étatiques et linguistiques.
- Nous utiliserons la richesse culinaire et la tradition gastronomique de notre région pour ouvrir de nouvelles perspectives grâce aux produits de qualité de nos entreprises.
- Nous visons un positionnement extérieur constant et efficace de toutes les institutions s'occupant de communication en matière de tourisme, d'économie et d'administration.
- Nous considérons que la grande qualité de notre espace naturel représente un potentiel essentiel pour la qualité de vie et nous souhaitons le promouvoir en développant le Parc Naturel ou dans le cadre de l'établissement d'une région-modèle sur le plan écologique.
- Nous souhaitons préserver la grande qualité de l'eau de nos ruisseaux, rivières et lacs et soutenons dans cette optique, dans le cadre de nos compétences, toutes les mesures de relevé et de documentation de la qualité de l'eau, de revitalisation ainsi que de création de systèmes optionnels d'épuration des eaux.

LA DG COMME RÉGION DE VIE – LIGNES STRATÉGIQUES

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT – OPPORTUNITÉS ET CONTRAINTES

L'objectif stratégique est d'assumer les compétences en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de logement afin d'ancrer en Communauté germanophone le pouvoir décisionnel relatif aux instruments de gestion fondamentaux, la DG étant ici l'entité disposant de la légitimation politique la plus évidente dans ce domaine. À moyen terme, la Communauté germanophone ne pourra se maintenir et se développer en tant que composante constitutive de l'État fédéral belge que si elle est directement compétente en matière d'aménagement du territoire et de logement. Dans l'optique d'un modèle et d'une stratégie de développement, elle doit être en mesure d'influencer par ses propres mécanismes de gestion la politique des autres personnes morales présentes en région de langue allemande. Les objectifs d'autonomie en matière d'aménagement du territoire ont déjà été définis. Les objectifs visés en la matière sont une politique d'habitat durable et une gestion durable des superficies. Cela implique notamment que l'on accorde la priorité à la rénovation plutôt qu'aux nouvelles constructions, aux constructions existantes plutôt qu'à l'affectation de nouvelles surfaces, à la garantie d'un équilibre fonctionnel pondéré entre logement, travail, services et détente ou encore à la protection de sites de grande valeur écologique par rapport aux revendications d'autres groupes d'intérêts. On tentera également d'éviter un nouvel étalement urbain, de définir des centres régionaux principaux garantissant des services de proximité pour la population ainsi que de renforcer la coopération intercommunale lors de l'affectation et du développement de surfaces commerciales. Parmi les autres objectifs, citons encore une législation simplifiée et compréhensible, des conseils efficaces dispensés par tous les acteurs et des procédures participatives accessibles ainsi qu'une implication des communes. Des premiers objectifs ont également été définis en matière de compétences liées au logement : promotion de la construction durable et de l'efficacité énergétique, mise à disposition de logements attrayants pour les autochtones et les immigrés ainsi que de logements à prix intéressants pour les groupes de population financièrement défavorisés, création d'incitants pour les logements multigénérationnels, promotion d'un type de construction accessible aux personnes handicapées ou encore développement de la consultance et de l'accompagnement social.

DES PAYSAGES CULTURELS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Le modèle définit la diversité de l'espace naturel et du paysage culturel comme un élément essentiel de la qualité de vie en Communauté germanophone. L'objectif stratégique consiste à intégrer l'agriculture et la sylviculture dans une politique de développement de cette diversité tournée vers l'avenir. Le secteur agricole de la DG doit davantage prendre ses responsabilités en termes d'environnement et se considérer comme détenteur d'un précieux paysage culturel remplissant de multiples fonctions. Celles-ci doivent être considérées comme une contribution sociale, globale et responsable en termes d'attractivité du paysage touristique, de garantie de la qualité de l'eau et de protection de la nature. L'agriculture et par conséquent l'artisanat alimentaire peuvent apporter une précieuse contribution à la création de valeur, d'une part, pour le consommateur et, d'autre part, pour le tourisme, pour autant que l'on intègre des produits de qualité de la DG dans des programmes de certification ou de commercialisation, ceci renforçant clairement la compétitivité des entreprises. Combiner „produits régionaux de qualité“ et „tourisme“ permet également de créer des synergies et des caractéristiques exclusives essentielles pour le positionnement de la DG. Celle-ci ne pourra se développer en tant que région de villégiature de qualité qu'avec la collaboration du secteur agricole. Dans le cadre de la conversion des forêts de la DG, afin de passer de peuplements d'espèces sensibles aux crises à des forêts écologiquement et économiquement stables, il convient de sensibiliser la population à ce processus à la fois relativement compliqué, très long mais surtout nécessaire. Dans le cadre de cette mission décisive pour l'avenir, la DG n'abandonne pas les communes et les propriétaires de bois privés. L'objectif est ici encore de créer des forêts présentant une haute valeur économique mais aussi touristiquement pertinente, ce qui permettra de consolider le haut niveau de qualité de vie de cette région.

RÉGION DE SAVEURS ET DE BIEN-ÊTRE

Des offensives de qualité ont été lancées dans le secteur du tourisme. Elles visent une participation importante des prestataires de services souhaitant relever ce défi qualitatif. Cela devra aussi entraîner par la suite des changements dans la stratégie de marketing allant dans le sens d'un tourisme de qualité. En ce qui concerne la combinaison agriculture et sylviculture, artisanat de transformation alimentaire et services touristiques intégrant des offres de bien-être, la DG dispose d'une structure permettant de devenir une région de solidarité et de bien-être de grande valeur ou encore – moyennant des accents légèrement différents – une région de saveurs et de bien-être. Ce défi complexe et exclusif est en train d'être relevé par la DG. Ce processus pourra mener à la fois au réaménagement des structures touristiques régionales actuelles mais aussi à une nouvelle définition de ce que doit être une destination touristique idéale. Les aides et les soutiens proposés en la matière par l'UE et d'autres programmes internationaux seront pris en considération de manière ciblée.



4

PROJET D'AVENIR VIVRE ENSEMBLE, MODE D'EMPLOI



14.1	CONTEXTE D'ACTION	254
14.2	OBJECTIFS	255
14.3	MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	256-259
	SOUS-PROJET 1 : ELABORATION D'UNE LEGISLATION PROPRE A LA DG POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	SOUS-PROJET 2 : CONTENU DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
	SOUS-PROJET 3 : CADRE JURIDIQUE ET ORGANISATION CONCRÈTE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT	
14.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	260
	14.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	14.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
14.5	INDICATEURS D'IMPACT	261-262
14.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	262
14.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	263-265
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
14.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	266-267
	14.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	14.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	14.8.3 UE 2020	

14.1 CONTEXTE D'ACTION

La Communauté germanophone (DG) ambitionne le transfert des compétences „Aménagement du territoire“ et „Logement“, assurées jusqu'à présent par la Région wallonne. Les négociations se rapportant à ce transfert ne font pas partie du projet d'avenir „Vivre ensemble, mode d'emploi“. Celui-ci s'inspire davantage d'un scénario où ces compétences auraient déjà été reprises et traitées de la préparation à leur exercice concret. D'une part, un cadre juridique sera créé pour remplacer l'actuelle législation relative à l'aménagement du territoire, le CWATUPE. Lors de l'élaboration de ce cadre, les instruments (hiérarchie des plans d'aménagement) et procédures (permis) actuels seront adaptés aux particularités de la DG. La nécessité d'un accord de coopération avec la Région wallonne, en particulier pour la gestion des actuels permis uniques, sera également examinée. D'autre part, la teneur des futures politiques d'aménagement du territoire et du logement doivent également être définies. À ce niveau, il faut décider vers où la DG doit se diriger en matière d'aménagement du territoire, quelles priorités fixer lors de la répartition territoriale et quelles lignes directrices seront à respecter. Les propositions retenues dans le rapport final remis par le groupe de travail „Aménagement du territoire et Logement“ en 2008 et 2009 serviront de point de départ. Une fois connus les objectifs, les plans de secteur devront être adaptés en conséquence et des schémas directeurs propres, appropriés à la DG, devront être pensés. Du point de vue du logement, la législation sera conçue de façon à ce que le logement social soit adapté à la réalité démographique de la DG et que, par ailleurs, le système de répartition des primes au logement et à l'énergie soit réorganisé. Les objectifs fixés dans le plan de développement pour l'aménagement du territoire seront ainsi pris en considération.

LA VIE EST UNE ASPIRATION VERS L'AVENIR.

Pierre Leroux (1797-1871), philosophe socialiste français

14.2 OBJECTIFS

La finalité du projet d'avenir „Vivre ensemble, mode d'emploi“ se définira à partir de l'ensemble des objectifs des sous-projets. Il s'agit d'un côté d'élaborer une législation pour l'aménagement du territoire adaptée aux particularités de la DG et de cadrer ainsi sa future politique dans ce domaine. D'un autre côté, il faut définir quels seront les piliers de cette politique. Le contenu sera fixé essentiellement par deux instruments de planification et un schéma directeur : le plan de développement devra définir les objectifs et priorités futurs de la politique d'aménagement du territoire de la DG et formuler des lignes directrices concrètes quant au plan d'occupation des sols. Ce dernier subdivisera le territoire de la DG en zones, constructibles ou non. Le schéma directeur de la DG fixera, quant à lui, un certain nombre de contraintes urbanistiques pour les bâtiments. Le troisième sous-projet sera consacré à la législation propre à la DG en matière de logement. Y seront définis les fondements en matière de politique du logement ainsi que l'organisation de l'action conjuguée des différents acteurs compétents en matière de logement dans la DG.

Inga Klawitter:

Qu'attendez-vous de la mise en œuvre du projet d'avenir „Vivre ensemble, mode d'emploi“ ?

Pascal Werner:

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, nous attendons un nouvel instrument permettant de développer une vision intégrée de l'espace de vie que constitue la DG. Il faudra améliorer le service aux citoyens, proposer davantage de proximité et rendre les décisions compréhensibles. Le logement concerne tous les citoyens. Il faut veiller à ce que les personnes socialement défavorisées aient „un toit au-dessus de la tête“. Mais des dispositifs doivent également être mis en place pour aider les personnes à revenus moyens à construire ou acquérir leur logement.

Inga Klawitter:

Quels seront les plus grands défis de la mise en œuvre du projet d'avenir ?

Pascal Werner:

En aménagement du territoire, il faut concilier des souhaits et des prétentions très différents. D'un côté, il faut empêcher la mort des villages et combattre l'étalement urbain. D'un autre, la DG doit – en concurrence avec d'autres places économiques – être en mesure de mettre à disposition suffisamment de surfaces industrielles, pour toutes sortes d'entreprises. Celles-ci s'implanteront de manière à apporter quelque chose aux gens, sans pour autant déranger le voisinage. En outre, le paysage et l'environnement devront être protégés. Ces dynamiques partent dans des directions complètement différentes et l'aménagement du territoire doit les réunir dans un mouvement cohérent. Il s'agit d'un difficile exercice d'équilibriste. En ce qui concerne le logement, le parc immobilier doit être modernisé. La DG pourra-t-elle utiliser le logement public comme levier de régulation, par exemple pour faciliter le maintien dans la DG des jeunes familles ?

14.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

Dans ce qui suit, les données sont à prendre avec réserve. Le calendrier dépend en effet largement des négociations menées avec la Région wallonne à propos du transfert de compétences, mais aussi de la réforme de l'État à venir et des changements qu'elle induira au niveau de la structure de l'État belge.

SOUS-PROJET 1 : ÉLABORATION D'UNE LÉGISLATION PROPRE À LA DG POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'objectif de ce premier sous-projet est de créer les conditions-cadres légales pour une future politique d'aménagement du territoire de la DG et de réaliser un CWATUPE qui lui soit propre. L'entreprise est complexe. D'une part, il y a obligation de respecter les Directives européennes et, d'autre part, la clause dite de „standstill“ est ancrée dans la Constitution et, à part des exceptions justifiées, n'autorise pas de régression significative en ce qui concerne certaines garanties, notamment procédurales. De plus, dans sa conception, la nouvelle législation devra se positionner sans heurts par rapport aux attributions de la Région wallonne ou de l'État fédéral.

Un groupe de travail „Aménagement du territoire“ a été créé pour s'occuper de ces sujets compliqués. Il se compose de représentants des communes, des groupes politiques du Parlement, du Conseil économique et social (WSR), de la Société de promotion économique pour l'Est de la Belgique (WFG), du Ministère et du Gouvernement. Le groupe de travail a pour mission de présenter au Gouvernement un rapport contenant des propositions concrètes pour une future politique de l'aménagement du territoire et devant donner des éclaircissements sur la possibilité de partager les compétences entre la Communauté et les communes. Il abordera aussi les différents instruments de planification, leur hiérarchisation et leurs effets légaux, les éléments de procédure, les instances de tutelle et de recours, ainsi que les poursuites pénales. Il se basera sur le rapport final remis par le premier groupe de travail „Aménagement du territoire et Logement“ en 2008 et 2009. Des experts extérieurs seront invités si une aide supplémentaire s'avère nécessaire.

Le Gouvernement analysera avec attention le rapport complet reçu du groupe de travail. D'éventuelles questions seront clarifiées soit en faisant appel à des experts, soit en demandant des études plus approfondies. Lors de l'examen des différentes options quant au cadre légal, il sera aussi tenu compte des réflexions contenues dans le document d'orientation présenté dans le deuxième sous-projet. Ceci garantira la liaison entre les objectifs de contenu et le cadre juridique.

Une fois que l'on saura clairement vers où doit se diriger la DG en matière d'aménagement du territoire et que les grandes lignes structurelles et organisationnelles auront été définies par le Gouvernement, l'élaboration de projets de décrets et d'arrêtés pourra commencer. Ce travail sera confié à des experts reconnus qui collaboreront étroitement avec des représentants du Gouvernement et du Ministère. Une attention particulière sera portée à la manière dont les dispositions du décret sur le patrimoine (Denkmalschutzdekret) pourraient s'accorder avec la législation sur l'aménagement du territoire, voire y être intégrées.

Une bonne coopération avec la Région wallonne revêt une grande signification dans la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. Les différents systèmes légaux devront en effet être adaptés, afin d'optimiser la communication d'informations et d'accorder les procédures. Une politique incohérente menant à ce que DG et Région wallonne prennent des décisions contradictoires dans le cadre de leurs attributions pourrait avoir des répercussions négatives pour toutes les parties et, à la fin, également pour le citoyen. Quelle qu'en soit la forme, une concertation devra être engagée, particulièrement en ce qui concerne les compétences wallonnes en matière d'environnement (permis d'environnement ou uniques) et de protection de la nature (zones Natura 2000), mais aussi les questions relatives à la politique de mobilité ou à la politique de l'eau.

ÉTAPES

●●●	Mise en place d'un groupe de travail	●●●>	achevé
●●●	Rapport final du groupe de travail	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Analyse du rapport et études supplémentaires	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Élaboration des fondements juridiques	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

LA LIBERTÉ NE PEUT EXISTER SANS LE CONCEPT D'ORDRE.

Klemens Wenzel prince de Metternich (1773-1859), homme d'État autrichien

SOUS-PROJET 2 : CONTENU DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le cadre créé dans le premier sous-projet sera rempli par ce deuxième sous-projet. Le contenu et les documents d'orientation seront déterminés et élaborés, mis en forme et, éventuellement, versés dans l'un ou l'autre des instruments définis dans le sous-projet 1. Il s'agit d'établir une image d'ensemble de l'aménagement territorial ou, plus exactement, un plan de développement qui subdivisera le territoire de la DG en zones, constructibles ou non et un schéma directeur fixant des contraintes urbanistiques pour les bâtiments en DG. Une attention particulière sera portée aux interactions avec le premier sous-projet. D'une part, des instruments tels que plans ou schémas directeurs ne peuvent être établis qu'une fois les cadres juridiques posés. D'autre part, un cadre juridique doit en priorité servir à aider à la mise en œuvre d'objectifs prédéfinis en matière de contenu et doit toujours pouvoir être évalué quant à sa pertinence à atteindre lesdits objectifs.

La logique voudra que s'attelle à ce sous-projet le même groupe de travail que celui affecté à l'élaboration du cadre juridique de l'aménagement du territoire. Les questions de fond et de forme étant difficilement séparables, les thèmes devront être abordés en parallèle par les mêmes acteurs. La mission du groupe de travail ne sera néanmoins pas d'élaborer concrètement des instruments pour l'aménagement du territoire. Elle consistera plutôt à proposer des objectifs et des orientations, auxquels les auteurs de ces instruments pourront se référer dans une phase ultérieure. Ceci nécessite des réflexions préalables sur la situation de départ dans la DG, puis sur les tendances à attendre dans l'évolution territoriale. Des spécialistes externes seront vraisemblablement invités à y participer.

Tout comme dans le premier sous-projet, un rapport incluant les options sera présenté au Gouvernement, qui décidera alors si des explications complémentaires, données par des experts ou des acteurs de terrain, s'avèrent nécessaires pour avoir une idée claire des lignes directrices. Ensuite, le Gouvernement établira un premier document d'orientation qui posera les bases d'une prochaine étape tout en intégrant les objectifs et les options dans le cadre juridique dont l'élaboration relève du premier sous-projet. Les trois points suivants ne feront en fait l'objet que de travaux préparatoires dans le cadre de ce sous-projet. La mise en œuvre définitive des instruments qui, le cas échéant, nécessitera conformément au droit européen au moins des études d'incidence et des enquêtes publiques ne pourra commencer qu'après l'entrée en vigueur effective d'un cadre juridique. Pour les raisons déjà évoquées, cette date ne peut être prévue dès à présent. Un plan de développement doit toutefois être réalisé afin de servir de document directeur pour la politique à moyen et long terme de la DG en matière d'aménagement du territoire. Il définira d'abord la situation territoriale existante, dégagera ensuite les tendances et les évolutions, mettra en évidence les objectifs et les options de la politique d'aménagement du territoire, et déterminera finalement les moyens permettant d'atteindre lesdits objectifs. Ce travail sera à l'évidence le fruit d'une large collaboration d'experts.

Le plan d'occupation des sols pour la DG, remplaçant ou modifiant les plans de secteurs wallons, sera bien entendu établi à partir des objectifs prédéfinis et des besoins identifiés. Ceci même si, à l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de déterminer la forme qu'il prendra, ou encore comment les responsabilités seront réparties entre communes et Communauté.

Les schémas directeurs constitueront le dernier instrument. Ici aussi, il s'agira d'identifier à partir du document d'orientation, dans quelle mesure des schémas directeurs pour l'ensemble de la Communauté sont souhaitables et sous quels aspects d'urbanisation ceux-ci devront être établis. Ils prendront vraisemblablement la forme de règlements.

ÉTAPES

●●●	Mise en place d'un groupe de travail	●●●>	achevé
●●●	Rapport final du groupe de travail	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Analyse du rapport, études supplémentaires et détermination d'un document d'orientation pour le contenu	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Réalisation d'un plan de développement : travaux de préparation et de conception	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Réalisation d'un plan d'occupation des sols : travaux de préparation et de conception	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Réalisation d'un schéma directeur urbanistique	●●●>	2 ^e semestre 2012

**SOUS-PROJET 3 :
CADRE JURIDIQUE
ET ORGANISATION
CONCRÈTE DE LA
POLITIQUE DU
LOGEMENT**

Le troisième sous-projet concernera le logement et l'habitat. Du point de vue de la conception du cadre juridique, ce projet est nettement moins complexe que celui se rapportant à l'aménagement du territoire. C'est pourquoi, la formulation parallèle de cadres et contenus pourra se faire dans un seul projet. La procédure d'élaboration d'une législation se rapportant à la construction de logements est en effet comparable à celle de l'aménagement du territoire. Un groupe de travail „Logement“ sera mis en place. Il se composera de représentants des communes, des centres publics d'aide sociale, des groupes politiques du Parlement, des sociétés de logement de service public, du Conseil économique et social, de la Société de promotion économique, du Ministère et du Gouvernement. Ce groupe aura pour mission

de présenter au Gouvernement un rapport comportant des initiatives concrètes et élaborées. Il fournira ainsi des éclaircissements sur les thèmes suivants :

- définition des objectifs et lignes directrices de la future politique du logement
- mesures de gestion : transposition des lignes directrices par des mesures financières, fiscales, juridiques et sociétales
- aspects techniques : normes en rapport avec l'habitabilité et l'efficacité énergétique
- acteurs de l'habitat.

Selon les résultats, le Gouvernement recherchera des informations complémentaires auprès d'experts, mènera des entretiens individuels avec les acteurs ou commandera des études scientifiques spécifiques. Fort d'une image précise de la future politique du logement dans la DG, établie sur la base du rapport remis par le groupe de travail mais aussi d'informations ou de consultations de spécialistes, le Gouvernement chargera des experts reconnus, encadrés par ses représentants et ceux du Ministère, d'élaborer des projets de décrets et d'arrêtés. Si le Gouvernement devait conclure qu'il faut, outre des textes légaux à caractère obligatoire fixant le cadre de la législation, des programmes contraignants ou non définissant le contenu de la future politique des professionnels extérieurs seraient alors aussi mis à contribution.

ÉTAPES

●●●	Mise en place d'un groupe de travail	●●●>	achevé
●●●	Rapport final du groupe de travail	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Analyse du rapport et études supplémentaires	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Élaboration des fondements juridiques	●●●>	1 ^{er} semestre 2012

14.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

14.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

La durabilité joue un rôle particulièrement important dans la conception des compétences „Aménagement du territoire“ et „Logement“. La mission principale de la politique d'aménagement du territoire est de concilier les différents intérêts et besoins économiques, sociaux et écologiques. Des compromis devront éventuellement être trouvés entre les demandes des différents représentants d'intérêts. Dans le cadre de l'élaboration du plan de développement de la DG, les objectifs et les priorités institutionnels de l'aménagement du territoire seront fixés. Parallèlement, des réflexions concrètes seront menées quant au futur aménagement du territoire en DG. Au moyen d'analyses et de projections, réponse devra impérativement être donnée à la question : „À quoi ressemblera la DG à long terme ?“ Des aspects, dont l'utilisation rationnelle des surfaces et ressources ou encore la préservation du paysage, seront alors pris en compte. Le rapport final du groupe de travail „Aménagement du territoire et Logement“ des années 2008 et 2009 comporte d'ailleurs déjà des propositions à ce sujet. Le plan de développement identifiera en plus des moyens permettant d'atteindre ces objectifs à long terme.

Dans le domaine du logement aussi, une importance particulière sera accordée à la durabilité. Il faut encore discuter des mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique des constructions tant anciennes que récentes, des incitants financiers pour la construction de maisons passives et de la lutte contre la „pauvreté énergétique“, due en partie à des coûts de chauffage trop élevés.

14.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Par ce projet reposant entièrement sur des compétences transférées, la DG s'avance en terres inconnues. La DG n'ayant jusqu'à présent aucune expérience dans ces matières, le projet est tout à fait novateur.

L'organisation de nouvelles compétences incite automatiquement à chercher une comparaison avec des approches existantes, en fait, avec la politique de la Région wallonne en matière d'aménagement du territoire et de logement. S'il est conseillé d'en reprendre les aspects positifs, il est tout aussi important de sortir des sentiers battus et de chercher des solutions nouvelles quand il s'agit d'aspects ayant donné peu de satisfaction, voire ayant créé des problèmes. Ces solutions pourront certainement être trouvées dans d'autres régions de Belgique ou dans des pays voisins. Néanmoins, des réponses propres, adaptées aux réalités spécifiques de la DG, devront faire partie de la réflexion. Il est tout à fait imaginable que, dans maints domaines, nous ayons à partir d'une feuille blanche lors de l'élaboration des concepts.

14.5 INDICATEURS D'IMPACT

Définir à l'avance des indicateurs d'impact pour ce projet n'est pas chose facile. La DG concrétisera, en effet, une toute nouvelle matière. Ainsi, nous manquons d'informations sur la situation existante, informations nécessaires à une comparaison „avant – après“. Indépendamment de cette constatation, quelques jalons peuvent d'ores et déjà être posés. Ils découlent des objectifs généraux retenus dans le CDR pour l'aménagement du territoire et le logement. Le transfert de compétences n'est pas une fin en soi, mais contribuera à la réalisation des objectifs. Les progrès réalisés permettront d'évaluer le succès de la future politique en matière d'aménagement du territoire et de logement.

Les éléments spécifiés ci-après peuvent ainsi, à long terme, avoir valeur d'indicateurs d'impact. Certains furent d'ailleurs déjà retenus pour chacune des compétences reprises par la DG. Ils resteront de toute façon valables pour évaluer cette nouvelle législation.

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

ÉLABORATION D'UN CODE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LA DG

Procédures administratives pour les citoyens et pour les pouvoirs locaux	Raccourcissement des procédures administratives et accroissement de leur efficacité
Collaboration entre les pouvoirs locaux et l'autorité de tutelle	Intensification et accroissement de l'efficacité
Législation et conditions-cadres juridiques	Amélioration de la clarté et de la compréhension
Accès à l'information	Simplification de la prise de contact et des possibilités d'accès

DÉTERMINATION DU CONTENU DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Caractère rural de la DG, à considérer comme potentiel culturel et touristique	Préservation durable, voire renforcement
Approvisionnement de proximité et activités au cœur des villages	Préservation, voire réactivation
Phénomène d'étalement urbain	Endiguement et éventuellement suppression
Politique économique ambitieuse avec des structures territoriales modernes	Création de zones d'activités durables, destinées à des clusters innovants ou à des secteurs de pointe

CADRE JURIDIQUE ET ORGANISATION CONCRÈTE DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Logements pour tous, y compris pour les économiquement ou socialement faibles, et pour les personnes à mobilité réduite	Mise à disposition de suffisamment de logements publics et privés
Logements pour jeunes familles	Intervention sur les prix des logements et des terrains
Logements pour les seniors ou les handicapés	Accroissement de la proportion des logements et espaces de vie accessibles aux personnes handicapées
Efficience énergétique des bâtiments disponibles dans la DG, vieux et neufs	Amélioration selon les normes européennes

14.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

La mise en œuvre de ce projet d'avenir nécessite une collaboration extrêmement étroite avec les communes qui, depuis longtemps, jouissent de larges compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Le logement est lui aussi, depuis son ancrage communal, un élément particulièrement important de leur politique.

Concrètement, il faudra prêter une attention approfondie à la situation des communes lors de l'élaboration de la législation sur l'aménagement du territoire :

Comment se répartiront les compétences entre la Communauté et les communes ? De quels instruments de planification disposeront les communes ? Qu'en est-il de la hiérarchisation de ces instruments par rapport à ceux du niveau communautaire ? Étant donné que la simplification prévue au niveau des procédures relatives aux permis et l'organisation de la tutelle et des procédures de recours touchent directement les communes, elles seront élaborées avec ces dernières.

Les communes seront également parties prenantes pour déterminer le contenu de la politique communautaire. Toujours dans le respect du principe de subsidiarité, une large liberté de conception et de planification leur sera accordée, afin qu'il soit tenu compte des différences et des caractéristiques locales. Comme cette liberté d'action s'inscrit toutefois dans l'ensemble constitué des schémas directeurs, des plans de développement et des plans d'occupation des sols définis par la Communauté, l'opportunité sera offerte aux communes de collaborer activement à l'élaboration de ces conditions-cadres.

En ce qui concerne l'habitat, les communes et avant tout les centres publics d'aide sociale seront particulièrement sollicités lors de l'élaboration des cadres et des contenus relatifs au logement social. De même, il faudra rechercher une étroite collaboration avec les sociétés de logement, qui peuvent être considérées comme les principaux acteurs locaux et dans lesquelles les communes sont d'ailleurs représentées.

14.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

La collaboration est fondamentale dans l'exercice de la compétence „Aménagement du territoire“. En raison de sa situation frontalière, la DG sera obligatoirement influencée par les décisions que prendront les pays limitrophes en matière d'aménagement du territoire. Si l'on veut empêcher que les efforts entrepris dans les différentes régions voisines se neutralisent, une approche coordonnée est pratiquement indispensable.

La même observation vaut pour la Région wallonne, avec laquelle il faut rechercher une étroite collaboration. Du fait que la région de langue allemande est complètement intégrée dans les instruments de la Région wallonne existant en matière d'aménagement du territoire, sans toutefois y être considérée de manière particulière ou séparée, retirer la DG de ces instruments, en particulier du plan de secteur, aura de grandes répercussions au niveau juridique. Un passage en douceur d'un système légal à un autre sous-entend de profondes réflexions qui, au préalable, sont à engager de concert avec la Région wallonne.

SOUS-PROJET 1 :
ÉLABORATION
D'UNE LÉGISLATION
PROPRE À LA DG
POUR L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE



SOUS-PROJET 2 :
CONTENU DE
L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

FLANDRE ET RÉGION WALLONNE

Pour ce qui concerne la compétence „Aménagement du territoire“, il existe en Belgique d'intéressantes innovations juridiques d'après lesquelles il est possible de s'orienter, en particulier pour l'élaboration d'un cadre légal. En Flandre par exemple, et contrairement à d'autres régions, une place particulièrement importante est accordée au plan de développement régional (Ruimtelijke Structuurplan Vlaanderen – RSV). Si son homologue wallon, le Schéma de développement de l'espace régional – SDER, ne joue qu'un rôle très limité dans l'exercice quotidien de la compétence „Aménagement du territoire“, sa fonction en Flandre se trouve aujourd'hui renforcée, alors qu'au début, il n'avait pratiquement aucune incidence légale. S'en dégagent trois types de dispositions : contraignantes, directrices et purement informatives. C'est le Gouvernement qui décide lesquelles sont à caractère obligatoire pour l'administration centrale et les autorités subordonnées. Il peut donc imposer avec bien plus d'efficacité sa vision politique de l'aménagement du territoire, au niveau régional d'abord, au niveau local ensuite. Quant aux autres dispositions directrices, il est possible de s'en écarter sous réserve de justification (ce qui est comparable à la portée légale actuelle du SDER). La conception d'un plan de développement à effets juridiques variables serait aussi une option intéressante pour la DG.

En Région wallonne aussi, la politique d'aménagement du territoire tient, de façon générale, un rôle important. Depuis quelques années déjà, une modernisation progressive des plans de secteurs a été entreprise pour les adapter aux besoins actuels, particulièrement en vue de la création de nouvelles zones d'activités économiques. Ainsi, le Plan Marshall de la Région wallonne envisage une extension de ces zones. Soulignons à ce sujet la création de zones d'activités écologiques (écozonings), regroupant géographiquement en un site des entreprises actives dans les secteurs de l'environnement et de l'énergie. Dans l'optique de créer des clusters, envisagés dans le CDR comme un point fort, de tels parcs d'activités „thématiques“ pourraient éventuellement aussi être prévus à moyen terme dans la DG, moyennant adaptation.

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS ET D'AUTRES PAYS EUROPÉENS

PAYS-BAS, ALLEMAGNE, SUISSE, AUTRICHE ET LUXEMBOURG

Dans le cadre du premier groupe de travail „Aménagement du territoire et Logement“, actif au cours des années 2008 et 2009, un échange a déjà eu lieu avec des experts en aménagement territorial de la Province du Limbourg néerlandais, des Länder de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Rhénanie-Palatinat, du canton de Schaffhouse, du Land de Salzbourg et du grand-duché de Luxembourg. Les invités ont exposé les systèmes d'aménagement du territoire en vigueur dans leurs régions respectives. En fonction de leurs expériences, on leur a demandé de formuler des propositions quant à la future politique de la DG dans ce domaine. Tous les orateurs ont souligné l'importance de la collaboration transfrontalière. En outre, des premières bonnes pratiques susceptibles de servir de référence à la DG se sont dégagées. Citons, par exemple, l'aménagement de zones d'activités „d'intérêt national“ au Luxembourg, afin de réduire la concurrence entre les communes, ou encore le partage généralisé des compétences entre le Land et les communes à Salzbourg.

**SOUS-PROJET 3 :
CADRE JURIDIQUE
ET ORGANISATION
CONCRÈTE DE LA
POLITIQUE DU
LOGEMENT**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE :

FLANDRE ET RÉGION WALLONNE

En ce qui concerne la compétence „Logement“, certaines approches intéressantes pourraient être reprises du système wallon actuel. Ainsi, les agences immobilières sociales (AIS), dont le renforcement en Région wallonne est prévue dans la déclaration gouvernementale, constituent un bon exemple. Ces AIS ont pour but de gérer des logements vides pour le compte de leurs propriétaires privés en les louant à des personnes socialement défavorisées. Ainsi, le paradoxe du manque de logements publics ou à loyer adapté aux économiquement faibles, d'un côté, et de l'existence de logements privés restant vides, de l'autre, est traité efficacement dans une relation Win-Win pour les deux parties. L'application d'un tel système en DG mérite réflexion.

Le problème des logements qui ne répondent pas aux normes de sécurité, de salubrité ou d'habitabilité est partiellement solutionné en Flandre par le „certificat de qualité“ (kwaliteitsattest), imposé pour tous les logements mis en location à titre de résidence principale. Un tel certificat pourrait aussi être introduit dans la DG, avec éventuellement une extension à d'autres facteurs, comme l'efficacité énergétique d'un logement, sa situation, son accessibilité ou son éloignement des transports en commun. Ceci permettrait de révéler les „mauvais logements“ ou ceux à prix exagéré.

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

PAYS-BAS

Le logement public, et en particulier le logement social, a une image toujours plus négative auprès de la population belge. Les raisons en sont la défaillance de certains mandataires, le mauvais état d'une partie de ces logements ou le phénomène de concentration géographique des „cas sociaux“ dans des quartiers difficiles. Le logement social est de plus en plus souvent mis en parallèle avec un déclin social. Cette image négative n'existe absolument pas aux Pays-Bas. Au contraire, le logement social représente à peu près 30 % de l'ensemble du marché de l'immobilier et jouit là-bas d'une bonne réputation. Il serait intéressant pour la DG de s'informer comment atteindre une telle image positive.

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

TYROL DU SUD, ITALIE

L'agence pour les maisons climatiques selon le modèle sud-tyrolien établit des certificats basés sur la consommation énergétique d'immeubles d'habitation. Elle propose un savoir-faire technique et un soutien administratif pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de telles maisons. Dans le cadre des compétences précises finalement transférées à la DG, le concept de la maison climatique offre un modèle intéressant.

www.klimahausagentur.it

14.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

14.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

L'axe IV du plan Marshall wallon 2.vert prévoit des mesures supplémentaires pour l'assainissement de friches industrielles et l'équipement de zones d'activités économiques et industrielles. L'axe V prévoit des mesures d'encouragement aux investissements durables dans la construction pour les personnes privées et le secteur public. Dans le cadre du projet „Vivre ensemble, mode d'emploi“, ces travaux doivent être suivis de près, d'une part, comme contribution aux discussions portant sur le contenu de l'aménagement du territoire et du logement après transfert de cette compétence à la DG et, d'autre part, comme possibilité de concrétiser d'ici là les objectifs formulés en la matière par le Concept de Développement Régional.

14.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'EIFEL

Dans le cadre d'un projet INTERREG IV portant sur la conception durable de zones d'activités, la DG travaille actuellement avec des partenaires de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel et de l'Euregio Meuse-Rhin. Placé sous la responsabilité de la Société de promotion économique pour l'Est de la Belgique, ce projet a pour objectif de mettre à disposition des planificateurs, décideurs, organismes de promotion économique et entreprises des instruments transfrontaliers opérationnels pour la conception de zones d'activités durables ou spécialisées dans les énergies renouvelables. Pour la DG, il s'agira particulièrement d'examiner la faisabilité d'un „Centre d'impulsion pour les énergies renouvelables“.

Les domaines de l'aménagement du territoire et du logement ne constituent pas d'axes primordiaux dans l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel.

14.8.3 UE 2020

Les thèmes du projet d'avenir „Vivre ensemble, mode d'emploi“ ne se retrouvent dans aucun point fort structurel de la stratégie UE 2020. Le thème des énergies renouvelables, abordé dans l'initiative phare „Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources“ et qui se rapproche très fort de ce projet d'avenir, a déjà été traité dans „Une économie en accord avec la nature“.



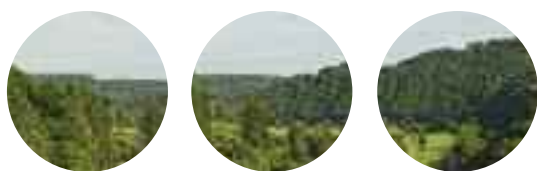
**LES CHANGEMENTS NE JOUENT QU'EN FAVEUR
DE CELUI QUI Y EST PRÉPARÉ.**

Louis Pasteur (1822-1895), scientifique français



15

PROJET D'AVENIR PRÉSERVER LE PAYSAGE



15.1	CONTEXTE D'ACTION	270
15.2	OBJECTIFS	271
15.3	MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	272-274
	SOUS-PROJET 1 : COMPRENDRE LE PAYSAGE, L'APPRECIER ET Y SENSIBILISER : ETABLISSEMENT D'UNE CHARTE PAYSAGERE POUR LA DG	
	SOUS-PROJET 2 : CONCEVOIR ET AMENAGER LE PAYSAGE	
	SOUS-PROJET 3 : ÉTENDRE LA COLLABORATION STRUCTURÉE AVEC LE PARC NATUREL	
15.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	275
	15.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	15.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
15.5	INDICATEURS D'IMPACT	276-277
15.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	278
15.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	278-282
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
15.8	QUERVERBINDUNGEN ZU ANDEREN STRATEGIEPLÄNEN	283
	15.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	15.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	15.8.3 UE 2020	

15.1 CONTEXTE D'ACTION

La diversité des espaces naturels et culturels contribue grandement à la qualité de vie en DG. Elle résulte d'une exploitation séculaire par nos ancêtres et sa conservation est indispensable à l'attrait de la DG en tant que région économique et touristique. Les paysages ne sont pas statiques. Ils changent continuellement, influencés par la population, les entreprises, l'agriculture, la sylviculture, mais aussi par certaines conditions climatiques, comme les tempêtes et les inondations.

Par le décret du 23 juin 2008 relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles, la DG dispose dès maintenant de différents outils pour aménager le paysage.

L'analyse SWOT établie pour réaliser le CDR et publiée dans le tome 1 identifie les menaces suivantes dans les domaines „Nature“ et „Environnement“ :

- Disparition des paysages typiques, entre autres à cause de transformations structurelles de l'agriculture
- Disparition de l'attrait touristique par recul de l'activité agricole, étalement urbain ou encore détérioration de la qualité des paysages et de l'environnement
- Faible prise de conscience de la qualité actuelle du paysage
- Poursuite de l'étalement urbain des villages
- Peu d'intérêt à utiliser comme habitations l'ancien bâti au cœur des localités

Cette même analyse fait toutefois ressortir différentes opportunités, dont le développement de la construction durable permettant de faire de la DG une région modèle, en particulier dans le neuf et le réhabilité. En 2004, la DG a signé la Convention européenne du paysage et s'est engagée par là, entre autres, à inciter à une nouvelle gestion paysagère. Le paysage doit être un sujet de discussion dès l'enfance. L'éducation et la formation, ainsi que la sensibilisation à la signification multiple du paysage culturel pour la qualité de vie permettraient d'y parvenir. La nouvelle politique paysagère doit en outre se consacrer à la protection, la gestion et l'aménagement du paysage. Les trois quarts de l'étendue du Parc national Hautes Fagnes-Eifel, le plus grand parc naturel de la Région wallonne, se trouvent en DG, ce qui en fait la plus importante zone protégée de notre région. Il renferme un potentiel touristique qui demande à être davantage exploité.

**TOUS VEULENT RETOURNER À LA NATURE.
MAIS PERSONNE NE VEUT Y ALLER À PIED.**

Werner Mitsch (1936-2009), aphoriste allemand

15.2 OBJECTIFS

Le projet d'avenir „Préserver le paysage“ traite du développement durable, orienté sur l'avenir, de la diversité des paysages en DG. L'aménagement paysager est intimement lié à l'aménagement du territoire. Il existe de ce fait de nombreuses relations avec le projet d'avenir „Vivre ensemble, mode d'emploi“.

Le paysage doit être compris et apprécié, ce qui nécessite la définition d'objectifs qualitatifs. Sa planification et son aménagement devront à l'avenir être entrepris en toute connaissance de cause.

Ce développement nécessitera la collaboration de tous les acteurs façonnant le paysage. Les habitants, les entreprises, les communes, l'agriculture et la sylviculture, mais aussi les instances supérieures à la DG joueront ainsi un rôle important dans la mise en œuvre de ce projet d'avenir. Ceci sous-entend, toutefois, que tous prennent conscience de la diversité des paysages culturels et reconnaissent sa valeur économique, touristique mais aussi esthétique en général. La notion de „paysage“ ne couvre pas seulement la nature sauvage mais également les surfaces bâties comme les villages, les zones d'activité économique ou les infrastructures de transport. Leur intégration dans le paysage est elle aussi importante et des facteurs comme l'environnement immédiat ou le relief seront également à prendre en compte.

Inga Klawitter:
Quels seront les plus grands défis à relever dans la mise en œuvre du projet d'avenir „Préserver le paysage“ ?

Anne Weisshaupt:
Il s'agit de construire une bonne coordination, autant avec les différents partenaires qu'avec les chefs des projets d'avenir „Préserver le paysage“, „Une région de saveurs et de bien-être“ et „Une économie en accord avec la nature“. En outre, il faut instaurer une collaboration étroite avec les communes mais aussi avec l'ensemble des citoyens et les groupes d'intérêts spécifiques, par exemple les agriculteurs lorsqu'il est question des friches. Il faut des contacts réguliers et les communes doivent clairement faire comprendre quelles sont leurs attentes, où se situe leur intérêt et en quoi nous pourrions les soutenir.

Inga Klawitter:
Le paysage et la nature sont fortement appréciés en DG. Comment voyez-vous l'évolution à long terme ?

Anne Weisshaupt:
Ce thème signifie beaucoup pour la population et pour l'ensemble du secteur touristique. Il est avant tout important de prendre conscience de la situation actuelle de notre région, de s'investir de façon ciblée pour la conservation du paysage qui, entre autres, est influencé négativement par l'étalement urbain des villages. Le défi sera de formuler et d'appliquer des règles précises aux terrains à bâtir et zones non constructibles, et ce dans l'esprit d'une conservation à long terme du paysage !

15.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : COMPRENDRE LE PAYSAGE, L'APPRÉCIER ET Y SENSIBILISER : ÉTABLISSEMENT D'UNE CHARTRE PAYSAGÈRE POUR LA DG

L'objectif du premier sous-projet est de décrire les éléments typiques du paysage de la DG et d'en évaluer la qualité. Par ailleurs, les gens doivent savoir comment sont nés les paysages culturels dans la DG et comprendre la signification du paysage, qu'il s'agisse de zones bâties ou non. Il faut, d'une part, leur faire prendre conscience de l'identité régionale et, d'autre part, maintenir et développer l'attrait touristique et économique. Les gens donneront de la valeur au paysage lorsqu'ils auront compris qu'il constitue leur cadre de vie. C'est pourquoi il est particulièrement important d'impliquer la population dans la conservation et l'aménagement durable du paysage. Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, les communes de la DG, la Direction générale opérationnelle 4 (DGO4) de la Région wallonne et la Division Nature et Forêt sont des partenaires potentiels pour ce sous-projet.

ÉTAPES

●●● Organisation d'actions de sensibilisation sur le thème du paysage	●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Mise en valeur du paysage, également par des mesures exemplaires d'aménagement	●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Collecte de documentation, aussi bien de la région que de projets comparables en Belgique et à l'étranger ; Prise en compte d'études disponibles	●●●> 1 ^{er} semestre 2011
●●● Information des communes et de la population par la création et la mise en œuvre d'un plan de communication	●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Collecte de bonnes pratiques et visite de ces bons exemples	●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Élaboration et mise en œuvre d'un programme de participation citoyenne	●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2011
●●● Lancement et mise en œuvre d'une procédure en vue d'attribuer le marché à un bureau d'études, y compris l'établissement d'un cahier des charges et le choix de ce bureau	●●●> 2 ^e semestre 2011
●●● Accompagnement des travaux du bureau d'études par le Ministère de la DG et la Société de promotion économique	●●●> à partir du 2 ^e semestre 2011
●●● Élaboration d'un plan paysager : collecte des données, examen des conflits et détermination des points posant problème	●●●> 1 ^{er} semestre 2012
●●● Établissement d'un plan paysager et d'un catalogue de mesures	●●●> 2 ^e semestre 2012
●●● Incorporation des résultats dans un SIG (système d'information géographique) supracommunal	●●●> 2 ^e semestre 2012
●●● Rédaction d'une charte paysagère puis sa signature par les communes et les autres parties prenantes significatives	●●●> 1 ^{er} semestre 2013

**SOUS-PROJET 2 :
CONCEVOIR
ET AMÉNAGER
LE PAYSAGE**

Ce sous-projet vise à conserver la diversité du paysage et à aménager durablement les zones bâties ou non. Il s'agira de tenir compte des réalités d'aujourd'hui tout en prenant en considération la durabilité, la richesse spécifique et l'agriculture moderne. Lors de ces planifications et aménagements, il faudra aussi cerner les besoins futurs en „paysage“.

ÉTAPES

- | | |
|---|--|
| ●●● Recensement des possibilités de développement à l'intérieur des villages, ou „potentiel de développement interne“ : sensibilisation des communes et des maîtres d'œuvre | ●●●> à partir du 2 ^e semestre 2011 |
| ●●● Recensement du potentiel de développement interne, y compris l'établissement d'un plan cadastral des parcelles incluant une banque de photos et les coordonnées des propriétaires | ●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2012 |
| ●●● Recensement des friches agricoles : établissement d'un cadastre des parcelles agricoles (friches) | ●●●> à partir du 2 ^e semestre 2012 |
| ●●● Mesures d'activation en accord avec le projet d'avenir „Vivre ensemble, mode d'emploi“ | ●●●> à partir du 1 ^{er} semestre 2013 |
| ●●● Établissement d'un catalogue de mesures avec informations quant à la gestion durable, concernant aussi de très petites parcelles, puis élaboration de plans de gestion communs | ●●●> 2 ^e semestre 2013 |

**SOUS-PROJET 3 :
ÉTENDRE LA
COLLABORATION
STRUCTURÉE AVEC
LE PARC NATUREL**

Le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, qui s'étend sur une partie du territoire de la DG, offre des atouts importants pour notre région. Ce sont en premier lieu les opérateurs touristiques qu'il faudra sensibiliser à ses attraits. Ce parc devrait être repris dans la vaste commercialisation de la région et bénéficier d'une promotion dans le cadre du tourisme durable. Se pose aussi la question d'une plus forte implication de la Communauté germanophone dans ses structures, ceci afin que la collaboration soit meilleure et systématique. Ici aussi, la coopération transfrontalière sera un plus. Nous verrons ainsi en partenaires de choix le „Nationalpark Eifel“, le „Vogelsang ip“ et l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel. Notre ambition est la reconnaissance par l'organisation faîtière, la fédération EUROPARC, dans le cadre de la Charte européenne pour le tourisme durable dans les zones protégées.

ÉTAPES

●●● Examen des possibilités juridiques d'une intégration de la DG dans les structures du Parc naturel	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●● Consultation de la Région wallonne et de la Province de Liège	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Échange permanent d'informations et coordination ponctuelle des travaux du Parc naturel et de l'Office du tourisme des Cantons de l'Est	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Recueil d'informations relatives à des projets de tourisme durable en Belgique et à l'étranger ; visite des bons exemples	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●● Échanges avec tous les représentants d'intérêts actifs dans le tourisme	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●● Préparation, avec tous les partenaires, d'une stratégie et d'un plan d'action dans le cadre de la Charte européenne pour le tourisme durable	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●● Consultations quant aux possibilités de coopération avec le „Nationalpark Eifel“ et le „Vogelsang ip“	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●● Mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action	●●●>	1 ^{er} semestre 2014
●●● Dépôt d'une demande de certification auprès d'EUROPARC	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

15.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

15.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

L'intégration du principe de durabilité est une condition essentielle au succès du projet d'avenir „Préserver le paysage“. Dans le cadre de l'élaboration de la charte paysagère, des objectifs et des mesures seront définis pour le développement futur des paysages culturels en DG. L'ensemble sera ensuite soumis aux neuf communes pour signature. L'accent sera tout particulièrement mis sur la sensibilisation et la planification à long terme, dont les effets positifs porteront sur la richesse spécifique, la qualité des eaux et la qualité de vie des habitants.

15.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

L'idée d'un projet concernant le paysage au niveau de la DG est inédite. Auparavant, seules les surfaces paysagères des cinq communes de l'Eifel avaient été prises en considération. Une participation soutenue de la population est également nouvelle dans ce domaine, même si les réflexions se sont construites à partir de différentes initiatives de développement rural.

**METTONS TOUT EN ŒUVRE POUR LAISSER À LA PROCHAINE GÉNÉRATION,
C'EST-À-DIRE AUX ENFANTS D'AUJOURD'HUI,
UN MONDE QUI LEUR OFFRE NON SEULEMENT L'ESPACE VITAL NÉCESSAIRE,
MAIS AUSSI L'ENVIRONNEMENT QUI PERMET LA VIE
ET LUI DONNE TOUTE SA VALEUR.**

Richard von Weizsäcker (né en 1920), homme politique allemand et ancien président de la République fédérale d'Allemagne

15.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

COMPRENDRE LE PAYSAGE, L'APPRÉCIER ET Y SENSIBILISER : ÉTABLISSEMENT D'UNE CHARTE PAYSAGÈRE POUR LA DG

Amélioration de la qualité du paysage par la mise en œuvre de mesures d'aménagement ponctuelles	Parachèvement de la planification pour au moins 50 % des points problématiques d'ici 2013
Charte paysagère supracommunale	Mise en œuvre d'au moins 20 % des planifications d'ici 2015 Établissement de la charte paysagère et signature par les neuf communes d'ici 2013
Utilisation d'un SIG supracommunal	Utilisation du SIG par les neuf communes et accroissement du nombre des autres utilisateurs (les habitants par exemple) et de ses applications (par exemple, bourse des terrains à bâtir)
Meilleure prise de conscience, par la population, du paysage et de sa qualité	Collecte de données à partir d'enquêtes menées en 2011 et 2013
Renforcement de l'identification de la population à la région et accroissement d'activités liées à la préservation des sites par une participation citoyenne	Détermination du nombre d'activités existant en 2011 et accroissement de ces activités de 15 % d'ici 2013
Augmentation de l'attrait de la région : accroissement du nombre de visiteurs aux attractions paysagères	Accroissement du nombre d'actions de 10 % d'ici 2013 Par exemple : mention de particularités paysagères dans les dépliants touristiques, circuits et sentiers à thèmes, particularités pittoresques mentionnées dans les publicités des entreprises, etc.
Augmentation de l'attrait de la région : Accroissement du nombre de nuitées	Accroissement de 5 % des nuitées d'ici 2013

CONCEVOIR ET AMÉNAGER LE PAYSAGE

Accroissement du nombre de bâtiments existants réaffectés	Collecte de données en 2011 et augmentation de 30 % du nombre de réaffectations au cœur des localités d'ici 2014
---	--

Accroissement du nombre de parcelles bâties au cœur des localités (intégration)	Collecte de données en 2011 et augmentation de 20 % des constructions au cœur des localités d'ici 2014
Réduction annuelle de l'utilisation, pour la construction, de surfaces en dehors du centre des localités	Collecte de données en 2011 et réduction de 30 % du nombre de constructions en dehors du centre des localités d'ici 2014
Accroissement des mesures d'aménagement paysager dans les zones agricoles	Collecte des données en 2011 et mesures d'aménagement pour 10 hectares supplémentaires d'ici 2014
Accroissement à long terme de la richesse spécifique	Élaboration d'une étude correspondante d'ici 2015

ÉTENDRE LA COLLABORATION STRUCTURÉE AVEC LE PARC NATUREL

TOURISME DURABLE DANS LE PARC ET AUTOUR

Amélioration de la commercialisation du Parc naturel en mettant à profit les atouts des différents acteurs du tourisme à des fins de marketing	Élaboration d'une stratégie commune de marketing d'ici 2013, suivie de la création d'offres touristiques spécifiques
Charte européenne pour le tourisme durable	Dépôt de la demande auprès d'EUROPARC en 2013

INTÉGRATION DE LA DG DANS LA STRUCTURE DU PARC NATUREL

Intégration de la DG dans la structure du Parc naturel	Élaboration, d'ici fin 2013, des statuts d'une nouvelle Asbl intégrant la DG
--	--

COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LE PARC NATUREL ET L'OFFICE DU TOURISME DES CANTONS DE L'EST

Amélioration de la coopération entre le Parc naturel et l'Office du tourisme	Création, en 2011, d'un conseil consultatif et/ou d'une plateforme
--	--

15.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Une collaboration suivie avec les communes est incontournable pour la mise en œuvre du projet d'avenir „Préserver le paysage“. Elle concernera, par exemple, l'élaboration d'un plan paysager qui sera soumis à leur signature, mais aussi l'établissement des différents cadastres nécessaires à la mise en place d'une gestion efficace des sols. Cette collaboration fut d'ailleurs l'un des thèmes abordés lors du Tour des communes. Il s'en dégagait un vif intérêt quant aux éléments permettant d'établir une charte paysagère. Les communes apportent déjà leur contribution à l'étape initiale, dresser l'état des lieux. L'inventaire des caractéristiques typiques et importantes du paysage dans la DG est particulièrement intéressant pour les communes, étant donné les différences. Le processus de participation se poursuivra en impliquant les propriétaires fonciers et les habitants.

15.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

Un partenaire capital dans l'élaboration et la mise en œuvre du sous-projet sera la Région wallonne, en raison de sa „Conférence permanente du développement territorial (CPDT)“. Cette dernière a mené plusieurs études fondamentales sur les paysages de la région, dont la répartition par type. Elle a, en outre, publié un atlas des paysages. Un autre partenaire de choix sera le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, surtout pour les communes du sud, dont les localités s'y retrouvent souvent. Des coopérations seront en outre amplifiées avec Agra-Ost, la Division Nature et Forêt, Natura 2000 et avec des groupements environnementaux. En outre, la DG participe déjà au travers de la WFG, la Société de promotion économique, au projet INTERREG SIG de la Grande Région. Son but est de créer un système de collecte, traitement, organisation et présentation de données géographiques. La plus-value de ce système GIS-GR/SIG-GR réside notamment dans la fourniture de géodonnées ayant fait l'objet d'une concertation transfrontalière sur l'ensemble de la Grande Région et donc comparables. Ce portail doit, dans le futur, pouvoir servir de base aux décisions relatives au développement territorial transfrontalier que prendront les services des régions composant la Grande Région.

www.gis-gr.eu

SOUS-PROJET 1 :
COMPRENDRE LE
PAYSAGE, L'APPRÉCIER
ET Y SENSIBILISER :
ÉTABLISSEMENT D'UNE
CHARTRE PAYSAGÈRE
POUR LA DG



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE, RÉGION WALLONNE

En 2005, le Groupe d'action locale (GAL) „Entre-Sambre-et-Meuse“ a, dans le cadre d'un projet LEADER, fait réaliser une analyse des paysages de sa région par un bureau spécialisé. Il s'agissait en premier lieu de dresser un état des lieux puis, à l'aide de ce que l'on appelle un „programme paysager“, de définir des mesures correspondantes et de créer des instruments novateurs. En 2008, le GAL réalisa par ailleurs une exposition intitulée „Point(s) de vue sur le paysage“, présentant à un large public les connaissances marquantes tirées de cette étude. En complément fut rédigée une brochure destinée aux candidats bâtisseurs : „Construire le paysage pour demain, 7 questions clés pour réussir son projet“.

www.entre-sambre-et-meuse.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

CLAIRVAUX-VIANDEN, LUXEMBOURG

En 2005 et à l'initiative du groupe de travail local Clervaux-Vianden, sis à Munshausen, fut élaboré le projet intercommunal „Système d'information géographique régional nord“ (SIG/GIS). Cette réalisation, engagée par le „Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Our“ (SIVOUR) et le „Syndicat intercommunal pour la promotion du canton de Clervaux“ (S.I.CLER), se fit dans le cadre du programme européen LEADER+. Grâce à un système d'informations géographiques, des données locales, régionales et nationales furent introduites dans une banque de données. En les combinant, il devient possible de les gérer, analyser et publier. L'objectif de ce projet est de mettre à la disposition des communes participantes un outil utile à long terme, leur permettant une utilisation simplifiée de leurs données géographiques. Les GAL „Haute Sûre Forêt d'Anlier“ en Belgique, „Moselle Sud“ et „Ouest Parc naturel régional de Lorraine“ en France envisagent d'ouvrir un tel portail. Un échange d'expériences serait dès lors judicieux. Les deux exemples français n'en sont toutefois qu'au stade du développement. En outre, des contacts ont été pris avec le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel et le Parc naturel de l'Our afin d'établir, dans le cadre du programme LEADER+, un système d'informations géographiques intitulé „100 Dörfer – 1 Zukunft“, „100 villages – 1 avenir“.

www.signord.lu

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

PAYS D'ARMANCE, FRANKREICH

En 2007, le „Pays d'Armance“ a établi un diagnostic paysager comprenant la description des éléments paysagers, horizontaux et verticaux, une analyse du relief et des sites bâtis, et une définition de la palette de couleurs^[29] de la végétation dominante et des bâtiments. Les aspects négatifs des paysages et les différents acteurs façonnant le paysage ont également été identifiés. La dernière partie de l'étude propose différentes mesures, par exemple la sensibilisation, ou encore des outils supracommunaux pour améliorer la qualité du paysage.

www.mairieconseilspaysage.net

[29] Description des tons dominants dans la végétation et les constructions. Ainsi, les hêtraies n'ont pas la même couleur que les prairies humides des vallées, et les moellons présentent des nuances différentes d'un village à l'autre. De ce fait, chaque paysage a sa propre palette de couleurs.

**SOUS-PROJET 2 :
CONCEVOIR
ET AMÉNAGER
LE PAYSAGE**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE, RÉGION WALLONNE

Dans le cadre d'un projet LEADER, le GAL „Entre-Sambre-et-Meuse“ a choisi environ 15 lieux pour lesquels un bureau d'études spécialisé fut chargé d'élaborer des propositions concrètes d'aménagement, avec une simulation en 3D. Il s'agit toutefois davantage de l'aspect extérieur des villages que d'un relevé cadastral.

www.entre-sambre-et-meuse.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

RHÉNANIE-PALATINAT, BADE-WURTEMBERG ET BAVIÈRE, ALLEMAGNE

L'université de Trèves a analysé l'évolution du village de Dahlem pendant ces dernières décennies. L'étude portait entre autres sur la désertification du centre de la localité et la réduction du village à sa structure habitée. Une approche de planification à deux niveaux a été proposée : établissement d'un concept de développement stratégique, suivi d'un concept de mise en œuvre opérationnelle. Ce concept met les procédures suivantes à l'avant-plan : faire du centre de la localité un lieu d'habitat, conception d'un processus participatif de planification, création de réseaux régionaux, puis réalisation d'un compromis entre développement et préservation.

Plusieurs communes du Bade-Wurtemberg et de Bavière ont activement participé à un projet pilote de gestion des sols, intitulé „Kleine Lücken – Grosse Wirkung“, (Petits vides – Gros impacts). Un potentiel de développement interne a été mis en évidence, par exemple le développement de lotissements bon marché économes en terrain, ou encore le maintien de l'attrait des cœurs de village. Une fois ces potentiels théoriques établis, il était important d'avoir une bonne communication et une négociation ciblée avec les propriétaires.

www.uvm.baden-wuerttemberg.de

et

www.stmug.bayern.de sous „Umwelt“ > „Boden“

**SOUS-PROJET 3 :
ÉTENDRE LA
COLLABORATION
STRUCTURÉE AVEC
LE PARC NATUREL**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

PARC NATIONAL HOGE KEMPEN, FLANDRE

Le Parc national de Haute Campine dans la province du Limbourg est le premier Parc national en Flandre. Plus de 5 000 hectares de forêt et de lande y sont gérés et protégés. Il s'étend sur les communes de Dilsen-Stokkem, Maasmechelen, Zutendaal, Lanaken, Genk et As. Soulignons ici le succès du partenariat entre la Région flamande, la Province, les communes, les groupements environnementaux et des organisations agricoles. La créativité de ce projet de Parc naturel optimise, sous un même logo, la collaboration entre les différents partenaires. Actuellement, cinq localités proposent une „porte d'accès“ au Parc, où l'accueil est encore en train d'être amélioré : aménagement de grands parkings, installation de points d'information où les visiteurs peuvent, en outre, acheter des cartes de randonnées à pied et à vélo. La cafétéria et d'autres attractions sont aussi en cours d'extension. Les portes sont libres d'accès, le Parc national n'ayant d'ailleurs pas de clôture.

www.nationaalpark.be

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

LE PARC NATUREL PFÄLZER WALD, ALLEMAGNE

Le parc naturel „Pfälzer Wald“ combine remarquablement protection de la nature et tourisme. Il constitue, de plus, un bon exemple de réserve de biosphère réunissant les conditions nécessaires à la signature de la Charte européenne pour le tourisme durable dans les zones protégées. Cette distinction européenne pour un engagement particulier des zones protégées en matière de tourisme durable est accordée par EUROPARC, la fédération européenne des grandes zones protégées.

www.pfaelzerwald.de

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

WALSERTAL, AUTRICHE ET LA FÉDÉRATION EUROPÉENNE EUROPARC

Le concept du parc de biosphère „Großes Walsertal“ se réfère au programme „Homme et biosphère“ lancé par l'UNESCO dans les années septante. Il a pour objectif de tracer des orientations, montrant comment des espaces de vie particulièrement dignes de protection peuvent être préservés pour les générations à venir. Ainsi, au fil des ans, s'est créé un réseau mondial des régions modèles quant au mode de vie et à une économie durable et appelées „parcs de biosphère“. Bien connus sont les Rocky Mountains, les Îles Galapagos ou le Serengeti. Dans un parc de biosphère, l'homme et la nature doivent se compléter de façon positive. La devise d'un tel parc se résumerait à „exploiter la nature sans lui être dommageable“. Les richesses du paysage y sont considérées comme base d'un développement durable du travail, de l'agriculture, du tourisme et de la qualité de vie. Dans cet esprit, le parc de biosphère „Großes Walsertal“ organise par exemple des formations de perfectionnement

pour l'HORECA, afin de montrer à ce secteur les possibilités de développement durable. Les entreprises qui prennent l'initiative d'une approche raisonnée des ressources naturelles se voient décerner une distinction.

www.walsertal.at

La fédération européenne EUROPARC a été créée en 1973 afin de mettre en valeur la signification européenne des parcs nationaux, des réserves de biosphère et des parcs naturels. Elle réunit des parcs nationaux, régionaux, naturels et des réserves de biosphère de 38 pays avec comme objectif commun la protection de l'incomparable diversité européenne en animaux, végétaux, biotopes et paysages.

www.europarc.org (Informations quant aux projets en cours, comme la „Charte européenne pour le tourisme durable“, „Transboundary Parks – following nature's design“ et le nouveau bureau de Bruxelles.)

Des sections nationales d'EUROPARC se sont créées dans beaucoup de pays. L'organisation EUROPARC-Deutschland fait partie de ce réseau et fut fondée en 1991 par des espaces protégés des anciens et des nouveaux Länder fédéraux. Comme en Allemagne, la protection de la nature ressortit à la compétence des Länder, l'un des objectifs lors de la création de la section allemande fut la coordination avisée du travail des Länder. EUROPARC-Deutschland se distingue par le fait que cette organisation regroupe des professionnels et des amateurs provenant de parcs nationaux, de parcs naturels, de réserves de biosphère et d'organisations non gouvernementales, et ceci afin d'accorder leurs violons dans l'intérêt des paysages naturels nationaux et de concrétiser des projets. EUROPARC-Deutschland est aujourd'hui reconnue par les spécialistes et les politiques et a réparti ses tâches associatives en six domaines : travail d'information, de formation et de relations publiques, dotation de moyens, développement de projets, développement organisationnel et „Capacity building“, recherche et monitoring ainsi que conseil politique.

www.europarc-deutschland.de

15.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

15.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Aucun élément du Plan Marshall wallon ne se rattache au projet d'avenir „Préserver le paysage“. Dans l'axe IV toutefois, les mesures se rapportant à la création d'écozonings et le développement de micro parcs d'activité méritent d'être suivis de près car une possibilité de développement de l'espace rural pourrait en découler.

15.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

La collaboration entre agriculture et protection de la nature en vue de préserver le paysage culturel est une priorité de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel. Les fondations „Kulturlandschaft Rheinland-Pfalz“ (Paysage culturel de Rhénanie-Palatinat) et „Rheinische Kulturlandschaft“ (Paysage culturel rhénan) sont membres du réseau „Agriculture“ et prévoient, pour 2011, la concrétisation de projets communs ainsi que la tenue de manifestations d'information. En outre, le label régional Eifel poursuit le but de renforcer les petites et moyennes structures orientées sur la qualité dans cette région caractérisée par la moyenne montagne et de permettre ainsi la sauvegarde et le développement du paysage culturel traditionnel de l'Eifel.

Pour ce projet d'avenir, il paraît raisonnable de prendre contact avec le réseau et les partenaires en Rhénanie-Palatinat et Rhénanie-du-Nord-Westphalie en vue d'un échange d'expériences et d'une coopération éventuelle.

15.8.3 UE 2020

Les thématiques du projet „Préserver le paysage“ ne représentent pas d'axe de travail structurel de la stratégie UE 2020.



16

PROJET D'AVENIR UNE RÉGION DE SAVEURS ET DE BIEN-ÊTRE



16.1	CONTEXTE D'ACTION	285
16.2	OBJECTIFS	287
16.3	MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS	288-290
	SOUS-PROJET 1 : RESTRUCTURATION DE L'OFFICE DU TOURISME DES CANTONS DE L'EST AVEC INSTAURATION D'UNE COMMUNICATION UNIFORME	
	SOUS-PROJET 2 : PROMOUVOIR LA GESTION DE LA QUALITE ET LA DURABILITE DANS LE TOURISME	
	SOUS-PROJET 3 : PLANIFICATION DE SITES TOURISTIQUES	
16.4	ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE	291-292
	16.4.1 DURABILITÉ DU PROJET	
	16.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET	
16.5	INDICATEURS D'IMPACT	293
16.6	COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	294
16.7	COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET BONS EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS	294-297
	BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE : FLANDRE ET WALLONIE	
	BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS	
	BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES	
16.8	RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES	298
	16.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE	
	16.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel	
	16.8.3 UE 2020	

16.1 CONTEXTE D'ACTION

En septembre 2009, l'Union européenne a présenté une étude mettant en lumière les enjeux du secteur touristique pour les années 2010 à 2020 et les incitants destinés à faire progresser sa compétitivité. Elle renvoie aux huit „méga-tendances“ que sont la mondialisation, la mutation démographique, l'accès à l'information, l'expérience économique, la proximité avec le citoyen, la durabilité, les modèles économiques à bas prix, la santé et le bien-être. De ces méga-tendances se dégagent les six défis majeurs suivants :

- renforcer le secteur touristique de l'UE par des services de haute qualité
- mieux positionner l'UE en tant que première destination touristique au monde
- faire du secteur touristique un élément de la conscience économique
- promouvoir le tourisme européen de façon durable
- mieux valoriser les ressources disponibles
- libérer des moyens financiers suffisants pour le tourisme

Ces défis sont également importants pour le secteur du tourisme en Communauté Germanophone (DG). L'étude ENTRA, réalisée en 2009 pour le compte du Gouvernement de la DG, présente une analyse et une évaluation détaillées des structures organisationnelles et des missions de cette branche d'activité dans notre région. Après avoir dressé un état des lieux et défini une situation de départ, une deuxième phase a permis de dégager les objectifs et les exigences auxquelles doit répondre une future structure touristique en DG. Des recommandations d'action et des propositions ont été formulées quant aux structures organisationnelles et aux missions. Elles définissent les rôles respectifs de la future Agence touristique et du Ministère. Selon les statistiques, les touristes ont tendance à privilégier les courts séjours. En moyenne, ils séjournent au maximum trois jours sur le territoire de la DG, ce qui correspond au plus à deux nuitées. Pendant cette courte période, les clients s'attendent à une multitude de divertissements et loisirs de qualité supérieure, et ce dans une atmosphère hospitalière. Afin de demeurer concurrentiel, le secteur touristique de la DG est obligé de proposer à ses visiteurs, à tous les niveaux touristiques, des offres de haute qualité dans le respect du principe de durabilité et avec un rapport prix-services des plus avantageux. Ceci requiert une stratégie de développement définissant comment thèmes, produits, marketing, mise à disposition d'informations touristiques et coopération de tous les acteurs peuvent être valorisés pour répondre à la demande. En Région wallonne et dans les territoires limitrophes de la DG, une attention toute particulière est accordée à l'amélioration de la qualité des produits et services touristiques, surtout dans l'hôtellerie. Pour établir un plan de développement touristique, il faudra une vision tenant compte de la charte paysagère définie dans le projet d'avenir „Préserver le paysage“.

VOYAGEUR, IL N'Y A PAS DE CHEMIN, LE CHEMIN SE FAIT EN MARCHANT.

Proverbe espagnol

16.2 OBJECTIFS

Le projet d'avenir „Une région de saveurs et de bien-être“ se donne pour ambition de faire de la Belgique de l'Est une région par excellence dans ces domaines. À cet effet, il faut tout d'abord de concevoir de nouvelles structures pour l'Office du tourisme des Cantons de l'Est. Sa manière de fonctionner sera ensuite adaptée, afin que les décisions soient prises plus rapidement et que les informations circulent mieux. Les communes de la DG seront fortement associées à cette restructuration. À côté du marketing touristique, le développement touristique de la Belgique de l'Est devra être davantage mis au premier plan. Les régions voisines et leurs structures faîtières en matière touristique seront associées à ce processus, une attention particulière devant être portée aux possibilités de commercialisation commune. Dans le cadre du concept marketing, les thèmes directeurs retenus devront, en conformité avec les thèmes d'avenir de la DG, continuer à être développés, accentués et ancrés grâce à des projets phares. Les points forts dans la poursuite du développement touristique seront les suivants : saveurs et bien-être, randonnées à pied et à vélo permettant de vivre la nature en tant que telle et incluant des particularités culturelles spécifiques à la DG. Des offres individuelles et sur mesure seront à élaborer dans le respect d'un concept touristique-culturel global et devront répondre aux attentes du client.

La deuxième mesure a pour but de renforcer la prise de conscience qualitative chez les opérateurs touristiques et d'adapter les stratégies commerciales de façon à ce que, dans l'ensemble, la qualité s'accroisse dans le tourisme. Dans cet esprit, une réforme globale des bases juridiques relatives à la promotion du tourisme dans la DG est envisagée.

Enfin, la troisième mesure prévoit d'élaborer une vision et de planifier l'ensemble des infrastructures touristiques. Priorité sera donnée aux attentes des clients dans la mise en œuvre des mesures. Pour savourer, le visiteur doit se sentir détendu. Pour atteindre ce but, l'offre touristique doit être de grande qualité.

L'élaboration d'une stratégie touristique globale révèle des points de recoupement avec d'autres projets d'avenir du CDR. Il en est ainsi avec le projet „Une économie en accord avec la nature“, qui vise à augmenter l'efficacité énergétique dans la DG. Du fait que la préservation et l'aménagement de notre paysage selon les principes de durabilité et de diversité culturelle dans un espace plurilingue contribuent au bien-être de nos hôtes, la stratégie de développement touristique respectera également le principe de durabilité. Une vision touristique en accord avec la protection de la nature et du paysage est, de ce fait, judicieuse et nécessaire pour planifier les infrastructures. Dans un concept global regroupant les différents projets d'infrastructure, il faut aussi prendre en considération l'aménagement des sentiers de randonnées pédestres et cyclables, leur entretien et leur amélioration qualitative.

Le tourisme, et avant tout le tourisme durable, n'est pas seulement un facteur décisif pour la valorisation des patrimoines naturels et culturels. Il contribue également à la compréhension entre les peuples et profite aussi au développement régional.

Cette chance, la Communauté germanophone – et avec elle la Belgique de l'Est en tant que destination touristique – doit la saisir. Afin d'y parvenir, il y a entre autres, dans le Concept de développement régional, le projet d'avenir „Savourer la Belgique de l'Est“. Notre objectif sera d'interagir, de coopérer et de créer des produits hybrides poursuivant plusieurs approches.

Isabelle Weykmans, Ministre de la Culture, des Médias et du Tourisme de la Communauté germanophone de Belgique dans un toutes-boîtes relatif au Tour des communes mené d'avril à juin 2010.

16.3 MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROJETS AVEC LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SOUS-PROJET 1 : RESTRUCTURATION DE L'OFFICE DU TOURISME DES CANTONS DE L'EST AVEC INSTAURATION D'UNE COMMUNICATION UNIFORME

L'Office du tourisme des Cantons de l'Est (VAO) devra être transformé en une agence touristique moderne. Cette nouvelle Agence touristique de la Belgique de l'Est devra, en outre, être reliée au Département „Tourisme“ du Ministère de la DG, aux communes et à tous les opérateurs touristiques. L'étude ENTRA et différents ateliers ont établi un profil pour les divers opérateurs touristiques en DG, fournissant ainsi une base de travail pour la restructuration. Les associations faitières seront des interlocutrices privilégiées de l'Agence de tourisme de la Belgique de l'Est. Un rôle clé dans la conception locale de produits leur sera en effet dévolu. Le Département „Tourisme“ du Ministère, en étroite relation avec l'Agence et les communes, se concentrera sur les missions politico-stratégiques et régaliennes que détaille l'étude ENTRA.

Ensemble, tous les acteurs se chargeront de poursuivre le développement de la Belgique de l'Est en tant que destination touristique. Les conseils consultatifs de coopération qui seront créés garantiront une collaboration élargie et structurée avec toutes les communes riveraines. En outre, au niveau suprarégional et international, d'appréciables nouvelles impulsions pour la commercialisation de tout l'espace situé entre la Meuse, le Rhin et la Moselle sont apportées au travers de partenariats conclus avec les organismes touristiques des régions associées.

ÉTAPES

●●●	Élaboration de l'étude ENTRA	●●●>	achevé
●●●	Analyse de l'étude ENTRA par le Ministère et le Conseil d'administration de l'Office du tourisme des Cantons de l'Est (VAO)	●●●>	achevé
●●●	Concertation des responsables au sein d'ateliers, analyse des résultats et établissement d'un guide de mise en œuvre	●●●>	achevé
●●●	Approbation des nouveaux statuts par le Conseil d'administration du VAO	●●●>	achevé
●●●	Établissement et application d'un organigramme pour l'Agence touristique de la Belgique de l'Est	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Conclusion d'un contrat de gestion avec l'Agence touristique de la Belgique de l'Est	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Mise en œuvre des modifications structurelles arrêtées	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Création d'un conseil consultatif permanent de coopération pour intensifier la collaboration avec les territoires belges limitrophes	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Élaboration et création d'une identité visuelle pour l'Agence touristique	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Approbation de l'identité visuelle par le conseil d'administration	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Planification du développement touristique et détermination d'une stratégie pour le marketing extérieur	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Mise en œuvre du développement touristique et de la stratégie de marketing extérieur	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2012

**SOUS-PROJET 2 :
PROMOUVOIR
LA GESTION
DE LA QUALITÉ
ET LA DURABILITÉ
DANS LE
TOURISME**

L'offensive qualitative poursuivie en DG doit faire en sorte que le produit „tourisme“ réponde aux plus hautes exigences des clients. À cet effet, un système de gestion de la qualité reconnu internationalement sera proposé aux exploitants d'établissements d'hébergement. Il leur permettra d'obtenir, sur base volontaire, un label „gestion de la qualité“ et d'entrer dans un processus d'assurance de la qualité. En outre, la législation touristique actuelle sera revue et un code touristique pour la DG permettra une application transparente et compréhensible des bases légales. Dans ce cadre, les critères de classement de tous les établissements d'hébergement reconnus, comme les hôtels, campings, habitations de vacances, chambres d'hôtes et bed & breakfast seront adaptés à des normes ambitieuses. En collaboration avec les partenaires de la formation en alternance, un programme de formation de base et continue orienté sur les besoins sera établi pour le secteur du tourisme. Le cas échéant, il sera fait appel au savoir-faire de spécialistes externes pour certains volets. Ce programme s'adressera au personnel des bureaux d'information, des points d'information et de la nouvelle Agence touristique de la Belgique de l'Est, mais aussi à tous les exploitants d'établissements d'hébergement et à leur personnel. La DG soutiendra financièrement la participation et la certifiera. De plus, des projets ou des mesures particulièrement innovants qui s'attacheront de façon exemplaire à promouvoir la qualité dans le secteur du tourisme seront récompensés par un prix.

ÉTAPES

INTRODUCTION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ

●●●	Analyse des systèmes de gestion de la qualité en vigueur en Europe	●●●>	achevé
●●●	Négociations avec des partenaires nationaux et étrangers	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Organisation d'une phase d'information et de sensibilisation, pour tous les propriétaires d'établissements d'hébergement et tous les acteurs touristiques identifiés, quant aux conditions et modalités de l'offensive qualitative prévue	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Élaboration, par le Ministère, d'un programme de formation spécifique	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Commencement d'un premier cycle de certification pour le système de gestion de la qualité, et certification des entreprises participantes	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Préparation du cycle suivant	●●●>	1 ^{er} semestre 2013

ÉTABLISSEMENT D'UN CODE CONSTITUANT UN CADRE POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE EN DG

●●●	Prise de contact avec le „Commissariat général au tourisme“ de la Région wallonne	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Ateliers de conseil avec partenaires nationaux et internationaux ; examen des critères de classement des établissements d'hébergement	●●●>	1 ^{er} semestre 2012
●●●	Tenue de séminaires relatifs au classement des établissements d'hébergement	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Préparation, élaboration et adoption d'un code pour la promotion touristique en DG	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE FORMATION DE BASE ET CONTINUE ORIENTÉ SUR LES BESOINS POUR LE SECTEUR DU TOURISME EN DG

●●●	Prise de contact avec les partenaires de la formation en alternance et de la formation pour adultes, ainsi qu'avec des spécialistes externes	●●●>	1 ^{er} semestre 2011
●●●	Détermination, chez les opérateurs touristiques, des besoins en formation de base et continue	●●●>	2 ^e semestre 2011
●●●	Établissement d'un programme pluriannuel	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2012
●●●	Certification officielle	●●●>	à partir du 2 ^e semestre 2012

PRIX POUR PROJETS PARTICULIÈREMENT INNOVANTS DANS LE SECTEUR DU TOURISME

●●●	Élaboration des critères pour un prix récompensant des projets particulièrement innovants en promotion de la qualité dans le secteur du tourisme	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●●	Appel à projets pour ce prix	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●●	Attribution du prix	●●●>	à partir du 1 ^{er} semestre 2014

SOUS-PROJET 3 : PLANIFICATION DE SITES TOURISTIQUES

Ce sous-projet prévoit d'établir une planification à long terme fondée sur une vision globale. Outre les aspects relatifs aux structures et à la commercialisation, elle concernera les infrastructures touristiques. Le développement de produits nouveaux et innovants sera privilégié et le marketing tant interne qu'externe sera réorganisé. Une étude relative à d'autres potentiels touristiques innovants révélera les domaines dans lesquels des investissements sont nécessaires pour concrétiser notre politique touristique tournée vers l'avenir.

ÉTAPES

●●●	Développement d'une vision pour la planification de sites touristiques, y compris l'évaluation des besoins : attribution d'un marché à un bureau d'études	●●●>	2 ^e semestre 2012
●●●	Ateliers en vue d'établir une vision	●●●>	1 ^{er} semestre 2013
●●●	Présentation de la vision pour la DG	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●●	Conception d'un programme d'investissement	●●●>	2 ^e semestre 2013
●●●	Mise en œuvre du programme d'investissement	●●●>	1 ^{er} semestre 2014

16.4 ORIENTATION SOCIOPOLITIQUE

16.4.1 DURABILITÉ DU PROJET

Déjà au cours de la législature 2004 - 2009, la durabilité dans le développement de la politique touristique avait été soulignée. Le „tourisme doux“ doit jouer un rôle important dans le secteur du tourisme en DG et représenter un fil conducteur pour la politique touristique de la Communauté. Par „tourisme doux“, l'on entend une façon de voyager ayant le moins possible d'influence sur la nature et par laquelle l'homme découvre intensément la proximité avec la nature intacte et s'adapte au mieux à la culture des pays visités.

Par ailleurs, le tourisme pour personnes handicapées gagne continuellement du terrain. Sa prise en compte dans le futur développement touristique devient ainsi une nécessité. La restructuration du tourisme dans la DG doit saisir les opportunités offertes par ces évolutions et approches multiples. Une attention particulière sera accordée aux thèmes centraux, à savoir les randonnées à pied et à vélo, la gastronomie et les saveurs, l'eau et la culture. Lorsque l'on conseillera les candidats à l'investissement dans le tourisme, il faudra attirer leur attention sur l'efficacité énergétique, les matériaux locaux, les produits régionaux, ainsi que sur les concepts de gestion et de commercialisation. Dans ce contexte, des listes de critères en matière de „tourisme durable“ sont d'ailleurs disponibles. Les Nations Unies ont également établi des critères pour un tourisme durable, par exemple dans „The Global Partnership for Sustainable Tourism Criteria (GSTC Partnership)“. Ces critères doivent conduire à une compréhension uniforme du concept et sont à considérer comme des normes minimales. Les domaines les plus importants sont une gestion efficace de la durabilité, la maximalisation de l'utilité sociale et économique pour la population locale, la préservation du patrimoine culturel et, enfin, la réduction des effets négatifs sur l'environnement.^[29]

En détail, cela signifie pour les entreprises touristiques :

- introduire un système de gestion à long terme du développement durable qui est adapté à leur type et à leur grandeur, prend en compte les aspects environnement, qualité, santé et sécurité et implique aussi le domaine socioculturel. L'ensemble du personnel sera formé, selon le rôle de chacun, à ces différents aspects. La satisfaction des clients sera évaluée et des mesures correctives seront appliquées si nécessaire
- adapter l'architecture et la construction de leurs bâtiments et infrastructures aux zones constructibles locales, et se conformer aux exigences en matière de protection de la nature ou des monuments et sites ; respecter le patrimoine naturel ou culturel de leur environnement ; privilégier une construction durable et permettre aussi l'accès aux personnes handicapées ayant des besoins spéciaux, notamment grâce à une architecture adaptée
- maximaliser les avantages sociaux et économiques pour la population locale et minimaliser les effets négatifs en permettant, par exemple, l'accès des autochtones à des postes de direction. Pour autant que ce soit possible, l'entreprise achètera des services et des produits locaux et issus du commerce équitable et facilitera ainsi la fabrication et la commercialisation de produits régionaux par de petites entreprises locales
- maximaliser les avantages pour l'environnement et minimaliser les effets négatifs, en privilégiant les matériaux de construction, les moyens de production, les produits alimentaires et les consommables respectueux de l'environnement, et si possible, en choisissant des produits régionaux
- économiser les ressources et garantir une gestion efficace de l'énergie, particulièrement en ce qui concerne les articles à usage unique, les consommations d'énergie et d'eau, la réduction de la pollution des eaux et l'épuration des eaux usées
- introduire une gestion durable des déchets, minimaliser l'utilisation de substances dangereuses, y compris les pesticides, peintures, désinfectants pour piscines, produits de nettoyage et, si possible, les remplacer par des produits inoffensifs
- préserver la biodiversité, respecter les écosystèmes et les paysages, utiliser des espèces indigènes pour l'aménagement paysager et la restauration

[29] Global Sustainable Tourism Criteria (GSTC): <http://www.sustainabletourismcriteria.org/index.php> sous „Globale Kriterien für Nachhaltigen Tourismus“.

16.4.2 CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Le présent projet d'avenir vise à améliorer à long terme les structures de commercialisation dans le tourisme, à établir une collaboration plus étroite entre les communes, à accroître la qualité des offres touristiques et à planifier efficacement l'infrastructure touristique en l'orientant sur l'avenir.

L'une des innovations les plus importantes est la transformation de l'Office du tourisme des Cantons de l'Est en une agence moderne aux missions et objectifs clairement définis. Ceci s'accompagne d'une politique de développement touristique et de commercialisation au niveau local. Pour la première fois en DG, des établissements d'hébergement touristique auront à disposition un outil leur permettant de garantir et d'accroître la qualité. À l'aide d'un processus d'autoévaluation simple, les établissements auront la possibilité, sur base volontaire, d'obtenir un label de qualité reconnu internationalement. Dans beaucoup de domaines, les formations de base et continues sont la clé de la réussite. Pour combler le vide en DG, une offre sera créée pour le secteur du tourisme en se basant sur les besoins réels des opérateurs touristiques. Ce projet sera parachevé par un programme d'infrastructure à long terme, établi d'après la vision touristique de la DG et après concertation avec tous les acteurs du secteur.

*Il est important de retenir que ce CDR
est un commencement, une mission confiée
aux responsables actuels et futurs de tous les
secteurs.*

*(...) Comme je le dis habituellement pour PRIMA,
le CDR est le scénario pour construire notre politique
et aménager notre région pour les années à venir.*

Isabelle Weykmans,
Ministre de la Culture, des Médias et du Tourisme
de la Communauté germanophone de Belgique, lors
d'une session plénière au Parlement de la DG
en mai 2009.

16.5 INDICATEURS D'IMPACT

INDICATEUR D'IMPACT

UNITÉ DE MESURE

GLOBALEMENT

• Création d'emplois dans le tourisme • Retombées économiques du tourisme pour la région • Investissements privés dans le secteur touristique	Conception et application d'un instrument systématique de collecte de données et de contrôle ; Collecte de données et augmentation à moyen terme par rapport aux valeurs calculées lors de la première phase de mise en œuvre
---	---

RESTRUCTURATION DE L'OFFICE DU TOURISME DES CANTONS DE L'EST AVEC INSTAURATION D'UNE COMMUNICATION UNIFORME

Notoriété accrue de la DG	Accroissement des demandes touristiques et des réservations auprès de l'Agence touristique de la Belgique de l'Est ; stabilisation du nombre de visiteurs à la Maison du tourisme
Degré de satisfaction des membres du conseil d'administration à propos du travail fourni par l'Agence touristique de la Belgique de l'Est et motivation du personnel occupé	Fluctuations de l'effectif
Accroissement de la disposition à coopérer ainsi que création et développement de partenariats	Accroissement du nombre de projets communs menés par les opérateurs touristiques dans les différentes communes

PROMOUVOIR LA GESTION DE LA QUALITÉ ET LA DURABILITÉ DANS LE TOURISME

Accroissement de la satisfaction des clients (questionnaire remis aux clients)	Amplification d'une tendance positive lors de l'exploitation des questionnaires
Accroissement annuel des établissements intégrés dans le système de gestion de la qualité proposé	Dix établissements d'ici 2014
Nombre de projets innovants déposés	Deux à trois projets par an

PLANIFICATION DE SITES TOURISTIQUES

Degré de satisfaction des opérateurs touristiques en DG	Accroissement des retours positifs des acteurs du tourisme quant au développement de la planification des infrastructures
---	---

16.6 COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Les communes continueront à assumer un rôle crucial dans la future structure organisationnelle. Les communes et les groupes d'intérêts qui y sont implantés sont les premiers garants du succès de ce projet. Ce sera particulièrement vrai pour la création d'une nouvelle structure touristique efficace en DG, le marketing touristique, le développement touristique et la planification de sites touristiques. En outre, il appartiendra à chaque commune de rechercher quels accents touristiques elle veut mettre, quels avantages et particularités elle propose et la manière dont ces atouts pourront encore être développés. Il est capitale d'étudier attentivement les caractéristiques locales et de les exploiter, afin qu'en tourisme aussi la diversité de la DG soit mise en exergue.

16.7 COOPÉRATION AVEC L'EXTÉRIEUR DE LA DG, COLLABORATION INTERNATIONALE ET EXEMPLES PRIS DANS D'AUTRES RÉGIONS

La mise en œuvre du projet d'avenir sous-entend le concours de nombreux partenaires dans et à l'extérieur de la DG. Le premier sous-projet requiert surtout une étroite collaboration du conseil d'administration et de la direction de l'Office du tourisme, ainsi que de toutes les communes de la DG. Le bureau de conseil ENTRA, de Rhénanie-Palatinat, va en outre soutenir ce processus par des conseils et des animations. De plus, les communes francophones limitrophes seront également associées.

Ces dernières années, le Commissariat général au tourisme de la Région wallonne s'est également engagé dans une offensive qualitative telle que celle projetée par le Ministère en matière de tourisme. Il est important que la DG prenne la même direction. Les critères de qualité de notre Communauté ne pourraient en effet s'écarter fondamentalement de ceux de nos voisins directs pour la seule raison que, là-bas, les compétences politiques sont différentes. Pour cette offensive qualitative, nous avons besoin de la nouvelle Agence touristique de la Belgique de l'Est qui, bien entendu, travaillera avec les opérateurs touristiques, les associations faitières et les services de la DG. Au niveau international, nous comptons sur le soutien des organismes touristiques des pays limitrophes, avec lesquels il existe déjà divers accords de coopération. Le GEIE Marketing Ardenne-Eifel qui, depuis 2003, prend en charge la commercialisation commune de l'Eifel allemande et de l'Eifel belge ainsi que celle des Ardennes belges, sera également un partenaire important pour la planification de sites touristiques.

SOUS-PROJET 1 :
RESTRUCTURATION DE
L'OFFICE DU TOURISME DES
CANTONS DE L'EST AVEC
INSTAURATION
D'UNE COMMUNICATION
UNIFORME



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

RÉGION WALLONNE

La Wallonie restructure l'„Office de promotion du tourisme“ en „Wallonie – Bruxelles Tourisme“, ce dont la DG peut s'inspirer.

www.belgien-tourismus.de

La Flandre étant pourvue d'une structure touristique totalement différente, ce qui n'est pas d'actualité en DG, cette région ne peut être prise en exemple pour notre Communauté.

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

EIFEL TOURISMUS GMBH, ALLEMAGNE

Dans les pays limitrophes, la restructuration de „Eifel Tourismus GmbH 2000-2010“ peut servir de bon exemple.

www.eifel.info

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

TYROL, AUTRICHE ET TYROL DU SUD, ITALIE

Dans sa recherche de bons exemples dans des pays européens, la DG aurait tout intérêt à se tourner vers les grandes destinations touristiques. Dans l'espace de langue allemande, ce seront avant tout le Tyrol autrichien et le Tyrol du Sud en Italie.

www.tirol.at

et

www.suedtirol.info

**SOUS-PROJET 2 :
PROMOUVOIR
LA GESTION
DE LA QUALITÉ
ET LA DURABILITÉ
DANS LE
TOURISME**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

LA CLEF VERTE, RÉGION WALLONNE ET POLITIQUE FLAMANDE DU TOURISME

En ce qui concerne l'assurance de la qualité et la durabilité, les critères de l'initiative „La clef verte Wallonie/Bruxelles“ ont assurément valeur d'exemple. La Région wallonne envisagerait d'investir avec la DG dans un système commun calqué sur la Suisse.

www.swisstourfed.ch

La politique flamande du tourisme s'orientera d'après une note de stratégie politique en cours d'élaboration. Une fois cette stratégie établie, il sera possible de voir si elle peut servir de bon exemple pour la DG.

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

VISION TOURISTIQUE DE LA PROVINCE DU LIMBOURG DU SUD

Depuis un certain temps déjà, la province néerlandaise du Limbourg du Sud a développé une vision touristique qui, entre autres, aborde les thèmes de gestion de la qualité et de durabilité.

www.vvzv Zuidlimburg.nl

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

COMMISSION EUROPÉENNE ET AUTRES APPROCHES EUROPÉENNES

Dans sa communication pendant la présidence belge, la Commission européenne s'est prononcée pour la généralisation du principe de gestion de la qualité. Le système de gestion de la qualité originaire de Suisse fut admirablement transposé en République fédérale d'Allemagne sous le nom de „Servicequalität Deutschland“. Le même système sera également appliqué au grand-duché de Luxembourg, en Autriche, Grèce et Lettonie.

www.servicequalitaet-deutschland.de

**SOUS-PROJET 3 :
PLANIFICATION
DE SITES
TOURISTIQUES**



BONNES PRATIQUES EN BELGIQUE

DESTINATION 2015, RÉGION WALLONNE ET NOTE STRATÉGIQUE EN FLANDRE

Pour élaborer sa vision touristique, la DG peut s'inspirer au niveau national de la note stratégique „Destination 2015“ publiée en 2009 par la Région wallonne.

www.cgt.tourismewallonie.be

Le Gouvernement flamand aborde également la planification des infrastructures touristiques dans une note stratégique en cours d'élaboration. Une fois cette stratégie établie, il sera possible de voir si elle peut constituer un bon exemple pour la DG.

BONNES PRATIQUES PROVENANT DES PAYS VOISINS

TOURISMUSSTRATEGIE RHEINLAND-PFALZ 2015, ALLEMAGNE

Au niveau international, la „Tourismusstrategie Rheinland-Pfalz 2015“ (Stratégie touristique Rhénanie-Palatinat 2015) a sans aucun doute valeur d'exemple. De même, il est possible de se référer à la vision élaborée il y a quelques années déjà comme base de travail en Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

www.extranet.rlp-info.de sous „Tourismusstrategie 2015“

BONNES PRATIQUES EUROPÉENNES

VISIONS TOURISTIQUES AU TYROL AUTRICHIEN ET AU TYROL DU SUD EN ITALIE

Dans les régions d'Europe fortement marquées par le tourisme, il existe des visions touristiques qui s'occupent de stratégies et de projets visant à améliorer le développement des infrastructures touristiques. Ici aussi, nous devrions prendre exemple sur les grandes destinations touristiques. Dans l'espace de langue allemande, ce seront avant tout le Tyrol autrichien et le Tyrol du Sud en Italie.

www.tirol.at

et

www.suedtirol.info

16.8 RELATIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES PLANS STRATÉGIQUES

16.8.1 PLAN MARSHALL DE LA RÉGION WALLONNE

Les thèmes abordés dans le projet d'avenir „Une région de saveurs et de bien-être“ ne se retrouvent dans aucun des axes structurels du Plan Marshall de la Région wallonne.

16.8.2 INITIATIVE POUR L'AVENIR DE L'Eifel

La mission du réseau „culture et tourisme“ de l'Initiative pour l'avenir de l'Eifel est d'augmenter l'attrait de l'Eifel comme région par excellence pour découvrir la nature. Sa mise en œuvre se fait, pour l'essentiel, par la structure transfrontalière de travail et de commercialisation qu'est le GEIE Marketing Ardenne-Eifel. L'appartenance de la DG à ce GEIE garantit une étroite coordination entre les projets de ce dernier et le projet d'avenir „Une région de saveurs et de bien-être“. De même, en ce qui concerne la planification de sites touristiques, la „Tourismusstrategie 2015 Rheinland-Pfalz“ et le „Masterplan Tourismus Nordrhein-Westfalen“ proposent des approches intéressantes dont on pourra discuter dans le cadre du GEIE.

Concernant la gestion de la qualité et les formations de base et continues dans le secteur du tourisme, l'Eifel allemande travaille avec le système de gestion de la qualité que nous prévoyons introduire en DG. Depuis 2003, de nombreux établissements touristiques se sont soumis, dans le cadre du label régional EIFEL, à un large processus de qualification et se sont imposés en tant qu'établissements de qualité avec le label régional EIFEL. Comme pour tous les produits du label régional, le respect des critères de qualité par les opérateurs touristiques est également régulièrement contrôlé et certifié par des inspecteurs indépendants. Une collaboration ne sera pas seulement envisagée en ce qui concerne l'échange d'expériences, mais aussi en ce qui concerne la sensibilisation et l'information des entreprises, la mise en œuvre de qualifications et l'introduction de la gestion de la qualité.

16.8.3 UE 2020

Les thèmes du projet d'avenir „Une région de saveurs et de bien-être“ ne se retrouvent dans aucun des axes de la stratégie UE 2020. Toutefois, sous la présidence européenne assurée par la DG le 12 octobre 2010, les conclusions sur „L'Europe, première destination touristique au monde – un nouveau cadre politique pour le tourisme européen“ ont été adoptées par le conseil des ministres du Tourisme de l'UE. Ces conclusions prévoient, de façon explicite, l'échange régulier de bonnes pratiques entre les États membres de l'UE.

Inga Klawitter:

Quels seront les plus grands défis à relever lors de la mise en œuvre du projet d'avenir „Une région de saveurs et de bien-être“ ?

Kurt Rathmes:

La restructuration planifiée de l'Office du tourisme est déjà un grand défi en soi. Nous voulons professionnaliser la progression du développement touristique avec les syndicats d'initiative et les associations faitières, ainsi qu'avec les établissements d'hébergement, le secteur de l'HORECA etc., puis encourager efficacement la commercialisation et l'élaboration de produits. En ce qui concerne la planification de sites touristiques, il faut élaborer un concept global. Cela n'a jamais été le cas en DG. En résumé, beaucoup d'acteurs seront invités autour d'une table et il faudra être persuasif. En outre, il y a des recoupements avec d'autres projets du CDR, par exemple l'aménagement du paysage ou la commercialisation de produits régionaux. Une coordination s'impose. Je trouve très positif qu'il existe enfin un concept global pour la DG. De ce fait, nous nous rencontrerons régulièrement afin de discuter et d'échanger sur les différents aspects, évitant ainsi un double travail.

Inga Klawitter:

Lors de la présidence belge du Conseil de l'UE au deuxième semestre 2010, le tourisme a joué un rôle important pour la DG. Quel changement cela a-t-il apporté ?

Kurt Rathmes:

La présidence du Conseil de l'UE fut très importante pour le tourisme qui, depuis le traité de Lisbonne, est devenu comme le sport un nouveau chantier pour la politique de l'UE. La Commission de l'UE a, pendant la présidence belge, publié une communication traitant, tout comme notre projet d'avenir, du développement de la qualité, de meilleures formations de base et continues et, principalement, du positionnement de l'Europe sur le marché mondial. Le réseau qu'elle s'est constitué pendant cette présidence, la DG doit maintenant le cultiver et surtout l'exploiter. L'échange de bonnes pratiques est, dans ce contexte, un instrument très important.

CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Éditeur responsable Norbert Heukemes, Secrétaire général
Coordination du projet au sein du Ministère Inga Klawitter, Adjointe pour le développement régional
Chefs de projet au sein du Ministère Karin Cormann, Ruth de Sy, Stephan Förster,
Michael Fryns, Carmen Gans, Dieter Gubbels, Sabine Herzet, Andrea Johnen,
Kurt Rathmes, Norbert Schommers, Pascal Werner, Christa Wintgens
Chefs de projet au sein de la WFG Gilbert Küpper, Christine Raaff, Anne Weisshaupt
Chef de projet au sein de l'IAWM Patrick Bonni
Graphisme Margraff Concept-Design
Photos Willi Filz
Tineke D'haese (p 58)
Traduction Georges Wcislo
Révision Francine Péromet
Impression Kliemo AG

© Ministère de la Communauté germanophone - Avril 2011

Pour plus d'information: www.dglive.be/rek



WWW.DGLIVE.BE

